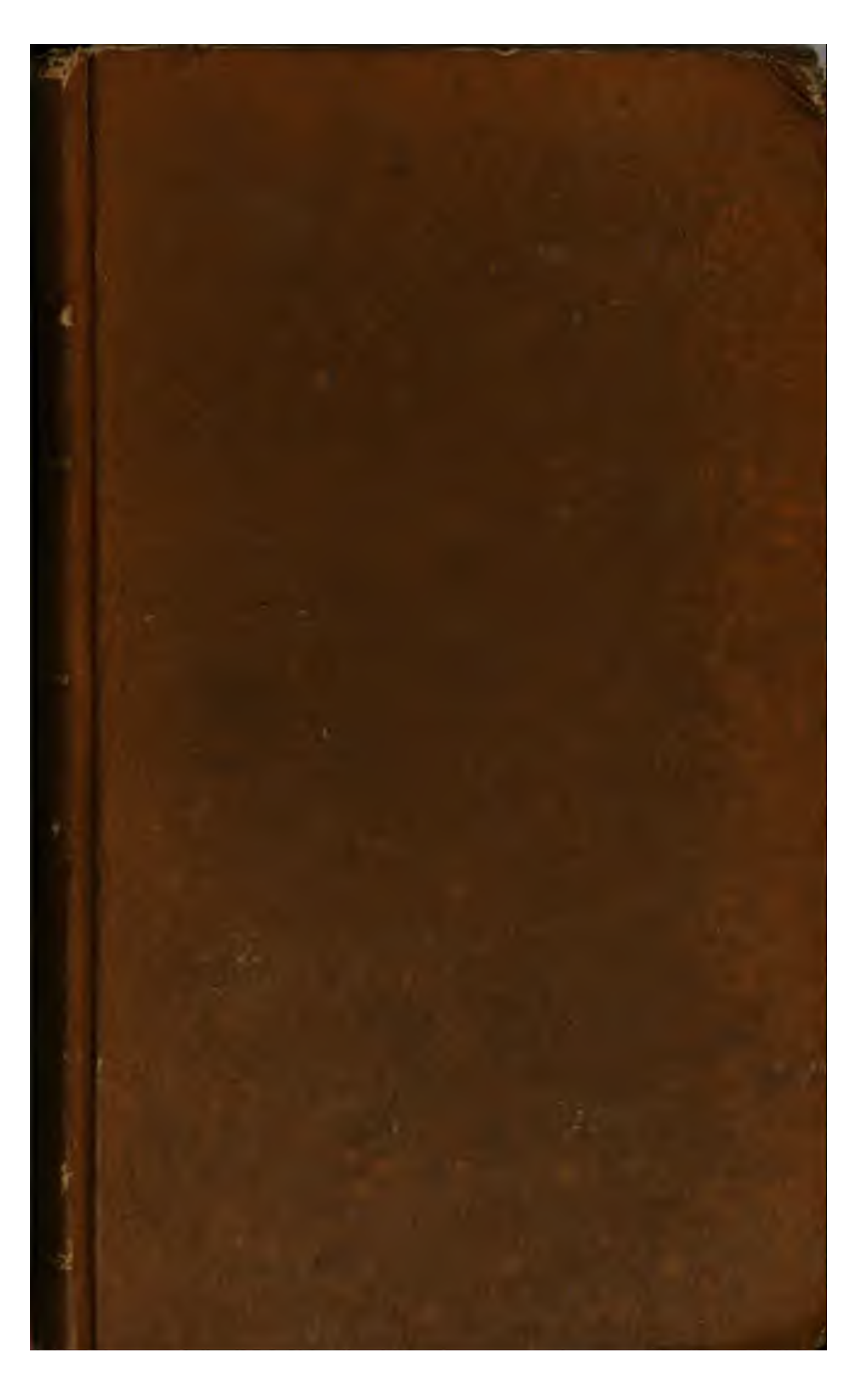



DOMI NUS ILLU MINA TIO MEA
Taylor Institution.

NOUVELLES

LETTRES ÉDIFIANTES.

NOUVELLES

LETTRES ÉDIFIANTES

DES MISSIONS DE LA CHINE

ET DES INDES ORIENTALES.

TOME SECOND.



A PARIS,

De l'Imprimerie d'Adrien Le Clere, Imprimeur de l'Archevêché de Paris, quai des Augustins, n°. 35.

1818.



NOUVELLES

LETTRES ÉDIFIANTES

DES MISSIONS DE LA CHINE

ET DES INDES ORIENTALES.

Lettre de Mgr. l'évêque d'Agathopolis, vicaire apostolique du Su-tchuen, du 26 septembre 1784.

LE saint Siége m'a donné, pour coadjuteur, M. de Saint-Martin, qui a reçu ses bulles d'évêque, sous le titre de Caradre, accompagnées d'un ordre formel de la sacrée congrégation, d'accepter. L'obéissance l'a emporté sur beaucoup de considérations qui, à son jugement, auroient dû lui faire refuser l'épiscopat. Il a été consacré cette année, le dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, et se console du nouveau fardeau qui lui a été imposé, par l'espérance plus certaine qu'il lui donne de vivre constamment

dans cette mission, et d'y mourir sans jamais la quitter.

Les mahométans qui s'étoient révoltés, il y a quatre ans, dans la province de Kang-siu (ou Kan-sou) (1), après avoir été défaits et entièrement dissipés par la mort de leur chef, tué dans une affaire, se sont ralliés cette année en beaucoup plus grand nombre, et infestent la province de Chen-si, limitrophe du Su-tchuen. Ils ont augmenté leur milice de tous les bandits, et des gens exilés dans le pays, qui sont en grand nombre, et parmi lesquels il y a plusieurs mandarins; ils se sont emparés de beaucoup de districts civils, et ont forcé la jeunesse des districts conquis à prendre les armes pour eux; de sorte qu'ils forment une armée assez considérable. Il y a déjà eu plusieurs batailles, où l'on dit que les Chinois ont eu le dessus, mais qu'ils y ont perdu beaucoup de monde, et des officiers de la première distinction. L'affaire n'est point encore finie.

Il y a eu plusieurs persécutions dans l'étendue de cette province. Celle qui nous a le plus inquiété, a été dans la ville de Tchin-tou, capitale du Su-tchuen. Plusieurs nouveaux chrétiens, ayant plus de zèle que de prudence, s'assemblèrent, la nuit de Noël dernier (1783), dans une maison fort étroite,

(1) *Voyez* tom. I[er]. Introduction, page xxv.

dont la partie principale donnoit sur une grande rue : il y avoit au moins cent personnes. Le bruit qu'ils faisoient, en chantant leurs prières, attira beaucoup de païens qui venoient les voir et les entendre. Quelques soldats païens, chargés de veiller sur le quartier, s'y rendirent. Ils furent mal reçus par les chrétiens. Ils s'emparèrent donc, par violence, de quelques effets de religion qu'ils portèrent au prétoire, et présentèrent en même temps un libelle d'accusation calomnieux, où ils disoient, entre autres choses, que les chrétiens étoient assemblés de nuit au nombre de cinq cents. Un mandarin fut député pour aller vérifier les faits : les chrétiens s'étoient presque tous retirés. On en prit dix, tant de la maison que du voisinage, et deux païens, à qui la maison appartenoit. L'interrogatoire ne fut pas sérieux. Le mandarin reconnut qu'on avoit calomnié sur le nombre, la maison où ils étoient n'étant pas capable d'en contenir tant. Ils furent retenus en prison en attendant un plus ample informé. Ils y restèrent pendant quatre mois, sans qu'il parût qu'on pensât à eux. Enfin ils furent interrogés de nouveau sur la religion; et, parce qu'ils la confessoient hardiment, un d'eux reçut cinq soufflets; et, peu de temps après, ils furent renvoyés les uns après les autres, sous prétexte de maladie. Le mandarin leur avoit lui-

même suggéré ce moyen, et les chrétiens surent en profiter avec avantage. Cependant un d'eux, qui avoit été la principale cause de cette persécution, mourut en prison, d'une maladie qu'il y contracta, et qui l'emporta en très-peu de jours. Il eut le bonheur d'être baptisé en mourant. Environ un mois après leur sortie, le premier secrétaire d'un grand mandarin, ennemi de la religion, donna ordre, en l'absence de son maître, d'examiner de nouveau les chrétiens, de les interroger sur les maîtres de la religion, et de pousser cette affaire à toute rigueur : les chrétiens furent donc rappelés. On en interrogea deux sur les maîtres de la religion. Ils répondirent hardiment qu'ils avoient reçu la religion de leurs ancêtres. Le mandarin n'en voulut pas entendre davantage. Il les renvoya tous, et depuis ce temps-là on les a laissés tranquilles.

Dans d'autres endroits les chrétiens ont été bien moins ménagés ; mais ces persécutions n'ont pas été de longue durée. Il y a des chrétiens qui ont beaucoup souffert ; un surtout qui, à raison de sa fermeté dans la foi, a reçu quarante coups de houpades ; les chairs en ont été emportées, et, sans quelque médecine que les gentils même du prétoire lui ont donné à prendre immédiatement après les coups, il seroit mort. Ses plaies se sont changées en ulcères, et il a été quatre

mois sans pouvoir marcher ni travailler. Les autres ont été frappés plus légèrement, par égard pour leur jeunesse. De huit qu'ils étoient, trois, effrayés de la rigueur du traitement, ont apostasié. Plaise à Dieu qu'ils se repentent, et qu'ils pleurent amèrement leur foiblesse et leur apostasie! Parmi les persécutés, tant de la ville que d'ailleurs, il y avoit des pauvres qu'il a fallu nourrir dans la prison. On a fait des quêtes pour eux, et il nous en a coûté à nous-mêmes une somme considérable.

Un incendie a entièrement consumé la nouvelle résidence que nous avions fait bâtir, l'année passée, à Tchin-tou. Ce malheur nous a été commun avec la moitié des habitans, dont les maisons ont péri, ainsi que la nôtre, par un accident dont on ne connoît point l'origine, et qui est arrivé la veille de l'Ascension. Nous avons sauvé la meilleure partie des effets de religion, avec nos habits; le reste a été brûlé. Nous avons fait rebâtir un corps-de-logis pour faire la visite des chrétiens de la ville, en attendant que nos facultés nous permettent de bâtir la maison en entier, et de payer les dettes que nous avons contractées pour cet objet.

Signé François, évêque d'Agathopolis, vicaire apostolique du Su-tchuen.

Lettre de M. Dufresse, missionnaire apostolique dans la province du Su-tchuen; achevée d'écrire le 21 de septembre 1784.

La religion continue à faire ici des progrès; partout un grand nombre de païens l'embrassent : néanmoins, c'est encore bien peu de chose en comparaison d'une infinité d'autres, ou qui ne la connoissent point, ou qui, la connoissant, refusent de l'embrasser. Les uns ont des habitudes criminelles et invétérées qu'ils ne veulent pas quitter; les autres craignent la peine qu'on a d'être chrétiens, parce qu'il faut prier, jeûner, etc.; la plupart craignent d'être méprisés dans le monde, d'être accusés et cités aux prétoires, et de perdre leur rang ou leur fortune; mais la grâce peut vaincre tous ces obstacles, et nous en voyons tous les jours des exemples frappans. Il faudroit plus de prêtres et de catéchistes qu'il n'y en a ici; un petit nombre ne peut que prêcher et désabuser un petit nombre. On ne prêche point dans les places publiques; la prudence ne le permet pas : les catéchistes se contentent d'aller dans les familles particulières,

où ils sont introduits par des chrétiens, parens ou amis; et s'il arrive qu'ils prêchent dans de nombreuses assemblées, telles que sont celles des funérailles, ils ne peuvent le faire que brièvement, faute de temps, car, le jour même, chacun se retire chez soi.

Qu'il vienne donc beaucoup de prêtres, et que les personnes vertueuses d'Europe, qui prennent quelque intérêt à la gloire de Dieu et au salut des ames, nous procurent ou nous fassent procurer de quoi entretenir un grand nombre de catéchistes; par ce moyen la religion s'étendra, les prédications devenant plus fréquentes et plus multipliées.

Il y a eu en plusieurs villes des persécutions où les chrétiens ont reçu des soufflets et des coups de houpades, et ont demeuré en prison des quatre, cinq, six mois, et plus; mais comme ces persécutions n'ont rien eu d'ailleurs de bien remarquable, je ne vous en fais aucun détail.

Au commencement de cette année, un nouveau chrétien ayant exhorté un païen, chez lequel il travailloit, à embrasser la religion, et celui-ci ayant arraché toutes les marques de superstition qui étoient affichées dans sa maison, ses frères et ses oncles, qui demeuroient dans la même enceinte, entrèrent en grande fureur contre lui et contre le chrétien qui l'avoit exhorté; ils affiché-

rent de nouveau les marques de superstition, et cherchèrent partout le chrétien pour le maltraiter, menaçant même de le tuer. Les choses étant un peu adoucies, ce chrétien vint me chercher, le 28 février, pour administrer sa famille et les autres fidèles des environs; mais à peine fûmes-nous entrés, que six ou sept païens arrivèrent, en poussant de grands cris, voulant tuer le chrétien; un d'entre eux entra dans la maison pour le chercher. J'étois alors, avec mon catéchiste et quelques chrétiens, à me chauffer dans une chambre à côté, dont nous avions fermé la porte : ce païen tout furieux enfonça cette porte d'un grand coup de pied; et ayant vu que nous étions des étrangers, et que le chrétien qu'il cherchoit n'étoit point là (il s'étoit éloigné), il sortit sans rien dire; mais, au milieu de la cour, il recommença à tempêter. Alors l'oncle du chrétien que ces païens cherchoient, et qui est chrétien lui-même, sortit pour les appaiser; mais, sans vouloir entendre raison, ils l'entraînèrent chez eux, menaçant d'assouvir leur fureur sur lui. Cependant il vint à bout de les adoucir, et revint quelques momens après, sans avoir reçu aucun mal. J'avois d'abord pris la résolution de quitter ce lieu dès le grand matin; mais ensuite je me déterminai à y rester, pour administrer les chrétiens qui y demeurent; ce que je fis

sans être inquiété par les païens. Mais au mois de mars, leur fureur se déchaîna de nouveau contre leur parent chrétien : ils le maltraitèrent si cruellement, qu'il tomba en démence, et il est resté long-temps en cet état, sans aucun bon intervalle. Quand ils le virent dans cette triste situation, ils en furent fâchés ; mais ils ne cessèrent pas pour cela de molester la famille, faisant grand fracas dans la maison, et voulant absolument avoir le chrétien qui avoit exhorté leur parent ; par bonheur, il s'étoit évadé.

Sur ces entrefaites arriva un catéchiste que ces païens prirent pour un maître de la religion ; ils l'emmenèrent chez eux, lui prirent son livre de prières. Comme ce catéchiste étoit d'un caractère fort doux, il leur parla raison, et les appaisa d'autant plus facilement, qu'étant médecin, il offrit de traiter leur parent malade. En effet, il lui a donné quelques remèdes qui l'ont soulagé.

Dans le feu de leur colère, ils disoient aux chrétiens : Nous nous vengerons par nous-mêmes, car nous savons que vous ne craignez point nos accusations devant le mandarin. En effet, ces chrétiens, peu de temps après leur conversion, avoient montré la plus grande fermeté dans une persécution qu'ils avoient essuyée ; et celui qui a exhorté le païen, avoit porté la cangue pendant un mois, ainsi que son oncle. Presque

tous les chrétiens de cet endroit, que j'avois admis, l'année dernière, au nombre des catéchumènes, ont reçu le baptême dans cette dernière administration.

Le mardi de Pâque dernier, deux officiers ruraux, accompagnés de cinq satellites, sont venus chez une riche famille chrétienne (où j'avois passé la fête de Pâque les deux années précédentes), portant un ordre par écrit du mandarin, qui citoit le fils aîné de la famille, et demandoit un chrétien, qui, disoit-on, étoit venu à une assemblée qui se tient dans cette maison, tous les ans, dans la troisième lune (en mars ou avril), à laquelle les chrétiens viennent quelquefois au nombre de deux mille, et où il y a un maître de la religion. Les satellites n'ont trouvé à la maison que le père, qui est un vieillard, deux femmes et quelques petits enfans; tout le reste de la famille étoit venu dans une chrétienté à cinq lieues de là, où se passoit la fête. Quant au chrétien qu'ils cherchoient, il étoit encore en prison à la capitale. Néanmoins, ils ont voulu qu'on fît avertir le fils aîné d'aller comparoître devant le mandarin qui l'appeloit, et ils se sont saisis d'un grand nombre de livres de religion, soit imprimés, soit manuscrits, qui leur sont tombés sous les mains, et ils les ont portés au mandarin. Le fils aîné de la famille s'est rendu sans difficulté à l'ordre du mandarin. Ce-

lui-ci, après quelques questions, a voulu avoir de lui 200 taëls (1500 liv.); mais le chrétien ayant répondu qu'il n'avoit pas deux deniers à donner, il n'a plus insisté. Voyant donc ses espérances frustrées de ce côté-là, il lui a demandé combien il y avoit de chrétiens dans le district de cette ville? Celui-ci a répondu qu'il y en avoit un très-grand nombre, mais qu'il ne pouvoit point les déclarer : le mandarin lui a demandé combien de familles professoient cette religion; le chrétien a nommé quatre familles, dont le mandarin a aussitôt fait appeler les chefs. Mais ayant découvert, par leurs réponses, qu'ils étoient de véritables chrétiens, et qu'il n'y avoit rien à condamner en eux, il a eu peur pour lui-même, s'il poussoit l'affaire trop loin. Enfin, il s'est contenté de se faire apporter leurs tablettes de religion. On lui en a présenté cinq; ayant vu qu'elles étoient toutes semblables, et ne contenoient rien de mauvais, il a renvoyé tous ces chrétiens, en leur disant de ne point faire d'éclat, mais d'être chrétiens dans le secret.

Nous venons d'acheter une maison, bâtie à environ une lieue de la ville. On va la transporter sur le même terrain où étoit située celle qui a été brûlée (1). Le corps de ces

(1) *Voyez* ci-dessus, page 5.

maisons est une charpente qu'on démonte et qu'on transporte où on veut. On a dû commencer aujourd'hui, 14 juin, à mettre la main à l'œuvre, et le charpentier chrétien, qui est à la tête de l'entreprise, nous fait espérer que, dans quinze jours, la maison sera reconstruite. Tel est le palais épiscopal dans ce pays-ci.

Je vous ai parlé, l'année dernière, d'un certain pays éloigné, soumis à l'empereur de Chine, dont quelques habitans avoient embrassé la religion, et où je me proposois d'envoyer mon catéchiste. Mon dessein ne put s'exécuter alors. Au commencement de cette année, deux autres païens de cette même nation ayant encore embrassé la religion dans ce pays-ci, où ils étoient venus faire leur commerce, et étant retournés chez eux, après avoir appris quelques prières, j'ai cru ne devoir pas différer à y envoyer. Le lundi de Pâque, mon catéchiste est donc parti avec un autre catéchiste, et un troisième chrétien qui leur servoit de conducteur, parce qu'il a voyagé dans ce pays-là. Ils ont fait dix ou douze journées de chemin pour s'y rendre; et, étant sur le point d'y entrer, il a fallu avoir un passe-port des Chinois, sur lequel étoit fixé le temps qu'ils devoient y rester. A leur arrivée, ils ont trouvé des gens qui écoutoient assez volontiers ce qu'on leur disoit de la religion par interprète.

(leur langue et leur écriture étant entièrement différentes de la chinoise); mais aucun ne l'a embrassée, soit parce qu'ils ne comprenoient pas bien ce qu'on leur disoit, soit pour d'autres raisons cachées. Quoiqu'ils n'aient pas beaucoup de divinités, ils sont fort attachés à celles qu'ils honorent. Leur principale est celle que les Chinois appellent Fou (ou Foé); mais ils n'adorent ni le ciel, ni la terre, ni aucune des autres divinités chinoises. Chacun a, sur la plate-forme de sa maison, une espèce de drapeau, plus ou moins grand, suivant la qualité des personnes, sur lequel est écrit une certaine formule de prière, qu'ils sont censés réciter toutes les fois que le vent agite le drapeau; et, comme il est agité à chaque instant, ils sont censés prier continuellement et sans interruption. Leurs maisons sont bâties de briques ou de terre, et à plusieurs étages. Ils ont des prêtres, qu'on appelle Lamas. Il n'y a, dans ce pays-là, que six hommes chrétiens, en trois familles différentes. Pour y étendre la religion, il faudroit un ou plusieurs catéchistes ou chrétiens zélés qui apprissent leur langue, et fissent dans leur pays un long séjour. N'ayant pas, pour le présent, les moyens nécessaires pour une pareille entreprise, je la laisse entre les mains de la Providence. J'ai ouï dire que le chrétien, conducteur des deux caté-

chistes, pense à y aller faire le commerce à cette intention; mais il ne peut pas se passer d'un catéchiste, et je ne puis pas fournir à l'entretien de celui-ci.

Les deux catéchistes ne sont revenus ici, à la capitale de la province, que le vendredi après la Pentecôte; et si leur voyage n'a point eu de succès bien marqué pour la conversion de ce peuple, il a au moins servi à confirmer les nouveaux chrétiens, et à convertir un païen lettré chinois, qu'ils ont rencontré dans une auberge, qui s'en retournoit dans sa patrie, et a fait voyage avec eux jusqu'à la capitale, d'où il s'est rendu chez lui. On rend un bon témoignage de sa foi.

Il nous est arrivé ici, cette année, un nouveau missionnaire européen; mais nous n'y avons encore rien gagné, étant obligés d'en députer un ancien, pour les affaires des missions, à Paris.

Que deviendront les chrétiens de cette province, que nous avons tant de peine à administrer une fois chaque année, si les prêtres vertueux et zélés d'Europe ne s'empressent à leur porter du secours? Que deviendrons-nous nous-mêmes, missionnaires, si on ne vient nous décharger d'une partie du fardeau? Les ames se perdront, et les missionnaires succomberont. Mgr. l'évêque d'Agathopolis est cassé de vieillesse et de

travaux; M. Gleyo, dont huit ans de prisons et de tourmens avoient déjà ruiné la santé, est maintenant si infirme, qu'il ne peut presque plus travailler; et un prêtre chinois est décrépit, et ne travaille plus. Les autres missionnaires se ruinent insensiblement le tempérament, n'étant aidés de personne. Mais, outre ce motif de soulager les missionnaires, et de leur prolonger la vie, les ecclésiastiques zélés pour la gloire de Dieu et le salut des ames n'en ont-ils pas de bien puissans pour venir ici? Confirmer des chrétiens dans la foi, ramener des pécheurs dans la voie du salut, perfectionner des ames justes, détruire l'idolâtrie, renverser l'empire du démon, faire connoître Dieu et Jésus-Christ, étendre sa religion, baptiser des enfans, sauver des ames dans un empire où il y en a un si grand nombre ensevelies dans les ombres de la mort!..... mener la vie de Jésus-Christ sur la terre, et de ses apôtres: ne sont-ce pas des motifs bien capables d'émouvoir des prêtres remplis de foi? Ajoutez à cela les consolations qui accompagnent un tel ministère, et la ferme confiance d'y faire son salut, suivant ces paroles de notre Seigneur: *Il n'y a personne qui, ayant quitté sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou ses terres, pour l'amour de moi et pour l'Evangile, ne reçoive au centuple dans le temps présent, et la vie éternelle*

dans le siècle à venir (1). Craint-on que Jésus-Christ ne tienne pas sa promesse ?

Un jeune homme d'un excellent caractère, qui m'accompagne depuis un an dans mes courses, doit partir bientôt, avec un autre, pour aller au collége que nous avons dans cette mission. Ces deux sujets y étant arrivés, le collége sera composé de dix écoliers, dont plusieurs, qui étudient la langue latine depuis quatre ans, commencent à s'appliquer à la théologie.

Quelques nouveaux chrétiens, qui demeurent dans un endroit où on tient un marché, à deux lieues environ de la capitale, étant venus dernièrement prier un catéchiste d'y aller prêcher la religion aux païens, celui-ci, sans savoir que ces nouveaux chrétiens vouloient rassembler un grand nombre de païens pour écouter la prédication, s'y est rendu, le 4 de juillet, accompagné de quelques autres fidèles. Arrivés là, ils ont vu accourir à la maison jusqu'à trois cents païens, dont le plus grand nombre n'étoient que des bandits. Après avoir entendu quelque temps la prédication, ces païens ont excité un grand tumulte, et ont voulu frapper le catéchiste et les chrétiens. Mais un chef de soldats, qui se trouvoit pour lors dans le marché, chargé d'y veiller au bon ordre,

(1) Evang. selon S. Marc, ch. x, ŷ. 29.

est aussitôt venu. Il s'est fait rendre compte de ce dont il s'agissoit; les païens blasphémant contre la religion, et les chrétiens la défendant, les soldats ont répondu : Puisque vous prétendez que la religion chrétienne est bonne, il n'y a qu'à aller à la ville en rendre raison au mandarin. Ils ont donc fait partir le catéchiste et les chrétiens; mais les païens, au lieu de les suivre, se sont dispersés. Alors les soldats, qui savoient, par ce qui étoit arrivé dans les dernières persécutions, que les mandarins n'aiment point à se compromettre avec les chrétiens, de peur de s'attirer des affaires, n'ont pas osé conduire les chrétiens au prétoire, mais ils les ont introduits dans leur poste, qui est tout près de la ville. Là, le chef de ces soldats leur a dit qu'il savoit que la religion chrétienne est une bonne religion, et qu'ainsi il ne les conduiroit point au mandarin, mais qu'il falloit écrire leurs noms, et trouver quelques personnes dans la ville, qui se rendissent caution pour eux. Ils ont donné leurs noms, et, quelques soldats chrétiens étant aussitôt venus se rendre leur caution, on les a laissés aller. Voilà à quoi on est exposé par l'imprudence des nouveaux chrétiens, qui ne savent rien prévoir. Sans une Providence spéciale, cet événement pouvoit avoir des suites fâcheuses.

Il y a eu ici, le 30 août 1784, à dix heu-

res du soir, une éclipse de lune; elle étoit centrale, et a été accompagnée, suivant l'usage, de toutes sortes de superstitions de la part des païens. Lorsqu'il arrive quelque éclipse, ces aveugles s'imaginent que c'est un chien (ou un dragon) qui mange et dévore la lune. Or, pour la défendre et la délivrer, on fait partout un grand tintamare avec des instrumens, des pétards, des chaudrons, etc. Mandarins, peuple, bonzes, tous s'empressent à délivrer la lune, et cette cacophonie dure jusqu'à la fin de l'éclipse.

Il s'est fait sentir, au mois de février de cette année, un froid très-violent, accompagné de neiges et de glaces, non-seulement sur les montagnes, mais encore dans les plaines; il a duré environ quinze jours, et sa rigueur a fait périr quantité de pauvres gens, surtout de mendians, qui n'ont ni feu ni lieu; les païens ne veulent point les retirer chez eux, parce que, s'ils viennent à mourir, il y a des procédures à faire, et il en coûte d'autant plus à celui sur le terrain duquel le pauvre est mort, que le mandarin le croit plus riche. Telle est la dureté des païens et l'injustice des mandarins envers des hommes qui sont leurs semblables.

Je termine en vous priant de ne concevoir aucune inquiétude sur mon sort. Tout ce qui arrive dans le monde, prospérités et adversités, santé et maladie, paix et persé-

cution, vie et mort, tout est l'effet de la volonté de Dieu, excepté le péché. Ainsi, il ne m'arrivera jamais rien que ce que Dieu voudra bien; et, de quelque manière qu'il dispose de moi, il en disposera toujours pour mon bien et pour sa gloire. Vous devriez même désirer et prier qu'il m'arrivât ce qui est arrivé autrefois aux apôtres et à un grand nombre de ceux qui, marchant sur leurs traces, ont continué leurs fonctions; je veux dire les persécutions, les emprisonnemens, les tourmens et la mort, pour le nom de Jésus-Christ et la gloire de la religion; car ce seroit sans doute le plus grand bonheur qui pût m'arriver ici bas, et la plus grande grâce que Dieu pût me faire : mais je n'ose y aspirer, parce que je sens bien que mes péchés et mes foiblesses m'en rendent indigne (1).

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, Dufresse, *missionnaire apostolique.*

(1) Les vœux de ce fervent missionnaire ont été exaucés. Emprisonné en 1785, il fut exilé hors de l'empire. Rentré en Chine en 1788, et devenu ensuite évêque de Tabraca et vicaire apostolique du Su-tchuen, il a terminé sa longue et pénible carrière par le martyre, qu'il a subi le 14 septembre 1815, après quatre mois de prison.

Extrait d'une lettre de M. de Ventavon, missionnaire à Péking, en date du 25 novembre 1784.

Vous apprendrez sans doute avec consolation la conversion d'une personne dont Dieu se servira peut-être pour éclairer des lumières de l'Evangile un royaume où l'on ne sache pas qu'aucun missionnaire ait jamais pénétré; c'est la Corée, presqu'île située à l'orient de la Chine. Le roi de cette contrée envoie tous les ans des ambassadeurs à l'empereur de la Chine, dont il se regarde comme vassal. Il n'y perd rien, car s'il fait des présens considérables à l'empereur, l'empereur lui en fait de plus considérables encore. Ces ambassadeurs coréens vinrent, sur la fin de l'année dernière, eux et leur suite, visiter notre église; nous leur donnâmes des livres de religion. Le fils d'un de ces deux seigneurs, âgé de vingt-sept ans, et très-bon lettré, les lut avec empressement; il y vit la vérité; et, la grâce agissant sur son cœur, il résolut d'embrasser la religion, après s'en être instruit à fond. Avant de l'admettre au baptême, nous lui fîmes

plusieurs questions, auxquelles il satisfit parfaitement. Nous lui demandâmes, entre autres choses, ce qu'il étoit résolu de faire, dans le cas où le roi désapprouveroit sa démarche, et voudroit le forcer à renoncer à la foi ; il répondit, sans hésiter, qu'il souffriroit tous les tourmens et la mort, plutôt que d'abandonner une religion dont il avoit clairement connu la vérité. Nous ne manquâmes pas de l'avertir que la pureté de la loi évangélique ne souffroit point la pluralité des femmes. Il répliqua : Je n'ai que mon épouse légitime, et je n'en aurai jamais d'autres. Enfin, avant son départ pour retourner en Corée, du consentement de son père, il fut admis au baptême, que M. de Grammont lui administra, lui donnant le nom de Pierre ; son nom de famille est Ly. On le dit allié de la maison royale ; il déclara qu'à son retour il vouloit renoncer aux grandeurs humaines, et se retirer, avec sa famille, dans une campagne, pour vaquer uniquement à son salut. Il nous promit de nous donner chaque année de ses nouvelles. Les ambassadeurs promirent aussi de proposer à leur souverain d'appeler des Européens dans ses Etats. De Péking jusqu'à la capitale de Corée, le chemin de terre est d'environ trois mois.

Au reste, nous ne pouvons nous entretenir que par écrit avec les Coréens. Leurs

caractères et les caractères chinois sont les mêmes quant à la figure et à la signification; s'il y a quelque différence, elle est légère; mais leur prononciation est tout-à-fait différente. Les Coréens mettoient par écrit ce qu'ils vouloient dire : en voyant les caractères, nous en comprenions le sens, et ils comprenoient aussi tout de suite le sens de ceux que nous leur écrivions en réponse.

Le fils aîné de l'empereur de Chine paroît tout-à-fait bien disposé en faveur des Européens, qu'il estime. Il est dans la quarante-unième année de son âge, et gouverne l'empire lorsque l'empereur est absent de la capitale (il en est souvent absent trois ou quatre mois). Les Chinois pensent assez généralement qu'il est destiné par son père à lui succéder; mais c'est-là un secret qu'il seroit dangereux de vouloir sonder, et dont on ne doit parler qu'à l'oreille. Le mois passé, ce prince est venu, avec tout son train, dans notre maison; il a visité l'église, a voulu voir les ornemens sacerdotaux, la congrégation du Saint-Sacrement, l'observatoire, enfin, les chambres de quelques particuliers. Il s'en est allé fort satisfait. S'il est un jour maître, nous espérons qu'il sera favorable à la religion, sur laquelle il a fait, à différentes fois, bien des questions.

Dans plusieurs provinces de Chine, il y a un grand nombre de mahométans; ils se sont

révoltés, dans celle de Kan-siu, le printemps dernier, au nombre de cent mille. D'abord ils ont pris quelques villes, et battu les soldats du pays, mal aguerris. A la première nouvelle, l'empereur a fait marcher contre eux, avec diligence, ses troupes, tant tartares que chinoises et autres; les mahométans, resserrés de toutes parts, dans des lieux arides, forcés, par la soif, d'en venir aux mains, ont été, dans deux ou trois combats, entièrement défaits, eux, leurs familles et leurs adhérens : à la réserve de ceux qui n'avoient pas atteint l'âge de quinze ans, tous ont péri par le fer des vainqueurs. Cependant on laisse tranquilles les mahométans qui n'ont pas remué.

Tout est aujourd'hui en paix, et l'on se prépare à célébrer, avec magnificence, la cinquantième année du règne de *Kïen-long*, qui, à l'âge de soixante-quatorze ans, gouverne encore ses Etats avec la même force et la même application que dans un âge moins avancé. Il doit, à cette occasion, donner un repas solennel aux gens distingués qui ont atteint soixante ans. Les Européens missionnaires parvenus à cet âge y assisteront aussi. Ce repas sera suivi de présens que l'empereur fera distribuer à tous les convives.

La cour de Russie est en correspondance avec celle de Chine. Ce sont les missionnai-

res qui traduisent les lettres du sénat de Pétersbourg, et qui mettent en latin celles de l'empereur. Les Moscovites ont à Péking une église et quelques chrétiens de leur rit. Elle est desservie par un archimandrite et trois ou quatre moines, auxquels on joint cinq ou six jeunes gens pour apprendre ici les langues tartare et chinoise. On les relève de dix en dix ans. Au reste, ils reçoivent assez rarement des nouvelles de la Moscovie européenne, à cause de la distance des lieux. De Pétersbourg à Péking, il faut près d'un an pour faire le voyage par terre, et je pense que les froids et les autres incommodités qu'on essuie dans cette route, sont plus insupportables que les chaleurs de la ligne. Nous vivons fort bien ici avec MM. les Moscovites; cependant nous sommes obligés d'user, à l'extérieur, de réserves, pour ne pas donner ombrage à la cour de Péking, qui, par des craintes politiques, plus que pour toute autre raison, met des obstacles aux progrès du christianisme.

Comme la religion chrétienne n'est autorisée en Chine par aucun édit de l'empereur, les néophytes, dans les provinces, sont recherchés de temps en temps; l'avidité des mandarins, et la malice des infidèles, y donnent souvent lieu; mais c'est plus souvent le prétexte des perquisitions qu'on fait de certaines sectes prohibées, et qu'on sait, par expérience,

rience, être portées à la révolte. Quand les mandarins des lieux où la persécution est allumée ont des relations à Péking, les missionnaires de cette ville, par le moyen de leurs connoissances, trouvent le moyen de les appaiser sans bruit; et quelques-unes ont été ainsi appaisées cette année. Le temps ne me permet pas d'entrer dans le détail. Je vous dirai seulement quelque chose de la plus considérable, qui a été dans la province de Chan-si, dans le district de Lou-gan, ville du premier ordre. Elle a eu son principe dans la méchanceté d'une belle-mère infidèle, qui vouloit absolument forcer sa bru chrétienne à des actes de superstition. Ne pouvant en venir à bout par les plus mauvais traitemens, elle la déféra, comme chrétienne, au mandarin inférieur. La bru fut arrêtée, elle et ses parens; ensuite nombre d'autres chrétiens, non-seulement de la ville où l'affaire avoit commencé, mais de la ville et du district de Lou-gan, où le mandarin supérieur en prit connoissance. Ce dernier sévit contre les chrétiens d'une manière barbare. Il voulut les forcer à fouler aux pieds le crucifix, qu'il fit briser. Il y en eut qui eurent la lâcheté d'apostasier; les autres tinrent ferme, et la pieuse belle-fille en particulier. Aussi furent-ils détenus en prison, et chargés de fers. Le mandarin alla plus loin; il fit afficher, dans cinq à six villes de sa dépen-

dance, qu'on eût à lui livrer tous les chrétiens. Quelques-uns voulurent lui représenter qu'à Péking on les toléroit, et que les Européens y avoient des églises ouvertes, où l'on pouvoit aller librement. Il répondit, avec un air de mépris, qu'il savoit tout cela; mais qu'il savoit aussi qu'il n'étoit point permis aux Européens de prêcher leur religion dans les provinces. Plusieurs chrétiens, justement alarmés, coururent à Péking donner avis de tout aux missionnaires. En recherchant qui étoit le mandarin ou gouverneur de la ville de Lou-gan, et d'où il étoit, il se trouva précisément que, sous deux jours, le neveu d'un des mandarins généraux de la province de Chan-si devoit partir pour cette province. Il étoit à deux journées de Péking: on lui envoya sur-le-champ quelques petites curiosités d'Europe, le priant instamment de parler à son oncle en faveur des chrétiens persécutés: il le promit, et tint parole. A peine arrivé, il parla à son oncle. Celui-ci, à sa demande, fit écrire au mandarin de Lou-gan, pour lui reprocher les rigueurs qu'il avoit exercées. Ce dernier répondit fort modestement, et promit d'élargir au plutôt les prisonniers. Il n'en eut ni le mérite, ni la gloire. Presqu'aussitôt accusé, je ne sais de quelle faute, il fut cassé par l'empereur, et dépouillé de ses emplois. Les chrétiens apostats, pour réparer leur crime, eurent le

courage de présenter au mandarin, commis pour régir par *interim*, une requête dans laquelle ils se déclaroient repentans de leur apostasie, et faisoient leur profession de foi. Le mandarin dit d'abord, que, pour répondre à leur requête, et terminer l'affaire, il falloit attendre l'arrivée du mandarin en titre. Mais quelque temps après, soit de son propre mouvement, soit à l'occasion de quelque recommandation, il dit qu'il ne vouloit plus se mêler de ces sortes d'affaires, et renvoya tous les prisonniers. Quant à la belle-fille, dont le mari étoit aussi infidèle, elle retourna à la maison paternelle. Je ne dois pas vous laisser ignorer son nom; elle s'appelle Marthe Ma.

Voilà à peu près, Monsieur, tout ce que j'ai d'intéressant à vous marquer.

Je vous prie de communiquer ma lettre à tous vos Messieurs, auxquels je renouvelle ma protestation du plus sincère attachement et de la plus vive reconnoissance. Avec ces sentimens, j'ai l'honneur d'être, en union de vos saints sacrifices, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, VENTAVON, *missionnaire apostolique.*

Péking, le 25 novembre 1784.

Précis d'une relation écrite en chinois, de tout ce qu'a eu à souffrir Marthe Ma, dont il est parlé dans la lettre ci-dessus, et des vertus qu'elle a pratiquées dans ses souffrances.

La belle-mère de Marthe Ma ne cessoit de la maudire et de la persécuter. Son mari, pour l'obliger à renoncer à la religion chrétienne, et à adorer les idoles, la frappa si cruellement, qu'elle avoit le corps tout meurtri. Mais comme elle ne se rendoit point, la belle-mère et le mari la conduisirent à la maison paternelle, déclarant qu'ils n'en vouloient plus. Le mari, à la sollicitation d'un de ses parens, la reprit ensuite chez lui; mais la paix ne fut pas de longue durée. La belle-mère, à l'insu de tout le monde, conduisit Marthe au mandarin, et l'accusa. Le mandarin la fit saisir, avec ses deux frères, et les interrogea. Ils répondirent constamment qu'ils étoient chrétiens, et qu'ils n'adoroient point les idoles. Le mandarin, après différentes interrogations, commanda à trois satellites de conduire Marthe Ma dans la maison de sa belle-mère, et de l'obliger à adorer l'idole. Marthe, entendant l'ordre que le mandarin

venoit de donner, s'écria à haute voix, dans le prétoire : *Je n'adore pas les idoles, et je ne veux pas retourner à la maison de mon mari; dites-le au mandarin.* Les satellites, néanmoins, la conduisirent à la maison de sa belle-mère. Arrivés là, ils prirent du papier superstitieux, et voulurent la forcer à le brûler devant l'idole. *Maintenant*, leur dit-elle, *je le ferai moins que jamais.* Les satellites, irrités, lui dirent : *Si tu ne brûles pas ce papier, nous allons te conduire au mandarin, et nous te tourmenterons.* Marthe Ma, leur faisant une inclination de tête, répondit : *Oui, dès l'instant, retournons au prétoire, allons devant le mandarin.* Comment, dirent les satellites, pourroit-on ne pas se mettre en colère, en voyant une telle opiniâtreté. Aussitôt ils brûlèrent du papier en sa place, et mirent entre ses mains des petites baguettes enduites d'encens, pour les faire aussi brûler devant l'idole. Marthe les jeta aussitôt par terre, et, se prosternant devant sa belle-mère, lui dit : *Ce qu'ils font ne doit pas m'être imputé.* Comme les satellites s'écrioient : *Elle a brûlé de l'encens, cela suffit*, Marthe Ma répliqua : *C'est vous qui l'avez brûlé, ce n'est pas moi; vous ne devez pas me l'attribuer.* La belle-mère, mécontente de sa conduite, lui dit : *Tu as beau me faire des protestations et des démonstrations de respect, tout cela ne servira de rien; tant que tu n'a-*

doreras pas nos dieux, je t'accuserai de nouveau devant le mandarin. Les satellites, se fâchant contre la belle-mère, lui dirent des injures; et, retournés au prétoire, rapportèrent au mandarin que la bru avoit obéi. Mais, dès le jour suivant, la belle-mère reconduisit Marthe Ma au prétoire, et la dénonça au mandarin comme incorrigible, disant qu'elle ne vouloit ni brûler de l'encens, ni s'incliner devant l'idole. Celui-ci répondit : Tranquillisez-vous, retournez chez vous; votre bru ne se rend pas actuellement, parce qu'elle est en colère : elle changera peu à peu.

Pour ce qui est des frères de Marthe Ma, le mandarin, après leur avoir fait subir un long interrogatoire, et tenté inutilement de les faire renoncer à la religion, les voyant inébranlables, leur dit : *Je sais qu'il y a encore parmi vous plus de dix chrétiens : puisque vous ne voulez pas changer de religion, retournez chez vous, et soyez sur vos gardes au sujet de cette religion : elle n'est pas mauvaise; seulement l'empereur ne veut pas qu'on en fasse une profession publique. D'ailleurs, il est à craindre que la religion appelée Pe-lien-kiao ne procure des troubles à la vôtre.* Le mandarin ayant ainsi parlé, tout le monde le remercia, et se retira du prétoire.

Mais la belle-mère de Marthe Ma, voyant qu'elle n'avoit pas réussi, n'en devint que

plus furieuse contre sa bru; elle engagea son fils à la battre. Celui-ci la frappa en effet avec des bâtons et des cordes, si cruellement, qu'elle en eut le corps tout meurtri, et demeura couchée par terre. Marthe Ma souffrit si patiemment, qu'on ne l'entendoit pas proférer une seule parole de plainte. Elle s'acquittoit de tous ses devoirs envers sa belle-mère et son mari, avec la même exactitude et la même affection que si elle en eût reçu toutes les satisfactions possibles. Elle disoit à ses frères et à ses parens chrétiens, qu'elle souffroit sans aucun ressentiment de colère ni de vengeance, et même avec une grande joie. *Priez seulement Dieu*, ajoutoit-elle, *de me donner la force de plutôt mourir que d'apostasier; c'est tout ce que je demande.* Lorsque les païens l'exhortoient, ou à prendre patience, ou à renoncer à sa religion; je souffre volontiers, leur répondoit-elle; je ressens même de la joie de souffrir pour Dieu. On peut blesser mon corps, mais on ne peut porter aucune atteinte à mon ame.

La belle-mère ne cessoit de l'accabler d'injures et de la maltraiter. Elle l'accusa de nouveau, elle et ses deux frères, de ne pas adorer le dieu Foe, et de maudire les ancêtres; et, de plus, elle accusa Marthe d'avoir volé trois vêtemens : le mandarin, ayant découvert que l'accusation de vol étoit fausse, réprimanda sévèrement la belle-mère, et la

chargea de malédictions. Il ordonna ensuite au chef du quartier de les réconcilier, et fit défense d'intenter désormais aucune accusation à ce sujet, en protestant que quiconque en feroit seroit sévèrement puni; ainsi se termina cette affaire. Priez le Seigneur qu'il nous protège et nous donne la paix.

Histoire abrégée de la persécution excitée en Chine; contre la religion chrétienne, en 1784 et 1785, extraite de plusieurs lettres écrites en 1785 et 1786, par M. Descourvières, procureur des Missions françoises à Macao; et par M. Létondal, qui lui succéda dans cette place au commencement de 1786.

La disette des missionnaires étoit très-grande depuis plusieurs années, dans les provinces de Chine confiées aux soins de la Propagande. Cette congrégation y envoya, en 1782, plusieurs ouvriers évangéliques. De ce nombre étoient quatre franciscains italiens, qui, après quelque séjour à Macao et à Canton, partirent de cette dernière ville, dans le mois de mai 1784, pour se rendre dans la province de Chen-si. Ils étoient conduits par des chrétiens affidés, qui connoissoient le pays. Déjà ils avoient passé sans accident les endroits les plus dangereux, à travers les provinces de Canton, Kouang-si, Hoû-kouang. Sur les confins de cette dernière province, et sur le point d'entrer dans celle de Chen-si, ils furent reconnus pour Européens, arrêtés et livrés aux mandarins,

et ce fut là l'origine de la dernière persécution, qui a fait de si grands ravages dans l'église de Chine. Voici comment la chose arriva :

Un apostat, fils adoptif d'un de leurs conducteurs, ayant eu connoissance de leur arrivée, voulut profiter de cette circonstance pour satisfaire sa cupidité. Comme l'entrée des Européens dans la Chine est strictement défendue, il savoit qu'en menaçant de les dénoncer aux mandarins, on en pouvoit extorquer une grosse somme d'argent. Ce perfide alla donc trouver quelques satellites des mandarins, leur fit part de son dessein, et les conduisit aux bateaux qui portoient les missionnaires. Les satellites n'y furent pas plutôt arrivés, qu'ils se saisirent d'un des guides, le lièrent avec une chaîne de fer, et le frappèrent à coups de sabre, ajoutant à ces mauvais traitemens des injures et des menaces. Comme ils n'avoient d'autre but que d'en extorquer de l'argent, ayant reçu une somme d'environ douze cents livres, ils délièrent cet homme, et s'en allèrent.

Mais les allées et les venues, l'éclat des démarches qui furent faites, réveillèrent l'attention d'un mandarin militaire qui étoit dans le voisinage. Il se transporta aux bateaux avec des soldats, fit arrêter les quatre missionnaires, et les envoya au gouverneur du district. Celui-ci trouvant l'affaire grave, ne voulut point la prendre sur son compte;

il fit conduire les prisonniers au gouverneur général de la province du Hoû-kouang, qui chargea quelques mandarins d'interroger les Européens. Dès qu'ils apprirent qu'ils faisoient route pour le Chen-si, où les mahométans révoltés faisoient la guerre aux Chinois, ils les soupçonnèrent d'aller à leur secours. Ils ne pouvoient s'imaginer que des étrangers qui, comme les mahométans, venoient de l'Occident, et qui, comme eux, adoroient un seul Dieu, créateur du ciel, eussent d'autres motifs de passer à cette province, l'une des plus reculées de la Chine, malgré la défense expresse faite à tout étranger de s'introduire dans cet empire. Ils furent donc d'avis, conjointement avec le gouverneur général, d'informer l'empereur de cet événement. Ce prince conçut les mêmes soupçons, lorsqu'on lui rapporta les détails de cette aventure. Il ordonna que les quatre missionnaires fussent conduits sur-le-champ à Péking, et que les interprètes que les mandarins avoient déjà fait venir de Canton les accompagnassent; que l'on fît à Canton les perquisitions les plus exactes contre tous ceux qui avoient introduit dans l'empire les quatre Européens, et en particulier contre Pierre Tsai, prêtre chinois de la Propagande, Pierre Sié, et Barthélemi Sié.

Les mandarins de Canton, dont la vigilance étoit en défaut par l'entrée de ces

étrangers, montrèrent le zèle le plus ardent pour l'exécution des ordres de l'empereur. Ils découvrirent d'abord Pierre Sié, l'un des guides, le firent arrêter et conduire à Péking. Mais celui qu'ils cherchèrent avec le plus d'ardeur, fut M. Pierre Tsai, qu'ils regardoient comme le principal introducteur, et ayant le secret de l'intelligence présumée avec les mahométans. Ils firent arrêter une infinité de chrétiens, et même plusieurs païens, dans l'espérance de tirer d'eux des lumières, pour connoître la retraite de M. Tsai; mais ce fut en vain. M. Simonelli, ex-jésuite chinois, faisoit alors la fonction de procureur des missionnaires portugais à Canton. C'étoit un vieillard respectable qui, dans la persécution de 1746, avoit été emprisonné pour la foi, et l'avoit confessée glorieusement. Les mandarins, en ayant eu connoissance, pensèrent qu'il ne devoit pas ignorer le secret qu'ils cherchoient à découvrir. Ils lui envoyèrent une chaise à porteurs, et le firent comparoître devant eux, le 26 septembre 1784; mais ils ne purent rien tirer de lui. Ils le retinrent alors en prison, et prirent depuis le parti de l'envoyer à l'empereur. Les tortures qu'on lui avoit fait subir, jointes aux fatigues du voyage et aux misères de la captivité, lui firent trouver, dans les prisons de Péking, le terme de ses travaux, et une couronne pour le ciel.

Le lendemain 27, ils firent arrêter pendant la nuit beaucoup de chrétiens, du nombre desquels étoient quatre domestiques chinois de M. de la Tour (ou della Torre), procureur de la congrégation de la Propagande, à Canton. La résidence de M. Tsai, où il ne se trouva pas, fut mise au pillage; la maison où il étoit véritablement fut bientôt visitée par des soldats. M. Tsai, qui dormoit tranquillement, fut réveillé par les cris que poussoient ses hôtes. Ces cris étoient arrachés par les coups et les tortures que leur faisoient endurer les satellites, en les enchaînant. Il s'évada, presque nu, par une porte de derrière, et alla se réfugier chez un pauvre chrétien du voisinage, qui lui donna quelques haillons; mais cet asile n'étoit rien moins que sûr. Un moment après, un soldat chinois y entra, une lanterne à la main; M. Tsai, qui étoit caché derrière la porte, ne fut point aperçu; et, par un trait particulier de la Providence, la contenance du maître de la maison, qui trembloit de peur, ne fit naître aucun soupçon.

M. Tsai chercha, à la pointe du jour, une autre retraite; mais trouvant la maison qu'il avoit choisie scellée du sceau public, il jugea que ceux qui l'habitoient avoient été emprisonnés. Il forma alors la résolution de quitter une ville où il ne pouvoit plus être à couvert, et de se rendre à Macao. A cet effet il loua un bateau, et, pour

cacher sa marche, il fit d'abord remonter un peu la rivière; ensuite, changeant de route, il arriva à un village où il y a quelques chrétiens. Là, il congédia ses conducteurs, prit un autre bateau, descendit la rivière, et arriva sans accident à Macao. Les franciscains ont un couvent dans cette ville, dont une petite porte de derrière donne sur la mer. M. Tsai, qui la connoissoit, débarqua à cette porte, y demanda un guide qui le conduisit, le 30 septembre 1784, dans la maison de procure des missionnaires françois. M. Descourvières remplissoit la place de procureur, depuis six années. Il accueillit avec empressement un homme si précieux aux yeux de la foi; mais, pour ne rien faire sans conseil, dans une circonstance aussi délicate, il alla trouver M. l'évêque de Péking, qui étoit alors à Macao, le grand-vicaire de l'évêque de Macao, et quelques autres personnes, sur les lumières desquelles on pouvoit autant compter que sur leur prudence. Tous décidèrent qu'il devoit recevoir et garder M. Tsai caché dans sa maison, jusqu'à ce qu'on pût lui trouver une retraite plus sûre. Le gouverneur et quelques sénateurs, qui ne tardèrent pas à être informés de cette résolution, la louèrent, et promirent de protéger de leur côté le nouvel hôte.

On faisoit à Canton les perquisitions les plus exactes contre M. Tsai. Leur inutilité

persuada qu'il avoit quitté cette ville, et fit soupçonner qu'il avoit gagné Macao. Deux mandarins furent aussitôt députés pour l'y suivre. La première démarche qu'ils firent fut de s'adresser au procureur du sénat, et de lui demander Pierre Tsai. Le procureur, qui ne savoit rien des aventures de M. Tsai, assura aux mandarins qu'il n'étoit point dans Macao. On fit aussitôt avertir les chrétiens chinois qui n'étoient point habillés à la portugaise (et c'est le petit nombre, la plupart de ceux qui se convertissent adoptent l'habillement et le nom de portugais), de se tenir cachés, ou de prendre les habits de la nation, pour être soustraits à la juridiction des mandarins. Ils prirent tous ce dernier parti, de façon qu'à peine y eut-il dans Macao, en 1785, deux ou trois chrétiens chinois habillés selon le costume de leur nation.

La retraite de M. Tsai dans la maison de procure françoise, ne parut point assez secrète dans un temps si critique. On jugea qu'il seroit plus en sûreté chez les Augustins; et un ancien missionnaire espagnol offrit de partager son logement avec lui. Il y reçut aussi dans la suite Barthélemi Sié, et quelques autres chrétiens qui s'y réfugièrent. Ce fut le 3 octobre 1784, que M. Tsai, revêtu d'une soutane à l'européenne, se rendit dans ce couvent. On vit presqu'aussitôt après arriver à Macao de nouveaux mandarins envoyés de

Canton, non plus sur des soupçons, mais avec la certitude que M. Tsai y étoit; certitude que leur avoit donnée le batelier qui l'avoit conduit, et qui les instruisit du temps de son passage, et du lieu de son débarquement. Les magistrats chinois demandèrent au sénat le prétendu criminel. Pour engager les Portugais à le livrer, ils promirent de ne lui faire aucun mal, et assurèrent que cette condescendance arrêteroit aussitôt la persécution. Ils ajoutèrent en même temps qu'ils feroient périr Macao de faim, si on s'obstinoit à ne point le livrer. Une longue expérience avoit appris qu'on ne pouvoit ajouter foi à de telles promesses, aussi ne firent-elles point illusion; mais la menace d'affamer la ville étoit formidable pour les Portugais, parce qu'ils n'ont presqu'aucune ressource pour tirer des vivres d'ailleurs que de la Chine. On convoqua aussitôt l'assemblée du sénat, pour aviser aux moyens de concilier des intérêts si graves et si opposés entre eux.

Il y avoit alors à Macao un officier portugais de distinction, arrivé de Goa avec d'amples pouvoirs pour régler quelques affaires importantes. Celle-ci intéressa vivement son zèle pour la religion et pour l'honneur de sa patrie. Guidé par ces deux sentimens, il représenta aux sénateurs, qu'un ministre de la religion, persécuté pour la bonne cause, étoit sous la sauve-garde des lois, et que

ce seroit une injustice criminelle que de le livrer à ses ennemis. Il ajouta que l'honneur de la nation dans le sein de laquelle il venoit chercher un asile, élevoit sa voix en sa faveur, et que l'abandonner, ce seroit se couvrir d'un opprobre éternel. Il termina sa harangue pathétique, par un raisonnement qui acheva d'écarter les ressources de la timidité. Les Chinois, dit-il, nous étudient; leur audace prend son aliment dans notre pusillanimité, et plus nous leur accordons, plus ils exigent. Mais leur caractère, qui est naturellement foible, ne sauroit se roidir contre notre contenance, si elle est résolue et déterminée. Parlons hautement, prenons les armes, s'il le faut, et ne laissons pas violer l'hospitalité chrétienne sur une terre dont la garde nous est confiée. A ces paroles, l'assemblée s'émeut, et tous les membres qui la composent s'écrient de concert, qu'il faut accueillir tous les chrétiens persécutés, et protéger en particulier M. Tsai. Mais pour ne rien omettre, dans une circonstance aussi délicate, de ce qui pouvoit calmer les Chinois, il fut arrêté qu'on leur représenteroit qu'il y avoit de l'injustice à réclamer un homme qui n'étoit retenu par aucun lien dans une ville sans murailles, ouverte de toutes parts, dans une ville peuplée aux deux tiers par des Chinois soumis à leur gouvernement. On ajouta que si des raisons aussi

fortes ne persuadoient pas, on étoit résolu à repousser la violence par les armes, et à défendre une aussi bonne cause, fallût-il s'ensevelir sous les ruines de Macao; mais que si ce malheur arrivoit, une telle injustice ne demeureroit pas long-temps impunie. Après cette réponse vigoureuse, on doubla les sentinelles, on multiplia les patrouilles, et l'on fit semblant de chercher les prétendus criminels, pour donner quelque satisfaction aux Chinois.

Les mandarins de Canton avoient fait venir à Macao un des prisonniers, domestique de M. de la Tour, pour prendre de lui les notions propres à diriger leur marche. C'est lui qui, par la crainte des tortures, leur avoit déclaré les noms et la destination des missionnaires nouvellement entrés en Chine, M. Delpon au Su-tchuen, M. Ferretti au Chen-si, un franciscain espagnol au Kiang-si, deux franciscains italiens au Chan-tong, deux augustins à Péking, et les quatre destinés au Chen-si, nouvellement arrêtés dans le Hoû-kouang. Ce perfide, après les avoir si bien servis à Canton, ne leur montra pas moins de zèle à Macao. Il fit partout, seul, et suivi de loin d'un soldat, les perquisitions les plus exactes : il alla même dans le monastère où étoit M. Tsai; mais la Providence ne permit pas qu'il fît aucune découverte; il ne pensa point à la maison de procure des mission-

naires françois. Il n'ignoroit cependant pas les rapports qu'avoit avec elle M. Tsai, et qu'elle étoit l'asile des chrétiens. Les chefs de Canton, impatiens de n'avoir rien de satisfaisant à mander à l'empereur, envoyèrent coup sur coup des mandarins à Macao; ils menacèrent encore de ruiner la ville; et, pour donner à leurs menaces plus d'énergie, ils firent partir quatre ou cinq grandes barques remplies de troupes, qui vinrent se poster dans le port de Macao. Sur ces bâtimens étoient quelques chrétiens prisonniers, qu'on y avoit mis pour servir d'indicateurs, et, dans ce nombre, M. Kou, prêtre, élève du collége de Siam. Ce missionnaire, dont les Chinois ignoroient la qualité, étoit bien éloigné de donner aucune lumière sur les chrétiens de Macao, qu'il connoissoit parfaitement. Il profita de l'occasion qui s'offroit à lui, pour aller auprès du P. de Villanueva, augustin espagnol, et ancien supérieur des missions de son pays, recevoir, par la participation des sacremens, les forces et les consolations nécessaires dans son état. Il se conduisit avec tant de prudence, qu'il ne fit rien connoître aux Chinois. La liberté lui fut rendue dans la suite; mais il n'en jouit pas long-temps : reconnu comme prêtre, il fut arrêté de nouveau au mois de janvier 1785. Les rigueurs les plus dures accompagnèrent sa captivité. On employa même des tortures

cruelles qui le réduisirent à un état de foiblesse si grand, qu'on appréhendoit pour ses jours, lorsque, après avoir subi son dernier jugement, il partit, le 15 septembre 1785, pour l'exil, où il a été condamné à un esclavage perpétuel.

Les Chinois, désespérés de ne trouver ni M. Pierre Tsai, ni les autres chrétiens qu'ils cherchoient, commencèrent à réaliser les menaces qu'ils avoient faites d'affamer la ville de Macao. Ils défendirent d'y porter des vivres, et firent arrêter quelques domestiques chinois qui étoient au service des Portugais. Le riz, principale nourriture du pays, haussa considérablement de prix, et la famine alloit bientôt faire sentir ses rigueurs. Les Chinois, intimidés, ne vouloient rendre aucun service aux Portugais, pas même aux vaisseaux qui étoient dans le port. Un grand nombre d'entre eux prenoient la fuite, et quittoient une ville dont ils pensoient que la ruine étoit tout à la fois inévitable et prochaine; enfin, la consternation fut générale.

Dans une crise si fâcheuse, le gouverneur montra la plus grande fermeté et une prudence consommée. Il donna des ordres pour que les Chinois qui abandonnoient la ville n'emportassent avec eux aucune provision de riz. Il plaça des sentinelles de distance en distance, au port et aux entrées de la ville, pour empêcher qu'elle ne fût dégarnie. Par ces

précautions, il maintint l'ordre; mais il n'arrêta pas l'acharnement des Chinois à poursuivre Pierre Tsai. Ils publièrent des écrits, annoncèrent des récompenses, firent afficher son signalement, renouvelèrent à plusieurs reprises leurs placards, augmentèrent les promesses faites à quiconque donneroit des indices de la retraite de l'homme qu'ils cherchoient avec tant d'ardeur, et les portèrent enfin à plus de vingt-quatre mille livres. Mais tout fut inutile, menaces, promesses, ruses : personne ne dit mot; et tout ce que purent recueillir les mandarins, ce fut quelques soupçons sur le couvent de Saint-François. Ils résolurent aussitôt de le visiter; et, pour ne pas trouver d'obstacles, ils en demandèrent au gouverneur la permission. Le gouverneur, qui ne pouvoit prudemment la refuser, fit donner avis sous main au monastère, de la visite qu'on alloit y recevoir; on en fit sortir tous les Chinois chrétiens, excepté un vieillard malade.

Le frère Martin, procureur des missionnaires espagnols, qui fait sa résidence dans cette maison, fut interrogé à différentes reprises, et d'abord, s'il n'étoit pas chargé de la correspondance des quatre Européens arrêtés dans le Hou-kouang? Il répondit que non. On lui demanda si M. Tsai n'étoit pas véritablement entré dans ce couvent par la petite porte qui donne sur la mer? s'il y étoit en-

core, ou s'il en étoit sorti? Le religieux, se possédant parfaitement, répondit, sans blesser la vérité, qu'il ne l'avoit vu ni entrer, ni sortir du couvent, et qu'il pouvoit assurer qu'il n'y étoit pas. Il répondit avec la même sagesse à plusieurs autres questions insidieuses, également sans mentir et sans rien déceler. On interrogea aussi ce vieux Chinois chrétien, qui, à cause de ses infirmités, n'avoit pas pu prendre la fuite, et que l'on avoit laissé comme un homme sans conséquence. Ce vieillard, qui ne savoit rien, ne put leur donner aucune lumière. Lassés de le tourner et retourner sans succès, pour apprendre de lui quelque chose touchant M. Tsai, ils lui firent ressentir les effets de leur mauvaise humeur, en le retenant captif pendant quelque temps, après lequel ils ne voulurent pas lui permettre de rentrer à Macao, où il trouvoit des secours abondans; mais ils l'envoyèrent dans sa patrie, où il étoit exposé à manquer de tout.

Le conseil de Canton, qui venoit d'employer des moyens si vigoureux contre Pierre Tsai, se flattoit chaque jour de voir arriver cette victime, et de l'envoyer à l'empereur comme la preuve de son zèle. Trompé dans son espérance, et ne sachant plus comment se tirer de ce pas, il imagina de députer à Macao le chef de la justice criminelle de la province. C'est un mandarin de grande im-

portance, et dont la dignité est fort respectée. On espéra que sa présence en imposeroit, et que tout plieroit devant lui dans cette ville, où l'on croyoit opiniâtrément que le prétendu criminel étoit caché. Ce fier mandarin y vint effectivement avec une suite nombreuse. Mais, pour ne pas compromettre sa dignité, dont il avoit la plus haute opinion, il fit annoncer ses prétentions au sénat; savoir, qu'il présideroit seul à l'assemblée du sénat, étant assis, et qu'il seroit environné des sénateurs portugais debout. Les Portugais répondirent qu'un tribunal souverain seroit avili, s'il souscrivoit à une pareille proposition. Ils lui firent même sentir combien elle étoit exorbitante. Le mandarin, qui le comprit, se rapprocha un peu. Il consentit à voir assis à ses côtés le gouverneur et le commissaire, pourvu qu'ils fussent un peu plus bas, et que les sénateurs restassent debout. Les Portugais ne l'accueillirent pas mieux cette seconde fois; ils continuèrent à lui dire qu'ils ne consentiroient jamais que la dignité du sénat fût ainsi compromise. Le mandarin, qui avoit pris son logement dans une pagode, à un quart de lieue de la ville, renonça à venir au sénat. Il envoya à sa place des officiers chargés de renouveler en son nom les demandes qui avoient tant de fois été faites de livrer Pierre Tsai. Ils les conclurent d'un ton impérieux, en exigeant une

réponse positive dans les vingt-quatre heures.

Le sénat convoqua aussitôt une assemblée extraordinaire des notables de Macao. Les prêtres et les religieux y furent invités. Le courageux commissaire y parla comme il avoit déjà fait, avec un zèle religieux et une prudence parfaite. Il conclut qu'il falloit, même au péril de la vie, protéger les respectables persécutés; qu'une contenance courageuse étoit nécessaire dans le moment, mais qu'il falloit aussi donner, à un officier de l'importance du grand mandarin, une marque de condescendance, en faisant visiter publiquement les maisons portugaises de Macao. Toute l'assemblée loua et approuva l'avis du commissaire : elle fit répondre aux Chinois que rien n'étoit plus injuste que de rendre le sénat responsable d'une chose qui n'étoit pas en son pouvoir; que pour lui marquer sa bonne volonté, le sénat avoit ordonné une visite générale, qui alloit être exécutée; mais que si on vouloit pousser les choses plus loin, on se défendroit vigoureusement. Le mandarin resta dans le temple d'idoles pendant que se faisoit la visite, et en attendit le succès, qui ne fut pas tel qu'il l'espéroit. On ne trouva, et on ne voulut trouver aucun des dénoncés. Sa fierté chinoise fut un peu choquée à cette nouvelle; mais elle fut tout-à-fait déconcertée, lorsqu'on lui apprit une hostilité que les Portugais avoient crue néces-

saire

saire dans la circonstance. Ils arrêtèrent un bateau chinois, chargé de riz, qui sortoit du port; constituèrent prisonniers, dans une frégate du roi, quelques soldats chinois qui se trouvoient dans ce bateau. D'un autre côté, la garde de la citadelle fit feu de son canon sur une barque qui sortoit aussi du port, et que l'on soupçonna pareillement d'être chargée de riz. L'alarme se mit aussitôt parmi les Chinois. Elle fut si vive, qu'elle obligea le grand mandarin à précipiter son retour à Canton. Il y a apparence qu'elle l'y accompagna, puisque, peu de jours après, le 28 octobre 1784, arrivèrent à Macao des ordres aux habitans chinois de ne point quitter la ville, et à ceux qui l'avoient quittée, d'y retourner, avec liberté d'y porter des vivres, et même invitation à le faire. Les Portugais se félicitèrent de la conduite noble et ferme qu'ils avoient tenue, et dans peu de jours, l'abondance et la tranquillité régnèrent parmi eux.

Le conseil de Canton, après avoir employé l'autorité et la force contre M. Tsai, et toujours sans succès, n'avoit plus de ressource que dans la ruse. Elle fut effectivement employée. Trois chrétiens prisonniers furent envoyés pour chercher furtivement dans Macao, Pierre Tsai, Barthélemi Sié, et d'autres. On leur avoit promis la liberté s'ils les découvroient, et on leur assuroit qu'on ne vouloit

que les interroger, et qu'on ne leur feroit aucun mal. L'un d'eux, ami intime de Barthélemi Sié, que le désir de recouvrer sa liberté avoit rendu trop crédule, fit tout ce qu'il put pour satisfaire les mandarins. Il alla au couvent des Augustins, où il soupçonnoit fort qu'il s'étoit réfugié, et il ne se trompoit pas. Le père espagnol, qui le vit venir, avant de le recevoir, recommanda à Barthélemi de se cacher; mais celui-ci, ignorant que son ami étoit captif, et comptant sur sa fidélité, ne tarda pas à se produire, et lui demanda avec empressement des nouvelles de son pays. Le prisonnier, ayant exposé les circonstances où il se trouvoit, et la fin pour laquelle il étoit venu, le père Augustin lui déclara que c'étoit un crime que de servir les persécuteurs de la religion, et que l'obéissance due aux maîtres temporels ne s'étendoit pas jusqu'à être l'instrument de leur injustice. Le chrétien parut en convenir, et promit de garder un secret impénétrable; mais il ne tint point parole. Le missionnaire espagnol, qui l'avoit bien prévu, fit sortir secrètement Barthélemi du couvent, et l'envoya à la maison de procure des missionnaires françois, où étoit M. Pierre Tsai depuis une quinzaine de jours.

La ville de Macao est peuplée d'environ quinze mille hommes, dont les deux tiers sont chinois. Un mandarin qui fait sa rési-

dence à Casa-Branca, dans le voisinage, gouverne cette portion d'habitans. Le rôle qu'il avoit joué depuis un mois dans les excursions des magistrats de Canton, l'avoit tout à la fois couvert de confusion et livré au chagrin. Sa mort subite, qui arriva à la fin d'octobre 1784, fit soupçonner qu'il n'avoit pas voulu survivre à la honte d'avoir si peu réussi dans la recherche des chrétiens. Son successeur prit possession de sa place, le 21 novembre suivant. Voulant signaler son avénement par un acte de zèle, il usa de ruse pour trouver Barthélemi Sié, qu'il croyoit encore caché dans le couvent des Augustins. Il est d'usage que les mandarins de Casa-Branca, après leur installation, viennent visiter quelques-uns des principaux édifices de Macao. Celui-ci les visita, accompagné de ses officiers et satellites en grand nombre. Ensuite il se présenta avec la même escorte à la porte du monastère des Augustins, feignant d'être curieux d'en voir les édifices. Le portier, qui pénétroit sa véritable intention, craignant pour deux chrétiens chinois qui se trouvoient dans la maison, refusa de lui ouvrir, et dit que le supérieur étoit absent. Le mandarin n'insista pas; mais les jours suivans, six ou sept autres envoyés de Canton firent avec lui de nouveaux efforts pour découvrir les prétendus criminels, et en particulier Barthélemi Sié. Le père espagnol,

cité devant eux, et interrogé sur ce qu'étoient devenus les chrétiens que l'on avoit vus chez lui, répondit avec fermeté qu'ils n'y étoient plus, et qu'ils n'étoient en aucune manière à sa disposition. Réponse pleine de vérité; car, dès la veille, il avoit fait sortir du couvent tous les chrétiens chinois qui y étoient encore, et ils s'étoient rendus pendant la nuit à la procure des missionnaires françois. Les mandarins, qui l'avoient d'abord traité avec beaucoup d'égards, voyant qu'ils n'en pouvoient rien obtenir, le chargèrent d'injures. Ils sommèrent aussi le gouverneur, le commissaire et le sénat, de livrer Barthélemi, répétant leurs menaces en cas de refus. Les marchands chinois, dont les alarmes se renouveloient, voyant l'acharnement de leurs chefs, firent les plus vives instances; mais tout fut inutile. Les Portugais, plus fermes que jamais, résistèrent courageusement aux uns et aux autres. Les mandarins furent forcés de prendre le chemin de Canton, en y portant leur honte et leur dépit. Ils fulminèrent contre la ville, en la quittant, des menaces terribles, et lui annoncèrent la vengeance prochaine de l'empereur, qu'ils alloient instruire.

Les chefs du gouvernement portugais, voyant le danger extrême que couroient ces deux chrétiens poursuivis, prirent la résolution de les faire embarquer pour Goa. Il

y avoit dans le port une frégate qui devoit appareiller au premier jour. On profita de l'occasion. MM. Pierre Tsai et Barthélemi Sié se rendirent, pendant la nuit du 30 novembre, dans un bateau avancé pour cela. L'officier qui vint les prendre étoit le seul instruit de la qualité de ses passagers. Ils sortirent du port le 1er. décembre 1784.

Tout ce mois de décembre, et une partie de celui de janvier 1785, furent pour la ville de Macao un temps d'alarmes et de troubles. On y recevoit continuellement des nouvelles des préparatifs de guerre qui se faisoient dans l'empire contre elle. On nommoit le général de l'armée qui marchoit, le nombre des soldats qu'il commandoit, la route qu'il prenoit, et le plan des opérations qu'il méditoit contre la place. Ces nouvelles étoient fondées; mais la peur grossit les objets : on les avoit enflées considérablement. Les mandarins de Canton, déterminés à employer la violence, avoient fait marcher des troupes vers Macao; mais un contre-ordre les arrêta au milieu de la route, et les fit retourner sur leurs pas. Voici la cause de ce changement : Parmi les Européens qui étoient à Canton, il y en avoit deux fort connus des Chinois, et qui parloient leur langue; savoir, M. Galbert, françois, et M. Mourié, danois. Inquiets sur le succès de leur armée, les mandarins voulurent sonder ces messieurs,

et connoître par leurs réponses le degré de résistance qu'on pouvoit craindre de la part des Portugais. Deux d'entre eux se rendirent à un repas ménagé pour cette entrevue avec nos deux Européens. Lorsque les domestiques furent sortis, les mandarins, supposant que MM. Tsai et Barthélemi Sié étoient cachés à Macao, leur demandèrent si le sénat auroit la hardiesse de les refuser lorsqu'on les lui demanderoit à la tête d'une armée, et quelle contenance une poignée de Portugais feroit dans une telle détresse? Les deux Européens répondirent que très-certainement les Portugais prendroient les armes : que, pourvus d'une bonne artillerie, ils s'en serviroient pour repousser les premières hostilités qu'on se permettroit contre eux. Ils ajoutèrent que les principes d'honneur, et les lois qui guident un gouverneur de ville, sont tels, qu'il mériteroit de perdre la tête, s'il abandonnoit lâchement sa place, ou s'il venoit à trahir la religion en livrant ses ministres; qu'ainsi, mort pour mort, il préféreroit une fin glorieuse en combattant, à une mort flétrissante qui l'attendoit dans sa patrie. Les Chinois parurent fort étonnés de ces principes vigoureux. Ils ne manquèrent pas d'en faire part à leurs confrères; et il y a lieu de croire que le contre-ordre donné aux troupes fut l'effet de leur crainte des canons portugais.

Si tant de troubles affligèrent l'église de Chine pendant l'année 1784, la Providence la consola par l'arrivée de plusieurs saints missionnaires. A la tête de ces secours si nécessaires étoit le nouvel évêque de Péking, M. Alexandre de Govea, portugais. Il étoit arrivé à Macao, le 5 juillet 1784, et il y fut reçu avec les plus grands honneurs. Quoique jeune, il a montré tant de maturité et de si belles qualités dans les circonstances délicates où il s'est trouvé, qu'il semble avoir été envoyé par une Providence particulière à l'église de la Chine, dans ces temps orageux. Ce digne prélat, ainsi que les autres missionnaires françois et italiens qui sont arrivés en Chine dans le cours de 1784, ont été annoncés à l'empereur, comme des mathématiciens et des artistes qui y viennent exercer leurs talens, et sa majesté les a admis avec empressement sous cette qualité.

M. l'évêque de Péking quitta Macao, le 14 octobre 1784, séjourna quelque temps à Canton, d'où il partit le 6 novembre suivant. Deux augustins italiens en étoient partis deux mois plutôt. MM. Raux et Ghislain, et un frère horloger de la congrégation de la mission dite de Saint-Lazare, envoyés en Chine par le souverain pontife et par la cour de France, pour y perpétuer l'établissement des missionnaires françois dans le palais de l'empereur, étoient arrivés à Canton, à la fin

du mois d'août 1784, et ils en partirent le 7 février 1785, avec M. Conforti, missionnaire italien.

Tous arrivèrent heureusement à Péking : les augustins, au mois de novembre 1784; M. l'évêque et sa suite, au mois de janvier 1785; M. Raux et ses compagnons, au mois d'avril suivant. Tous furent bien accueillis de l'empereur, et en reçurent les présens ordinaires, comme s'il n'y avoit point eu de persécution. Les vertus et les qualités personnelles du prélat lui ont, en peu de temps, gagné tous les cœurs, et il s'est concilié l'estime et la vénération des missionnaires de toutes les nations. Il fit son entrée solennelle dans sa cathédrale, au milieu d'une chrétienté nombreuse, accourue pour célébrer l'arrivée de son pasteur. M. Raux, revêtu par les deux puissances de la qualité de supérieur de la mission françoise de Péking, y fut très-bien accueilli par les ex-jésuites françois qu'il y trouva, et ils vivent ensemble en bonne intelligence.

L'empereur voyoit avec plaisir le nombre des missionnaires européens se multiplier dans sa ville impériale, tandis qu'il persécutoit ceux qui se trouvoient répandus dans les différentes provinces de l'empire. Il faut admirer en cela les soins de la divine Providence sur cette église affligée. Cette même Providence protégea la marche du père

d'Oxevar, franciscain espagnol, et de M. de Chaumont, missionnaire françois, qui, appelés par leurs supérieurs, se rendirent sans aucun accident à Canton, le premier du Kiang-si, et le second du Fo-kien, l'un et l'autre par des routes très-longues, à travers des périls sans nombre, auxquels il n'étoit pas, humainement parlant, possible d'échapper. Ils arrivèrent, l'un le 7, l'autre le 12 novembre.

Le père Galiana, missionnaire espagnol, de l'ordre de saint Augustin, exerçoit son ministère à Chao-king, dans la province de Canton; mais l'orage y devint si violent, et les recherches si sévères, qu'il seroit infailliblement tombé entre les mains des soldats, si le mandarin du district, homme très-humain, n'eût secrètement averti les chrétiens de le faire disparoître, et de cacher les effets de religion. Les émissaires chinois s'étant transportés, peu de temps après, dans le lieu de sa résidence, la visitèrent; mais ils n'y trouvèrent rien de suspect. Pour tromper leur vigilance, le missionnaire s'étoit déguisé en mendiant; et, s'étant associé à deux pauvres lépreux, il fuyoit de côté et d'autre. Dans ces courses, il étoit exposé à la faim, aux injures de l'air, à des fatigues extrêmes, et à des dangers continuels d'être arrêté. Il le fut même, pour quelques momens, par un soldat; mais il sut s'arracher de ses mains.

Voyant ensuite qu'il ne pouvoit rester dans sa mission sans danger d'être pris, et sans exposer les chrétiens à bien des tortures, il se retira à Canton. Pendant trois jours que dura ce voyage, il ne prit point de nourriture. Il se tint caché au fond d'un bateau, où il jouissoit à peine d'un peu d'air, parce que, pour se dérober à la vue des soldats qui pouvoient, à chaque moment, venir faire la visite, on l'avoit couvert de planches et d'un matelas. Il arriva à Canton le 18 décembre 1784.

Vers la fin du même mois de décembre, on publia à Canton un édit de l'empereur, concernant les quatre missionnaires italiens et leurs introducteurs. En voici la teneur:

« La quarante-neuvième année de Kien-» long, le 7 de la neuvième lune [20 octobre » 1784], après midi, moi, empereur, je donne » ces instructions. J'ai appris qu'on a arrêté » des Européens transgresseurs, sur qui on » a trouvé une lettre; qu'ils ont été envoyés, » pour prêcher la religion, par le procureur » de Rome, demeurant à Canton; que ce » même procureur a chargé Pierre Tsai de » les accompagner jusqu'à Siang-tang, dans » la province de Hou-nam, d'y séjourner un » peu pour chercher d'autres personnes qui » les accompagnassent jusqu'à Fang-tching, » d'où ils devoient aller droit à Si-gan, con-» duits par des gens de la famille Ly; que

» maintenant les mandarins lettrés et mili-
» taires de Hou-nam et de Hou-pé cher-
» chent secrètement Pierre Tsai, qui a en-
» voyé des lettres, Li-ta, Li-eul, Li-vouan,
» et les interprètes qui ont fui; que l'on a
» donné avis, avec la plus grande célérité,
» au vice-roi de Canton, d'examiner quelle
» sorte d'homme c'est que ce procureur de
» Rome; que l'on aussi mandé aux vice-rois
» de Chen-si et de Kan-siu, de faire en-
» semble des recherches secrètes et rigou-
» reuses, et de surveiller cette affaire, etc.
» Il n'est point défendu aux Européens de se
» rendre à Péking pour y exercer les arts,
» comme le fait voir l'ordre que j'ai donné
» à des officiers d'y conduire Te-tien-Szu (1)
» et ses compagnons, dès que Chu (2) m'a
» fait connoître qu'ils désiroient y venir. Ce-
» pendant les Européens ne doivent point
» partir pour Péking sans en avoir prévenu
» les mandarins des lieux, afin qu'ils m'en
» donnent avis. Dans le cas présent, le pro-
» cureur de Rome, sans avoir averti les chefs
» de la province, a envoyé furtivement des
» Européens dans l'intérieur de l'empire,
» pour y porter des lettres et pour y prêcher
» la religion. Cette conduite est assurément
» contraire aux lois.

(1) C'est le nom chinois de Mgr. l'évêque de Péking.

(2) Chu est le nom du vice-roi de Canton.

» J'ordonne à Chu et à Sun (1) de faire » venir le procureur de Rome à la capitale » de la province, de lui faire de sévères ré» primandes, et de lui dire : Vous autres, qui » faites profession d'observer exactement les » lois, ne saviez-vous pas que de tout temps, » quand quelques-uns ont voulu aller à » Péking, ils ont averti les gouverneurs des » lieux de les y envoyer? Convenoit-il donc » d'envoyer secrètement des gens dans les » provinces les plus reculées, pour y prêcher » la religion. Assurément cette conduite est » irrégulière. J'ordonne qu'il se juge lui» même.

» Quant à Chu et à Sun, chargés du gou» vernement de la province, pourquoi ont» ils laissé au procureur de Rome la liberté » d'envoyer, de son chef, plusieurs per» sonnes portant des livres de prières et autres » choses semblables, pour s'introduire fur» tivement dans l'intérieur de l'empire, et y » prêcher la religion? Pourquoi ne l'ont-ils » pas surveillé, instruit de ma volonté, et » réprimandé? Comment n'a-t-on pas re» connu ces Européens, dont les visages sont » si différens des nôtres? Pourquoi, sur toute » leur route, depuis Canton jusqu'au Hoû» Kouang, ne s'est-il trouvé aucun mandarin

(1) Chu et Sun sont les noms des deux principaux mandarins de la province de Canton.

» qui les ait examinés? Pourquoi n'ont-ils
» été arrêtés qu'à Siang-Yang? Qu'on in-
» terroge les Européens sur la route qu'ils
» ont tenue, depuis Canton jusqu'au Hoû-
» Kouang; qu'on examine les mandarins de
» ces lieux, qui ont manqué de vigilance; et
» que les procédures me soient envoyées.

» Puisqu'il est reconnu que Pierre Tsai,
» qui a porté des lettres et accompagné les
» Européens jusqu'à Siang-tang, ville du
» Hou-nam, y a demeuré quelque temps, il
» doit encore s'y trouver. J'ordonne donc
» qu'on recherche promptement, et avec
» toute la diligence possible, ce transgres-
» seur, dans toute la dépendance de cette
» province du Hou-nam. Qu'on arrête aussi
» les autres porteurs de lettres et les inter-
» prètes, et que tous soient examinés avec
» soin.

» Dans la lettre qui m'a été adressée, il
» est dit que ces Européens alloient droit à
» Si-gan, et que des gens de la famille Ly
» devoient les conduire, etc. Qu'on recher-
» che dans tous ces lieux, et qu'on arrête ces
» gens appelés Ly, soit qu'ils soient chez eux,
» soit que de Si-gan ils aient passé à Fou-
» pie. Il faut aussi examiner soigneusement
» à quels hommes ces Européens, envoyés au
» Chen-si par le procureur de Rome, vou-
» loient prêcher la religion? Qu'on les arrête,
» et qu'ils soient jugés. Les Européens sont

» de la même religion que les mahométans.
» Peut-être ont-ils déjà reçu des nouvelles
» de la rebellion (1), et ont-ils envoyé des
» gens au Chen-si, pour y porter furtive-
» ment des lettres; c'est ce qu'on ne peut
» déterminer. Il faut donc examiner et veil-
» ler. Que cet édit soit publié, afin que tout
» le monde en ait connoissance; qu'il soit
» transcrit et envoyé à Chu et autres, et qu'on
» le respecte ».

Le procureur de Rome, dont il est fait mention dans cet édit, étoit M. François Joseph de la Tour, prêtre italien de la congrégation des baptistains. Il remplissoit depuis plus de trois ans à Canton les fonctions de procureur de la propagande. Il étoit secondé dans cet emploi par M. Jean-Baptiste Marchini, aussi prêtre baptistain, et l'un et l'autre étoient à Canton par la permission de l'empereur. Le conseil de Canton n'avoit osé d'abord rien entreprendre de violent contre leurs personnes. M. de la Tour fut cependant interrogé plusieurs fois, mais avec tous les égards et la politesse dus à son caractère. On lui fournit des chaises à porteurs pour aller et venir. Ceci se passa dans le mois d'octobre 1784. Trois mois

(1) Les mahométans étoient pour lors révoltés contre les Chinois, dans les provinces de Chen-si et Kan-siu.

après, en janvier 1785, on n'eut pas les mêmes égards.

Le vice-roi, porteur des ordres de l'empereur, qu'il étoit allé prendre lui-même à Péking, cita M. de la Tour à son tribunal, le retint prisonnier dans la maison d'un des principaux mandarins de Canton. Là, M. de la Tour, souvent interrogé, fut toujours impénétrable, et ne voulut rien dire qui pût compromettre personne. Mais il apprit avec une profonde douleur que tout le secret des missions étoit devoilé au gouvernement chinois, qu'il savoit comment plusieurs missionnaires avoient été nouvellement introduits en Chine, leurs noms, leurs destinations, leurs correspondances, soit à Macao, soit dans l'intérieur de l'empire. Ces renseignemens détaillés et généraux avoient été fournis par un des domestiques de M. de la Tour, et par plusieurs lettres interceptées. Quant à M. Marchini, il fut mandé, détenu pendant deux jours, et interrogé. Ses réponses furent, qu'il n'avoit été envoyé à Canton que pour remplacer M. de la Tour, en cas de mort; qu'il n'étoit chargé d'aucune affaire. Les mandarins se contentèrent de cette réponse; mais, avant que de renvoyer M. Marchini, ils firent enlever les papiers qui étoient dans la maison de procure de la propagande. C'étoit pour des Chinois un livre fermé; il fallut avoir recours à des interprètes, et la

Providence permit que le consul de France et M. Raux fussent appelés. Ils servirent à merveille M. de la Tour, en écartant adroitement les pièces dangereuses, et en interprétant favorablement celles qui furent lues. Lorsque les premières procédures furent terminées sur les lieux contre M. de la Tour, on le fit partir pour être jugé à Péking, au tribunal des causes criminelles. Il quitta Canton, le 25 janvier 1785, et arriva à la capitale, le 8 avril suivant, en bonne santé; mais il fut enfermé dans une prison si fâcheuse, il y éprouva tant de misères de tous les genres, qu'au bout de quelques semaines il mourut. Sa mort fut digne de la cause qu'il défendoit : il mourut comme un saint.

Un riche marchand chinois, propriétaire de la maison qu'occupoit M. de la Tour à Canton, étoit, suivant les lois du pays, sa caution. N'ayant pas surveillé la conduite de son locataire, qui avoit introduit dans l'empire des missionnaires, il se trouvoit coupable, et avoit mérité un châtiment grave. Il prévit l'orage, et offrit de lui-même cent vingt mille taëls, qui valent environ neuf cent soixante mille livres de notre monnoie, pour se soustraire à une plus grande peine. L'empereur accepta cette amende, par un rescrit qui fut publié à Canton au mois de janvier 1785.

La tranquillité ne régna dans Macao que

pendant les mois de février et mars 1785. A cette époque, les mandarins voulurent savoir le nombre des chrétiens chinois qui y étoient, leurs noms et leurs demeures. Des émissaires se répandirent de tous les côtés, mais leurs recherches furent infructueuses. Les chrétiens poursuivis se cachèrent, ou se mirent sous la protection des Portugais, en prenant leur costume. Un seul, nommé Paul, pauvre mendiant, âgé de cinquante ans, homme d'une simplicité qui le faisoit passer pour un imbécile, ne prit aucune précaution. Dans sa jeunesse, il avoit fait le métier de sorcier. Mais aussitôt qu'il eut entendu parler de la religion chrétienne, il voulut se faire instruire. Les premières leçons qui lui furent données le convainquirent pleinement. Transporté de joie, dès qu'il connut la vérité, il renonça courageusement à ses pratiques superstitieuses, et embrassa le christianisme avec une ferveur qui ne s'est pas démentie. Sa vie étoit une vie de prières; il passoit une bonne partie du jour dans les églises, et entendoit autant de messes qu'il le pouvoit. Le mandarin qui le fit arrêter l'interrogea sur sa religion: Paul répondit sans hésiter qu'il étoit chrétien, et qu'il vouloit toujours l'être. Il fut ensuite questionné sur la demeure de quelques chrétiens. Il répondit qu'il n'avoit d'autre occupation que de prier Dieu, et qu'il ne savoit

rien de tout ce qu'on lui demandoit. Le mandarin, le prenant pour un imbécile, lui accorda sa liberté, qu'il n'avoit demandée que pour pouvoir vaquer à ses exercices ordinaires de prières; mais il le fit arrêter de nouveau peu de jours après, et conduire en prison. Le bon Paul, trouvant Dieu partout, y continua ses prières publiquement, et sans respect humain. Le mandarin lui ayant demandé pourquoi il ne prioit pas Dieu de le délivrer de la prison et des souffrances? je me mets peu en peine de mon corps, répondit-il, je l'abandonne aux soins de la Providence; mais pour mon ame, je travaille à la sauver, en mettant toute ma confiance en Dieu. Le mandarin s'aigrit à des réponses si capables de l'attendrir. Il ordonne à Paul d'apostasier, il le menace, et le fait même suspendre par les pieds un temps considérable. Paul souffre avec patience, et ne répond que ces paroles : J'aime mieux mourir que de renoncer à ma religion. On ignore comment s'est terminé ce combat. Paul n'a point reparu à Macao; il est à présumer qu'il aura été renvoyé dans son pays natal, espèce d'exil usité en pareil cas.

Deux Chinois chrétiens, domiciliés à Macao, rendoient depuis long-temps aux missionnaires européens le service de les conduire dans les diverses missions de l'empire auxquelles ils étoient destinés. L'un s'appe-

loit Joachim, et le second Thomas. L'un et l'autre furent dénoncés aux mandarins, par les dépositions des prisonniers, qui leur donnèrent des connoissances détaillées sur leurs divers voyages faits pour introduire des missionnaires. Les mandarins sommèrent le sénat de les leur livrer. Joachim étoit absent depuis le mois d'octobre 1784; il s'étoit mis à la suite de l'évêque de Péking, pour l'accompagner jusqu'en cette capitale. On put donc répondre qu'il n'étoit point à Macao; mais, quelques jours après, il y arriva, ignorant ce qui se passoit contre lui; il vit ses amis, et se produisit en public sans précaution. Le mandarin en fut instruit sur-le-champ, et fit marcher quelques bas-officiers avec des soldats pour l'arrêter. Ceux-ci allèrent droit à sa maison, sans avoir prévenu le gouverneur portugais. La femme de Joachim ne leur permit pas d'y entrer; et, étant interrogée, elle ne se fit pas de scrupule de soutenir que son mari n'y étoit pas. Celui-ci, accoutumé aux aventures, s'étoit retiré dans l'intérieur. Le gouverneur mit autant de zèle que de vivacité à réprimer l'entreprise des Chinois sur une maison qui étoit portugaise par la femme de Joachim. Il envoya quelques soldats vers les portes de la ville, avec ordre de ne laisser entrer ni sortir aucun Chinois. Il en envoya d'autres à la maison de Joachim, pour chas-

ser les soldats chinois qui y étoient entrés sans permission. Ceux-ci s'excusèrent, disant que, regardant cette maison comme une maison chinoise, ils n'avoient pas cru qu'il leur fallût une permission pour la visiter. Le mandarin vint ensuite lui-même; il demanda et obtint les permissions nécessaires, qu'on ne pouvoit prudemment lui refuser. Il alla aussitôt à la maison de Joachim, rencontra sa femme à l'entrée, et l'interrogea; elle fit la même réponse qu'elle avoit faite aux soldats : que son mari n'y étoit pas. Le mandarin, soit crainte, soit politique, parut s'en contenter, et n'osa entrer pour s'assurer de la vérité; mais il resta plusieurs heures à la porte de la maison, dans l'espérance peut-être que le chrétien se produiroit. Il dressa son procès-verbal, où il fit entrer la comparution d'un fils de Joachim, qu'on lui déclara âgé de douze ans. Il le fit écrire âgé de huit ans seulement, par un sentiment de pitié ou de politique, pour le soustraire à la prison, à laquelle les mandarins supérieurs auroient pu l'envoyer jusqu'à la comparution du père. Il déclara aussi, dans ce procès-verbal, que la femme de Joachim étoit malade. Cette tricherie fut découverte quelques semaines après, par une lettre des premiers mandarins de la province, qui demandèrent au sénat si la santé de cette femme étoit rétablie? Le sénat, soutenant toujours sa di-

guité, répondit que la santé de cette femme ne devoit aucunement les intéresser. Les Chinois ne laissèrent pas de faire de nouveaux efforts pendant plusieurs mois pour découvrir Joachim; mais ce fut sans succès. Quant à Thomas, qui avoit aussi conduit deux missionnaires italiens à Péking, dans les mois de septembre et octobre 1784, il se trouva à son retour exposé à un danger si évident, qu'il ne put y échapper que par une protection spéciale de la Providence. Il apprit, en passant à Canton, qu'il étoit dénoncé aux mandarins, et qu'on le cherchoit vivement. Il résolut de s'en aller secrètement à Macao; mais dans la barque où il s'étoit mis pour faire ce trajet (qui est de trente lieues), se trouvoit un détachement de satellites envoyés à Macao pour le prendre, lui et les autres chrétiens chinois qu'ils pourroient y découvrir. Il se mit à converser avec eux comme un homme qui n'a rien à craindre. Son air de sécurité leur en imposa; ils ne soupçonnèrent rien, et ne s'avisèrent pas même de s'informer qui il étoit, où il alloit, s'il étoit chrétien, etc. Arrivé à Macao, le procureur des missionnaires françois, de qui il avoit été domestique, le reçut secrètement chez lui, sans en rien dire à sa femme; de sorte qu'elle répondit avec vérité, lorsqu'elle fut interrogée, qu'elle ne savoit pas où il étoit.

Les Chinois, persuadés qu'il étoit à Macao,

eurent recours à une ruse pour le rendre odieux aux Portugais. Ils avancèrent que Thomas étoit un fripon; qu'il avoit pris une montre chez un marchand de Canton. La réputation de Thomas étoit bien établie; et l'imposture, loin de le perdre, lui procura de nouveaux soins. Deux ou trois émissaires qu'envoya le mandarin pour le découvrir, et pour obliger le procureur de la ville de le produire, s'en retournèrent comme ils étoient venus; mais ils reçurent un triste salaire de leurs courses. Le mandarin, irrité, les jugeant coupables de négligence ou de lâcheté, leur fit donner la bastonnade, et les renvoya de nouveau à Macao, où ils ne réussirent pas mieux que la première fois. L'inutilité de ces démarches ne rebuta pas les mandarins : ils ne cessèrent de demander et de chercher Thomas pendant plus de neuf mois. On crut que, pour se soustraire à leurs poursuites, il devoit quitter Macao. Il s'embarqua donc en janvier 1786, pour se rendre à Manille.

Macao et Canton n'étoient pas seules le théâtre de la persécution. On faisoit, dans toutes les provinces de l'empire, des recherches très-vives pour arrêter les missionnaires et leurs fauteurs, et ce fut avec plus de succès qu'à Macao. Les courriers de Chen-si et de Chân-si furent interceptés. Ceux du Sutchuen, plus avisés, retournèrent sur leurs

pas, et cachèrent leurs dépêches chez une famille chrétienne. D'autres, craignant de ne pouvoir soustraire les lettres des missionnaires aux recherches des mandarins, les brûlèrent; de sorte qu'on ne savoit, à Macao, que ce que les gazettes ou la renommée publioient des affaires de la religion. C'est par ces voies qu'on apprit d'abord, d'une manière vague, qu'on avoit arrêté nombre de missionnaires en différentes provinces.

Mais ce qui manifesta d'une manière plus détaillée les funestes effets de la persécution, ce fut la publication d'un arrêt prononcé par le tribunal des causes criminelles de Pé-king, contre plusieurs missionnaires européens et chinois, et un grand nombre de chrétiens arrêtés dans les provinces de Hoû-kouang, Chen-si, Chan-si, etc., et conduits dans les prisons de Péking. Cet arrêt, qui avoit été précédé de toutes les informations et formalités possibles, fut présenté à l'empereur, et approuvé par lui, le vingt-septième de la première lune de la cinquantième année du règne de Kien-long, qui répond au 7 mars 1785; et, peu de temps après, il fut publié dans tous les lieux un peu notables de l'empire chinois; à Canton, le 8 mai 1785; à Macao, le 15 du même mois (1).

(1) La traduction de cet arrêt se trouve ci-après, à la suite de cette relation.

Les missionnaires proscrits par cet arrêt sont, 1°. les quatre franciscains italiens, missionnaires de la propagande, qui furent arrêtés les premiers dans le Hoù-Kouang, savoir : les pères Jean de Sassari, de Sardaigne; Joseph de Bientina, et Louis de Signa, l'un et l'autre de Toscane; et Jean-Baptiste Mandello, milanois; 2°. deux autres missionnaires de la propagande, MM. Jacques Ferretti, de Vérone en Lombardie, et Emmanuel Gonzalvez, prêtre chinois de Macao, qui avoient été pris dans la province de Chen-si. Ces six missionnaires sont condamnés à une prison perpétuelle.

3°. On avoit aussi emprisonné, dans la même province, M. l'évêque de Miletopolis (François Magi, franciscain milanois), ancien vicaire apostolique de Chen-si et Chan-si.

Son successeur dans le vicariat apostolique de ces deux provinces, M. Antoine Saconi, franciscain italien, évêque de Domitiopolis, étoit caché dans celle de Chan-si. Touché des tortures que l'on faisoit essuyer à plusieurs de ses ouailles, pour les contraindre à dénoncer leur pasteur, il eut la générosité de se livrer lui-même pour les délivrer; ce qui lui attira les éloges et l'admiration du vice-roi.

Ces deux évêques, ainsi que M. Simonelli, dont on a déjà parlé (1), et sept autres chré-

(1) *Voyez* ci-dessus, page 36.

tiens

tiens chinois, terminèrent leur sainte carrière dans les prisons de Péking, avant ce fameux édit. On a attribué la mort de ces prisonniers aux maladies et au dépérissement causé par les cruelles tortures que plusieurs ont souffertes dans un âge très-avancé, et par les misères de tout genre qu'ils ont éprouvées dans ces prisons infectes, où ils manquoient des choses les plus nécessaires à la vie.

4°. MM. Philippe Lieou et Cajetan Siu, prêtres chinois, arrêtés, l'un dans le Hou-kouang, l'autre dans le Chan-si, sont condamnés à une dure captivité, jointe à l'exil perpétuel, à Y-li en Tartarie, avec une marque imprimée sur la chair : onze chrétiens, à la même peine, pour avoir introduit ou caché chez eux les missionnaires ; trois autres chrétiens, jugés moins coupables, seulement à trois années d'exil, précédées de cent coups de houpade ; huit autres à deux mois de cangue, précédés de cent coups, et suivis de quarante coups de houpade ; enfin, douze simplement à cent coups de houpade.

5°. MM. Pie Lieou le jeune, et Simon Lieou, prêtres chinois de la propagande, sont nommés dans la procédure, mais ils n'y sont pas jugés. Arrêtés dans le Chen-si, peu de temps avant l'édit, ils étoient encore en chemin lorsqu'il fut rendu. On a su depuis qu'ils ont été condamnés à un esclavage per-

pétuel; mais M. Pie Lieou est mort en se rendant au lieu de son exil.

L'édit prononce la destruction des églises chrétiennes dans toute l'étendue de l'empire; ordonne que les missionnaires européens et chinois, dont une douzaine, tant des premiers que des seconds, sont nommés, seront arrêtés, et que les mandarins qui, par leur négligence, les ont laissés pénétrer dans la Chine pour y exercer leur ministère, seront sévèrement punis.

Mais la plus fatale disposition de cet édit, celle qui montre le plus l'esprit de ténèbres qui l'a inspiré, et sa haine implacable contre la religion chrétienne, qu'il voudroit anéantir dans la Chine, c'est l'ordre prescrit aux mandarins, qu'après avoir fait exécuter les peines respectives portées contre les chrétiens, ils aient encore à les forcer, par de nouveaux tourmens, à abjurer notre sainte religion. Plusieurs mandarins, sensibles à la voix de la nature qui se faisoit entendre en faveur de tant d'innocens, ont éludé la loi, en rendant la liberté à leurs prisonniers sans leur parler de rien; mais d'autres, plus politiques, en ont pressé l'exécution. Quantité de chrétiens, qui n'ont pas eu le courage de résister à tant d'attaques, ont apostasié; mais aussi plusieurs ont préféré les chaînes et les tourmens soufferts pour le nom de Jésus-Christ, à une

liberté qu'ils n'auroient pu se procurer qu'en le renonçant.

Une tempête aussi violente porta l'effroi dans tous les cœurs. A Macao, le grand-vicaire de cette ville fit faire aussitôt des prières publiques, et ordonna à tous les prêtres de dire une oraison particulière à la messe, pour demander à Dieu la fin de la persécution, et lui recommander les chrétiens persécutés; ce qui fut continué pendant plusieurs mois. On lut et relut l'édit avec l'attention la plus profonde. Plusieurs personnes pieuses et éclairées trouvèrent quelques clauses favorables à la religion, dans cette pièce qui paroissoit sortie de l'enfer pour la renverser en Chine : et d'abord, au lieu que les anciennes lois publiées contre les chrétiens les représentent comme sectateurs d'une religion perverse, et livrés à toutes sortes d'infamies, on dit expressément, dans ce nouvel édit, que la religion chrétienne ne doit point être regardée comme une mauvaise religion; qu'au contraire, elle porte les hommes à la pratique de la vertu. On ne lui reproche rien autre chose que de n'être pas autorisée en Chine par le souverain, et d'être annoncée par des étrangers qui se sont introduits furtivement dans l'empire. Voilà l'unique fondement des peines qu'on ordonne contre les ministres qui la prêchent et les chrétiens qui la professent. Cet édit est

une loi de l'empereur, publiée avec le plus grand éclat dans toutes les parties de l'empire. Voilà une publication bien authentique d'une religion qui ne peut que gagner à être connue, et un hommage bien extraordinaire rendu à sa pureté. La plupart des païens, et même des mandarins qui ont persécuté autrefois les chrétiens en Chine, ne connoissoient notre sainte religion que par les peintures noires et odieuses qu'en ont faites les anciens édits; et voilà ce qui animoit leur fanatisme. Détrompés par celui qu'on vient de publier, il y a tout lieu d'espérer qu'il s'en trouvera fort peu qui sévissent dans la suite contre les chrétiens. L'expérience leur a appris plus d'une fois que leur disgrâce personnelle suivoit de près les violences qu'ils avoient exercées sur ceux qui enseignoient ou professoient cette religion.

Peu après qu'on eut prononcé l'arrêt de proscription contre les missionnaires et les chrétiens dont on vient de parler, on en envoya plusieurs autres de diverses provinces à Péking, pour y être jugés à leur tour. De ce nombre furent Mgr. de Saint-Martin, évêque de Caradre, et coadjuteur du vicaire apostolique du Su-tchuen; MM. Dufresse, Devaut et Delpon, tous missionnaires françois des Missions-Etrangères : les deux derniers ont terminé saintement leur carrière dans les prisons de cette capitale. Nous ne

rapporterons pas ici leur histoire ; nous renvoyons aux relations détaillées données par Mgr. l'évêque de Caradre et M. Dufresse, qui seront rapportées au long ci-après (1).

Leur arrivée à Péking fut bientôt suivie de celle des PP. Atho et Crescentiano, franciscains italiens, arrêtés dans la province de Chan-tong, du P. Emmanuel, franciscain espagnol, pris dans celle de Kiang-si, et de M. Cassius Tai, prêtre chinois de la propagande, arrêté dans celle de Canton. On apprit à Macao leur détention, par les perquisitions que le gouvernement chinois y fit faire pour découvrir leurs introducteurs. Ces missionnaires, ainsi que tous ceux qu'on a découverts dans la suite et envoyés à Péking, ont été condamnés, les Européens à une prison perpétuelle, et les Chinois à l'exil et à l'esclavage perpétuel, comme ceux que l'édit avoit proscrits.

Au commencement de juin 1785, on reçut à Macao les lettres si désirées de Péking; et ce fut M. de Grammont, ex-jésuite françois, missionnaire de Péking, qui les apporta lui-même jusqu'à Canton, où l'empereur lui avoit permis de passer quelque temps pour rétablir sa santé. On apprit par ces lettres, que la persécution n'avoit point atteint les églises

(1) *Voyez* ci-après.

de la ville impériale; que les missionnaires y exerçoient librement leurs fonctions, même à l'égard des Chinois; que des gens ennemis de la religion chrétienne, profitant de la circonstance, s'étoient avisés d'afficher, dans un faubourg de cette grande ville, un édit qui en proscrivoit l'exercice, mais que cette entreprise avoit été bientôt réprimée, sur la réclamation des missionnaires de la cour.

Dès que ces mêmes missionnaires virent arriver, des diverses provinces de l'empire, les évêques, prêtres et chrétiens qui y avoient été arrêtés, ils présentèrent une requête à l'empereur, à l'effet de pouvoir les visiter et les assister dans leurs prisons; mais le prince, loin de les écouter, rejeta avec dureté et menaces leur requête, et ordonna une plus grande vigilance pour leur ôter toute communication avec les prisonniers.

D'autres lettres, reçues peu de temps après, nous donnèrent les détails suivans sur la prise de plusieurs autres missionnaires. Le P. Mariano, franciscain italien, exerçoit depuis vingt-trois ans les fonctions de l'apostolat dans la province de Chan-tong, lorsque l'orage qui vint gronder de toutes parts sur sa tête lui fit connoître qu'il lui étoit impossible de rester caché dans sa mission. Il prit le parti d'aller se réfugier dans la ville de Péking; mais le guide qui l'y conduisit fut arrêté à

son retour, et déclara dans les tortures que le P. Mariano étoit caché dans la maison des missionnaires italiens. La loi du pays, qui rend les hôtes responsables des personnes qu'ils reçoivent chez eux, exposoit tous les pères de cette maison à la sévérité des poursuites. Le généreux Mariano voulut être la seule victime; il alla recevoir lui-même la captivité et les chaînes de la main des mandarins, et leur apprit, par cette démarche, de quoi est capable un cœur enflammé d'amour pour Jésus-Christ et de charité envers le prochain. Les mandarins lui ayant demandé les noms et la demeure des prosélytes qu'il avoit formés, il répondit courageusement qu'il aimoit mieux souffrir les plus cruelles tortures, et la mort même, que de rien déclarer qui pût nuire à tant de braves gens qu'il chérissoit comme ses enfans.

M. Adrien Tchou, prêtre chinois, fut pris dans la province de Chan-tong, et conduit à Péking. Ce digne missionnaire a été élevé dans le séminaire ou collége que les missionnaires françois ont eu autrefois à Siam. Honoré du sacerdoce vers 1749, il fut envoyé au Fo-kien, sa patrie, pour y exercer le saint ministère. Il s'en acquitta avec zèle pendant quelques années. Jeté dans les fers en 1753, il souffrit avec constance les tortures et la captivité. Ses combats finirent alors par l'exil à perpétuité. Ce fut dans la province

de Chan-tong qu'on l'envoya (1). Son zèle l'y accompagna; il l'y a exercé jusqu'au moment qu'il vient d'être enlevé au milieu d'un troupeau qu'il avoit formé ou entretenu dans le lieu de son exil.

Dans la province de Kiang-si, une famille entière a été arrêtée, parce qu'elle avoit fait passer tous les ans, à plusieurs missionnaires, du vin pour les saints mystères.

M. Dominique Lieou, missionnaire chinois de la propagande, a été pris dans le Chan-si, conduit à Péking, et condamné, conjointement avec M. Adrien Tchou, à un exil perpétuel à Y-li.

M. de la Roche, ex-jésuite françois, octogénaire, et même aveugle, travailloit depuis long-temps dans le Hoû-kouang. Il fut arrêté et envoyé à Péking. Il ne put résister à la fatigue d'un aussi long voyage, et mourut en chemin. M. Lamiral, son confrère, termina sa carrière dans la même province, au milieu de son troupeau, l'an 1784. On ignore absolument ce qu'est devenu M. de la Mathe, aussi ex-jésuite françois, missionnaire dans la même province; on n'a point reçu de ses nouvelles depuis long-temps.

La chrétienté du Fo-kien a été fort agitée dans les premiers mois de 1785. Le P. Fran-

(1) *Voyez* tom. I, pag. 41.

çois de Saint-Michel, franciscain espagnol, ne pouvant plus rester en sûreté dans le Kiang-si, où il étoit dénoncé et poursuivi, s'étoit réfugié dans le Fo-kien, accompagné d'un chrétien. A peine y eut-il mis le pied, qu'il fut arrêté avec son guide. Ils furent dépouillés et maltraités l'un et l'autre, et jetés dans une prison, d'où ils ne sortirent que pour être envoyés à Péking subir leur jugement.

Les mandarins de cette province, persuadés qu'ils feroient leur cour à l'empereur, s'ils pouvoient faire croire qu'ils avoient aboli la religion chrétienne dans une province où l'on savoit qu'elle avoit beaucoup de prosélytes, ne pensèrent qu'à se procurer une grande quantité de billets d'apostasie. Pour y réussir, quelques-uns obligèrent un grand nombre de bonzes et de païens à certifier par écrit qu'ils n'étoient pas chrétiens; d'autres, sachant qu'il y avoit des chrétiens qui aimeroient mieux mourir que de renoncer à leur religion, recommandèrent à leurs satellites de ne citer à leur tribunal que les lâches et les timides. Ils furent obéis : on n'en cita presque que de cette dernière espèce, et surtout des riches, dont on espéroit extorquer de l'argent. Plusieurs de ces chrétiens, qui ne l'étoient que de nom, signèrent sans difficulté des billets d'apostasie; quelques-uns ne le firent qu'après avoir d'abord courageusement confessé Jésus-Christ au milieu des tourmens;

d'autres donnèrent de l'argent pour se rédimer. Les soldats, plus avides d'argent que de faire apostasier les chrétiens, le reçurent volontiers. Ils en employèrent une partie à payer des païens pour comparoître devant les mandarins, en place des chrétiens qui l'avoient donné, et pour signer en leur nom des billets d'apostasie. Deux néophytes, à l'insu desquels on avoit donné de l'argent aux soldats qui étoient venus pour les prendre, ayant appris que deux infidèles avoient signé des billets d'apostasie en leur nom, firent hautement éclater leur douleur. Non contens de désapprouver ce qui s'étoit fait, ils voulurent retirer, à quelque prix que ce fût, les billets supposés. Ils y réussirent, au moyen d'une somme de cinq cents livres environ. Il y eut plusieurs autres chrétiens qui aimèrent mieux endurer les tortures et les rigueurs de la prison que de renoncer Jésus-Christ. Les mandarins, satisfaits sans doute du nombre de billets d'apostasie qu'on leur avoit présenté, accordèrent, quelques mois après, la liberté à ces généreux confesseurs de la foi.

Il y avoit alors dans cette province quatre dominicains espagnols et plusieurs prêtres chinois. Un seul de ces derniers tomba dans les mains des persécuteurs; mais, après quelques mois de prison, il fut relâché par la politique des mandarins, qui, ne voulant pas faire la dépense de l'envoyer à Péking,

feignirent ignorer qu'il étoit prêtre. La crainte d'être réprimandés eux-mêmes et de perdre leur place, a été la meilleure sauve-garde des quatre missionnaires espagnols, dont ils connoissoient la demeure. Une procédure dirigée contre ces missionnaires eût nécessairement fait mention du temps de leur entrée dans la province, et des travaux qu'ils y avoient long-temps exercés; et dès-lors, les mandarins, coupables de négligence aux yeux de la loi, eussent mérité d'être déposés et punis. Celui qui commandoit un district où plusieurs prêtres étoient réunis, fit tous ses efforts pour empêcher qu'ils ne fussent pris; il donna même trois mille piastres pour n'être point inquiété à leur sujet.

M. Ly, prêtre chinois, qui est actuellement chargé du district des missionnaires françois dans cette province, y a continué tranquillement ses fonctions. Plusieurs accusations intentées contre lui n'ont point eu de suite. Il s'est trouvé quelques mandarins si bien disposés en faveur des chrétiens, qu'ils ont sévèrement puni la méchanceté de leurs ennemis, lorsqu'ils sont venus les dénoncer dans leurs tribunaux.

Nous fûmes long-temps inquiets sur le sort des chrétientés de Nan-king et de Ho-nan, dont nous ne reçûmes de nouvelles qu'au mois de novembre 1785. Ces chrétientés forment un troupeau d'environ trente

mille ames. Elles sont gouvernées et administrées par un évêque accablé d'années, et un seul prêtre portugais de Macao. L'évêque est un ex-jésuite autrichien, nommé Godefroi de Lambec-koven. Il est le plus ancien de tous les missionnaires qui sont dans la Chine, où il est entré en 1738. Il a célébré, au saint jour de Pâque, sa cinquantième année de prêtrise. Ce vénérable pasteur écrit que la persécution n'a pas été rigoureuse dans les lieux soumis à sa juridiction; mais que l'orage n'étant point encore passé, il est obligé de se tenir sur ses gardes, et de supprimer ses courses accoutumées pour l'administration des chrétiens, se bornant aux malades.

Pendant que la persécution ravageoit les provinces, elle continuoit toujours à Macao, où elle se dirigea aussi contre M. Descourvières, procureur des missionnaires françois. D'abord des émissaires, envoyés secrètement à Macao, s'informèrent, du comprador ou maître-d'hôtel chinois de M. le consul de France, combien on dépensoit par jour, de pain, de viande et autres provisions, dans la maison du prêtre françois. Un Chinois, son boulanger, fut aussi interrogé, et il fut si intimidé, qu'il ne voulut plus retourner dans la maison du procureur, pas même pour répéter un peu d'argent qui lui étoit dû.

Ces recherches secrètes n'ayant pas procuré les éclaircissemens qu'on désiroit, le mandarin de Casa-Branca fit arrêter le maître d'hôtel chinois du gouverneur portugais et celui du consul de France; il les interrogea, et retint ce dernier en prison.

Bientôt après il cita à son tribunal les principaux artisans chinois qui étoient à Macao, leur fit subir un interrogatoire; et, n'étant pas satisfait de leurs réponses, il fit donner la bastonnade à un grand nombre. Il leur défendit ensuite, et à tous les autres ouvriers chinois, de travailler pour les Portugais; et en conséquence, la plupart des artisans et porte-faix qui peuploient Macao prirent le parti de s'en aller. Cette défense fit beaucoup de tort à un grand nombre de personnes: le sénat lui-même, qui faisoit bâtir un édifice considérable, se vit obligé de le laisser imparfait et à découvert pendant un mois, parce qu'il ne se trouvoit pas un seul ouvrier qui osât y mettre la main.

Les mandarins supérieurs avoient aussi ordonné d'empêcher qu'on n'introduisît des vivres dans Macao. Cette ville eût été réduite aux abois en peu de jours, si on avoit exécuté cet ordre; mais le mandarin de Casa-Branca, prévoyant les troubles qui pourroient s'en suivre, et qui ne manqueroient pas de retomber sur lui, obtint par ses représentations la révocation de cet ordre.

On ne savoit à quoi attribuer cette conduite des Chinois, lorsqu'on vit arriver à Macao, le 21 juin 1785, un grand nombre de mandarins qui avoient à leur tête le juge criminel de la province de Canton. Avant que d'entrer dans la ville, ce mandarin fit part au sénat de ses prétentions. Il demanda que, lorsqu'il s'approcheroit de la ville, le sénat en corps, et le gouverneur, vinssent au devant de lui, à pied, hors de la porte. On lui répondit négativement, et il fut obligé de se contenter de son cortége chinois, et de deux députés que le sénat voulut bien envoyer à sa rencontre. Ce fier mandarin déclara au sénat que l'empereur étoit instruit, par la confession des chrétiens captifs à Péking, que Pierre Tsai étoit caché dans la ville, et qu'il réclamoit de sa part ce sujet rebelle. Le sénat répondit qu'il n'étoit certainement pas à Macao : « Sachez, » ajouta le mandarin, que si vous vous obstinez maintenant à le tenir caché, il sera » infailliblement découvert tôt ou tard, et » alors on l'obligera à tout révéler ; s'il dé» clare que la ville de Macao l'avoit tenu » caché, le vice-roi de Canton en portera » ses plaintes au gouverneur général de Goa, » ou même l'empereur les siennes au roi de » Portugal ». La fierté chinoise ne s'étoit jamais rabaissée à ce point. Jusqu'ici les Chinois avoient souvent menacé de tirer ven-

geance par eux-mêmes de la ville de Macao, mais jamais ils n'avoient parlé de recourir pour cela à Lisbonne ou à Goa. L'on vit dans cette rencontre que la bonne contenance des Portugais leur en avoit imposé, et que s'ils mirent tant d'apareil dans leurs perquisitions, ce fut pour faire valoir à la cour leur zèle. Ils terminèrent leur opération par afficher une seconde fois l'édit du 7 mars 1785, et se retirèrent sans faire mention de M. Descourvières, procureur des missionnaires françois. Cependant les mandarins de Canton étoient instruits qu'il avoit envoyé plusieurs missionnaires européens dans la province du Su-tchuen, et qu'il entretenoit encore avec eux une correspondance continuelle. Ils avoient forcé quelques chrétiens détenus dans leurs prisons, de leur déclarer son nom et la maison où il demeuroit. Ils ont eu de forts soupçons; il est même probable qu'ils ont su positivement qu'il avoit donné retraite au fameux Pierre Tsai et à d'autres chrétiens recherchés par ordre de l'empereur.

Non moins criminel à leurs yeux que le procureur de la propagande, qu'ils avoient envoyé prisonnier à Péking, ils l'eussent vraisemblablement traité de même, s'ils l'avoient eu en leur disposition. Leur embarras étoit de le tirer hors de Macao. Pour y réussir, ils crurent devoir d'abord s'assurer,

par l'aveu même du sénat, que M. Descourvières y étoit encore. Ils donnèrent donc ordre au mandarin de Casa-Branca de se transporter à Macao, de faire comparoître Pierre Tching, interprète du sénat, et Descourvières, européen procureur, demeurant à la maison brûlée (c'est le nom que les Chinois donnent à la maison de procure des missionnaires françois), et de s'assurer, par leur témoignage, si Paul Tching (ancien domestique de cette maison) étoit véritablement mort de maladie, et si Jean Steiner (prédécesseur de M. Descourvières) étoit retourné en Europe. Ils lui ordonnèrent en outre de s'informer secrètement si Etienne Tang et Louis Lieou (chrétiens chinois de la mission du Su-tchuen) n'étoient pas cachés dans Macao. Ils ajoutoient qu'après que cet ordre auroit été exécuté, l'affaire seroit examinée de nouveau par les mandarins supérieurs. Ces dernières paroles ont fait croire qu'ils se proposoient de faire venir ensuite à Canton ceux qu'ils avoient ordonné d'interroger à Macao.

Le mandarin donna avis de ces ordres au procureur de la ville, et il ajouta qu'il se rendroit à Macao le lendemain, 27 juin, pour les exécuter. Le procureur de la ville, qui avoit pris les ordres du gouverneur, envoya l'interprète du sénat à M. Descourvières, pour l'avertir de ne point se produire

devant le mandarin, et pour lui faire part de la lettre qu'il en avoit reçue.

On y avoit écrit en langue mandarine, *Le ss cou vi*, au lieu de *Descourvières*, le défaut des lettres *d* et *r* dans cette langue ne permettant pas de l'écrire exactement; mais l'interprète prononça ces termes suivant le patois de la province de Canton; ce qui défigura tellement ce nom, qu'il n'étoit plus possible de le reconnoître. En conséquence, M. Descourvières lui dit, comme il le pensoit alors, que ce n'étoit pas là son nom.

Aussitôt que le mandarin fut arrivé à Macao, le procureur de la ville, instruit par l'interprète, lui déclara que l'Européen qui demeuroit actuellement à la maison brûlée n'étoit pas celui qu'il avoit nommé dans sa lettre d'avis, et que ce nom lui étoit même tout-à-fait inconnu. Il ajouta que les Européens résidans à Macao étoient sous la protection du gouverneur, et que, s'il vouloit en interroger quelqu'un, il falloit lui en demander la permission. Le mandarin, qui étoit brouillé avec le gouverneur, n'avoit garde de se soumettre à lui demander des permissions. Il aima mieux dresser son procès-verbal de manière à persuader aux mandarins supérieurs que le procureur françois étoit repassé en Europe. Il porta lui-même ce verbal à

Canton; et là, il fut élevé à un grade supérieur, et ne revint plus à Macao.

Cependant les habitans de cette ville n'étoient pas fort tranquilles, surtout lorsqu'après une interprétation plus exacte de la lettre du mandarin, on y eût reconnu le nom de M. Descourvières, tel qu'il pouvoit être écrit en lettres chinoises. Le nouveau mandarin de Casa-Branca pouvoit aisément s'assurer de la fausseté de ce que son prédécesseur avoit avancé, et en avertir ses supérieurs, pour leur faire sa cour. Il n'avoit qu'à interroger cette multitude de païens qui peuplent Macao; la plupart connoissoient le procureur françois, et savoient que celui qui habitoit dans la maison désignée étoit encore le même que les années précédentes. La terreur étoit alors si grande à Macao, que s'il y avoit eu quelques moyens d'en sortir, on auroit engagé le procureur françois à se réfugier ailleurs; on voulut même faire repartir sur-le-champ, pour Manille, une barque de cette colonie espagnole, que la tempête avoit obligé de se réfugier à Macao, et y faire embarquer M. Descourvières; mais la chose ne fut pas possible, et il fallut attendre la saison ordinaire du départ des vaisseaux pour l'Europe. Au mois de novembre suivant, les mandarins de Canton ordonnèrent de nouveau de rechercher et d'emprisonner tous les chrétiens. Ils firent afficher plusieurs placards, qui en

désignoient particulièrement onze, introducteurs des Européens en Chine, et promettoient des récompenses à ceux qui découvriroient le lieu de leur retraite. Comme M. Descourvières avoit donné asile chez lui à cinq de ces chrétiens, qu'on recherchoit avec tant d'opiniâtreté, la terreur ne fit qu'augmenter à Macao, et on se persuada de plus en plus qu'il n'y avoit d'autre moyen d'assurer la tranquillité de la ville, que d'en éloigner le procureur françois et les chrétiens persécutés. Le vicaire général, le gouverneur et les sénateurs de Macao, et même le consul de France, les pressèrent de profiter des vaisseaux qui alloient partir. La nouvelle qu'on apprit dans la suite que l'empereur avoit fait sortir les missionnaires européens des prisons, n'avoit pas fait changer cette résolution, parce que la grâce accordée à ces prisonniers ne diminuoit rien de la rigueur à poursuivre leurs introducteurs. D'ailleurs, comme on croyoit que ces prisonniers européens seroient renvoyés à Macao, il y avoit lieu de craindre qu'on ne les obligeât à déclarer la correspondance qu'ils y avoient, et la maison où ils y avoient logé autrefois. Pour la même raison, M. l'évêque de Caradre, écrivant de Péking, après sa délivrance, à M. Descourvières, lui marquoit qu'il étoit nécessaire qu'il sortît de Macao. Il quitta donc cette ville à la fin de janvier 1786, et

laissa en sa place un missionnaire qui changea de maison, et ne devoit paroître qu'en habit laïque (1).

MM. Pierre Tsai, Barthélemi Sié, et Thomas Thieou, dont on a parlé plus haut (2), étoient du nombre de ces cinq chrétiens réfugiés chez M. Descourvières, dont les noms se voyoient en gros caractères dans les placards affichés à Canton. Les deux autres étoient Etienne Tang et Louis Lieou.

Etienne Tang, acolyte et catéchiste du Su-tchuen, dénoncé comme introducteur de M. Devaut, missionnaire françois, et comme ayant prêté son nom pour l'achat de la maison des missionnaires, courut plusieurs dangers dans sa patrie, auxquels il échappa heureusement. S'y voyant continuellement poursuivi, il jugea qu'il ne pouvoit y rester sans s'exposer au danger évident d'être pris. Il en sortit donc, parcourut plusieurs provinces, et arriva enfin à Canton, accablé de fatigues et de misère. Il y demeura plusieurs jours, sans savoir à qui s'adresser; mais la Providence lui ménagea la rencontre d'un officier fran-

---

(1) Ce missionnaire est M. Létondal, alors nouvellement arrivé à Macao, et qui y a géré les affaires des missions françoises de ces contrées, depuis ce temps jusqu'à sa mort, arrivée en décembre 1813, à Pondichéry, où il étoit allé pour les affaires des missions.

(2) *Voyez* ci-dessus, page 45.

çois. Il lui fit entendre, comme il put, par quelques mots latins ou portugais, qu'il fuyoit la persécution, et qu'il y avoit plusieurs missionnaires françois arrêtés dans la province du Su-tchuen. Le François, qui ne le comprenoit qu'à demi, l'adressa à M. de Grammont (1), qui l'accueillit avec charité, et lui fournit ce qui lui étoit nécessaire. On jugea qu'il seroit téméraire de le garder à Canton, ou de l'envoyer à Macao, parce qu'il y étoit recherché. Ainsi, lorsqu'il fut remis de ses fatigues, et qu'on l'eut pourvu d'habits et d'argent, il partit pour se rapprocher du Su-tchuen, espérant trouver un asile dans les confins de cette province, jusqu'à ce qu'il pût y rentrer; mais il n'étoit pas sorti de celle de Canton, que le bateau qui le portoit fit naufrage. Il ne put sauver que sa personne : dénué de toutes choses, il revint sur ses pas. Il trouva, auprès de messieurs de Grammont et Marchini, les secours et les consolations nécessaires. Après quelque temps de repos, il hasarda le voyage de Macao, qui lui réussit très-bien. Il se rendit dans la maison du procureur françois, où il demeura caché depuis le commencement d'octobre jusqu'à Noël. Il se rendit alors à Canton, d'où il partit au mois de janvier

(1) *Voyez* ci-dessus, page 77.

1786, avec Louis Lieou, l'un des courriers de la mission du Su-tchuen.

Ce chrétien, quoique nommément dénoncé, et avec signalement, dans sa patrie, et sur les routes qu'il devoit tenir, n'a pas interrompu ses voyages ordinaires. Il avoit porté, au commencement de 1785, des secours d'argent au Su-tchuen. Il revint à Canton, le 8 décembre de la même année, et de Canton passa à Macao, qu'il quitta en janvier 1786. Une Providence bien marquée a pu seule le dérober aux dangers sans nombre semés sur ses pas. En arrivant à Canton, il porta ses dépêches chez M. Marchini. Il ignoroit que ses domestiques étoient des espions placés par les mandarins; par bonheur ils étoient absens. Il déposa les gros paquets dont il étoit chargé, et se retira sans avoir été aperçu. Peu de jours après, il se rencontra, à Canton, dans la même auberge, avec les espions qui le cherchoient. Un d'eux le questionne, et lui présente la liste des chrétiens qu'il poursuit. Lieou y lit son nom sans se déconcerter; il affecte un air d'indifférence qui donne le change aux satellites. — Ce ne sont pas mes affaires, dit-il; comment voulez-vous que je connoisse ces gens-là? L'espion se retire, sans concevoir le moindre soupçon.

La divine Providence assista pareillement un écolier du Su-tchuen, qui venoit de Can-

ton chez M. Descourvières, au mois de janvier 1786. En arrivant à Macao, il rencontre le mandarin, qui lui demande où il va? — Je connois quelqu'un dans la ville, répond-il; je ne puis indiquer sa demeure, je vais la chercher. Le mandarin oblige le batelier qui l'avoit amené à le suivre partout, avec un soldat. L'écolier parcourt la ville pendant une demi-journée, sans vouloir approcher la maison du procureur françois. Voyant qu'il ne peut se débarrasser de ses espions, il se détermine à retourner à Canton. Il va donc trouver le mandarin, et lui dit qu'il n'a pas rencontré la personne qu'il cherche, et qu'il va repasser à Canton sur le bateau qui l'a amené. Le mandarin, qui avoit déjà arrêté ce bateau, lui laisse la liberté d'aller où il voudra dans Macao, sans le faire suivre. L'écolier dépose son paquet dans un autre bateau, et s'en va seul à la maison du procureur françois; et, à la nuit, il conduit un chrétien chinois pour aller chercher son paquet. Par ce moyen il évita le danger qu'il couroit d'être arrêté, si le mandarin s'étoit aperçu qu'il alloit chez M. Descourvières.

L'expérience apprend que la main de Dieu s'appesantit ordinairement d'une manière sensible sur les persécuteurs de la religion chrétienne. Plusieurs mandarins, qui trouveroient quelqu'avantage à la persécuter, sont souvent arrêtés par cette considération. La vengeance

divine vient d'éclater encore dans cette dernière persécution. La famine a dévasté sept à huit provinces de la Chine, et précisément celles où la persécution a été plus allumée : à savoir, le Hoû-kouang, où les quatre missionnaires italiens, et deux autres, l'un françois, l'autre chinois, ont été arrêtés, avec quantité de chrétiens ; le Chen-si et le Chan-si, où deux évêques et deux missionnaires européens, quatre prêtres chinois, ont été pris et cruellement tourmentés ; le Chan-tong, où trois missionnaires européens, un prêtre chinois, et beaucoup de chrétiens, ont été chargés de chaînes ; le Fo-kien, où l'on a exigé, par toutes sortes de voies, des billets d'apostasie. La famine, dans l'empire chinois, n'est pas seulement le fléau du peuple, qui n'a pas de ressources pour subsister, elle est ordinairement funeste aux mandarins ; les émeutes populaires causées par la disette des vivres sont mises sur leur compte, et ils perdent leurs charges.

Mais c'est sur le tribunal qui a prononcé l'arrêt du 7 mars 1785, qu'il semble que la vengeance divine a éclaté d'une manière particulière. Peu de temps après l'arrêt rendu, la cause d'un mandarin qui avoit tué sa femme fut portée à ce tribunal suprême. Le jugement déchargea l'époux homicide; mais, quelque voilée que fût l'intrigue, le frère de la femme assassinée trouva moyen de faire parvenir

parvenir la vérité des faits au pied du trône. Elle produisit une indignation si vive dans le cœur de Kien-long, que tous les individus de ce conseil en ressentirent les effets. Le président, qui est un des premiers ministres de l'empire, fut disgracié et privé de tous ses appointemens pendant dix années. Tous les conseillers en furent privés jusqu'à nouvel ordre, déchus de trois degrés de leur dignité, et six d'entre eux condamnés à un exil et un esclavage perpétuel, dans le même pays où, peu de temps auparavant, ils avoient envoyé les prêtres chinois et les chrétiens qui avoient introduit ou caché chez eux les missionnaires européens. Cette nouvelle a été publiée à Canton, au mois d'août 1785, dans la gazette de Péking.

Cette même gazette fait mention d'un édit que l'empereur a donné contre une certaine secte appelée *Ma la.* Il traite les fauteurs de cette secte de brigands et de vils esclaves, et dit : « Si la religion chrétienne des Euro- » péens a été poursuivie avec tant de sévé- » rité, combien moins ces vils esclaves, ces » brigands, doivent-ils être épargnés ! Mais, » ajoute le monarque, les mandarins, exé- » cuteurs de mes ordonnances, n'en saisis- » sent point l'esprit : les uns excèdent par » une sévérité outrée, les autres ne font pas » même ce qu'elles prescrivent ». Par ces paroles, au jugement de ceux qui connois-

sent le style de la cour, l'empereur sembloit désapprouver la sévérité excessive avec laquelle plusieurs mandarins avoient poursuivi les chrétiens.

Cependant on a appris ensuite que les nouvelles instances qu'osèrent se permettre auprès de lui M. de Ventavon et deux autres missionnaires, l'aigrirent si fort, qu'il fit des menaces, et défendit qu'on lui parlât davantage de ces prisonniers. Mais la charité industrieuse de ces messieurs trouva, à force d'argent, le moyen de pénétrer dans les prisons où étoient détenus les missionnaires; et, par des chrétiens affidés, elle leur procura les vêtemens, la nourriture, et toutes les consolations dont leur état les rendoit susceptibles. On vit alors se renouveler, dans les prisons de Péking, le touchant spectacle des premiers siècles du christianisme; la paix et la joie dans le séjour de la tristesse et du désespoir, la liberté dans les fers, les persécuteurs chéris, et les chaînes portées pour le nom de Jésus-Christ, baisées et respectées. Les lettres du P. Adeodat et de M. Raux, écrites de Péking, vont prouver que nous n'exagérons rien.

Extrait d'une lettre du P. Adeodat, augustin italien, missionnaire résidant à Péking, à M. Marchini, procureur de la Propagande à Canton, le 14 juillet 1785.

Nous pouvons maintenant écrire à nos confrères prisonniers, et nous recevons de leurs lettres, qui respirent en tout la plus parfaite conformité de cœur à la volonté de Dieu, un courage toujours prêt à souffrir de plus en plus pour notre sainte religion; de sorte qu'ils nous inspirent bien plus les sentimens d'une sainte envie, que ceux de la compassion. Une seule chose les afflige, c'est de se voir privés de la sainte Eucharistie, qu'ils désirent avec ardeur; mais il est absolument impossible de les satisfaire à présent en ce point : nous ne pouvons approcher d'eux, et les prêtres chinois, pénétrés de crainte, sont cachés en différens lieux. Si, dans la suite, Dieu dispose autrement les choses, on leur procurera cette consolation, pourvu qu'ils ne meurent pas auparavant; car, excepté le père Mariano et le père François de Saint-Michel, tous se portent fort mal, surtout le père Atho (1) et M. Ferretti. Ils ont tous

(1) On a appris, dans la suite, la mort de ce père Atho, arrivée le 28 octobre 1785.

les jambes enflées; ils sont foibles, pâles, mais cependant joyeux et tranquilles, etc.

Lettre de M. Raux, lazariste, supérieur des missions françoises de Péking, à M. Létondal, procureur des missions étrangères à Macao, le 22 juillet 1785.

MONSIEUR,

Je sais quelle doit être votre peine; si c'est la soulager que de la partager, je dois la diminuer de beaucoup. Prier Dieu d'adoucir le sort des vénérables confesseurs de Jésus-Christ, c'est tout ce que nous pouvons faire ici. Les apologies et les représentations, tout a été sans succès. Douze missionnaires, huit Italiens, deux François et deux Espagnols, annoncent, par leur patience et par une certaine joie au milieu des fers, la sainteté et la force de Jésus-Christ et de son Evangile. Les deux François sont Mgr. de Caradre et M. Dufresse. M. Devaut est mort, le 3 juillet, vers les quatre heures du matin. Le cher M. Delpon est allé aussi en paradis, le 8 du même mois, vers les cinq heures du soir. Leur mort, disent ceux qui en ont été témoins, nous a inspiré de l'envie,

et non de la tristesse. *Eorum mors, non mœstitiæ, sed invidiæ ansam præbuit.* Quant à nous, tout va bien. Nous sommes arrivés à Péking, le 29 avril, sans accident. La paix règne dans cette église. Nos affaires avec MM. les ex-jésuites vont aussi bien que nous aurions pu le désirer. Notre présentation à l'empereur s'est faite à l'ordinaire, et ce prince nous a fait les présens d'usage. La liberté des églises de cette ville n'est point du tout troublée. Nous sommes tous en bonne santé, Dieu merci. Priez pour nous, et croyez que personne n'est plus que moi, avec respect et sincère attachement, *in visceribus Christi.*

MONSIEUR,

Votre très-humble, etc.

Signé, RAUX.

Après les menaces de l'empereur, les missionnaires des églises de Péking n'osoient plus espérer la délivrance des Européens prisonniers; cependant, au moment qu'on y pensoit le moins, le 10 novembre 1785, on vit paroître à Péking un décret que l'empereur avoit prononcé la veille, par lequel il rend la liberté aux missionnaires européens, et leur permet de rester dans les églises de Péking, ou de retourner à Canton. Mais les missionnaires et les chrétiens

chinois envoyés en exil ne reçurent aucune grâce.

Nota. Nous plaçons ici la pièce suivante, pour faire connoître aux lecteurs en quel style et en quelle forme sont rédigés les arrêts rendus par les tribunaux criminels de Chine, contre les missionnaires et les chrétiens. Ceux à qui la lecture en paroîtra ennuyeuse peuvent la passer.

Traduction d'un écrit chinois affiché à Macao le 15 mai 1785, contenant des arrêts du tribunal des causes criminelles de Péking, contre les missionnaires et les chrétiens, qui ont été approuvés de l'empereur le 7 mars 1785.

Nota. Cette traduction fut faite en la même année; les notes sont du traducteur.

Copie affichée par ordre de Chou, gouverneur général (1) des deux provinces de Canton et de Kouang-si, et de Sun, intendant de la province (2) de Canton, pour informer le public que, l'an cinquantième de l'empire de Kien-Long (3), le quinzième jour de la troisième lune (4), ils ont reçu un édit émané du tribunal des causes criminelles,

(1) J'appelle gouverneur général ou vice-roi, celui qui commande en chef à une ou deux provinces : on l'appelle en chinois tsong-tou.

(2) J'appelle intendant, le second officier de l'empereur dans chaque province : en chinois, il se nomme fou-yên.

(3) Kien-Long est le nom de l'empereur régnant.

(4) C'est-à-dire le 23 avril 1785.

conformément aux ordres de l'empereur touchant les causes détaillées ci-après.

(1) Le juge criminel de la province de Hoû-kouang a présenté un mémoire au grand docteur et ministre d'Etat nommé O, et à ses collègues (les conseillers dudit tribunal), qui ont donné avis à l'empereur de ce qui étoit arrivé. Ils ont aussi écrit au gouverneur général (2), le priant d'écrire lui-même à l'intendant de la province de Canton, pour l'engager à faire, de son côté, de concert avec eux, les poursuites nécessaires.

Dans l'expédition dûment scellée de l'édit en question), on lit ce qui suit :

(3) Le grand docteur et ministre d'Etat O, et ses collègues, donnent avis respectueusement à l'empereur, que, pour obtenir ses ordres, ils ont examiné avec soin et déterminé leurs avis au sujet des causes qui lui ont été déférées.

Voici quel est l'origne de ces causes. Le gouverneur général du Hoû-kouang a donné avis à l'empereur qu'on avoit pris des Européens, gens étrangers, savoir, le père Jean et ses compagnons, qui vouloient aller

(1) Remarque préliminaire.

(2) Le gouverneur général de Canton étoit alors à Péking, et l'intendant étoit seul à Canton.

(3) Commencement de l'édit.

à Si-gan (1) pour y prêcher la religion. Il conste, par les perquisitions qu'on a faites, qu'ils ont été amenés de Canton par Tsin, Tsiao et Pierre Tsai (2), à la prière de Tou et de Pie Lieou (3).

On a aussi annoncé que, par le moyen des perquisitions qu'on a faites dans la province de Chen-si, on y a découvert et arrêté François, Emmanuel et Jacques, tous européens et étrangers, qui y prêchoient la religion. On a reconnu, par les examens qu'on a faits, qu'ils y ont été conduits successivement par le défunt prêtre Kouo, par Dominique Tchang et par Tsin; mais ils ont été cachés et accompagnés dans leurs courses par Tou et d'autres.

Enfin, on a donné avis qu'on avoit arrêté, dans la province de Chan-si, un étranger européen, nommé Antoine, qui y prêchoit la religion. Il y a été introduit et caché par Li-meou et Fan.

Tous les gouverneurs généraux et intendans de ces provinces ayant donné successivement avis à l'empereur de toutes ces

(1) Si-gan est le nom de la capitale du Chen-si.

(2) Prêtre chinois, missionnaire de la Propagande.

(3) Pour rendre cette traduction moins rebutante, on a supprimé les surnoms des chinois, et on distingue ceux qui ont le même nom par les numéros I, II, III, etc.

choses, tous ces prisonniers ont été envoyés à Péking, pour y comparoître devant ce tribunal, et y recevoir leurs sentences.

(1) L'an quarante-neuvième de l'empire de Kien-Long, le dix-huitième jour de la onzième lune (c'est-à-dire le 27 décembre 1784), étant instruits des intentions de l'empereur, nous déclarons que les étrangers européens, en cherchant à séduire tout le monde par la religion qu'ils prêchent, sont très-préjudiciables au cœur des hommes, et contraires à nos mœurs (ou usages).

Outre cette sentence que nous prononçons contre le père Jean et les autres étrangers européens pris et envoyés à Péking, nous donnons en même temps, au nom de l'empereur, une autre ordonnance qui doit être publiée partout : savoir, qu'outre ces Européens, tous ceux qui se trouvent dans toutes les provinces, et qu'on appelle Chin-fou (2), doivent être réprimés très-sévèrement, et tous les naturels de ce pays-ci, qui sont aussi appelés Chin-fou, et qui sont honorés par les chrétiens, comme s'ils étoient des officiers ou magistrats, doivent être punis grièvement, et d'une manière proportionnée à leur crime.

(1) Première sentence, qui est préliminaire.

(2) Chin-fou, écrit comme l'écrivent les chrétiens, signifie père spirituel, ou prêtre.

Quant aux gens ignorans qui se sont laissé séduire par l'appât des richesses, de l'argent ou des secours (qu'ils espéroient recevoir des prédicateurs), nous jugeons qu'ils doivent être condamnés à l'exil, dans le pays appelé Yli, où ils seront donnés pour esclaves aux mandarins (1) qui y président; et si quelques-uns de ces malfaiteurs ont reçu de l'argent des prédicateurs, leurs maisons et leurs biens doivent leur être ôtés et confisqués.

Pareillement on doit condamner au même exil et esclavage, dans le pays de Yli, ceux qui ont amené ou introduit les prédicateurs de la religion, et ces défenses, ainsi que ces châtimens, doivent être manifestés au public.

Quant aux gens du peuple de ce pays-ci, qui sont attachés à cette religion défendue, parce qu'ils l'ont reçue de leurs parens et ancêtres, il faut leur ordonner sévèrement d'y renoncer, et d'apporter, sans délai, leurs livres, recueils de prières, et choses semblables, pour être brûlés sur-le-champ. Toutes ces choses sont déterminées conformément aux lois; on doit les respecter et les mettre en pratique.

De plus, tous les gouverneurs généraux

---

(1) C'est-à-dire, gouverneurs, ou officiers, ou magistrats.

et intendans des provinces de Hou-kouang, Chan-si, Chen-si et Canton, nous ont envoyé ici tous les criminels qui ont été arrêtés, avec toutes les procédures faites à leur égard, et les interprètes Hoang et Yang. En examinant la liste des malfaiteurs, nous avons remarqué que, parmi eux, il y en avoit encore plusieurs, savoir, Pierre Tsai (1), Barthélemi Sié, Jean Yao et d'autres, qui ont introduit et accompagné les Européens, lesquels sont du nombre des principaux criminels, et néanmoins jusqu'à présent ils n'ont point encore subi de jugement. C'est pourquoi vous tous, gouverneurs généraux et intendans des provinces, faites-les rechercher avec soin; et quand vous les aurez arrêtés, envoyez-les en cette capitale.

Enfin, comme le nombre des criminels est très-considérable, et qu'il n'est pas à propos de les retenir long-temps dans les prisons, nous les jugerons incessamment par une sentence décisive.

(2) Par les examens qu'on a faits jusqu'ici, on a découvert que, dans les pays d'Europe, ceux qui suivent la religion du Seigneur du

---

(1) Pierre Tsai, prêtre, et Barthélemi Sié, s'étoient cachés à Macao, d'où ils ont passé à Goa.

(2) Tout ce qui suit contient des éclaircissemens sur lesquels est fondée la deuxième sentence.

ciel (1), reconnoissent un souverain pontife qui est chargé du gouvernement de toute la religion ; au-dessous de lui sont des archevêques, et après ceux-ci des évêques, et en dernier lieu les pères spirituels (ou prêtres). Tous ceux qui professent cette religion ont pour règle de faire abstinence une fois tous les sept jours. Ils honorent et révèrent la croix et les médailles ; ils exhortent les hommes à la vertu ; ils récitent des prières en langue européenne. On donne à tous ceux qui observent cette religion, des rosaires, des images, des calendriers, etc. S'il s'en trouve parmi eux qui gardent le célibat dès l'enfance, et qui sachent la langue et les lettres européennes, ils peuvent être admis à aider les prédicateurs de la religion ; on leur envoie alors une permission du souverain pontife, pour être faits prêtres, ensuite on leur envoie tous les ans 85 piastres (2).

Voici les noms des Européens inscrits dans la liste des criminels. Ceux qu'on a pris dans le Hoû-kouang sont, 1°. le père Louis (ou Antoine-Louis) ; 2°. le père Joseph, tous

(1) Le vrai Dieu est appelé en Chine le Seigneur du ciel, et la religion chrétienne, la religion du Seigneur du ciel.

(2) 85 piastres valent environ 450 liv. ; c'est la pension ordinaire que la sacrée congrégation de la Propagande donne à ses missionnaires, soit italiens, soit chinois.

deux natifs de la Toscane, royaume d'Europe; 3°. le père Jean de Sassary, qui, ainsi que le père Jacques (pris dans le Chen-si), est du royaume de Turin; 4°. le père Jean-Baptiste de Mandello, qui, aussi bien qu'Antoine, arrêté au Chan-si, et François, autrement l'évêque Fan, arrêté au Chen-si, sont du royaume d'Italie; François est arrivé à Canton la vingt-troisième année de l'empire de Kien-Long (c'est-à-dire en 1759), et le défunt prêtre Kouo, natif de Si-gan, l'a amené de Canton à la ville de Si-gan. Antoine est arrivé à Canton la quarante-sixième année de Kien-Long (1), d'où il a été conduit jusqu'au Chan-si par Li-meou, originaire de cette dernière province.

Quant à ce qui regarde les nouveaux prédicateurs Jacques, Jean et ses compagnons, il faut remarquer qu'il aborde à Canton des marchands de toutes les nations. Quelques-uns de ces marchands, de retour en leurs pays, ont rapporté qu'en Chine il y avoit un grand nombre de personnes qui suivoient la religion du Seigneur du ciel; tous ces criminels ayant appris cela, et se confiant sur ces dispositions si favorables à leurs desseins, se sont mis en route sur-le-champ, et avec

(1) En 1781. Il est faux que ce missionnaire ne soit entré qu'alors en Chine. Il y étoit, depuis huit à neuf ans plutôt, dans une autre province.

joie, pour se rendre à Canton, où ils sont arrivés successivement, vers l'an 47 ou 48 de Kien-Long, dans le dessein d'entrer plus avant pour promulguer la religion. Mais pendant qu'ils alloient vers le Chen-si, conduits par Tsin, Pierre Tsai et d'autres, ils ont été pris à Siang-Yang.

Nous avons examiné nous-mêmes, successivement, tous ceux dont les noms sont écrits dans la liste des criminels, et qui sont arrivés en cette ville. Voici le résultat de ces examens :

On lit dans les registres publics (ou annales), que, sous l'empire de Kang-hi, il y avoit un européen à Si-gan, nommé Moei-kong, qui y avoit bâti une église, dédiée au Seigneur du ciel, et en outre des maisons pour y habiter, et qui y a annoncé la religion jusqu'au commencement de l'empire de Yong-tching; lequel ayant défendu de prêcher la religion, cet Européen fut relégué à Macao, et obligé de laisser-là son église et ses maisons : mais comme il avoit emprunté de l'argent d'un Chinois nommé Tou, il lui laissa ces bâtimens en paiement. Tou en vendit la moitié; savoir, la partie du milieu, pour servir de logement aux officiers ou magistrats. Quant aux petites maisons collatérales, qui étoient au nombre de vingt-deux, il les vendit aux deux frères Tang, à charge de rachat; ensuite Tang l'aîné les a louées à

Tsin, Lieou et Loui, qui professent la même religion.

L'an 27 de Kien-Long (c'est-à-dire en 1762), le défunt prêtre Kouo, agissant de concert avec Tou, a conduit jusqu'à Si-gan François (1), pour y gouverner la religion. Il y a demeuré caché pendant plus de vingt ans, tantôt dans la maison que Tsin avoit louée de Tang, tantôt dans celle de Tou; d'autres fois chez Sin, qui professe la même religion. Pendant ce temps-là, il a fait les prosélytes ci-nommés : Ouang, Tchang et d'autres, jusqu'au nombre de dix-huit, de la ville de Goei-nan; Li I, de la ville de Pou-tching; Ouang II et Pouon, de la ville de Pe-choui; Lan, de la ville de Fou-pin; Long, Yu et Pe, de la ville de Hoei-tchang, et d'autres.

Depuis l'arrivée de François au Chen-si, comme Tsin alloit tous les ans à Canton pour y acheter des marchandises d'Europe, il lui confioit ses lettres, pour qu'il les remît à Canton au procureur de Rome, et que celui-ci les envoyât en Europe. Depuis la trente-unième année de Kien-Long (2), le procureur de Rome a confié à Tsin, chaque année,

(1) Mgr. François Magi, de l'ordre de Saint-François, évêque de Miletopolis.

(2) C'est-à-dire en 1766. C'est l'année où ce père François a été sacré évêque.

lorsqu'il partoit de Canton pour retourner au Chen-si, 250 piastres, qu'on envoyoit d'Europe, pour François. De plus, il avoit coutume de donner 85 piastres pour Tou. François fournissoit chaque année, à Tsin, les vivres, le vêtement et l'argent dont il avoit besoin, parce qu'il alloit et venoit pour porter l'argent et les lettres. Le procureur de Rome lui a aussi donné 80 piastres, pour faire son commerce.

Vers la troisième lune de la trente-sixième année de Kien-Long (en 1771), Pie Lieou, qui est chrétien (1), engagea, pour une somme d'argent, Dominique Tchang à aller chercher à Canton le père Emmanuel, européen d'origine, domicilié à Macao, et le père Barnabé, européen (2), qui ont été en effet amenés à Si-gan, pour y aider leurs confrères les prédicateurs de la religion. Barnabé, après avoir demeuré un mois et plus à Si-gan, s'en est allé de là au Chan-si, dans le district de Fong-tcheou. Mais Emmanuel s'est fixé dans les maisons des deux familles de Tou et de Han. Chaque année il recevoit 85 piastres. En ce même temps, Pie Lieou, Simon Lieou et Tsin, qui étoient aussi prê-

(1) Il étoit même prêtre. Il est mort en 1785, dans les fers, pour Jésus-Christ.

(2) Ce M. Barnabé Chang est chinois, et non européen.

tres et prédicateurs de la religion, recevoient pareillement tous les ans 85 piastres, qui toutes étoient apportées de Canton par Tsin.

L'an 46 de Kien-Long (en 1781), François, étant accablé de vieillesse, cherchoit à se décharger du soin de gouverner la religion. C'est pourquoi, ayant appris qu'Antoine étoit dans la ville de Tay-yuen, province de Chan-si, où il annonçoit la religion, il lui écrivit sur-le-champ, pour le charger du gouvernement des chrétiens de Chen-si; Antoine se rendit, à la vérité, à la ville de Si-gan, logea chez Tou, et se chargea de gouverner la religion; mais, peu de jours après, il s'en retourna à Tay-yuen.

Il y avoit alors un certain Cajetan Siu, natif de la province de Kan-sou, qui étoit connu familièrement d'Antoine et de plusieurs autres. Il savoit la langue et les lettres européennes. C'est pourquoi Antoine pria, par lettres, celui qui gouverne la religion en Europe, de permettre qu'il fût fait prêtre, et qu'il pût prêcher la religion avec lui dans le Chan-si. En conséquence, depuis l'an 47 (1782), on envoyoit chaque année d'Europe, 85 piastres pour Antoine, et 85 pour Cajetan, lesquelles étoient apportées de Canton par Tsin.

En tirant des conséquences de tout cela, on voit quelles ont été les actions de François et d'Antoine, qui ont prêché la religion

dans le Chen-si et le Chan-si, de Tou, de Fan, et autres semblables, qui les ont introduits et cachés, et de Tsin, qui leur servoit de courrier pour porter les lettres, l'argent, etc.

L'an 48, dans la huitième lune, comme François étoit cassé de vieillesse, et qu'Antoine, qui étoit chargé du gouvernement de la religion, demeuroit fort loin dans le Chan-si, et que les chrétiens du Chen-si, n'ayant point d'évêque propre, désiroient faire venir d'autres Européens prédicateurs de la religion, Tou et Pie Lieou, en ayant conféré ensemble, crurent devoir seconder leurs désirs. Il arriva par hasard, qu'en ce même temps-là, Tsin et Tsiao avoient acheté des pelleteries ou cuirs, qu'ils se proposoient d'aller vendre à Canton, Tou et Pie Lieou leur confièrent des lettres adressées au procureur de Rome, par lesquelles ils le pressoient d'engager de nouveau quelques Européens à aller dans le Chen-si, pour y prêcher la religion. Alors Tsin prit vingt taëls d'argent, qu'il confia à Lieou II, pour réparer et orner les appartemens qui devoient être le domicile de ces Européens.

Tsin et Tsiao étant arrivés à Canton dans la onzième lune, et s'étant joints à Pierre Tsai, ils entrèrent dans la maison de To-Lo (M. de la Tour), procureur de Rome, et ils lui donnèrent à lire les lettres de Tou et de Pie Lieou. Alors les quatre Européens,

le père Jean et ses confrères, étoient déjà arrivés à Canton. Le procureur de Rome leur annonça sur-le-champ cette nouvelle, et leur dit de se disposer à aller prêcher la religion au Chen-si.

La première lune de l'année quarante-neuvième (1), comme Tsin et Tsiao étoient sur leur départ pour retourner au Chen-si, le procureur de Rome donna avis à Pierre Tsai, que les quatre Européens qu'on avoit demandés étoient tout prêts, et qu'ils ne tarderoient pas à se mettre en chemin. Pierre Tsai écrivit donc une lettre qu'il remit à Tsin, pour la porter à Siang-Tang, au père (Philippe) Lieou. Dans cette lettre, il lui recommandoit de chercher et de louer des barques de chrétiens pour venir à Canton, et porter de là quatre Européens jusque dans le territoire de Fan-Tching, où, étant arrivés, ils seroient allés, par le moyen de la barque du chrétien Lieou III, se loger dans un village, jusqu'à ce que, vers la cinquième lune, on envoyât, comme on en étoit convenu, des gens de la capitale du Chen-si, pour venir chercher les Européens à Fan-tching, et les conduire à leur destination. Tout étant ainsi disposé, Tsin et son compagnon se sont mis en route.

---

(1) Cette première lune a commencé le 22 janvier 1784.

Dans cette même première lune, Siu-sin, qui étoit de la même religion, se trouvoit à Canton avec sa barque, dans le dessein de porter de là au Hoû-kouang, Jacques (1), européen, pour y prêcher la religion; mais, en faisant ce trajet, Siu-sin mourut de maladie. Sa veuve conduisit donc Jacques dans la maison de Philippe Lieou, lui donnant avis qu'il étoit venu dans le Hoû-kouang pour y prêcher la religion. Celui-ci conduisit Jacques sur-le-champ en la ville de Siang-tang, dans la maison d'un chrétien nommé Tcheou, qui le fit passer, à son tour, dans celle d'un autre chrétien nommé Lieou IV.

Tsin, faisant sa route en bateau, arriva à Siang-tang au commencement de la troisième lune, et remit à Philippe Lieou les lettres qui lui étoient adressées par Pierre Tsai. Philippe Lieou ayant lu ces lettres, sut que Jacques étoit actuellement dans la maison de Lieou IV. Or, Tsin, Tou, et d'autres, avoient engagé ce Lieou à faire le voyage de Canton, pour en amener ceux qu'on attendoit pour gouverner la religion; car les quatre Européens, que le procureur de Rome avoit engagés à cela, ne s'étoient point encore mis en route. Cela fait, Tsin, accompagné de Tcheou, s'en alla à la maison du susdit

(1) M. Ferretti, baptistain, qui est entré avec M. Delpon.

Lieou IV, d'où il tira Jacques (européen), pour le conduire avec lui jusqu'au Chen-si. Il se servit pour cela de la barque de Lieou III, jusqu'à ce qu'ils eussent passé l'endroit appelé Fan-tching. Alors Tsin s'étant assuré de la capacité de Lieou III, lui confia et lui recommanda toute l'affaire, qui devoit s'exécuter dans la cinquième lune, concernant les quatre Européens que le procureur de Rome devoit envoyer au Chen-si pour y gouverner la religion; à quoi celui-ci consentit. Tsin continua donc son chemin jusqu'à Si-gan, où il fit part à Tou de tout ce qu'on avoit fait. Or, Tou et Han reçurent Jacques, et le cachèrent en leurs maisons.

Cependant Pierre Tsai, après le départ de Tsin et de son compagnon pour le Chen-si, auroit bien voulu que le père Jean et ses confrères se fussent mis en route vers ladite province; mais ne sachant pas si les barques étoient prêtes, et les voies préparées, il prit avec lui les chrétiens Tchang et Pierre Sié, et partit, dans le cours de la deuxième lune, pour aller à Siang-tan, où étant arrivé, il rencontra Philippe Lieou, qui avoit déjà loué les deux barques des chrétiens Long, père et fils, pour le prix de vingt taëls d'argent. Il avoit en outre loué la barque du chrétien Lieou V, pour le prix de dix taëls. On étoit encore convenu que Lieou IV et Lieou VI iroient en même temps à Canton,

pour recevoir et accompagner les Européens. Les choses étant ainsi arrangées, ils sont retournés vers Canton, où ils sont arrivés le dix-huitième jour de la lune intercalaire (1) (ou de la seconde-troisième lune).

Alors Pierre Tsai fit prendre des habits chinois aux quatre Européens, savoir, le père Jean et ses confrères; et, avant que de les conduire aux bateaux, il fit venir Jean Yao et Barthélemi Sié, pour les associer à Tchang et à Pierre Sié, afin d'accompagner les Européens. Pour lui, il ne partit point; mais il écrivit une lettre qu'il remit à Tchang, pour être remise aux frères Li I et II, dans la ville d'Ou-ling, dans laquelle il les prioit d'envoyer leur neveu Li III, pour accompagner les Européens jusqu'à Fan-tching. Enfin, Tchang avec ses compagnons, et le père Jean avec ses confrères, s'embarquèrent et partirent de Canton, et ils arrivèrent dans le district de la ville de Hen-tcheou, dans la partie méridionale du Hoû-kouang.

Là, étant arrêté par les vents contraires, Tchang s'en alla promptement par terre à Ou-ling, dans la maison Li I, pour le prier

(1) Cette lune intercalaire est une treizième lune qu'on ajoute, tous les deux ou trois ans, aux douze lunes ordinaires; celle-ci étoit placée entre la troisième et la quatrième lune.

de faire venir son neveu Li III, et de le lui associer, pour accompagner les Européens; à quoi Li I ayant consenti, Tchang s'en alla à Siang-tan.

Pendant ce temps-là, le père Jean et ses confrères étoient logés dans les maisons de Lieou VII et de quelques autres. Après y avoir demeuré un peu plus de dix jours, Pierre Sié, Barthélemi Sié et Jean Yao, s'en étoient tous retournés à Canton. Lieou IV, ne pouvant aller plus loin, parce qu'il étoit attaqué d'une forte paralysie, engagea un autre chrétien, nommé Lieou VIII, à aider et accompagner Lieou VI et Tchang, pour aller au Chen-si; ils se partagèrent dans les deux barques des deux Long, père et fils. Etant donc partis de là, ils arrivèrent à Fan-tching, le dixième jour de la septième lune. Lieou III, s'étant informé en ce lieu-là si Tsin et Tsiao n'étoient pas encore venus à la rencontre des Européens, et ayant su qu'ils n'avoient point paru, rentra dans son bateau, et ils continuèrent leur route. Alors Tchang donna à Lieou VI et à Lieou VIII, à chacun quatre taëls d'argent et la cinquième partie d'un taël, et les renvoya chez eux.

Le douzième de la même lune, vers les dix heures du matin, étant arrivés en un lieu appelé Pekia, et ayant jeté l'ancre, ils virent paroître le fils adoptif de Lieou III, nommé Lieou-hi; lequel, étant accompagné de Lieou-

Lieou-eul-piao, et d'autres satellites du gouverneur de Siang-yang, venoit à eux en courant et en criant : Voici les satellites qui viennent pour prendre les sectaires d'une mauvaise religion. Le père Jean et ses confrères descendirent sur-le-champ à terre, pour prendre la fuite. Alors les satellites susdits entrèrent dans une des barques, et lièrent Tchang d'une chaîne de fer, le frappèrent du dos de leurs sabres, et s'efforcèrent de l'intimider, en disant qu'il étoit un grand criminel, afin de lui extorquer de l'argent. Lieou-hi, faisant le médiateur, proposa de faire une composition, et dit aux satellites que Tchang leur offroit soixante taëls d'argent. Les satellites, dédaignant cette somme, comme trop modique, voulurent qu'on ouvrît les coffres, pour y prendre de quoi les satisfaire. Alors Tchang et Long le père ouvrirent eux-mêmes un coffre, et ayant tiré deux rouleaux de pièces d'argent, qui contenoient cent cinquante taëls, ils les donnèrent aux satellites, qui, après les avoir reçus, délièrent Tchang sur-le-champ, et s'en allèrent, laissant tout le monde en liberté.

Un sergent, nommé Sze, chargé de veiller sur la rivière, ayant ouï parler de cette affaire des susdits satellites, de leurs concussions et connivence, s'en alla aussi sur les barques ; et, fouillant partout, il trouva, dans

une poche de vêtemens, une montre, un couteau d'Europe, et autres choses semblables. Il prit la montre, la cacha, et s'en alla.

Chou, qui commandoit les troupes de la ville de Siang-yang, entendit aussi parler de cette aventure, et accourut sur-le-champ pour voir ce que c'étoit. Alors Tchang et Long, père et fils, avoient tous pris la fuite. Il prit donc les quatre Européens, le père Jean et ses confrères, et les amena au gouverneur de Siang-yang; lequel, examinant et faisant l'inventaire des ustensiles, images, etc., de ces Européens, s'aperçut qu'il y manquoit une montre. Voulant punir ce vol, il ordonna au sergent Sze de la chercher et de la restituer. Celui-ci, se voyant donc exposé au danger d'être traité en criminel, se jeta à l'eau; et en marchant sous l'eau, il s'évada et se cacha.

Alors le gouverneur de Siang-yang donna avis de cette prise au gouverneur général (de la province du Hoû-kouang), qui cita les criminels à son tribunal, et envoya, en toute diligence, des lettres aux gouverneurs des provinces de Canton et de Chen-si, afin qu'on y cherchât et arrêtât tous les criminels qui avoient pris la fuite en différens temps, et que, après les avoir pris, on les fît comparoître au tribunal.

On prit aussi à Siang-tan les deux criminels Tsin et Tsiao. En fouillant Tsin, on lui

trouva dix lettres, qu'il apportoit de Péking, qui lui avoient été confiées par Na et Vang, hommes attachés au service des églises du Seigneur du ciel. Elles étoient adressées au procureur de Rome. De plus, il y avoit trois lettres en caractères européens, que Pie Lieou, demeurant à Si-gan, envoyoit à Tsen, à Philippe Lieou et à Pierre Tsai (ce sont trois prêtres chinois), lesquelles lettres furent envoyées au Chen-si, pour être examinées.

Vers ce même temps, l'intendant de la province de Chen-si ayant fait des recherches, arrêta François, Emmanuel et Jacques (européens), Siu et Han, qui les tenoient cachés; Goei, Tien, Ko, Han II, et d'autres, qui avoient conduit Jacques de côté et d'autre pour le cacher. On prit aussi, dans le Chan-si, Antoine, européen, et en même temps Fan, qui l'avoit caché, et on les cita au tribunal.

Ayant interrogé tous ces criminels sur chacun des articles rapportés ci-dessus, nous avons reconnu qu'ils avouoient le tout sans en rien nier.

Nous avons examiné la religion (ou la doctrine) européenne du Seigneur du ciel: quoiqu'on ne doive point la comparer avec différentes autres sectes qui sont mauvaises, cependant (voici ce qu'on lui reproche), elle a eu l'audace de s'introduire, de se promul-

guer et de s'établir en secret; il n'y a aucune permission accordée au peuple de ce pays-ci de l'embrasser : cela est même défendu depuis long-temps par les lois; et maintenant tous ces criminels ont eu la hardiesse de s'introduire subitement dans le pays, d'y établir des évêques et des prêtres, afin de séduire promptement le peuple; c'est pourquoi il faut éteindre peu à peu cette religion, et ne pas souffrir qu'elle se propage.

Si tous les Européens qui fréquentent Canton et Macao n'ont d'autres vues que de prêcher leur doctrine, pourquoi ne se dispersent-ils pas dans la province de Canton, où ils abordent? Pourquoi pénétrer dans les provinces de Chen-si et Chan-si? A force de recherches, on a découvert qu'Emmanuel, François et Antoine, demeuroient, depuis bien des années, dans les provinces de Chen-si et Chan-si, et y prêchoient la religion; il est à craindre qu'il n'y ait aussi dans les autres provinces de ces sortes de malfaiteurs, occupés à faire des assemblées et à bâtir des églises pour séduire le peuple. D'ailleurs, suivant la déclaration de François (1), il y a dix prêtres européens dispersés dans les provinces de Chen-si, Chan-si,

(1) Si Mgr. François Magi a fait une telle déclaration, certainement il ne l'a faite que lorsqu'il n'a plus été possible de céler ce qui avoit été déclaré

Chan-tong, Hoû-kouang et autres, et nommément dans les villes de Si-gan et de Péking; d'où il résulte que, outre le père Jean et ses compagnons, il y a encore des Européens en d'autres provinces. Comme il est nécessaire de rechercher exactement et de pénétrer radicalement toutes ces choses, nous avons sur-le-champ formé des questions et composé un modèle d'interrogatoire, et nous avons ordonné derechef à Hoang, et aux autres interprètes, d'expliquer nos paroles au père Jean et à ses confrères. Or, tous ces criminels ont répondu en ces termes:

« Notre patrie est éloignée de l'empire » de Chine de plusieurs milliers de lieues. » Rien autre chose ne nous a fait penser à » venir ici, si ce n'est le désir d'y prêcher » la religion, et d'exhorter les hommes à la » pratique de la vertu. Nous ignorions ab» solument qu'il y eût en Chine des lois qui » défendissent au peuple d'embrasser la re» ligion (1). Comme nous ne faisions que » d'arriver à Canton pour la première fois,

---

par plusieurs autres; car l'intendant du Chen-si a écrit à l'empereur, que, dans les commencemens, ce prélat n'avoit voulu rien déclarer.

(1) Il est vrai que ces nouveaux missionnaires sont venus en Chine dans la fausse persuasion qu'on permettoit d'y prêcher publiquement la religion chrétienne.

» nous ignorions les chemins qui conduisent
» aux différentes provinces de cet empire;
» mais ayant ouï dire au procureur de Rome
» qu'il y avoit des gens du Chen-si qui de-
» mandoient quelqu'un pour y gouverner la
» religion, nous nous sommes déterminés à
» partir avec eux; mais du reste nous n'a-
» vions pas de dessein prémédité d'aller au
» Chen-si ».

Emmanuel, François et les autres, ont dit qu'ils avoient, à la vérité, passé plusieurs années dans le Chen-si, et que cependant ils n'avoient pas osé assembler publiquement la multitude, ni bâtir aucune église; mais qu'ils avoient reçu et enseigné, en particulier, tous ceux qui avoient voulu, de plein gré, entrer dans la religion; que le père Jean et ses confrères, ainsi que Jacques, qui sont actuellement pris, étoient du nombre des dix prêtres qui sont venus en Chine; mais qu'ils ignoroient absolument où étoient actuellement les cinq autres, etc.

Pour ce qui est de Tsin et de ses semblables, qui sont tous des gens de ce pays-ci, ils ont déjà violé les lois en embrassant la religion européenne; et de plus, ils ont eu l'audace d'introduire secrètement des Européens dans ce pays-ci, pour y promulguer leur religion; d'aller et venir pour porter leurs lettres, de les cacher et de les conduire de côté et d'autre. Quel a pu être leur in-

tention? Vu que tous ces criminels n'étoient point prêtres, et ne recevoient pas d'argent des Européens, nous avons ordonné sur-le-champ un nouvel examen et des questions rigoureuses. Alors Tsin a dit ce qui suit:

« Nous professons, Tsiao et moi, la re» ligion du Seigneur du ciel, que nous avons » apprise de nos pères. J'ai connu le pro» cureur de Rome, parce que j'allois tous » les ans à Canton pour faire le commerce » de marchandises d'Europe. Ces dernières » années, Tou, voyant que François étoit » fort âgé, nous avoit recommandé de prier, » de sa part, le procureur de Rome d'en» gager d'autres Européens à entrer au Chen» si, pour y gouverner la religion; et moi, » considérant que la religion du Seigneur » du ciel n'a d'autre fin, par son institu» tion, que de porter les hommes à faire » le bien, j'ai promis que j'irois à Canton » pour appeler, en son nom, des Euro» péens; et, en même temps, j'ai amené » Jacques de Siang-tan au Chen-si. Je ne » savois certainement pas que cela fût dé» fendu par les lois. Quoique je fréquen» tasse Macao pour porter des lettres et de » l'argent, cependant je n'ai point appris les » langues d'Europe, et je ne suis point prê» tre. J'ai reçu une fois seulement quatre» vingts piastres du procureur de Rome; je » n'en ai jamais reçu d'autre argent ». Tsiao,

ayant été aussi interrogé, a fait les mêmes réponses.

Tchang, et les autres qui avoient coutume d'accompagner les Européens, de même que Siu, et les autres qui les ont cachés dans leurs maisons, ont tous fait la réponse qui suit :

« Nous n'avons jamais eu d'autres motifs, » pour accompagner et cacher les Européens, » si ce n'est que nous croyons et faisons pro- » fession de suivre la doctrine du Seigneur » du ciel ».

(Jean) Gai (1) étant parvenu de Canton à Péking, et ayant été cité au tribunal, a confessé ce qui suit :

« J'ai appris à Macao, dans la province » de Canton, la langue, les lettres et les » prières des Européens. Les Européens qui » demeurent dans les hôtels destinés pour » les étrangers, m'ont prié de me charger » d'envoyer et de recevoir les lettres euro- » péennes. On m'appelle père spirituel. » Tous les ans je reçois cent taëls d'argent » d'Europe. Je ne m'occupe pas (à présent) » à prêcher la religion (2). J'ai entièrement

---

(1) Appelé par les Européens le père Simonelli, prêtre chinois, procureur des missionnaires portugais.

(2) Il l'a prêchée autrefois; mais son grand âge ne lui permettoit plus de le faire : il continuoit cependant à confesser, surtout les malades.

» ignoré ce qu'ont fait Tsin et les autres qui
» ont appelé des Européens pour aller prê-
» cher la religion au Chen-si. C'est un usage
» ancien dans la religion chrétienne, que
» les Européens fournissent de l'argent à
» tous ceux qui sont destinés pour aider les
» prédicateurs de la religion, et leur être
» associés; mais on ne donne point d'argent
» à ceux qui se font chrétiens ».

Au moment de prononcer la sentence contre tous ces criminels, nous avons encore réitéré les mêmes interrogations, et ils ont tous confessé les mêmes choses.

(1) Nous avons reconnu, par tous ces examens, que les quatre criminels, le père Jean et ses confrères, tous étrangers européens, ignorant les défenses faites par les lois, n'ont pas craint d'obéir au procureur de Rome, à Tsin et autres, qui les invitoient à aller secrètement à Si-gan pour y prêcher leur doctrine; que François et Antoine sont entrés secrètement au Chen-si et au Chan-si, et y ont présidé à la religion chrétienne pendant plusieurs années, pour séduire le peuple de ce pays-ci; que Jacques, qui est allé d'abord à Siang-tan, dans la partie méridionale du Hoû-kouang, où il a parcouru plusieurs endroits, et qui ensuite est allé avec Tsin jusqu'à Si-gan, est aussi transgresseur

(1) Sentence.

des lois, quoiqu'il n'eût pas encore prêché la religion.

Pour ces raisons, passant sous silence François et Antoine (1), qui sont morts de maladie, en prison, après avoir subi les examens et fait leur confession, nous jugeons que si les cinq criminels, le père Jean et les autres (2), étoient reconduits à Macao, pour être renvoyés de là dans leurs propres royaumes, le public ne verroit point du tout en cela des châtimens propres à imprimer de la terreur. C'est pourquoi nous prions sa majesté d'ordonner que les quatre criminels, le père Jean et ses confrères, ainsi que Jacques, soient tous rigoureusement détenus en prison, et de défendre qu'on leur accorde jamais la grâce d'en sortir. Nous attendons humblement sur ce sujet les ordres de l'empereur, auxquels nous nous conformerons.

Quoiqu'Emmanuel (3) soit de Macao, dans la province de Canton, néanmoins, comme

---

(1) Les évêques de Mélitopolis et de Domitiopolis, italiens, vicaires apostoliques du Chen-si et du Chan-si.

(2) Les pères Jean, Joseph, Louis et Jean-Baptiste, cordeliers italiens; et M. Ferretti, baptistain italien.

(3) M. Emmanuel Gonzalves, prêtre missionnaire de la Propagande.

il tire son origine d'Europe, et qu'il a séduit le public en prêchant la religion au Chen-si, il ne convient pas de lui faire grâce; mais nous prions qu'il soit condamné à une prison perpétuelle, comme le père Jean et ses confrères.

Tou professoit secrètement la religion du Seigneur du ciel; il a gardé plusieurs années, dans sa maison (l'Européen), François; il reçoit chaque année de l'argent d'Europe; voyant François cassé de vieillesse, il a recommandé à Tsin d'aller à Canton pour inviter d'autres Européens à venir au Chen-si, pour y présider à la religion; enfin, il a reçu et caché chez lui le nommé Jacques: d'où il suit que Tou est véritablement le principal criminel, et le transgresseur général des lois, en appelant et conduisant les Européens dans la province de Chen-si, pour y prêcher la religion; mais parce qu'il est déjà mort de maladie en prison, après avoir subi l'examen et fait sa confession, il ne reste rien à déterminer à son égard.

Tsin, en premier lieu, a caché François chez lui, ensuite il a cru à sa doctrine, et en a fait profession. De plus, par l'appât des richesses et des secours qu'il en espéroit, il s'est fait son courrier pour porter et rapporter des lettres et de l'argent. En outre, pour obéir à Tou, il est allé à Canton, pour appeler les quatre pères, Jean et ses

confrères. Enfin, il a introduit Jacques au Chen-si.

Tsiao, non-seulement a embrassé secrètement la religion chrétienne, et il a su que François et les autres Européens demeuroient cachés dans la province de Chen-si; mais il a encore accompagné Tsin pour aller inviter les Européens à venir prêcher la religion.

Tchang, Pierre Sié, Lieou IV et Lieou VI, qui tous professent la religion chrétienne, qu'ils ont reçue de leurs pères, obéissant à Pierre Tsai, qui les envoyoit et les dirigeoit, ont conduit et accompagné en son nom les Européens.

Tcheou, non-seulement suit la même doctrine, mais de plus, il a caché Jacques dans sa maison, aussi bien que les deux Lieou IV et VI; tous ceux-là sont transgresseurs des lois.

Siu, Han et Fan, ont tous caché, pendant plusieurs années, François, Antoine et Emmanuel, tous étrangers.

Ko, non-seulement n'a pas accusé Jacques, européen, sachant bien qu'on faisoit de sérieuses recherches pour le prendre; mais, au contraire, il l'a caché dans sa maison.

Goei a été complice de l'introduction des Européens. Les crimes de tous ceux-là doivent être réputés de la même espèce, et punis également, comme ceux de Tsin et des

autres, qui ont conduit et accompagné les Européens, afin de faire voir au public des châtimens propres à inspirer de la terreur.

Passant donc sous silence Lieou IV, qui est mort de maladie en prison, après avoir subi l'examen; Tsin, Tsiao, Pierre Sié, Lieou VI, Tcheou, Siu, Han, Fan, Ko et Goei, qui sont tous également coupables, doivent tous pareillement être exilés à Y-ly, pour y être esclaves des mandarins (c'est-à-dire, des gouverneurs, officiers ou magistrats) de ce pays-là.

Quant au criminel Tchang, qui, ayant su la prise des Européens, s'est offert de lui-même, il s'est rendu, à la vérité, très-coupable, en accompagnant les étrangers depuis Canton jusqu'au Hou-kouang; cependant, comme il s'est présenté lui-même, il convient de diminuer un peu du châtiment. En conséquence, nous jugeons qu'il doit être envoyé à Ou-lou-mo-tchai, où il restera toute sa vie en exil, faisant les fonctions pénibles de satellite (ou valet de mandarin).

Philippe Lieou (1), non-seulement a consenti à porter le nom de père spirituel, pour prêcher au peuple de ce pays-ci une religion étrangère, de laquelle il recevoit des richesses et des secours; mais encore, à la prière de Pierre Tsai, il a loué des

---

(1) Prêtre chinois, missionnaire de la Propagande.

barques pour servir à introduire les Européens.

Cajetan Siu (1), qui est aussi naturel de ce pays-ci, pratique secrètement la religion du Seigneur du ciel, avec Antoine, dans le Chen-si.

Quoiqu'on ait reconnu que (Jean) Gai (2) n'avoit point participé à l'introduction des Européens, pour aller prêcher la religion dans le Chen-si; néanmoins, parce qu'il étoit prêtre, qu'il étoit chargé du soin des lettres des Européens qui logent dans les hôtels destinés aux étrangers, et qu'il recevoit tous les ans de l'argent, il est également coupable. Mais, comme il est mort de maladie, nous n'en parlons point ici.

Quant à Philippe Lieou et Cajetan Siu, ils doivent être également tous deux envoyés en exil à Y-li, pour y être esclaves des mandarins de ce pays-là; et, suivant les lois, ils doivent être marqués par des caractères imprimés sur la peau.

Quoique les bateliers Long (le père) et Lieou V, après avoir été examinés, soient reconnus n'avoir pas été du complot touchant l'introduction des Européens prédi-

---

(1) Autre prêtre chinois, aussi missionnaire de la Propagande.

(2) Prêtre chinois, ex-jésuite, autrement appelé le père Simonelli.

cateurs de la religion; cependant, non-seulement ils professent la même religion qu'eux, mais ils se sont loués pour les porter dans leurs bateaux. Tang a loué sa maison à Tsin, pour y demeurer; et quoiqu'il sût bien que Tsin y tenoit François caché, il n'en a point fait de rapport aux juges. Les trois nommés ci-dessus sont réputés également avoir tenu cachés les Européens; cependant, si on compare les crimes de Tang, de Long (le père), et de Lieou V, avec ceux de Tsin et de ses semblables, ils paroissent un peu moins griefs. Nous jugeons donc que chacun d'eux recevra cent coups de houpade, et sera ensuite envoyé en exil pour trois ans; et, après cela, leurs propres mandarins auront soin de les obliger à changer de religion.

Lieou III, s'étant laissé gagner par les sollicitations réitérées de Tsin, a pris soin des Européens pour lui complaire. Vang a caché chez lui (Philippe) Lieou, lorsqu'il fuyoit, ayant su qu'on le cherchoit pour le prendre. Lieou IX et Lieou X, frères aînés de Philippe Lieou, ont souvent porté dans leurs barques Pierre Tsai, lorsqu'il alloit ou venoit. Long (le fils) a porté les Européens dans sa barque, pour ne pas désobliger son père. Tsiao II, fils du susdit Tsiao, Jean Tsai, domestique du procureur de Rome, et Loui, à qui Tang avoit loué sa maison

pour y demeurer, ont été reconnus tous trois, par les examens, complices du crime de Tsin et des autres, quand ils ont appelé des Européens pour aller prêcher la religion au Chen-si.

Les huit criminels ci-dessus nommés, qui tous ont embrassé secrètement la religion du Seigneur du ciel, et ont su qu'on cachoit les Européens, ne recevroient pas un châtiment suffisant selon les lois, et propre à inspirer de la terreur, si on se contentoit de faire donner à chacun cent coups de houpade. Il faut donc ajouter à cela, qu'ils seront tous condamnés à la cangue pour deux mois, et qu'après ce temps écoulé, ils recevront de nouveau quarante coups de houpade.

Long III, cousin du susdit Long (le père), Tsen I et Tsen II, l'un frère aîné, et l'autre neveu de (François) Tsen (1); Tchang II, frère aîné de Dominique Tchang; Tchang III et IV; Tsai II, Pe, Li I, Li II, Li III, Tou II, neveu d'un autre Tou (mort en prison), ayant été examinés, on a reconnu qu'ils faisoient profession de la religion du Seigneur du ciel, qu'ils ont reçue de leurs pères, mais qu'ils n'ont point introduit ni caché (les Européens); en conséquence, on doit condamner ces transgres-

(1) Prêtre chinois qu'on n'a pas pu prendre.

seurs à recevoir chacun cent coups de houpade, conformément aux lois portées contre les rebelles, et ensuite les renvoyer en leurs pays, où leurs propres mandarins veilleront à les faire amender.

A toutes les peines portées contre les criminels qui professent la religion (chrétienne), il convient d'ajouter un ordre à tous les mandarins des lieux où ils se trouvent, de les obliger à renoncer à leur religion.

Quoique les délits de Tsin et des autres criminels de cette espèce aient précédé la concession des grâces ou pardons faits par l'empereur, la cinquantième année de son règne, le premier jour de la première lune, on ne doit cependant rien diminuer de tout ce qui est contenu dans ces sentences, portées contre des gens qui divulguent une religion capable de séduire les hommes.

On doit renvoyer libre Lieou XI, qui n'a jeûné que pour se guérir d'une maladie dont il étoit travaillé, vu que d'ailleurs il conste que le calendrier (de la religion chrétienne), qui prescrit des jeûnes, n'étoit point à lui; mais que la grand'mère de Lieou VI, nommée Tchang, le lui avoit prêté; et de plus, qu'il n'est pas chrétien. Mais il reste encore quelque chose à statuer, par rapport à ceux qui sont réellement coupables.

Il ne reste rien à déterminer touchant

Lieou VIII, Lieou II, Long IV, Tien et Han II, qui étoient tous pareillement coupables d'avoir introduit ou caché les Européens, parce qu'ils sont déjà tous décédés.

Quant à (Philippe) Lieou, (Jean) Gai, et Cajetan Siu, qui tous portoient le nom de pères spirituels, et recevoient annuellement quatre-vingt-cinq piastres; et, quant à Tou et Tsin, qui, quoiqu'ils ne fussent pas pères spirituels, ont néanmoins reçu de l'argent des Européens, et, de plus, les ont introduits et cachés, ou leur ont servi de courriers pour porter leurs lettres; il convient d'ordonner aux gouverneurs généraux et intendans des provinces de faire faire l'inventaire de tous les biens de ces cinq criminels, et de les en priver en les confisquant. Pour ce qui est des biens de Siu et autres semblables qui ont caché chez eux les Européens, ils ne doivent point être confisqués, parce qu'il est reconnu qu'ils n'ont pas reçu d'argent.

On doit aussi confisquer dix taëls d'argent que Pierre Sié a reçus de Pierre Tsai pour salaire de son voyage, ainsi que l'argent qu'ont reçu Lieou VIII et Lieou VI, autant précisément qu'ils ont reçu; et enfin, le produit de la vente des habits, piastres et autres choses qui appartenoient aux Européens qu'on a pris, savoir, au père Jean et à ses confrères. Quant à leurs livres, ima-

ges et choses semblables, ils doivent être entièrement consumés par le feu.

Pie Lieou (1) du Chen-si, qui a voulu faire venir des Européens pour prêcher la religion, Dominique Tchang, qui a amené Emmanuel au Chen-si; Simon Lieou (2), prêtre et prédicateur de la religion, et Sie-lin, qui avoit caché Jacques, ont été pris dans le Chen-si, suivant l'avis qu'en a donné à l'empereur, en différens temps, l'intendant de cette province.

Le gouverneur général de Canton a aussi donné avis à l'empereur de la capture de To-lo (M. de la Tour), qu'il a envoyé à Péking; mais ces criminels ne sont pas encore parvenus à cette capitale. Il en est de même du satellite Lieou et de ses camarades, qui ont usé de violence pour extorquer l'argent des Européens dans leurs barques; du sergent Sze, qui, après avoir caché une montre des Européens, s'étoit jeté à l'eau pour s'enfuir, et de tous les autres, qu'on sait être pris dans le Ho-nan, le Hoû-kouang et autres provinces. Aussitôt qu'on les aura envoyés ici, et qu'ils seront parvenus, on prononcera sur ce qui les regarde

(1) Ce Pie Lieou, surnommé le Jeune, étoit prêtre. Il a été condamné à l'exil perpétuel, mais il est mort en y allant.

(2) M. Simon Lieou a été envoyé en exil.

spécialement, de même que sur ce qui regarde Thomas Lieou, pris dans la province de Péking.

Outre les cinq criminels déjà pris et jugés, savoir, le père Jean et les autres, qui sont du nombre des dix prêtres Européens que François a déclaré être entrés dans différentes provinces; et, outre les quatre Européens Anselme, Adéodat, Nicolas et Eusèbe (1), que nous avons examinés, et reconnu n'être pas entrés secrètement dans cet empire pour y prêcher la religion, mais qui ont été envoyés à Péking par le gouverneur général de Canton, accompagnés de mandarins, pour servir et se rendre utiles à l'empereur, et desquels, par conséquent, nous n'avons aucun jugement à porter, il en reste encore d'autres à arrêter; savoir, Crescentiano, Atho, (2) Li-sin (3) et O-ma-lo (4), de même que ceux qui sont déjà entrés dans la province de Chan-tong, savoir, le père Ya-to et le père Kiliti (5), ainsi que Li-

(1) Ce sont quatre missionnaires italiens de Péking, dont deux augustins et deux franciscains.

(2) Les pères Crescentiano et Atho ont été pris ensuite, et le père Atho est mort en prison.

(3) Li-sin est le père Mathias, espagnol très-âgé; on ne sait ce qu'il est devenu.

(4) On ne sait qui est cet O-ma-lo.

(5) Ce sont les pères Atho et Crescentiano, prononcés différemment.

sin, autrement dit, Barthélemi, leur conducteur, originaire de Chan-tong. Il faut ordonner à tous les gouverneurs généraux et intendans des provinces, de les rechercher avec soin, de les prendre; et, quand on les aura arrêtés, on leur fera leur procès.

Quant à ce qui regarde Yang et les autres de Goei-nan, dans le Chen-si, qui, obéissant à François, ont embrassé la religion, et tous les autres qui ont été pris dans les provinces de Chen-si, Hoû-kouang et autres, lesquels ont été reconnus professer secrètement la religion du Seigneur du ciel, il convient d'ordonner aux gouverneurs généraux et intendans d'examiner et de juger au plutôt, tant ceux qu'on vient de désigner que tous les autres dont il n'est point ici fait mention, et d'envoyer ensuite à l'empereur les actes de leur procès, afin de finir leur cause.

On a déjà examiné la cause de Hoang du Su-tchuen; il est reconnu qu'il n'a point introduit de prédicateurs étrangers. Il faut ordonner au gouverneur général de la province de l'obliger à changer suivant ce qui a été déterminé ci-dessus.

En voici d'autres qui ne sont pas encore pris, et qui, fuyant en différentes provinces, sont cause que plusieurs autres s'embarrassent avec eux dans leur malheur; savoir,

Pierre Tsai (1), (François) Tsen (2), Barnabé (3), qui prêche la religion dans le Chan-si; Cajetan Siu (4); de plus, le père (Jean) Ko (5) de Longan, et le père Chang (6) de Hong-tong, que François a déclaré. En outre, le père Moie (7), européen, qui prêche la religion dans le Chan-tong; le père Ma ou Matthieu (8), et O-la-mie-te (9), européen, qui prêche la religion dans le Hoû-kouang; Lieou XII, et Li-pe, de Canton; Tchao, du Hoû-kouang; Pie Lieou le vieux, du Su-tchuen (10); Li-meou, du Chan-si, qui y a conduit Antoine pour y prêcher la religion; Li IV, de Canton, et Li V, du Chen-si, qui y a caché Jacques; il convient d'ordonner à tous les gouverneurs généraux et intendans des provinces de les prendre incessamment, et de les envoyer ensuite au tribunal des causes criminelles, afin qu'on prononce leur sentence.

---

(1) M. Pierre Tsai est allé à Goa.
(2) M. François Tsen reste caché au Chen-si.
(3) M. Barnabé Chang s'est caché à Péking.
(4) M. Cajetan Siu est déjà jugé plus haut.
(5) M. Jean Ko s'est caché à Péking.
(6) Ce père Chang est M. Barnabé, nommé ci-dessus.
(7) Le père Mariano, franciscain italien, qui s'est ensuite livré lui-même.
(8) On ne sait qui est le père Ma.
(9) M. La Mathe, ex-jésuite françois.
(10) Prêtre chinois caché à Péking.

Il conste, par une relation instructive que le gouverneur général et l'intendant (du Chen-si) ont envoyée à l'empereur, qu'il y a depuis long-temps, au Chen-si, une église dédiée au Seigneur du ciel; il faut la changer en une maison ordinaire, qui puisse servir au menu peuple, et ensuite la vendre et en confisquer le prix. Peut-être qu'il se trouve aussi, dans les autres provinces, des gens qui bâtissent des églises en secret; il convient d'ordonner aux gouverneurs généraux et intendans de chercher s'il y a de ces églises, et, s'ils en trouvent, qu'ils en changent la forme, et qu'ils les vendent et en confisquent le prix.

Quant aux Européens qui demeurent dans les églises du Seigneur du ciel qui sont à Péking, l'empereur sait parfaitement qu'ils sont venus à Péking pour y exercer des arts, et chacun d'eux y a son office propre; lorsqu'ils ont des lettres à envoyer, ils doivent, par ordre de l'empereur, les remettre aux mandarins qui les enverront à leur destination. Il faut leur ordonner expressément de se conformer à cet ordre, afin qu'on ne se trouve pas obligé de les assujettir à un nouvel examen, et de porter un jugement contre eux.

Il y a déja long-temps que les Européens ont commencé à divulguer la religion, pour séduire insensiblement (le peuple); et ce

même peuple, grossier et ignorant, croit et suit cette religion avec d'autant plus de fermeté et d'attachement, qu'il l'a reçue successivement de ses ancêtres. Il y a donc sujet de craindre que cela ne devienne préjudiciable à nos mœurs et aux cœurs des hommes.

Outre les provinces dans lesquelles on fait actuellement des recherches, il y a encore d'autres provinces que peut-être on ne peut pas purger entièrement de cette secte. C'est pourquoi il convient d'ordonner aux gouverneurs généraux et aux intendans des provinces, de faire transcrire, de conserver avec soin, d'enseigner et publier le décret qui suit.

On accorde un an (1) de délai à tous ceux qui suivent la religion du Seigneur du ciel, qu'ils ont reçue de leurs pères, pendant lequel espace ils pourront d'eux-mêmes s'exempter des châtimens; mais il faut leur ordonner de profiter de cet intervalle pour s'amender, de livrer leurs livres, recueils de prières, et autres choses semblables, pour être brûlés sur-le-champ, afin d'arracher les racines avec le tronc. Que si, après que ce temps sera passé, il s'en trouve qui

(1) Dans d'autres provinces, on a accordé deux ans, dans d'autres seulement six mois; mais tout cela paroît n'être que des menaces pour intimider.

n'aient

n'aient point obéi, ils seront punis plus rigoureusement.

Quant aux gouverneurs, officiers ou magistrats, tant militaires que lettrés, qui président dans les différens lieux, où, faute de vigilance de leur part, les Européens se sont introduits ou cachés, et y ont prêché la religion, il convient d'ordonner à tous les gouverneurs généraux et intendans des provinces, d'en faire la recherche, de faire une note de leurs noms et de leurs offices ou dignités, et de l'envoyer au tribunal des causes criminelles, qui les examinera et portera leur sentence.

(1) Nous, ministres assemblés, les conseillers du tribunal des causes criminelles, avons discuté les raisons et les causes qui concernent les affaires (ci-dessus détaillées) dont on a informé l'empereur; et, attendant humblement ses ordres, nous offrons cet écrit à sa majesté, la cinquantième année de Kien-Long, le vingt-septième jour de la première lune (le 7 mars 1785).

(2) Le même jour que cet écrit a été présenté à l'empereur, sa majesté a fait parvenir, à ce tribunal, ses ordres, par lesquels il consent tout ce qui a été déterminé ci-dessus.

(1) Conclusions.
(2) Approbation de l'empereur.

(1) Le gouverneur général et l'intendant de la province de Canton ont reçu cet édit; et non-seulement ils s'y sont soumis eux-mêmes, et l'ont exécuté, mais ils ont donné aussitôt les instructions suivantes, qui regardent ceux qui sont constitués en dignité aussi bien que le menu peuple.

Vous ne devez nullement douter, vous que cet édit regarde, qu'il ne soit pour vous de la dernière conséquence de vous corriger de vos transgressions précédentes, et de vous amender. Vous donc qui avez reçu de vos ancêtres la religion du Seigneur du ciel, produisez-vous vous-mêmes, et livrez vos livres de prières pour être brûlés. Si, après que le temps fixé se sera écoulé, il s'en trouve, soit par le moyen des perquisitions, soit par des accusations, quelques-uns qui soient reconnus avoir refusé d'obéir, on enverra aussitôt des satellites pour les prendre, et ensuite ils seront punis très-rigoureusement. Prenez garde, ne différez point témérairement votre changement à un autre temps, et ne méprisez point notre avertissement. Donné la cinquantième année de Kien-Long, le 24e. jour de la 4e. lune (le 2 mai 1785).

Envoyé à Macao, pour y être affiché et servir d'avertissement.

---

(1) Avertissement ajouté par les chefs de la province de Canton.

Traduction d'une lettre chinoise, écrite le 26 juin 1785, par le mandarin ou gouverneur chinois qui demeure à Casa-Branca, près de Macao, adressée au procureur de la ville ou du sénat de Macao.

Je donne avis, moi Tching, gouverneur de Casa-Branca, à Goei-li-to (1), étranger, de Macao, et lui fais savoir que je viens de recevoir un ordre de la part de Sun, intendant de la province de Canton, et faisant actuellement les fonctions de gouverneur général de la même province et de celle de Kouang-si, qui me marque qu'aussitôt que j'aurai reçu et lu avec respect la lettre qui contient ses ordres, je fasse venir l'interprète Pierre Tching, exilé à Macao (2), et Le-ss-cou-vi (3),

(1) Goei-li-to est un nom commun que les Chinois donnent à tous les procureurs du sénat de Macao, quoiqu'ils changent tous les ans.

(2) Ce Pierre Tching est fils d'un Chinois qui étoit cuisinier de la procure des missionnaires françois, mort en 1777. Son fils est habillé à l'Européenne, et est réputé portugais. Il est interprète du sénat de Macao; mais il est faux qu'il soit exilé en cette ville.

(3) Le-ss-cou-vi est mis pour désigner M. Descourvières, procureur des missions françoises à Macao.

européen, procureur, demeurant à l'hôtel Brûlé, et que je les cite à mon tribunal, pour m'assurer clairement, par leurs réponses, s'il est vrai que Paul Tching (1) soit véritablement mort de maladie, et que Ss-te-na-juan (2) soit véritablement retourné dans sa patrie. Il m'est aussi ordonné de faire secrètement des perquisitions, pour savoir si Tang-pe-iun (3) et Lieou Nuiss (4) ne sont point encore actuellement cachés dans Macao; et qu'après avoir reconnu la vérité par les recherches et les examens convenables, j'en instruise les supérieurs, qui doivent discuter de nouveau cette affaire.

Obéissant à ces ordres, je fais sur-le-champ cette lettre d'avertissement, pour faire savoir ce que j'ai rapporté ci-dessus; laquelle lettre étant parvenue entre les mains du susdit

---

(1) Paul Tching étoit le père du susdit Pierre Tching. Il étoit sans doute accusé d'avoir contribué à l'introduction des missionnaires françois dans le Su-tchuen.

(2) Ss-te-na-juan désigne M. Jean Steiner, ancien procureur des missionnaires françois.

(3) Etienne Tang, catéchiste du Su-tchuen, sous le nom duquel les missionnaires y avoient acheté une maison et un terrain, etc.

(4) Louis Lieou, courrier du Su-tchuen. Ces deux chrétiens, qu'on a recherchés vivement partout, n'étoient pas alors à Macao, mais ils y sont venus ensuite, et sont retournés au Su-tchuen, en janvier 1786.

étranger (le procureur du sénat), il doit, sur-le-champ, en y obéissant, faire appeler Pierre Tching, interprète, et Le-ss-cou-vi, européen, procureur, demeurant à l'hôtel Brûlé, pour qu'ils se rendent ensemble à l'audience publique, où ils attendront jusqu'au jour de demain, vingt-quatrième de la lune, auquel jour je ne dédaignerai pas de m'y rendre, moi gouverneur, pour faire cet examen. Je donne cet avertissement sur-le-champ, de peur que, par leurs retardemens ou leur désobéissance, ils ne tombent dans le feu (c'est-à-dire, qu'ils n'encourent des châtimens, etc.).

Relation de la persécution excitée contre la religion chrétienne, dans la province du Su-tchuen en Chine, en 1784 et 1785, adressée par Mgr. Pottier, évêque d'Agathopolis, vicaire apostolique en ladite province, au procureur des missionnaires françois à Macao, du 30 août 1785.

Comme on a dénoncé à Canton l'entrée de M. Delpon au Su-tchuen, et que nous ne vous avons pas écrit l'an passé, vous avez pu en conclure qu'il y avoit ici persécution, ainsi que dans toutes les autres provinces de Chine : vous deviez d'ailleurs en être déjà instruit, par l'affaire que le gouvernement chinois vous aura sans doute suscitée au sujet de notre mission; cependant, parce qu'il y a plusieurs circonstances que vous ne pouvez connoître que de notre part, j'ai cru devoir vous exposer les principaux faits qui se sont passés ici, depuis le commencement de la persécution.

Dans le courant d'octobre 1784, étant occupé à l'administration de mes chrétiens, j'appris qu'il y avoit persécution à la capitale de la province; que l'origine de cette

persécution venoit de la prise de quatre missionnaires italiens, et que les mandarins avoient reçu ordre de l'empereur de rechercher s'il y avoit des Européens dans la province, et d'arrêter quelques Chinois dénoncés.

J'étois dans un lieu où les chrétiens sont connus des gens du prétoire; c'est pourquoi je pris le parti de suspendre pour un temps l'administration commencée, et de me retirer dans un endroit plus désert, où je pourrois être plus à couvert des recherches; car il falloit se précautionner davantage contre l'imprudence des chrétiens, dont plusieurs parlent à tort et à travers, que contre les gentils, qui ne nous connoissent guère, surtout comme étrangers.

Je partis avec mon catéchiste; et, après deux jours de chemin, j'arrivai secrètement, et de nuit, dans une petite chrétienté. A peine fus-je entré, qu'on m'annonça que, le jour précédent, le père de famille et plusieurs autres chrétiens avoient été appelés à la ville de ce district. Ayant su néanmoins que ces chrétiens, contre l'usage ordinaire, n'avoient point été enchaînés, et que les satellites n'étoient pas même entrés dans les maisons, je jugeai qu'il n'y avoit rien à craindre pour le moment, et que je pouvois m'y tenir caché, jusqu'à ce que je fusse instruit du tour que prendroit cette affaire. En effet, quelques jours après, ces chrétiens furent

mis en liberté; ils avoient souffert cependant vingt coups de houpade, pour le saint nom de Dieu. Comme je voyois qu'ils n'avoient plus d'inquiétude, j'entrepris l'administration des chrétiens de cet endroit; et, mon ouvrage fini, je me rendis ensuite sur de hautes montagnes, à trois journées de chemin, pour visiter dix à douze familles qui y exerçent l'agriculture. Là on me dit que M. Benoît, l'un de nos prêtres chinois, avoit été, dans le cours de son administration, trahi et dénoncé dans un prétoire de la partie du nord, par un misérable qui feignoit vouloir embrasser la religion; qu'il avoit souffert une cruelle torture, reçu beaucoup de soufflets et d'autres coups; et qu'ensuite il avoit été jeté dans la prison, avec d'autres nouveaux chrétiens, dont quelques-uns avoient enduré les mêmes tourmens. Peu après cet événement, la persécution présente est arrivée; ce qui a engagé le gouverneur à ne pas l'élargir. Voilà un an accompli que ce prêtre est en prison. On lui a bien proposé de le renvoyer, mais à condition qu'il donneroit un écrit d'apostasie; et, sur son refus constant, on le retient toujours dans le même état, jusqu'à ce que le jugement définitif de l'empereur ait été donné.

J'appris que la persécution se ralentissoit à la capitale, qu'elle étoit même sur le point de cesser entièrement, et que, bien loin de

tourmenter les chrétiens, les gouverneurs les traitoient avec humanité : cette bonne nouvelle calma un peu mes inquiétudes, et m'inspira la confiance de revenir dans le district d'où je m'étois retiré. J'y arrivai après trois jours de chemin, et y repris l'administration. J'appris alors que le voyage des courriers, partis d'ici au commencement d'octobre 1784, pour Canton, avoit manqué, et qu'ils étoient de retour à la capitale de cette province; car, étant arrivés au Hoû-kouang, ils virent que la persécution y étoit vive : on leur dit qu'elle n'étoit pas moins vive à Canton, que tout y étoit en feu, ce qui les obligea de retourner au Su-tchuen. L'un d'eux, nommé Jean, et frère d'un ancien courrier nommé Baptiste, ayant su qu'il étoit compromis dans la persécution actuelle, alla rejoindre M. de Caradre sur notre montagne, où ce prélat attendoit de jour en jour la fin des affaires, pour se rendre dans une autre partie de la chrétienté. En effet, le terme n'en paroissoit pas éloigné, et je me flattois moi-même d'une paix prochaine : j'estimois ma mission plus heureuse que celle du Chen-si, où l'on a pris, dit-on, huit ou neuf missionnaires, au nombre desquels est l'évêque, mon consécrateur (1); on ajoute que la petite église où se fit la consécration

(1) *Voyez* tome I, page 107.

a été détruite de fond en comble par le gouvernement.

C'est dans cette douce espérance que je vaquois tranquillement à mon ministère, lorsque Dieu, voulant nous éprouver et nous faire souffrir avec Jésus-Christ, changea les choses d'une manière que personne n'avoit prévue.

Le second jour de février 1785, un chrétien arriva de la montagne, et me remit une lettre que m'écrivoit M. de Caradre : elle étoit datée du 1er., et me faisoit savoir que le gouverneur avoit envoyé des petits mandarins et des soldats espions, pour découvrir et prendre les Européens; que ces espions avoient rencontré, à sept ou huit lieues de la capitale, un chrétien qu'ils connoissoient apparemment pour tel, par le témoignage d'un gentil; que, le fouet à la main, ils lui avoient demandé s'il connoissoit quelque Européen; que ce chrétien, homme fort simple et timide, avoit déclaré qu'il y en avoit un, nommé Fong (nom chinois de M. de Caradre), et que son catéchiste se nommoit Etienne Tang; qu'il les avoit entendus prêcher, dans les grandes fêtes célébrées chez trois familles qu'il nomma; et que cet Européen étoit actuellement sur la montagne qu'il avoit achetée : il ajouta que la sœur du catéchiste Tang, et d'autres, tenoient des écoles de filles, et beaucoup d'autres choses qu'on

ne lui demandoit pas : il dit encore que le catéchiste étoit pour lors chez cette famille. J'ai su ensuite que l'on enchaîna ce chrétien, et qu'il fut livré aux mandarins. Les espions se divisèrent en deux bandes, et appelèrent à leur secours un bon nombre de satellites. L'une de ces bandes devoit prendre le catéchiste Tang, et l'autre M. de Caradre. Les premiers se transportèrent chez la famille dénoncée, et entrèrent dans la maison, les armes à la main. Le catéchiste y étoit; mais il se glissa si adroitement dans l'étable des buffles, et s'y tint si bien caché, que les soldats ne l'aperçurent point : ils sortirent de la maison pour le chercher ailleurs; et, à la faveur de la nuit, le catéchiste s'évada (1).

La seconde bande, composée de cinquante à soixante personnes, y compris trois ou quatre mandarins, se transporta successivement chez les trois familles désignées :

(1) Ce même catéchiste a raconté à Macao la manière dont il a encore échappé une autre fois à un danger semblable. La maison où il étoit étant tout environnée de satellites ou soldats qui venoient pour le prendre, et n'y ayant aucun endroit où il put demeurer caché, il sortit d'un air tranquille, comme s'il n'avoit rien à craindre, et passa au milieu des satellites, qui ne pensèrent pas même à l'arrêter, ne soupçonnant pas que ce fût celui qu'ils cherchoient.

ils fouillèrent partout, sans trouver celui qu'ils cherchoient; il étoit pour lors sur la montagne, à trois bonnes journées de distance. Ils enchaînèrent seulement deux chefs de famille, et les envoyèrent à la capitale; mais chez le chef d'une de ces trois familles, qui s'étoit enfui, ils trouvèrent un calice d'argent et une boîte à hosties. Ces deux objets furent envoyés à la capitale, ce qui força le maître de la famille à se produire devant le juge, pour lui rendre compte d'où venoit et à qui appartenoit ce qu'on avoit pris chez lui. Il sut trouver moyen de ne point dénoncer le missionnaire à qui cela appartenoit; mais il reçut vingt soufflets bien appliqués, et fut obligé de demeurer pendant un certain temps, les genoux nus, sur une chaîne de fer. Le calice appartenoit à M. Florens, qui étoit caché chez cette même famille, dans un trou qu'on avoit creusé en terre, où il resta une nuit et un jour. Les chrétiens avoient ménagé ce trou dans la chambre même du missionnaire; et, pour le mieux cacher aux prétoriens, on avoit allumé du feu sur l'entrée.

Il y a quelques faits qui regardent M. Florens, et que j'ai appris de lui-même. Au commencement de la persécution, et avant que M. de Caradre fût dénoncé, ce cher confrère, ayant su que les satellites alloient se répandre partout où il y avoit des chré-

tiens, pour rechercher M. Paul Sou et quelques conducteurs des missionnaires pris au Hoû-kouang, craignit, aussi bien que les chrétiens chez qui il étoit, qu'on ne vînt à le découvrir. C'est pourquoi il se mit dans un bateau, et chaque jour il descendoit et remontoit la rivière, travesti en marchand, avec un chrétien qui fait le commerce : il couchoit la nuit sur le rivage, sous une tente construite de bambous. Dix jours s'étant ainsi passés, il se réfugia, pendant un mois, chez une famille chrétienne; puis il changea encore de demeure, et fut, à l'insu des chrétiens, chez la famille où le calice avoit été pris quelque temps auparavant; mais, parce qu'il ne pouvoit y rester longtemps sans témérité, on le conduisit chez un païen auprès duquel il demeura trois jours caché, sans être connu de personne pour Européen, pas même du maître de la maison, qui le regardoit comme un simple chrétien. Un autre chrétien, jugeant que cet asile n'étoit point assez sûr, lui en chercha un autre : M. Florens et lui partirent à minuit, le 5 février, pour se rendre à deux lieues de là, chez un gentil, parent de ce chrétien. Quoique la nuit fût fort obscure, ils ne voulurent pas se servir de lanternes, de peur d'être découverts par les satellites, qui rôdoient jour et nuit. Après avoir fait environ une demi-lieue, s'étant

égarés, ils errèrent de côté et d'autre; ils se retirèrent dans un moulin, où M. Florens se coucha, en attendant l'aurore. Enfin ils arrivèrent chez le gentil, qui les reçut fort bien, regardant le missionnaire toujours comme un homme du Fo-kien. Dix jours après, il revint chez une famille chrétienne, qui, pour prévenir tout danger, creusa un grand trou sous le fourneau de la cuisine. En effet, arrivèrent bientôt six satellites, qui cherchoient le catéchiste Tang : M. Florens descendit dans le trou, dont l'entrée étoit ménagée sous une grande marmite, et y demeura un jour et jusqu'au milieu de la nuit suivante. C'est-là qu'il prit ses repas et dit son office, à la faveur d'une lampe.

Je reviens à M. de Caradre. La seconde bande de soldats, ne pouvant le prendre chez les trois familles, se transporta sur la montagne : il falloit faire trois ou quatre journées de chemin, et c'est sur ces entrefaites que je reçus la lettre de M. de Caradre : il ajoutoit, à la fin de cette lettre, que l'affaire devenoit très-sérieuse; qu'il craignoit beaucoup pour moi; que, ne me croyant pas en sûreté où j'étois, il m'invitoit à aller le joindre; que là on ne manqueroit pas d'endroits pour se cacher, et qu'il alloit d'avance me préparer une demeure. Je me rendis à l'invitation; cependant je retardai d'un jour, pour achever l'administration de la famille

où j'étois. Je ne pus donc partir que le quatrième jour de février, avec le chrétien porteur de la lettre, qui étoit venu pour me conduire et m'accompagner. Nous arrivâmes, le 5 de février, chez une famille qui se trouvoit sur le chemin, et dont une partie étoit chrétienne : nous comptions poursuivre la route dès le lendemain ; mais Dieu, dont les desseins sont toujours adorables, en disposa autrement : il plut toute la nuit et la moitié du jour suivant. Je présumai que la montagne où étoit M. de Caradre, et celles que je devois franchir pour y arriver, étoient couvertes de neiges ; cela m'empêcha de continuer ma route, car je me sentois foible et peu en état d'entreprendre un voyage si difficile. Je demandai donc à mon hôte de me loger encore quelque temps ; il me refusa d'abord, parce que, disoit-il, la maison étoit trop étroite, et c'étoit vrai ; mais, réflexion faite, il y consentit. Aussitôt on me prépara, dans un coin de la maison, un petit endroit où je restai seul près d'un mois, tellement resserré, qu'à peine pouvois-je faire quelques pas, n'osant d'ailleurs paroître au dehors, ni tousser, ni cracher, de peur d'être entendu des voisins ou des parens gentils, qui ne cessoient d'entrer et de sortir les uns après les autres ; car c'étoit la nouvelle année chinoise. Le 6 février, je renvoyai mon conducteur, avec une réponse à la lettre de

M. de Caradre, qui étoit encore dans la montagne.

Le septième jour, dès le matin, je fus fort étonné de revoir ce même chrétien; il s'aperçut de mon étonnement, et me dit que, chemin faisant, on l'avoit assuré que la veille, 6 février, il étoit arrivé, à trois lieues de la montagne, huit mandarins, tant civils que militaires, avec quatre ou cinq cents hommes : les espions avoient appelé à leur secours plusieurs mandarins des villes voisines, qui se joignirent à eux avec toute leur suite, soldats et satellites, et cela, parce qu'ils craignoient une résistance de la part des chrétiens, qu'on leur avoit dit être en grand nombre. Le 7, j'envoyai un autre chrétien reconnoître l'état des choses : il revint le 19, et m'apprit que, la nuit du 6 au 7, cette petite armée s'étoit approchée de la montagne, avec des lanternes, des flambeaux et des armes; qu'elle en occupoit l'issue; que plusieurs chrétiens avoient été mis à une cruelle question, pour déclarer où étoit l'homme qu'on vouloit avoir, c'est-à-dire, M. de Caradre; que plusieurs parmi eux, et surtout un jeune homme de seize à dix-sept ans, avoient refusé constamment de le déclarer; mais que d'autres, plus foibles, et ne pouvant soutenir les tortures, avoient tout avoué; et c'est ainsi que, le 8 de février 1785, veille du mercredi des cendres,

M. de Caradre, avec Jean Tchang, l'un de nos courriers, tombèrent au pouvoir des soldats. Le chrétien ajouta que les soldats et satellites, vrais brigands, avoient volé et pillé quantité de choses chez les chrétiens, et nommément, qu'ils avoient pris chez une famille les contrats d'achat de la montagne, et plusieurs autres pièces qui y sont relatives, et qu'ils les avoient livrés aux mandarins. Ce ne sont pas les hommes seulement qui souffrirent dans cette révolution, on frappa même les femmes chrétiennes d'une manière atroce.

Le chef mandarin ayant connu, par ces papiers, que trois chrétiens étoient chargés des affaires qui regardent ce terrain, voulut les avoir. Un d'eux étoit déjà pris, un autre absent; le troisième, étendu sur un grabat, étoit sur le point de mourir d'une maladie de consomption. Les persécuteurs, après la prise de M. l'évêque de Caradre, s'étoient retirés au bas de la montagne, à trois lieues de distance. C'est-là que le mandarin ordonna d'apporter le malade. Il envoya à cet effet un de ses inférieurs, pour faire faire ce transport. La femme du moribond, à qui on avoit donné la veille trente soufflets, pour lui faire avouer où étoit le catéchiste Tang, ne put l'empêcher, malgré tous ses efforts; on transporta donc le malade sur une litière. Le chemin étoit rude; c'est une

descente continuelle, durant l'espace de trois lieues. Cependant, tout agité qu'il étoit, ce pauvre homme eut encore la force de parler de la religion au mandarin qui le conduisoit. On le fit reposer dans une petite auberge qui se trouvoit sur la route; mais lorsque, arrivé au camp, il aperçut M. de Caradre entre les mains de la troupe, il en ressentit une si grande peine, qu'un instant après il expira, se félicitant, au reste, de mourir pour le saint nom de Dieu. Le jour suivant, on fit monter à cheval, et partir pour la capitale, M. l'évêque de Caradre, et avec lui le courrier Jean et une vingtaine de chrétiens bien enchaînés, que le chef mandarin qui les avoit pris, et une troupe de soldats accompagnoient.

Les circonstances de la prise de monseigneur de Caradre me font admirer la Providence divine à mon égard. Lorsque le chrétien envoyé pour me conduire sur la montagne arriva, je ne pus partir le lendemain, parce que je n'avois pas encore fini mon administration : sans cet obstacle, j'arrivois à la montagne le même jour que la cohorte, ou peut-être, un peu avant elle : il m'eût été impossible de détourner ni à gauche ni à droite. Toute la montagne étoit couverte de neiges qui étoient tombées pendant deux jours et deux nuits, ce qui ne permettoit pas de pénétrer dans les bois, sans impri-

mer sur la neige les traces de la route qu'on avoit tenue : d'un autre côté, les soldats gardoient tellement les issues de la montagne, que personne ne pouvoit y entrer ni en sortir. Et comment se renfermer chez les chrétiens ? les maisons sont des cabanes fort petites, et il n'est pas une seule famille où l'on n'ait fait des perquisitions. Je ne pouvois donc, ainsi que M. de Caradre, me tenir caché que sur quelque rocher ou autre endroit à découvert; et par conséquent, le sort qu'a subi ce prélat m'attendoit infailliblement.

Quoique les principaux gouverneurs ne négligeassent rien pour prendre l'Européen dénoncé, cependant ils ont assez fait paroître qu'ils ne souhaitoient rien moins que de le voir entre leurs mains. Le gouverneur en chef ayant su que, parmi les soldats, il y en avoit un qui étoit chrétien, il le fit venir, et lui demanda s'il connoissoit le maître Fong; il répondit qu'il en connoissoit un, occupé pour lors à pratiquer un canal, pour arroser les champs de tel endroit. Il ordonna aussitôt qu'on l'appelât : l'oncle du soldat envoya bien vite quérir ce chrétien Fong, natif de Canton, et lettré, espérant le faire passer pour celui qu'on cherchoit, et sauver M. de Caradre, qu'on ne savoit pas encore avoir été pris. Le chrétien arrive; et, comme on l'introduisoit devant le gouverneur, voilà un exprès qui entre aussi, et qui annonce que

l'Européen est pris, et qu'il est en chemin pour se rendre à la capitale. Cette nouvelle affligea les principaux mandarins; car ils avoient écrit précédemment à l'empereur, que, selon toutes les apparences, il n'y avoit point d'Européens au Su-tchuen.

C'est dans ma petite cellule qu'on m'annonça tous ces détails. La prise de mon coadjuteur m'affecta profondément : cette croix cependant, quelque pesante que je la trouvasse, étoit trop légère; il me falloit quelque chose de plus dur, en expiation de mes péchés. Dix jours à peine s'étoient écoulés depuis ce funeste événement, lorsqu'on me remit une lettre de M. Dufresse, datée du 30 janvier, où il m'annonçoit ce qui lui étoit arrivé jusqu'alors (On trouvera ces détails dans la relation que M. Dufresse a donnée lui-même de sa captivité.)

Dans la suite ce missionnaire, ayant reçu une lettre de M. de Caradre qui l'exhortoit à se produire, se rendit au prétoire. Jusqu'au temps de la prise de ces deux confrères, nos deux courriers, Baptiste et Jean, et plusieurs autres chrétiens arrêtés, avoient été traités humainement : on les laissoit habiter dans des auberges, avec pleine liberté de se promener dans la ville. Les mandarins les prenoient par la douceur, et les flattoient même, pour leur faire avouer s'il n'existoit point d'Européens dans la province, ce qu'ils

avoient nié constamment ; et c'est en conséquence de leur déclaration, qu'on répondit à l'empereur qu'il paroissoit certain qu'il n'y avoit point d'Européens. Peut-être les mandarins se proposoient-ils de les faire sortir secrètement, s'il s'en fût trouvé qui n'eussent point fait d'éclat, afin de pouvoir dire à l'empereur, que réellement il n'y en avoit point. Mais, trompés par les chrétiens, ils s'aigrirent ; et, après les flatteries, on en vint aux coups. On resserra étroitement ces chrétiens ; on les soumit à plusieurs interrogatoires, dans lesquels ils eurent beaucoup à souffrir : on inventa même une espèce de torture qui n'est pas en usage. La voici : On place le patient, les genoux nus, sur une chaîne de fer ; et sur le jarret ou le gras de la jambe, on met un bâton de grosseur moyenne, aux extrémités duquel deux hommes se tiennent debout, et foulent ainsi les nerfs : si le patient n'avoue pas, on ajoute deux hommes de plus, de sorte que souvent la peau du gras de la jambe se fend et s'entr'ouvre ; pendant ce temps-là, deux hommes lui tirent les oreilles, et les autres lui appliquent des soufflets : c'est ainsi que furent traités plusieurs chrétiens. C'étoit, pour les mandarins, un moyen infaillible de connoître la vérité. Un de ces chrétiens dénonça MM. Devaut et Delpon : les juges savoient dejà, par l'écrit venu de Canton, que le

Un chrétien compromis dans cette affaire fut aussi appelé à la capitale (de la province). Le lieutenant criminel chargea quatre ou cinq autres mandarins inférieurs de le juger, lui et trois autres de différens endroits. Après plusieurs interrogatoires, le juge leur ordonna d'apostasier; ils protestèrent tous qu'ils aimoient mieux perdre la vie, que de renoncer à Dieu et à leur conscience. Il leur demanda ensuite pourquoi ils n'adoroient ni les idoles, ni le ciel, ni la terre. Ils répondirent, mais d'un ton hardi, que c'étoit perdre son temps que d'adorer ces idoles, qui n'étoient faites que de bois, de pierre, de fer, de terre, etc.; que tout cela, et même le ciel et la terre, n'étoient que des choses inanimées, mortes et insensibles, et qu'il n'y avoit que des gens sans intellect qui pussent croire à de pareilles futilités. Le juge se fâcha, et, adressant la parole aux autres mandarins: *Voyez*, dit-il, *messieurs, la hardiesse de ces chrétiens; nous, mandarins et leurs juges, ils nous traitent de gens sans intellect: qu'on les jette en prison.* Mais les autres répliquèrent: *Pourquoi? ils ne l'ont pas mérité: il suffit de les retenir dans une auberge.* Et c'est ce qu'on fit.

Voilà donc quatre missionnaires françois pris au Su-tchuen. Les premiers gouverneurs en furent tellement effrayés, qu'ils n'osèrent plus insister pour en découvrir d'autres: sans

sans cela, aucun de nous n'auroit échappé. Tous ont subi l'interrogatoire; mais que leur a-t-on demandé? qu'ont-ils répondu? Je n'en sais rien: je laisse à ces messieurs eux-mêmes d'exposer, dans les relations qu'ils feront sans doute, les faits qui les concernent en particulier. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils ont tous été envoyés à Péking. Mgr. de Caradre et M. Dufresse sont partis ensemble, le 22 mars; et MM. Devaut et Delpon, le 22 avril.

Après le départ de ces chers confrères, les mandarins ont infligé les peines que doivent subir les chrétiens compromis; un exil perpétuel aux introducteurs des missionnaires dans la province: un exil de trois ans aux chrétiens qui les ont reçus chez eux, soit pour célébrer les grandes fêtes, soit pour l'administration des sacremens: ils ont confisqué aussi nôtre nouvelle maison au profit du trésor impérial; et la sentence a été envoyée à l'empereur, sauf à lui d'augmenter, diminuer, ou changer. En attendant la réponse, les chrétiens qui étoient tous réunis à la capitale, ont été renvoyés aux petits gouverneurs des différentes villes dans le ressort desquelles ils ont leurs habitations, et là on les retient dans les prisons. Nous voilà parvenus à la huitième lune chinoise, et au mois de septembre 1785, il n'y a encore nulle apparence de réponse. Dieu daigne donner

à ces pauvres captifs, le courage, la patience et la consolation de souffrir pour son saint nom. Nos deux courriers, Baptiste et Jean, sont de ce nombre, comme introducteurs des missionnaires au Su-tchuen. Si l'empereur confirme la sentence, il faudra que la mission leur donne de l'argent, pour les soutenir dans leur exil : nous avons fait faire des quêtes pour l'entretien des chrétiens emprisonnés. Celui qui dénonça M. de Caradre, et qui, à parler humainement, est la cause de tous ces maux, n'a jamais voulu apostasier, ni recevoir cinq cents deniers que le mandarin lui offroit pour avoir trahi M. de Caradre : il est resté à la capitale six mois, sans garder la prison; et, ne se voyant point inquiété, il s'en est retourné chez lui, où il est actuellement bien plus tranquille et bien plus à son aise que les missionnaires pris, et que tant de chrétiens qui, à son occasion, souffrent encore aujourd'hui dans les prisons. Dieu lui fasse miséricorde!

Quelque occupés que les principaux mandarins fussent de nos messieurs, ils ne négligèrent rien pour que le catéchiste Etienne Tang tombât entre leurs mains; et la première bande de soldats dont j'ai parlé le chercha constamment. J'ai dit comment il leur échappa une fois, d'où il arriva que plusieurs familles, chez qui il s'étoit reposé en passant, souffrirent à son occasion. Enfin, se

voyant toujours poursuivi, ce catéchiste s'évada, de manière que personne de nous ne sait où il est (1). Un petit gouverneur, chargé de le prendre dans son district, envoya des satellites à cet effet; quelques-uns d'entre eux allèrent secrètement chez une famille où ils le soupçonnoient caché : ils y arrêtèrent son quatrième frère, nommé Michel, écolier de Pondichery; il avoit un livre latin à son usage, que M. Florens, vu le danger, lui avoit bien recommandé de ne pas porter avec lui. On l'envoya le lendemain à la capitale; là, on l'interrogea *s'il entendoit ce livre? qui le lui avoit donné?* Il répondit qu'*il le comprenoit, et qu'il l'avoit reçu de M. de Caradre*. Le mandarin n'osa plus insister, craignant sans doute de se jeter dans de nouveaux embarras : il gronda même le petit gouverneur de lui avoir envoyé ce jeune homme; il dit que ce n'étoit pas lui qu'il demandoit, mais son frère. Michel fut donc retenu dans une auberge, d'où, par la suite, voyant qu'on ne faisoit aucune mention de lui au prétoire, il se retira de lui-même, et alla retrouver M. Florens.

Le lieutenant criminel, furieux de n'avoir pu arrêter le catéchiste Etienne, qu'il savoit être le maître de notre maison et l'introduc-

---

(1) Il avoit fui jusqu'à Canton, et de là à Macao. *Voyez ci-dessus, page 155.*

teur de M. Devaut dans la province, s'informa où étoit sa famille : on lui dit qu'elle habitoit les confins de la province de Yunnan, à douze jours de chemin. Il expédia sur-le-champ un ordre fort sévère au gouverneur de la ville de Soui-fou, district de M. Gleyo, pour qu'il allât prendre et enchaîner le père du catéchiste, et, à son défaut, ses frères; et en l'absence de ceux-ci, la mère, les brus, etc. L'ordre reçu, trois mandarins, chacun avec sa suite, se transportèrent d'abord chez les chrétiens de Lo-jang-keou, où M. André, prêtre chinois, fut pris, comme il est rapporté dans les lettres de M. Hamel et de M. Gleyo. Peu de jours après, les satellites allèrent dans la famille du catéchiste Etienne Tang : le père n'y étant pas, ils enchaînèrent ses trois fils et sa dernière fille, qui est vierge, et les envoyèrent à la capitale, avec M. André : celui-ci fut chargé de fers au col, aux mains et aux pieds, comme on fait aux grands criminels : on avoit pris sur lui plusieurs livres latins et chinois. Quand il fut à la capitale, on lui ôta ses fers, et on le retint dans une auberge; et, peu de jours après, ses gardes se retirèrent, ce qui lui permit d'aller visiter les malades jusque dans la campagne, secourir les prisonniers, et arranger leurs affaires. On ne le cita point au prétoire, et on ne fit pas plus d'attention à lui, que s'il n'en avoit jamais été question. Envi-

ron six mois après, je le renvoyai à Soui-fou, rejoindre M. Gleyo, et le soulager dans le ministère.

Le père du catéchiste, de retour à sa maison, se hâta de suivre ses enfans : il vouloit les faire relâcher, en se substituant à leur place. Sa marche fut si précipitée, qu'il fit en peu de jours une route qu'on ne fait ordinairement qu'en douze; aussi lui en coûta-t-il cher. Trois jours après son arrivée dans la capitale, il eut un vomissement de sang, et mourut dans notre maison, où le mandarin l'avoit fait transporter. Il ne restoit plus chez lui que sa femme, une bru, et quelques petits enfans; immédiatement après son départ, le mandarin du lieu fit venir ces deux femmes au prétoire, les interrogea, et leur enjoignit de rester dans l'auberge jusqu'à nouvel ordre. Pendant leur absence, les voleurs entrèrent, et emportèrent tout ce qui leur convenoit, comme grains, habits, vaisselle, couvertures de lits, rideaux, etc. Les trois fils et leur sœur, détenus au prétoire de cette capitale, présentèrent, au mandarin qui les avoit fait prendre, un placet dans lequel ils exposoient qu'ils étoient pauvres, et n'avoient, pour faire vivre leur famille, que le peu de grains qu'ils peuvent retirer de leurs terres, dont une partie est engagée à leurs créanciers : ils supplioient que l'on permît à deux d'entre eux de s'en

retourner pour cultiver leurs terres, et ajoutoient que, s'ils n'obtenoient la grâce qu'ils sollicitoient, ils seroient tous réduits à la mendicité. Le mandarin répondit que quand leur frère le catéchiste auroit paru, il leur permettroit de s'en retourner. Je ne sais combien de fois ce mandarin (qui est le lieutenant criminel de la province) a réitéré ses ordres de prendre et le catéchiste et le courrier Louis, qu'il savoit être descendus à Canton pour apporter nos viatiques. Il a donné jusqu'à leur signalement; mais tous ses efforts ont été inutiles : le courrier est revenu à bon port; le catéchiste se tient caché, sans qu'on puisse le découvrir. *Si Deus pro nobis, quis contrà nos* (1)?

Signé, FRANÇOIS, évêque d'Agathopolis, vic. apostolique.

Lettre de Mgr. d'Agathopolis au procureur des missions étrangères à Macao, du 10 septembre 1785.

MONSIEUR,

Vos lettres m'ont été remises le cinq de juin; j'étois alors dans une petite cabane, où

(1) Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? Ep. de saint Paul aux Rom. chap. VIII, ỳ. 31.

je me cachois pour être à l'abri des bêtes féroces, qui, pendant huit mois, ont tenté de nous dévorer. Nous avions perdu l'espérance de revoir le courrier Louis; nous le croyions entre les mains des païens, ou renfermé avec vous dans les prisons de Canton : aussi avons-nous regardé son retour comme une faveur de la divine Providence, d'autant plus spéciale pour la mission, que, pendant tout le temps de la persécution, on n'a rien négligé pour le prendre : on a même donné son signalement à toutes les douanes de cette province, par quelqu'une desquelles il doit nécessairement passer : nonobstant cela, il est arrivé sain et sauf : *Angelis suis mandavit de te, etc.* (1). Il m'a remis fidèlement l'argent que vous lui avez confié : grâces à Dieu, cet argent est venu bien à propos; car nous étions pour lors dans la dernière indigence : il est vrai que M. Devaut, à son départ pour Péking, nous avoit laissé cent quarante taëls; mais qu'étoit-ce que cela pour des besoins aussi grands que les nôtres? La mission étoit chargée de plus de cent taëls de dettes, et le collége dans une nécessité pressante; il falloit fournir aux besoins de quatre des nôtres, prisonniers, et de quelques autres, attachés à la mission : un d'eux, Grégoire Vang,

(1) Dieu a ordonné à ses anges de prendre soin de vous. Ps. xc.

est mort. M. Florens et moi, qui étions fort près de la capitale, où étoit le feu de la guerre, forcés de fuir çà et là, avons été obligés de nous nourrir à nos dépens, parce que nous ne pouvions nous cacher que chez des familles pauvres, où les gens du prétoire ne viennent pas volontiers : enfin nous nous sommes trouvés engagés à mille autres dépenses nécessaires, dont il seroit trop long de faire l'énumération. Vous avez su que notre maison de la ville ayant été consumée l'année dernière, nous en avons rebâti une autre sur ses débris : cela nous a coûté trois cents taëls (c'est-à-dire environ cent louis). Si nous avions pu prévoir ce qui est arrivé, nous n'aurions pas dépensé tant d'argent pour rebâtir une maison qui probablement sera bientôt confisquée.

Votre lettre commune est du 4 février 1785; et monseigneur de Caradre, le premier des missionnaires françois qu'on a arrêtés dans cette province, a été pris le 8 du même mois : je ne m'étonne pas si pour lors vous étiez fort tranquille; mais j'ai peine à croire qu'après la prise de nos messieurs, on ne vous ait pas suscité quelques affaires; et cela nous donne beaucoup d'inquiétude. On nous a rapporté que M. de la Tour, procureur de la sacrée congrégation de la Propagande, a subi un interrogatoire à Canton, et qu'on l'a envoyé à Péking, où il sera certainement en

bonne compagnie. Que savons-nous si vous n'aurez pas subi le même sort, vous et les écoliers qui étoient à la procure? Nous serons inquiets jusqu'au retour des courriers que je ferai partir dans peu. Consolons-nous; on dit que la consolation des malheureux est d'avoir des semblables : n'en avons-nous pas dans la personne de Jésus-Christ même, dans celle de ses apôtres, et de tous les vrais prédicateurs de l'Evangile? Le serviteur n'est pas plus grand que son maître, etc. (1). De plus, cette tribulation ne nous est pas particulière : on dit que par tout l'empire on a recherché les missionnaires européens, et qu'on en a pris plus de vingt.

Quant au Su-tchuen, on y a molesté fort peu de chrétiens, en comparaison du nombre; mais on a porté à cette mission le coup le plus violent, en lui enlevant ses missionnaires. L'absence de nos quatre confrères, et surtout de Mgr. de Caradre, mon coadjuteur, laisse un grand vide dans tout le vicariat; et lorsque je pense à l'état actuel de ma mission, je ne puis retenir mes larmes : cependant, plus la barque périclite, plus on doit ramer. Que le Seigneur ne permette pas qu'il arrive en Chine ce qui est arrivé au Japon : qu'on ne ferme pas tellement les portes de l'empire aux ministres

(1) Evang. selon S. Jean, chap. xv, ℣. 20.

de l'Évangile, qu'aucun n'y puisse plus pénétrer; et ces persécutions seront peu de chose; elles serviront même à discerner et à séparer le bon grain d'avec l'ivraie. L'église primitive soutint des secousses bien plus terribles, et la religion triompha : ce qu'il y a à craindre, c'est que les Chinois n'abusent des grâces que Dieu leur fait.

Il est probable que l'empereur renverra à Canton quelques-uns de nos confrères, conduits du Su-tchuen à Péking, et j'espère que ce sera dans le cours de cette année : fasse le ciel que M. de Caradre soit du nombre, afin qu'il puisse rentrer dans cette mission, où il est bien nécessaire! Ce prélat, M. Dufresse et M. Delpon, m'ont fait savoir qu'ils étoient bien décidés à revenir ici, si Dieu daigne leur en ouvrir la porte.

Il y a plusieurs années que M. Mathon, ancien procureur des missionnaires à Pondichéry, nous proposa presque le même dessein dont vous parlez (d'introduire des missionnaires au Su-tchuen, par le royaume d'Ava, qui touche la Chine du côté de l'occident); mais, après un examen réfléchi, l'on convint que la chose n'étoit pas praticable. La plus grande difficulté, c'est de franchir les frontières de la province de Yun-nan, du côté du royaume d'Ava. La dynastie présente est d'une timidité inconcevable; elle craint jusqu'à son ombre, et prend tout en

mauvaise part : cette timidité et ces soupçons lui font prendre des précautions que ne prennent pas des nations plus hardies. On ne défend pas aux Européens d'entrer en Chine, parce qu'ils prêchent une mauvaise religion, puisqu'au contraire on convient ordinairement qu'elle est bonne ; mais on craint qu'ils ne s'emparent de l'empire, et qu'ils n'excitent les chrétiens à se révolter, comme ont fait les mahométans. Jugez de là quelles précautions doit prendre le gouvernement contre le royaume d'Ava, qui lui causa tant d'inquiétudes il n'y a pas vingt ans : c'est ce qui me fait penser que les frontières du Yun-nan, du côté d'Ava, sont gardées strictement, et qu'il est très-difficile aux étrangers d'entrer de ce côté là. La politique du gouvernement chinois ne permet pas aux gens d'Ava, ni à d'autres étrangers, encore moins aux Européens, qu'elle craint comme la foudre, de pénétrer dans ses États. Les Chinois qui vont jusqu'à Ava pour commercer, habitent sur les confins du Yun-nan, du côté de ce royaume : au moins je n'ai jamais ouï dire que les habitans du Su-tchuen y allassent pour faire le commerce. Il y a d'ailleurs une distance énorme du Su-tchuen au royaume d'Ava : la province du Yun-nan est immense, et se trouve entre deux ; il faut deux mois pour aller de la capitale de notre province jusqu'à celle du Yun-nan, et encore plus,

pour aller de la capitale du Yun-nan jusqu'au royaume d'Ava. Il n'y a point de rivière qui vienne de ce pays-là au Su-tchuen : la route est toute par terre. Or, comment un missionnaire, qui ne sait point la langue, qui d'ailleurs, par sa blancheur, par les traits de son visage, par ses manières empruntées, et souvent par ses yeux, annonce qu'il est étranger, pourroit-il faire une route de cinq à six mois sans être reconnu, surtout étant obligé de se reposer dans les auberges des païens ? car il n'y a aucune famille chrétienne.

Nonobstant ces difficultés, j'ai écrit à M. Gleyo, qui demeure sur les confins du Yun-nan et du Su-tchuen, de s'informer de la distance du Su-tchuen jusqu'au royaume d'Ava ; s'il est facile, sortant de là, de pénétrer dans le Yun-nan ; je n'ai pu encore recevoir sa réponse : en un mot, je crois que la route proposée est plus difficile, plus longue, plus coûteuse et plus dangereuse, que celle que vous avez fait prendre à M. Florens, par la province du Fo-kien ; ce qui me feroit pencher à conserver et à soutenir la chrétienté de Hing-hoa dans ladite province, et à y placer un missionnaire tel que M. de Chaumont, si vous pouvez en trouver ; afin que ceux qu'on enverroit ici par cette voie pussent avoir un lieu de repos, en attendant que les gens du Su-tchuen allassent les chercher. L'entrée

par le Fo-kien paroît bien plus facile et plus sûre que celle par Canton. Mais quelque désir que j'aie que vous nous envoyiez quelques bons confrères, je n'ose vous presser : il faut attendre quelques années, jusqu'à ce qu'on ait oublié ce qui vient d'arriver; car les événemens s'oublient fort vîte en Chine. En attendant, nous ferons comme nous pourrons, avec l'aide de nos prêtres chinois : j'en ai récemment ordonné deux; j'avois dessein d'en ordonner deux autres; mais l'un (peut-être le meilleur de tous, quoiqu'il ne sache pas le latin) vient de mourir; M. Florens est allé l'administrer. L'autre, qui est le catéchiste Etienne Tang, que les mandarins vouloient avoir à toute force, a pris la fuite, et je ne sais quand il reviendra.

Nous ne restons donc plus ici que quatre Européens : M. Gleyo est très-infirme; M. Hamel tient le collége, et moi, je suis vieux, et dans ma soixante-unième année : il n'y a plus que M. Florens qui soit bien en état de travailler. Dieu soit béni!

On est bien embarrassé pour trouver un lieu propre à rétablir notre collége général, et partout où on le placera, il y aura des inconvéniens considérables. Il faut donc que chaque mission qui a besoin de sujets les forme par elle-même, et qu'elle établisse des colléges sur son propre terrain. Le Tong-king en a plusieurs, ainsi que la Cochin-

chine : ma mission n'en a qu'un, composé de dix écoliers; encore est-ce avec bien de le peine qu'on a pu le conserver jusqu'à présent; et l'on ignore s'il pourra subsister, vu la malice des païens, auxquels on ne peut guère le cacher long-temps; quoi qu'il en soit, il faut chaque année plus de cent taëls pour la nourriture des écoliers. Ces dernières années, les pensions de huit missionnaires ont pu fournir à la dépense; mais aujourd'hui que nous ne sommes plus que quatre, il sera difficile d'y tenir; j'aurois besoin pour cela de deux cent vingt piastres chaque année.

Il n'y a pas encore deux mois qu'on a imprimé ici et affiché partout un long édit contre la religion : il n'a été publié que pour la forme; cependant, il est si mauvais, qu'il a fait reculer beaucoup de catéchumènes; quant aux chrétiens baptisés, presque tous ont tenu ferme. Toute la chrétienté subsiste : des familles entières païennes se convertissent, même dans le sein de la capitale. Puissions-nous voir bientôt de bons ouvriers, pour les fortifier dans la foi! Il est vrai que nous avons huit prêtres chinois, mais il y en a trois qui sont vieux ou infirmes; ils ne peuvent pas nous être d'un grand secours. Je me recommande à vos saintes prières : j'y recommande nos confrères, principalement les

prisonniers ; j'y recommande toute ma mission, etc.

Signé, François POTTIER, *évêque d'Agathopolis et vic. apost.*

P. S. Du 18 septembre 1785. J'ai fait partir le courrier Louis, le 11 de septembre, pour Canton. Le lendemain après-midi, est arrivé de la ville un exprès qui apportoit copie d'un écrit du gouvernement de Péking. Cet écrit annonce, 1°. que les missionnaires européens, conduits des provinces à Péking, sont condamnés à une prison perpétuelle; 2°. que MM. Devaut et Delpon y sont morts de maladie; 3°. qu'il y a ordre de rechercher le catéchiste Etienne Tang et le courrier Louis, et de les envoyer à Péking. J'ai sur-le-champ expédié un exprès pour rappeler Louis; je lui ai mandé ce qui le regardoit personnellement : il m'a paru désirer qu'on pût envoyer quelqu'autre en sa place à Canton, parce qu'il y est connu de plusieurs : cependant, voyant qu'il n'y avoit personne qui pût le suppléer, si ce n'est un prêtre chinois, actuellement occupé au ministère, et qui a environ mille chrétiens à confesser, Louis a préféré de descendre, mais toujours en tremblant, plutôt que de priver tant de fidèles du secours de leur missionnaire. Ce qui l'enhardit un peu, c'est

que, depuis un mois que l'édit est parvenu en cette province, les mandarins paroissent l'avoir oublié, et qu'ils n'ont fait prendre personne. Louis part demain, sous la protection de la sainte Vierge et de son bon ange. Priez Dieu, mon cher confrère, que notre tribulation ne croisse pas au point que nous ne puissions plus obtenir ni missionnaires ni vin pour la messe : au reste, *Dominus est; quod bonum est in oculis suis faciat* (1).

Lettre sans date, écrite secrètement par Mgr. l'évêque de Caradre, du prétoire du lieutenant criminel, à Tchin-tou, et reçue par Mgr. d'Agathopolis, le 21 mars 1785.

MONSEIGNEUR,

Le besoin du Su-tchuen nous paroît, à moi et à M. Dufresse, exiger qu'on ordonne des prêtres. On sait au prétoire que notre usage est de recevoir les viatiques dans la quatrième lune (c'est-à-dire, vers le mois de mai); il faut donc le changer, et que les

---

(1) Il est le Seigneur; qu'il fasse ce qui est agréable à ses yeux. (Ier. Liv. des Rois, chap. III, ℣. 18.)

courriers partent dans la cinquième lune, et ils seront de retour dans la dernière. Il est incertain si notre maison de Tchin-tou ne sera pas confisquée; si elle ne l'est pas, il faudra la vendre. M. Dufresse et moi partons ensemble pour Péking, ignorant ce qui arrivera : priez pour nous, qui sommes fort contens et résignés : ne sortez pas de si tôt.

Si je puis rentrer au Su-tchuen, il est certain que j'y rentrerai; fallût-il y mourir. MM. Dufresse et Delpon pensent de même. *Osculor in Domino* (1). Je suis environné d'espions : vous aurez de nos nouvelles à la fin de cette année chinoise, et au commencement de la suivante.

Signé, Jean Didier, *évêque de Caradre.*

Billet écrit par M. Devaut, détenu prisonnier, à Mgr. d'Agathopolis, le 22 avril 1785.

Je ne puis vous écrire tout ce que je voudrois : vous en avez, sans doute, appris une bonne partie. Il paroît que les grands mandarins n'ont pas été fort contens de mon retardement à me rendre à la capi-

---

(1) Je vous embrasse dans le Seigneur.

tale; ils m'ont fait un peu la moue, excepté le vice-roi, qui nous a fait, en quelque sorte, l'éloge de la religion chrétienne et de nos fonctions ici. Son interrogatoire s'est borné à des questions curieuses sur la navigation et les coutumes de la France. Prenez garde à vous, ainsi que messieurs nos confrères : le bon Dieu vous conservera, sans doute. J'ai fait pour votre grandeur un vœu spécial et formel. Nous partons, je crois, après midi : M. Delpon vous présente ses respects. Excusez-nous : nous avons bien de la peine à vous écrire ce petit billet. *Signé*, Devaut.

Lettre de M. Hamel, missionnaire apostolique, et supérieur du collége du Su-tchuen, en Chine, à Mgrs. d'Agathopolis et de Caradre (il ignoroit la prise de ce dernier); du 6 mars 1785.

Messeigneurs,

Le mandarin de Soui-fou, ayant été nommé à un autre gouvernement, a voulu, avant son départ, faire un acte de clémence; il a renvoyé les chrétiens de Lo-jang-keou, sans autre forme de procès. Nous crûmes que tout étoit fini; et les chrétiens de Lo-

jang-keou m'invitèrent à reconduire le collége chez eux; mais les troubles qui régnoient dans le Su-tchuen, et la maladie contagieuse qui faisoit des ravages dans Lo-jang-keou, me firent différer pour lors de me rendre à leurs invitations. C'est une preuve de la Providence qui veille sur nous; car, si nous y fussions allés, je ne sais ce qu'il en seroit maintenant de moi et de nos élèves. Le 22 février, lorsqu'on ne s'attendoit à rien moins, le nouveau mandarin de Soui-fou, accompagné d'un capitaine et de ses soldats, avec un grand nombre de satellites, arriva pour prendre les chrétiens de Lo-jang-keou, et, disoit-on, les Européens. M. André Yang (prêtre chinois), que le soin des malades retenoit depuis long-temps en ce lieu-là, fut arrêté le premier, dans une maison de chrétiens (1) : on lui prit son missel, son diurnal, et quatre crucifix, plusieurs livres chinois, et une bouteille de vin d'Europe. Les ornemens, qui étoient dans une chambre, sur un lit, furent sauvés par une femme qui s'assit dessus. Les satellites et les soldats visitèrent les principales maisons; mais ils ne prirent personne : les chrétiens, avertis à temps, s'étoient évadés, à la réserve d'un catéchumène et d'un médecin païen,

---

(1) *Voyez* ci-dessus la relation de Mgr. l'évêque d'Agathopolis, page 172.

tivement à notre pauvre collége? Ce seroit bien dommage de le détruire dans les circonstances présentes, où la porte de la Chine paroît fermée pour un temps aux missionnaires européens. La plupart de nos élèves donnent assez d'espérance; si on les renvoie, ce sera bien du temps perdu. D'un autre côté, tant que l'impie Tang-tchin-suen vivra et demeurera à Lo-jang keou, il ne faut pas penser à cet endroit-là. Pour l'établissement de Lung-ki, il ne paroît pas y avoir beaucoup plus d'espérance. D'ailleurs, nos fonds sont épuisés; il ne nous reste plus que huit taëls (qui valent environ soixante-quatre livres), quelques centaines de deniers, et plusieurs charges de riz, etc. Voilà toute notre fortune; et nous sommes encore douze personnes, et même quatorze, quand ces deux messieurs prêtres chinois sont à la maison avec moi, sans compter un homme que nous avons été obligés de louer pour faire la cuisine. Il faut encore souvent dépenser quelque chose pour payer des ouvriers ou commissionnaires, outre qu'on ne vit pas à si bon compte à Lung-ki qu'à Lo-jang-keou.

Signé, HAMEL.

Extrait d'une lettre de M. Gleyo, missionnaire apostolique, à Mgr. l'évêque d'Agathopolis, du 27 mai 1785.

MONSEIGNEUR,

La persécution éclate ici : le second lundi de carême, le gouverneur de Soui-fou est parti subitement avec une foule de satellites, et est allé de jour et de nuit, en toute diligence, à Lo-jang-keou, pour prendre les chrétiens (comme il est rapporté dans la lettre ci-dessus).

J'étois alors à Soui-fou, où j'attendois M. Devaut, qui vouloit se confesser à moi, et j'avois envoyé le chrétien qui me sert, pour le prier de venir. Le bon Dieu permit que le mandarin, en partant de Soui-fou, défendît à ses gens d'inquiéter les chrétiens de la ville : ainsi je pus en sortir. S'il leur avoit été libre d'aller chez les chrétiens, j'étois infailliblement pris. Je me trouvai bien embarrassé. J'aurois voulu passer au Yun-nan, mais la route n'étoit plus praticable. Je m'en allai à Lou-tcheou avec quelques chrétiens, dont un marchand de toile, et je logeai cinq jours avec eux, dans un espèce de magasin. Cependant M. Devaut arriva à Soui-fou; j'avois chargé quelques personnes de l'a-

vertir de tout; il repartit aussitôt, et vint à Lou-tcheou avec mon chrétien, par le moyen duquel il découvrit notre auberge, et y vint. Nous apprîmes alors les affaires de Soui-fou. On avoit traîné à cette ville, jusqu'à des femmes et des filles, et l'on recherchoit mon chrétien, son frère aîné, et un catéchiste nommé Yang, qui avoit fui avec moi. Il n'y eut plus à délibérer : nous louâmes un bateau pour aller à Chi-ma-lan, où la persécution n'étoit pas moins vive. Le lendemain, nous eûmes nouvelle que M. Devaut étoit dénoncé aux mandarins; qu'on avoit envoyé faire recherche à Tao-pa, où l'on avoit déclaré qu'il étoit parti avec mon chrétien, et un autre, nommé Yun, pour se rendre à Soui-fou. On fit partir le dénonciateur et des satellites; ils marchèrent nuit et jour, afin de le prendre à Soui-fou: nous nous séparâmes alors, M. Devaut et moi, pour, peut-être, ne nous revoir jamais. Cela nous coûta; mais où aller? Je craignois plus les chrétiens que les païens. Ainsi, cachant ma route à tout le monde, je suivis le conseil du chrétien qui me sert, et m'en allai avec lui et le jeune homme Yun, dans le district de Ho-kiang, chez des païens, où nous sommes restés jusqu'au premier jour de mai. Je passai en revenant par Chi-ma-lan; j'y arrivai exprès pendant la nuit, me cachant à tous les chrétiens de ce lieu-là,
excepté

excepté à la famille qui m'invitoit, et y passai la fête de l'Ascension. De là je vins à Soui-fou, après bien des aventures, dont une fut fort dangereuse. Je ne pus y arriver que le dimanche de la Pentecôte. Le catéchiste Yang fut cité au prétoire pendant ces deux jours : on l'interrogea beaucoup, pour savoir s'il y avoit des Européens, mais il ne fut pas frappé; il reste dans la ville, sous caution. Cependant je sortis de la ville, pour aller à trois lieues de là. Le courrier Louis, de retour de Canton, vint m'y trouver. Je me transportai ensuite, tantôt d'un côté, tantôt de l'autre, ne marchant et n'arrivant que la nuit.

Que je reçus de consolation à Soui-fou, en apprenant que M. Hamel n'étoit point pris, ni aucun des écoliers! mais cette consolation fut bientôt tempérée d'amertume. Un homme que j'avois envoyé donner de mes nouvelles à M. Hamel, me rapporta que le mandarin du Yun-nan avoit envoyé ordre à un chrétien, chef de village, de rechercher quelques chrétiens, dont un est Etienne Tang; un autre est Lieou Jo-vang (qui n'est autre que moi). M. Tang (prêtre chinois) m'a dit qu'il avoit vu à Kien-oei-hien des satellites qui avoient aussi sur leur liste un nommé Lieou. Quoi qu'il en soit, je m'en vais chercher à passer au Yun-nan, le plus secrètement que je pour-

rai. Que fera-t-on à Péking de Mgr. de Caradre et de nos chers messieurs? Il y a eu persécution partout, au bord du Yun-nan. Les chrétiens se sont délivrés, moyennant des deniers donnés aux satellites, etc.

Signé, Jean GLEYO, miss. apost.

Relation de Mgr. de Saint-Martin, évêque de Caradre, coadjuteur du vicaire apostolique du Su-tchuen en Chine, sorti de prison le 10 novembre 1785, adressée au séminaire des missions étrangères, datée de Péking, le 21 novembre 1785.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS CONFRÈRES,

LE peu de temps qui m'est accordé ne me permet pas d'entrer dans tous les détails touchant cette malheureuse persécution qui désole la Chine, et dont j'ai été en bonne partie le témoin et la victime. Je ferai un simple sommaire des faits les plus intéressans, et je me réserve d'y suppléer par une autre relation, lorsque le temps et les circonstances me le permettront.

Vous avez su la prise des quatre Européens, missionnaires de la congrégation de la Propagande, trahis par un apostat (1). Plusieurs de leurs conducteurs ayant pris la fuite, on en fit les recherches les plus sévères. Un d'entre eux, nommé Tchang, qui s'étoit converti

(1) *Voyez* ci-dessus, page 105.

à la foi, à Tchin-tou (capitale du Su-tchuen), que j'avois baptisé, et qui s'étoit ensuite fixé dans la province du Hoû-kouang, sa patrie, emporta quelques billets d'invitation qu'une famille chrétienne lui remit, pour les distribuer aux chrétiens de son pays, et en obtenir des prières pour le repos de l'ame d'un défunt. Le nom de cette famille, le lieu de sa demeure, qui étoit près de la ville capitale de notre province, y étoient clairement exprimés. Les mandarins respectifs eurent ordre de faire une descente dans la maison de ce chrétien, déjà dénoncé et fugitif, et ils y trouvèrent le billet d'invitation. Un autre chrétien, interrogé d'où il tenoit des images et un livre de prières, déclara les avoir reçus de M. Sou, ancien prêtre chinois de la Propagande, qui travailla long-temps au Su-tchuen, sous Mgr. Mullener (1), et mourut à Canton, il y a douze à quinze ans. Il traduisit ce missionnaire, comme demeurant au Su-tchuen, dans un endroit qu'il détermina. Aussitôt le gouverneur du Hoû-kouang écrivit à celui du Su-tchuen, pour faire prendre M. Sou, ainsi que le chrétien fugitif dans la maison duquel on avoit trouvé l'écrit dont je viens de parler. Peu de temps après parut un édit de l'empereur, qui ordonnoit la même chose, et enjoignoit, outre cela, d'examiner s'il n'y

(1) *Voyez* tom. Ier. Introduction, page iv.

avoit pas de prédicateurs de la religion; il ajoutoit néanmoins qu'on ne devoit pas confondre cette religion avec les mauvaises, que les Chinois appellent *Sié Kiao*, quoiqu'elle semble avoir affinité avec celle des mahométans (Ceux-ci étoient pour lors révoltés dans la province de Kan-siu ou Kan-sou, limitrophe de celle de Chen-si). Au reçu de ces ordres, notre maison de Tchin-tou fut investie. Sur la nouvelle des persécutions excitées dans la province, on avoit déjà mis en sûreté nos effets de religion. Il n'y avoit, pour garder la maison, qu'un seul catéchiste. Il fut pris avec plusieurs autres chrétiens, que l'avidité de savoir des nouvelles y avoit amenés. Les satellites se transportèrent dans d'autres maisons de la ville; ils enchaînèrent les chrétiens qu'ils purent trouver, prirent leurs livres de religion, et le calendrier nouvellement imprimé. Il y eut en tout vingt-deux chrétiens conduits au prétoire. Le gouverneur nomma un des premiers mandarins de la province pour les juger. Celui-ci, qui connoît parfaitement notre sainte religion, et qui l'estime, donna, dès le premier interrogatoire, des preuves de sa bonne volonté. Il renvoya, sans les interroger, quatre jeunes gens de quinze à vingt ans, sous prétexte qu'il falloit du monde pour garder les maisons où ils avoient été pris. C'étoit un coup de Providence; car des jeunes gens de cet âge, mis à la question,

auroient déclaré tout ce qu'on auroit voulu. Les autres chrétiens furent interrogés touchant les prédicateurs de la religion, et les autres objets mentionnés dans l'édit de l'empereur. La plupart déclarèrent qu'ils tenoient la religion de leurs ancêtres; quelques-uns nommèrent quelques particuliers qui les avoient instruits, et qui se trouvoient pris avec eux. On prouva que M. Sou étoit mort : on expliqua le billet d'invitation d'une manière qui ne déplut point. Les livres chinois furent mis sur le compte d'un de nos courriers, parti pour Macao, où il avoit été envoyé extraordinairement, au sujet de la députation de M. Chaumont (1). L'affaire du calendrier fut plus sérieuse, parce que, lors de sa prise, celui des Chinois n'avoit pas encore été rendu public; ce qui fit soupçonner, ou qu'il y avoit des Européens dans la province, ou que du moins les chrétiens étoient en relation avec eux dans quelque endroit de l'empire. Ils nièrent constamment ces deux faits; ils dirent qu'ils n'avoient ni vu ni connu d'Européens; que l'imprimeur du calendrier avoit tiré du prétoire la distribution des mois lunaires et des saisons, et que, l'ayant communiquée au catéchiste de notre maison, celui-ci avoit marqué, suivant les temps, les fêtes et les jeûnes que notre religion prescrit;

(1) *Voyez* tome I, page 477.

l'imprimeur païen confirma cette déposition. Après deux mois d'examen, où les dogmes et la morale de la religion furent pleinement justifiés par le catéchiste, le gouverneur ordonna des peines fort légères, dont les chrétiens furent ensuite exemptés. Il publia un édit pour défendre la religion, accordant un répit de six mois, et écrivit à l'empereur des choses très-favorables à la religion, ajoutant qu'il n'y avoit absolument aucun Européen dans la province, ni autres prédicateurs. Les chrétiens furent tous élargis, et la paix nous fut rendue; mais ce ne fut pas pour long-temps.

Les recherches qu'on faisoit dans les autres provinces nous devinrent funestes. Un prêtre chinois, missionnaire du Chen-si, originaire du Su-tchuen (1), où il avoit encore sa famille, fut dénoncé par les chrétiens (du Chen-si). On ajouta qu'il y avoit deux Européens à Tchin-tou, logés près de la porte méridionale. Le gouverneur du Chen-si écrivit au Su-tchuen. Les courriers qui apportèrent sa lettre devoient faire 80 lieues par jour. Il demanda fortement le prêtre dénoncé, et qui avoit pris la fuite. Dans le même temps, un nouvel édit de l'empereur pressa encore plus vivement la recherche des Européens, et ordonnoit de conduire à Péking

(1) M. Pie Lieou le jeune.

tous ceux qu'on trouveroit. Aussitôt les espions se dispersent par toute la province. On députe un mandarin pour faire la recherche du missionnaire du Chen-si. Les recherches furent inutiles; le prêtre n'étoit point au Sutchuen. Quelques chrétiens furent foibles: M. Luc Ly, un de nos prêtres chinois, fut dénoncé; c'étoit lui qui avoit soin de ce district-là. On le poursuivit sans pouvoir le prendre, ce qui aigrit encore plus les mandarins. Notre maison, située près de la porte méridionale de Tchin-tou, fut encore visitée, et le même catéchiste qui la gardoit, arrêté une deuxième fois avec un chrétien dont la maison couvroit notre habitation. Ce dernier fut mis à la question : on dit qu'il nomma mon catéchiste (Etienne Tang), sous le nom duquel nous avions acheté notre maison, et dit qu'il étoit en tel endroit (dans mon district), à la suite d'un évêque. On envoya plusieurs mandarins et des soldats pour prendre mon catéchiste ; on mit les chrétiens à la torture : un d'eux me nomma comme Européen, et déclara que j'étois à Tien-tsuen, nouvelle chrétienté, dans les grandes montagnes, à quatre ou cinq journées de Tchin-tou. J'y étois en effet depuis trois mois, pour la visite des chrétiens, qui y sont au nombre de cinq cents au moins. J'appris cette nouvelle trop tard, et j'étois incommodé d'un gros rhume et d'une toux continuelle,

causés par les grandes neiges dont ces montagnes sont couvertes pendant l'hiver, de sorte que je ne pouvois manger. Malgré cela, je pensois à me retirer ; mais les chrétiens s'y opposèrent de toutes leurs forces, et me représentèrent qu'en cas de recherches, je pouvois m'enfoncer dans les forêts de ces montagnes, en friche pour la plupart, et qui ont au moins deux journées d'étendue ; au lieu qu'en sortant, il n'étoit pas moralement possible, vu la sévérité des recherches, d'échapper. Je m'abandonnai à la divine Providence, et je consentis à rester. Deux ou trois jours après, on m'annonça, sur les six heures du soir, que les soldats avoient paru avec plusieurs mandarins, et qu'ils prenoient le chemin de nos montagnes. J'exhortai les chrétiens de mon mieux à avoir bon courage. A peine un des chefs de quartier, qui étoit venu avec les autres me donner cette nouvelle, fut-il rendu à sa maison, (il y avoit tout au plus un quart d'heure de chemin) que les soldats tombent chez lui, l'enchaînent, et lui demandent quatre personnes qu'il avoit dans son district : savoir, moi, mon catéchiste Etienne, sa sœur, chargée d'une école de filles, et un autre chrétien malade à l'extrémité, à qui j'avois administré depuis peu les derniers sacremens, et chez qui on supposoit que j'étois logé. Le chef de quartier répondit, que des quatre que l'on cherchoit, il n'y en

...

avoit qu'un dans les montagnes ; savoir, celui qui étoit à l'extrémité ; et que, si on y trouvoit un Européen, il consentoit à avoir la tête coupée. On le conduisit donc chez le malade, environ à une demi-lieue de l'endroit où j'étois.

Les chrétiens ne tardèrent pas à me donner des nouvelles de ce qui se passoit, et je ne balançai plus à me retirer. Cinq à six d'entre eux me conduisirent dans la forêt voisine, où il y a beaucoup de tigres ; mais c'étoit là le moindre de mes embarras. Je pouvois à peine me traîner dans l'obscurité de la nuit, j'étois déchiré par une toux violente, et obligé de grimper des montagnes escarpées. Je fis environ une demi-lieue, et, ne me sentant plus de force, je dis aux chrétiens qu'il falloit s'arrêter ; nous nous arrêtames auprès d'un rocher : j'avois eu, grâces à Dieu, la précaution de porter un briquet et de quoi allumer du feu, et nous attendîmes ainsi la lumière du jour. Quand elle parut, nous nous mîmes en chemin, pour nous enfoncer plus avant dans la forêt ; ma toux devenoit plus violente, et il m'étoit physiquement impossible de marcher. Les chrétiens s'étoient munis de quelques pains faits de blé de Turquie ; ils m'invitèrent à en manger. J'en mangeai quelques bouchées, et je pris un reste de bouteille de vin de messe que j'avois avec moi. Ce repas me donna de la force ; j'en profitai pour escalader

de nouvelles montagnes encore plus âpres que les premières, et toutes couvertes de neiges, en sorte que nous en avions jusqu'à la moitié des jambes. Les chrétiens vouloient me porter; mais, outre qu'eux-mêmes avoient beaucoup de peine à marcher, je ne voulois pas les exposer, non plus que moi, à tomber dans les précipices, fort multipliés dans ces endroits. Je me traînai comme je pus jusqu'à la nuit; et, pendant une journée entière, je fis environ une lieue : je n'en pus faire qu'un quart le jour suivant, et je résolus de ne pas aller plus loin, voyant surtout l'inutilité d'un pareil éloignement, puisque nous ne pouvions pas effacer les traces de la route que nous prenions. De là, j'envoyai quelqu'un s'informer de l'état des affaires. J'appris que beaucoup de mandarins, tant civils que militaires, étoient venus, accompagnés d'un grand nombre de soldats; qu'on me cherchoit partout, et qu'on vouloit m'avoir à quelque prix que ce fût.

Le lendemain, 8 février 1785, jour du mardi-gras, et le dernier jour de l'année chinoise, on m'annonça de grand matin que ma retraite étoit connue; que deux enfans de huit ans, soumis à une question très-dure pour leur âge, avoient déclaré que j'étois dans les montagnes; qu'on savoit la maison d'où j'étois parti pour me cacher, et que le chef de quartier, tourmenté cruellement,

avoit tout avoué. Aussitôt je dis aux chrétiens de se retirer bien vite, et de me laisser seul ; que j'attendrois les soldats : ils ne le vouloient pas. J'avois beau leur représenter qu'il étoit dangereux qu'ils fussent pris avec moi ; qu'en restant, ils s'exposoient sans m'être utiles : ils voulurent rester absolument ; un nouveau catéchumène offrit de me conduire chez lui, par un chemin de la forêt impraticable à tout autre qu'à lui. Je le suivis pour n'avoir rien à me reprocher, mais sans aucune espérance. A peine avois-je fait quarante pas, que les soldats arrivèrent en jetant de grands cris. Ils se saisirent d'un jeune homme qu'ils dépouillèrent jusqu'à la ceinture, et voulurent le forcer à dire où j'étois. Il dit que j'étois enfoncé dans la forêt, et que j'avois des souliers à pointes de fer. Ils reconnurent aussitôt les traces du chemin par où j'avois passé, et vinrent à moi. Je m'étois arrêté près d'un arbre : Quand je les vis tout près, je leur dis : *C'est moi que vous cherchez, vous n'avez qu'à me prendre* ; et ils me mirent la chaîne au col, me fouillèrent, et prirent ma boîte aux saintes huiles, un livre de l'Imitation, un diurnal, et mon chapelet. Ils ne s'aperçurent pas de quelques morceaux d'argent et autres petits effets qu'ils me laissèrent. (Les circonstances me firent oublier que je portois ma boîte aux saintes huiles ; car j'aurois pu l'ensevelir

avant leur arrivée.) Je leur parlai ensuite d'une manière honnête, les assurant que mon intention n'étoit pas de les fatiguer à courir par les neiges, mais qu'ils sauroient la raison de ma conduite quand je verrois le mandarin. Ils étoient au nombre de huit ou dix. Ils reçurent assez bien ce que je leur dis; ma prise leur valoit trente taëls (c'est-à-dire deux cent quarante livres), le mandarin ayant promis cette somme à ceux qui me prendroient.

Entre leurs mains, je me sentis une force tout extraordinaire : ma toux devint moins violente; je mangeai devant eux un reste de pain de blé de Turquie que les chrétiens m'avoient donné, et je me mis en route. Comme ils ignoroient les chemins pour s'en retourner, ils suivirent une route frayée dans les neiges par les pas d'un seul homme : nous nous égarâmes, et ils commençoient à être de mauvaise humeur, lorsqu'ils rencontrèrent l'homme qui avoit frayé la route : c'étoit précisément le domestique de Mgr. d'Agathopolis, revenu du Hoû-kouang, parce qu'il ne put se résoudre à descendre jusqu'à Canton, où on l'avoit envoyé; il étoit venu me rapporter les nouvelles qu'il avoit apprises en chemin. Ils l'attachèrent à la même chaîne que moi, et nous conduisirent à deux lieues de là, dans une auberge de chrétiens. Arrivés là, ils proposoient de me mettre à la torture pour savoir mes com-

plices et mes crimes, car ils disoient tout rondement que j'avois l'air d'un coquin. Ils en jugeoient par ma longue barbe négligée, par mon vieux bonnet de laine, et par la boue dont j'étois couvert, et que j'avois ramassée en me traînant sur les montagnes. Mais les sergens s'y opposèrent, et me donnèrent un verre de vin qui me fit grand bien. Pour leur exprimer ma reconnoissance, je leur dis qu'ils m'avoient laissé plusieurs choses qui leur occasionneroient de la peine, si le mandarin le savoit. C'étoit un couteau d'Europe, un canif, ma montre, etc.; et je les leur montrai, en disant qu'ils prissent garde à eux, parce que je n'étois pas un homme ordinaire, et qu'ils rendroient compte de tout. Ils furent contens, et dirent que les chrétiens étoient gens de conscience. Cependant on alla avertir les mandarins que j'étois pris. Ils étoient près de là, au nombre de six, et environ deux cents soldats. Ils vinrent aussitôt : j'éprouvai un courage que je ne m'étois pas encore senti. Ils prirent leurs places, et on me fit mettre à genoux devant eux. Celui qui présidoit me dit de me relever et de m'asseoir. Il me fit servir à manger, et déclara devant tout le monde qu'il ne falloit pas me regarder comme un coquin, que j'étois un honnête homme, et que la religion chrétienne étoit bonne; qu'on me prenoit, parce que j'étois étranger, et que l'em-

pereur avoit donné ordre de me conduire à Péking. Il ordonna ensuite que l'on m'ôtât ma chaîne. Je lui répondis, pour la consolation des chrétiens présens que l'on avoit pris en bon nombre, et à qui on n'offroit pas la même grâce, que je tenois à honneur de porter cette chaîne pour la cause de la religion; que je rougirois beaucoup si je la portois pour cause de crime; mais que je n'en avois pas à me reprocher, n'étant venu que pour faire du bien aux hommes, en leur prêchant une religion sans laquelle il est impossible qu'ils soient sauvés; que cette chaîne étoit pour moi un collier de perles plus précieux que celui qu'il portoit à son col, et qui fait la marque distinctive des mandarins. Je m'étendis assez long-temps là-dessus avec bien de la chaleur. Il me parut fort étonné, me laissa tout dire, et me répondit : *Comme vous voudrez!* Puis il me demanda pourquoi, la religion chrétienne étant si bonne, et n'ayant rien à craindre de la sévérité des lois, j'allois cependant m'enfoncer dans les bois durant trois jours, au lieu de me produire? Je répondis que mon intention étoit de prêcher la religion le plus long-temps qu'il me seroit possible; et que, comme je n'ignorois pas qu'étant pris je ne pourrois plus la prêcher, il étoit tout naturel de me cacher pour éviter de l'être. Il voulut faire le catalogue de mes

effets. Or, j'avois appris, par les discours que les soldats faisoient entre eux, qu'on avoit trouvé mon ornement d'autel, et autres meubles et livres que j'avois cachés sous des feuilles d'arbres, et je supposois que le tout avoit été livré aux mandarins. Je déclarai donc ma chapelle, mon calice, mes livres et autres objets. Il me demanda si je n'avois pas un bonnet de cérémonie, dont il fit la description : j'en convins, et j'ajoutai que ce bonnet étoit dans le paquet qui renfermoit ma chapelle. Les soldats lui avoient présenté ce bonnet, et rien de plus; ils s'étoient emparés du reste. Alors il entra en grande colère contre eux, et exigea qu'on lui apportât les effets volés. Il étoit trop tard, les voleurs s'étoient enfuis. Les mandarins me prirent donc à part, et m'exhortèrent à ne pas réclamer ces effets devant le lieutenant criminel, parce qu'un pareil procédé leur nuiroit beaucoup, à eux et à mes chrétiens. Je répondis que je n'étois pas venu en Chine pour faire de la peine à personne, ni pour sauver les biens que je pouvois avoir, mais pour sauver les ames; et je leur donnai parole que je ne demanderois rien. Cette réponse les satisfit; ils redoublèrent de politesse, me firent donner un cheval pour aller, à deux lieues de là, reposer dans une auberge avec eux; et je mangeai avec les mandarins militaires.

Là, on me questionna beaucoup sur les endroits où j'avois été, sur le nombre des Européens qui étoient dans la province, le tout, par manière de conversation : je répondis que, depuis onze ans, j'avois parcouru une grande partie du Su-tchuen, que je ne pouvois déclarer les endroits où j'avois été, sans faire tort aux chrétiens, qui, après tout, ne faisoient mal à personne; et j'ajoutai, en appuyant sur cette raison, que les mandarins de tous les districts civils par où j'avois passé couroient risque d'être déposés, si l'empereur venoit à le savoir, parce qu'il leur reprocheroit de n'avoir pas veillé suffisamment à l'exécution d'une loi qu'il regarde comme essentielle, et qui défend de laisser les étrangers s'introduire et rester dans l'empire. A la seconde question, qui étoit la plus importante, je répondis que j'étois venu seul; et, parce qu'ils insistoient, disant que peut-être il en étoit entré d'autres après moi, je crus pouvoir répondre que je n'en connoissois point dans le Su-tchuen, attendu qu'ils pouvoient s'être réfugiés dans les autres provinces, pour éviter la persécution qui s'allumoit dans celle-ci. Comme les gens qui m'interrogeoient alors n'étoient que des espions sans autre pouvoir, je les mis de côté facilement : je leur prêchai la religion, tant qu'ils voulurent l'entendre; et ils la trouvoient fort raisonnable.

Il fallut partir, pour être jugé en premier ressort, à quatre journées de l'endroit; savoir, à Ya-tcheou : on me fabriqua une chaise à porteurs pour traverser la montagne, et on obligea les paysans à me porter. Je fus toujours bien traité dans la route, mangeant à la table des mandarins. C'étoit le carême : je leur déclarai que ma religion ne me permettoit pas de manger aucune viande; je leur donnai quelques raisons, qui me parurent à leur portée, sur la nature de nos jeûnes; et tout le temps ils me firent servir en maigre.

Arrivés à Ya-tcheou, on me conduisit presqu'aussitôt au premier tribunal de la ville, où il y avoit six ou sept mandarins assemblés : j'y fus interrogé en règle, et à genoux. Le président étoit un petit homme fort pédant; il avoit le titre de Yen-tao (ou intendant général du sel et du thé). Je déclarai que j'étois Européen, et depuis onze ans dans la province pour y prêcher la religion chrétienne, religion seule véritable, religion absolument nécessaire pour obtenir un bonheur et éviter des maux éternels; qu'ayant parcouru cette province, j'y avois formé environ deux ou trois mille prosélytes; et que tous, ainsi que moi, suivant les maximes de notre religion, étions très-fidèles à l'empereur, et obéissans aux lois. *Tu mens*, me dit un mandarin, *tu mens : l'empereur défend de prêcher ta religion*; *tu*

la prêches ici contre ses ordres, comment oses-tu dire que tu es obéissant aux lois de l'empire. Je sentis la réponse que je devois faire; mais j'éprouvai un mouvement de crainte et de terreur que Dieu me fit la grâce de surmonter. Je répondis : *Dieu est plus grand que l'empereur; c'est lui qui est le roi des rois; l'empereur n'est qu'un homme : ainsi, quand je dis que nous sommes très-obéissans à l'empereur, c'est par rapport aux lois qui ne sont pas contraires à celles de Dieu : s'il y a opposition, pour lors c'est à Dieu que j'obéis, et non pas à l'empereur.* Ils insistèrent : *Est-ce Dieu qui t'a dit de venir en Chine? l'as-tu vu? as-tu entendu ses paroles? Dieu,* répondis-je, *me l'a dit par sa loi, qui commande de l'aimer par-dessus toutes choses, et d'aimer les hommes comme nous-mêmes; or, c'est ce que j'ai fait en venant publier ici ses grandeurs et ses miséricordes, et vous ouvrir le vrai chemin du bonheur, que je connois, et que vous ne connoissez pas. — Mais n'est-ce pas plutôt le roi de ton pays qui t'envoie ici? — Non, assurément non : le roi de mon pays gouverne ses Etats sans prétendre vouloir gouverner ceux des autres souverains. — Ne sait-il pas du moins que tu es ici? — Il ne me connoît point. — Tu es donc sorti sans sa permission : tu es coupable. — Ce n'est pas une conséquence : j'ai obtenu du mandarin chargé de ces sortes d'affaires la permission de sortir du royaume;*

ce mandarin savoit bien que mon intention étoit de prêcher la religion; mais il ignoroit, ainsi que moi, le pays où je devois la prêcher. — Mais, pourquoi venir en Chine plutôt qu'ailleurs? — Par toute la terre il y a des missionnaires qui prêchent la religion; ayant vu la langue chinoise, je sentis plus de goût et de facilité pour l'apprendre que d'autres langues; en conséquence, je me déterminai à entrer en Chine. — Eh! pourquoi plutôt au Sutchuen que dans les autres provinces? — Pour deux raisons : les vivres y sont moins chers, et les histoires m'ayant appris que cette province, il y a plus de cent ans, fut dévastée par les Pa-tay-ouang, et le peuple renouvelé depuis, je jugeai qu'il y avoit moins d'abus et de malice, et par conséquent moins d'obstacles à la vérité. — Qui t'y a amené? — Des païens que je ne connois pas; j'entendois quelque chose de la langue; et, moyennant cent cinquante taëls, ils ont consenti à tout. — Comment as-tu pu apprendre la langue? — Nous avons dans notre pays des livres qui l'enseignent, et j'en ai vu un fait par un nommé Fromont, qui a bien cinquante ans de date. — Mais les livres n'apprennent pas les tons; il faut une voix pour les faire sonner. Je fis quelques observations sur les notes de musique, qu'on écrit sur le papier, sans qu'il soit besoin de les articuler ou sonner. Je dis que *la seule pensée suffisoit pour les écrire*, et

autres choses semblables, où ils n'entendoient rien ni moi non plus. Un d'eux, ennuyé de ma dissertation, m'interrompit, en disant : *La réponse est toute simple. Vous avez dans votre pays des Chinois qui y sont allés pour y apprendre vos livres, et qui rentrent ensuite en Chine pour y prêcher votre religion; ce sont précisément ceux-là qui vous ont appris les tons.* — *Il n'en est rien*, répondis-je ; *les Chinois ne peuvent sortir de l'empire, et les vaisseaux européens qui vont à Canton craindroient de les recevoir; mais il est vrai que dans mon pays il y a des commerçans européens qui viennent à Canton faire le commerce : ils savent le chinois, et j'en ai vu plusieurs avec qui je m'en suis entretenu.* — *Comment vis-tu ici?* — *A mes frais : j'ai apporté environ cinq cents taëls; je n'en ai plus que dix, et ils sont entre vos mains.* — *Mais si tu n'avois pas été pris, n'ayant plus d'argent, comment aurois-tu vécu?* — *Les chrétiens ne s'embarrassent pas du lendemain : au reste, il étoit naturel de supposer que des gens pour le salut desquels j'ai tout sacrifié, ne me laisseroient pas mourir de faim.* On voulut savoir ensuite les lieux que j'avois parcourus, les chrétiens à qui j'avois prêché, les maisons où j'avois demeuré, et s'il y avoit des Européens dans la province? je répondis, à cette dernière question, que je n'en connoissois point. Par rapport aux autres ques-

tions, *je vous déclare*, leur dis-je, *que, suivant ma religion, je suis venu ici, non pas pour me sauver, en nuisant aux autres, mais bien pour sauver les autres, même à mon préjudice*. Le président me dit en propres termes: *Tu es un sot, qui ne sais pas penser: en quoi nuiras-tu à ces chrétiens que tu nommeras? La religion chrétienne est bonne, quel mal y a-t-il de suivre une bonne religion?* Je ne répondis rien. Un autre me demanda: *As-tu demeuré chez tel et tel* (qu'il nomma)? Je dis: *Je ne reconnois pas cela. — Mais tu n'es pas descendu du ciel en volant; certainement il y a des endroits où tu as demeuré? — Oui, il y en a; et beaucoup; mais ma religion me défend d'en nommer aucun. — Les chrétiens l'ont déclaré eux-mêmes; tel et tel l'ont avoué. — S'ils le déclarent, ce sont leurs affaires; ce n'est pas moi qui leur nuis: au reste, je demande confrontation; et, s'ils l'avouent devant moi, je le reconnoîtrai.* Je fus renvoyé à une autre audience, et rappelé peu de temps après. On avoit mis, devant l'endroit où je devois me mettre à genoux, une férule dont ils se servent pour donner des soufflets. On me demanda *combien de temps j'avois demeuré dans l'endroit où j'avois été pris? d'où j'étois parti pour y venir? qui est-ce qui m'y avoit conduit? par où j'avois passé?* Je fixai un temps: Je dis que *j'avois loué, sur la route, des gens que je ne connoissois pas, pour por-*

ter mes effets, et qu'ils s'en étoient retournés. J'assignai aussi plusieurs endroits de marché par où j'avois passé, où il n'y avoit pas de chrétiens. Je fus interrompu sur l'époque du temps, qui ne s'accordoit pas avec ce que les chrétiens avoient déclaré. Je dis : *Qu'on les fasse venir.* En effet, ils furent appelés ; et le mandarin leur dit : *N'est-il pas vrai que vous avez déclaré être allés chercher votre maître dans tel endroit ; que vous l'avez conduit vous-mêmes chez vous, et qu'il y étoit depuis tel temps ?* Les chrétiens le reconnurent. Je dis : *Passe, ce sont leurs affaires.* La séance finit par-là. Il y eut ordre de me mettre en prison : je fus mis aux fers, et on me donna des menottes fort serrées. On me fit coucher au milieu d'une troupe de bandits, avec un satellite, pour avoir soin de moi. Dieu me fit la grâce d'y être fort content. Je leur parlai de la religion une partie de la nuit : je sommeillai un peu. Le lendemain mon satellite m'ôta mes menottes : le mandarin m'envoya à dîner et à souper très-honnêtement ; et le surlendemain je partis en chaise portée par quatre hommes, avec une grande troupe de satellites et de mandarins, qui m'accompagnoient pour me conduire à Tchin-tou. A moitié chemin, celui qui tenoit la place de gouverneur de la province ordonna d'accélérer le voyage ; on me fit faire dix-sept lieues en un jour.

Je puis bien dire avoir été en spectacle aux hommes : on venoit de tous côtés pour me voir. Partout on m'interrogeoit, et je prêchois la religion, sans que les mandarins conducteurs s'en missent en peine, excepté une fois qu'on me conduisit dans une pagode (ou temple d'idoles), pour reposer : le peuple accourut en foule, il y vint même un bonze de la pagode ; je l'entrepris devant tout le monde. Il y avoit une grande idole à la porte ; je lui demandai : « De quelle ma- » tière est faite cette idole ? — Elle est de » pierre. — Mais ses yeux, ses oreilles et » son nez, sont-ils aussi de pierre. — Oui. » — Des yeux de pierre peuvent-ils voir ? un » nez de pierre peut-il flairer les odeurs ? une » oreille de pierre entendre les sons ? — » Non ». — *Ton idole ne voit donc rien ; quand tu lui fais mille prosternations, elle n'en sait rien : tu lui brûles des odeurs, elle n'en flaire point ; tu lui fais des prières, elle ne t'entend point ; n'est-ce pas manifestement se tromper soi-même en trompant les autres ?* Je n'entends rien à tout cela, répondit le bonze. Le mandarin du lieu vint nous interrompre, et dit que ce n'étoit pas là le lieu pour prêcher. Je lui dis que la vérité pouvoit se dire partout. Il me fit entrer dans l'intérieur, et ne permit plus à personne d'y venir. Les mandarins des lieux par où je passois, venoient et me faisoient beaucoup de politesses.

Je

Je pense qu'ils avoient peur que je ne dénonçasse leurs districts.

Enfin j'arrivai à Tchin-tou, environ dix jours après ma prise. Je fus conduit chez le lieutenant criminel; il me fit renfermer dans la prison destinée aux mandarins. Le lendemain, je parus devant lui : presque tous les mandarins de la ville étoient assemblés; il me demanda si j'avois quelque degré relatif aux études en mon pays. Je déclarai que j'étois docteur en théologie. Les questions par rapport à mon entrée en Chine furent les mêmes que dans mon autre interrogatoire, ainsi que les réponses; mais celles des chrétiens, qu'on avoit pris en grand nombre, ne s'accordoient pas avec les miennes. Pour lors je dis : *Ce que j'ai déclaré jusqu'à présent est la vérité; mais il ne m'est pas permis de tout dire, parce que ma religion me défend de nuire à qui que ce soit. Si les chrétiens s'accusent eux-mêmes, ce sont leurs affaires; je puis acquiescer à ce qu'ils diront de vrai, seulement je demande confrontation.* Il me demanda là-dessus si ce n'étoit pas le nommé Tchang qui m'avoit conduit au Su-tchuen, ajoutant que je pouvois bien l'avouer, puisqu'il le reconnoissoit lui-même. Je répondis que je ne le reconnoissois pas comme mon introducteur; qu'au reste, s'il l'avouoit, qu'on le fît venir. Les mandarins dirent, en riant : Il ne nous croit pas sur notre parole. Le

chrétien fut appelé. Je l'interrogeai moi-même : *Est-il vrai que tu as déclaré que c'est toi qui m'as introduit, et m'as conduit dans la maison d'un tel?* (mon catéchiste, sous le nom duquel est achetée la maison où nous demeurions, et qui avoit été dénoncé aux mandarins) Il dit que *oui*. Je lui répliquai : *Souviens-toi que c'est toi qui t'accuses, et non pas moi : tu dis vrai.* Quatre autres familles prises, avoient aussi déclaré m'avoir reçu chez elles. Notre courrier Louis fut ensuite dénoncé, comme allant tous les ans à Canton, depuis plusieurs années, chercher mon viatique, que les chrétiens avoient dit se monter à six ou sept cents piastres. Je reconnus le tout. Il fut donc arrêté que onze ans auparavant, le nommé Baptiste Tchang, muni d'une lettre de M. André Ly (ancien missionnaire chinois), étoit allé à Canton pour y chercher un missionnaire ; qu'il avoit lié amitié avec un nommé Paul Tching (ancien cuisinier de la procure des missionnaires françois à Macao), avec lequel je demeurois, et que celui-ci lui avoit procuré une entrevue avec moi; que j'étois convenu de le suivre au Su-tchuen; qu'arrivé à Tchin-tou, dans la maison de Tang (c'est le nom du catéchiste dont on a déjà parlé) (1), j'avois commencé à prêcher la religion à tous ceux qui avoient

(1) *Voyez* ci-dessus, page 200.

voulu l'entendre; que de là je m'étois rendu à Ouen-kiang, chez telle famille; à Tsong-kin-tcheou, chez telle autre, à Py-hien et Tien-tsuen, chez deux autres, où j'avois pareillement prêché; ce que j'avois toujours continué de faire jusqu'à présent. Toutes ces familles s'étoient dénoncées elles-mêmes. On ne voulut pas de mes trois mille chrétiens; on dit qu'il falloit écrire qu'il y en avoit beaucoup, et que je ne pouvois pas m'en rappeler le nombre, parce qu'autrement l'empereur ne seroit pas content.

Après cette première séance, le lieutenant criminel me fit ôter mes chaînes; je le laissai faire, parce que je me trouvois très-foible. Il ordonna que je fusse bien traité. Il m'envoya des œufs, du poisson et autres choses à manger. Le lendemain, je fus appelé en jugement : il me demanda s'il y avoit des Européens; je dis que je n'en connoissois pas. Il répliqua : Mais il y a le nommé Li-to-lin, que le frère de Baptiste Tchang a conduit à Tchin-tou, il y a huit ans. Je fus extraordinairement surpris d'entendre ce nom, qui étoit celui de M. Dufresse. Je répondis que cet homme ne devoit pas être au Su-tchuen : qu'à la vérité, je l'avois connu; mais que la persécution devoit l'avoir fait sortir de la province, ne pouvant plus s'y tenir caché, et que je n'en avois pas entendu parler depuis cinq mois. Ils supposèrent que

s'il en étoit ainsi, il devoit être au Chen-si. Après cela, on me fit sortir de l'audience, et on m'introduisit, en attendant, dans une salle où les mandarins et les officiers du prétoire s'assembloient pour se reposer. Là, j'entendis dire qu'il y avoit un ordre exprès du gouverneur de se saisir de M. Dufresse, quoi qu'il en coûtât; qu'on avoit envoyé partout des espions, et un exprès qui devoit faire cinquante lieues par jour, pour le chercher dans certains endroits de sa chrétienté, et ailleurs. On me dit qu'on n'ignoroit pas qu'il y avoit deux Européens dans la province, et que, celui-ci une fois pris, l'affaire finiroit. On m'envoya dans ma prison, où j'avois beaucoup de liberté. Pensant en moi-même à cet événement, et craignant que les recherches si sévères et si étendues qu'on faisoit de M. Dufresse ne fissent découvrir d'autres confrères, comme il étoit arrivé à Kintang, je conçus le projet de lui écrire, et de l'engager à se produire. Je le fis au bout de deux jours, et d'autant plus volontiers, que je voyois, à la manière honnête dont j'étois traité, aux louanges qu'on donnoit partout à la religion, et aux promesses que les mandarins faisoient que l'empereur feroit grâce, qu'il n'avoit craint que la rebellion, et que certainement il n'y en avoit pas. Ce cher confrère reçut ma lettre, et arriva douze jours après. Pendant cet intervalle, il vint

un ordre d'arrêter M. Delpon. Il avoit été dénoncé à Canton par les domestiques du procureur de la Propagande, ainsi que tous les missionnaires de cette congrégation; et on avoit déclaré que M. Delpon étoit passé au Su-tchuen. Je laisse à penser dans quel embarras je me trouvai alors. Je fus interrogé, ainsi que les chrétiens. D'abord, je refusai de le reconnoître : le lieutenant criminel me fit lire les dépositions qu'il venoit de recevoir. On y avoit mis clairement le jour où il étoit parti de Canton. Les chrétiens le reconnurent, et déclarèrent l'endroit où il étoit. Les mandarins dirent que si cet homme n'étoit pas pris, c'en étoit fait de tous les mandarins de la province, parce qu'il étoit dénoncé à l'empereur, et qu'il le demandoit. Je le reconnus, je dis que je l'avois vu sept à huit mois auparavant; mais que depuis, je n'en avois pas reçu de nouvelles. On alla chercher dans l'endroit dénoncé, et il ne s'y trouva point. Les chrétiens de cet endroit furent extraordinairement persécutés à son occasion. Un d'eux reçut trois fois la torture aux jambes, et force soufflets, etc., au point que les mandarins désespéroient de sa vie. Cependant il en est revenu. Les chrétiens, épouvantés, me prièrent d'écrire à M. Delpon pour l'engager à se rendre. Je crus bien faire, dans les circonstances, en lui écrivant. Il se rendit; mais

les mandarins eurent de violens soupçons qu'il y avoit encore d'autres Européens, surtout dans la partie orientale, qui est si grande, et où il y a tant de chrétiens. Je dis que je répondois qu'il n'y en avoit point (croyant M. Devaut dans la province de Kouei-tcheou, où je savois qu'il étoit allé); que M. Delpon étant venu pour remplacer M. Moye (qu'un apostat de Tchin-tou avoit déclaré être retourné l'année précédente à Canton), il étoit tout naturel de penser qu'il seroit pour cette partie quand il sauroit la langue. Ces raisons ne les convainquirent pas; ils mirent tous les chrétiens à la question, et M. Devaut fut dénoncé comme étant chez la famille Ly, à Tchong-kin-fou. Je dis que c'étoit en vain qu'on iroit le chercher, parce que je pouvois répondre qu'il n'étoit pas dans la province. On ne me crut point. Un mandarin fut député avec des satellites; il se rendit chez la famille Ly, qui déclara qu'il étoit allé à Kouei-tcheou, et qu'ensuite, revenu de là, il avoit passé quelque temps chez elle, et que, pour le présent, il étoit allé on ne savoit où. Les recherches furent donc les plus sévères dans cette partie. Les chrétiens, hommes et femmes, furent dans la plus grande désolation. Ensuite il courut un bruit qu'il s'étoit retiré du côté de Soui-fou. On y alla, et cette partie fut aussi désolée que l'autre. Il y eut des vierges conduites au prétoire;

M. André Yang, prêtre chinois, fut pris (1); M. Gleyo fut au moment de l'être avec M. Devaut; ils échappèrent je ne sais comment (2). Au bout d'un mois et plus, on conduisit à Tchin-tou beaucoup de chrétiens des districts de ces deux chers confrères. Plusieurs de la famille Ly furent mis à la question. On donna à cette famille un mois de répit, en lui déclarant que si dans un mois l'Européen ne paroissoit pas, toute la famille seroit emprisonnée sans aucune miséricorde; parce que, disoit-on, le gouverneur de la province, qui avoit écrit à l'empereur qu'il n'y avoit pas d'Européens dans la province, sachant maintenant que M. Devaut y étoit, vouloit absolument l'avoir. Les mandarins ajoutoient que, sa dignité y étant intéressée, il sacrifieroit tout pour cela.

M. André Yang, ayant été conduit à Tchin-tou, me fit prier d'écrire à M. Devaut. Je n'en voulus rien faire: plusieurs autres chrétiens me pressèrent de même, je refusai. La famille Ly me fit de fortes instances; c'est une des bienfaitrices de la mission. Pour lors je pris conseil avec M. Delpon, que j'eus la liberté de voir, et il jugea qu'il étoit expédient de le faire. J'écrivis donc, et je partis le même jour pour Péking avec M. Dufresse.

---

(1) *Voyez* ci-dessus, page 172.
(2) *Voyez* ci-dessus, page 191.

Les deux autres missionnaires étant censés avoir été pris par le propre gouverneur, tandis que nous deux avions été pris par le lieutenant général d'armée, qui tenoit la place du gouverneur en son absence, on jugea qu'il falloit attendre le retour du gouverneur, et ne pas donner aussitôt à Péking nouvelle de la découverte de MM. Delpon et Devaut.

On nous conduisit trop honorablement : nous avions chacun une chaise à quatre porteurs, et deux mandarins qui nous faisoient manger à leur table, aux frais du public ou de l'empereur. Ce voyage dura trente-huit jours : nous arrivâmes à Péking le 28 d'avril. Présentés le lendemain au tribunal appelé Hing-pou, où se décident les affaires des grands criminels, on nous y chargea de chaînes fort pesantes, avec les fers aux pieds et aux mains, et l'on nous mit dans la prison destinée aux mandarins. C'étoit une grâce bien particulière : on nous l'accorda, je ne sais pourquoi; mais ce fut un grand coup de Providence, car autrement, il est vraisemblable que nous serions morts. Dans cette prison, nous fûmes réduits à vivre d'un riz fort bis, que l'empereur donne aux prisonniers. On nous avoit laissé quelque argent par miséricorde; nous en achetions une espèce de fromage mou chinois, fait du lait de certaines fèves écrasées, qui

se coagule. C'est une nourriture fort insipide; il falloit s'en contenter; et les autres missionnaires emprisonnés étoient encore plus mal que nous. Quatre ou cinq jours après notre arrivée, les satellites, qui espéroient de l'argent, nous ôtèrent nos fers, et cela, en cachette. Nous ne les portions qu'à l'audience, et lorsque les mandarins visitoient les prisons. Au reste, nous fûmes exposés tout le temps aux mépris et aux injures, et rongés de toutes sortes de vermines.

Les différens jugemens auxquels nous fûmes cités n'eurent rien de bien particulier. Seulement, on s'informoit exactement de qui nous tenions notre viatique. Je déclarai qu'il m'étoit envoyé, partie par nos familles, partie par nos amis, partie par les chrétiens; qu'on embarquoit cette somme sur les vaisseaux d'Europe qui venoient en Chine; que cet argent étoit déposé, en arrivant à Canton, dans les maisons habitées par les Européens; et que, sur une lettre que j'envoyois par le courrier Louis, celui-ci me l'apportoit, et que je le distribuois entre nous, suivant nos besoins. On s'informoit aussi si nous avions communication avec les églises de Péking. C'étoit un point qu'on paroissoit fort avide de savoir. Nous l'avons toujours nié : ce qui étoit vrai. On me demanda si je savois quelques arts. Je répondis que non, et que je ne savois autre chose, sinon prêcher l'Evan-

gile (cela est vrai, si toutefois on peut dire que je sais prêcher l'Evangile); mais j'appuyois fortement là-dessus, parce que je savois que le gouverneur par *interim* du Su-tchuen avoit exposé son avis à l'empereur, qui étoit de me garder à Péking, comme artiste ou mathématicien. On me demanda *quel bien la religion procuroit?* Je répondis que *c'étoit un bien éternel, et que le chrétien n'ambitionne sur la terre ni dignités ni richesses.* Toutes ces choses et autres semblables furent reçues froidement.

Enfin notre jugement fut porté par le tribunal supérieur, et ratifié par l'empereur. Les Européens pris dans les provinces furent condamnés à une prison perpétuelle. Les courriers qui les avoient introduits, à un exil perpétuel, en un lieu appelé Y-li, et à être marqués sur le visage. Les prêtres chinois furent condamnés à la même peine, au nombre de six, entre lesquels se trouve M. Adrien Tchou, exilé autrefois dans la province de Chan-tong, après avoir travaillé quelque temps dans nos missions du Fo-kien (1).

J'ignore quel a été le sort de nos courriers du Su-tchuen. Ils ne furent point envoyés à Péking comme les courriers des autres provinces. Les mandarins dirent que leur affaire

---

(1) *Voyez* tom. I, pag. 41, et ci-dessus, pag. 79.

n'étoit rien. Nos prêtres chinois qui avoient été pris furent relâchés. On n'inquiéta point les autres, quoique dénoncés. M. Thomas Nien l'avoit été au Su-tchuen, en ma présence, par un chrétien qui perdit la tête; et je vis le moment où il alloit nommer Mgr. d'Agathopolis. On lui demanda *s'il me connoissoit?* Il répondit *oui*, ajoutant *que j'étois le nouvel évêque*. Il étoit assez naturel de conclure qu'il y en avoit donc un ancien. Je repris aussitôt la parole en riant, et dis: *Tu as raison, c'est moi qui suis l'évêque*. Les mandarins n'y firent pas attention. Nous avions ignoré en prison le décret de l'empereur qui nous condamnoit à une prison perpétuelle; mais nous nous attendions à plusieurs années, et tous, grâces à Dieu, étions bien résignés. Cependant, plusieurs des missionnaires emprisonnés ne pouvoient vivre avec le riz de l'empereur; il leur étoit impossible de l'avaler. Les païens ne s'en embarrassoient guère. Sept de ces missionnaires, accablés d'inanition et de misère, moururent dans la prison. Il y avoit parmi eux deux évêques, celui de Miletopolis et celui de Domitiopolis, vicaires apostoliques du Chen-si et du Chan-si. Nos deux confrères, MM. Devaut et Delpon, moururent comme des saints; ils purent se confesser. Le zèle ne les abandonna point, même au temps de leur agonie; ils vouloient que quelques mis-

sionnaires présens prêchassent les païens, pour empêcher des désordres dont ils gémissoient, et qu'ils avoient sous les yeux. Ils s'excitoient à mourir, en disant : *Quel bonheur de mourir ici !* Ce sont les propres paroles de M. Devaut, qui m'ont été rapportées par un missionnaire présent à ses derniers momens. Cette nouvelle, que j'appris quelque temps après, fut pour moi un coup de foudre. Je me reprochai de leur avoir écrit, et me le reproche encore. Puissé-je faire que Dieu ne me le reproche point !

Quant à moi, après trois mois de captivité, je tombois en consomption, et m'attendois à mourir. Cette pensée me consoloit, mais je n'étois pas digne de terminer ma carrière dans le champ d'honneur. M. Dufresse se portoit assez bien, et m'étonnoit, car il est d'une santé foible.

Enfin, MM. les missionnaires des églises de Péking parvinrent, à force d'argent, à nous faire passer des secours abondans qui nous rétablirent. Nous pouvons bien dire qu'après Dieu nous leur devons la vie. Nous avons su, dès le commencement de notre prison, les efforts multipliés qu'ils ont faits pour soutenir l'honneur de la religion calomniée, et rompre les chaînes des confesseurs ; mais ils n'avoient pas assez d'autorité et de crédit à la cour pour y réussir : il pa-

roit qu'on cherche à les humilier en tout. L'orgueil chinois voit avec peine que les grands talens se trouvent chez des Européens. Ces messieurs présentoient des apologies auxquelles on ne répondoit rien; ils demandoient notre liberté, de quelque manière que ce fût, soit pour nous reléguer dans les églises, soit pour nous renvoyer à Macao. L'empereur leur répondit avec indignation et mépris, que nous méritions la mort, et que c'étoit nous faire grâce que de nous condamner à une prison perpétuelle; et le ministre leur défendit de présenter dorénavant aucune requête à ce sujet. Ils tâchèrent de nous faire passer des secours en gagnant les chefs des satellites, qui sont les geoliers des prisons: on exigeoit des sommes énormes, ils sacrifièrent tout; et ces geoliers, quelque avides qu'ils fussent, n'osèrent accepter les offres qu'on leur faisoit, qu'après que la sentence eut été portée à l'égard de tous les Européens; encore trembloient-ils beaucoup. Un d'eux vint me dire, quelques jours avant notre sortie de prison : *Peut-être que dans peu vous serez interrogés. Prenez bien garde que le mandarin ne sache que les Européens vous aident; dites que vous vivez du riz de l'empereur; sans cela nous sommes perdus.*

Depuis, rien ne nous manqua : nous avions tout, habits, vivres, douceurs, etc.

avec profusion. Je priai ces messieurs de vouloir bien mettre des bornes à leurs largesses excessives.

Nous pouvions nous écrire, et je le faisois avec un crayon qu'ils m'avoient envoyé, pour que nous leur exposassions tous nos besoins. Ce n'étoit pas encore assez pour leur bienfaisance; ils cherchèrent les moyens de nous procurer une prison plus douce; ils espéroient nous réunir en un même endroit, de manière que nous aurions pu célébrer la sainte messe. Déjà ils avoient obtenu du ministre la permission de nous secourir ouvertement. On n'avoit excepté que la communication des lettres. La vérité, la justice et la reconnoissance nous prescrivent de publier le zèle et la charité de tous ces messieurs, mais en particulier de M. de Ventavon, qui se sacrifioit pour nous. Nous fûmes singulièrement édifiés et consolés des lettres de Mgr. de Govea, évêque de Péking, qui nous écrivoit en véritable apôtre: c'en est un effectivement; sa piété, son attachement aux décisions de l'Église, son zèle pour le salut des ames, tout nous prouve, d'une manière bien consolante, que Dieu a regardé l'église de Péking dans sa miséricorde, et lui a donné un pasteur selon son cœur. MM. de Saint-Lazare nous donnèrent aussi des marques bien particulières de tendresse et de charité. Je reçus en prison plu-

sieurs lettres de M. Raux, supérieur de l'église françoise, qui justifie amplement le choix que la cour a fait de ces messieurs, pour occuper cette place. Nous fûmes aussi singulièrement édifiés du zèle de MM. les ex-jésuites en faveur des prisonniers. Ils faisoient cause commune avec tous les autres. Je reçus en prison plusieurs lettres de M. Bourgeois; je puis rendre témoignage qu'il seconda de son mieux le zèle de M. de Ventavon; il a droit à toute notre reconnoissance, et je ne doute pas que les missionnaires de la Propagande ne lui rendent cette justice.

Les corps des confesseurs morts en prison ont eu tous une sépulture honorable dans les cimetières appartenans aux églises respectives; mais cette grâce n'a été accordée qu'à force d'argent pour plusieurs, et de vives et longues sollicitations pour les autres. L'empereur s'est adouci enfin à cet égard : il a permis, par un édit particulier, que les corps des confesseurs, portés, pour la plupart, à la sépulture des criminels, fussent livrés aux églises. J'ai vu les sépulcres où ils reposent : on y a élevé des monumens bien dignes de la piété et de la générosité des missionnaires de Péking. J'ai remercié, au nom du corps des missions étrangères, les missionnaires françois, qui se sont chargés en particulier des précieux restes de MM. Devaut et Delpon.

Enfin le temps marqué par la divine Providence arriva. Dieu, qui tient entre ses mains le cœur des rois, toucha celui de l'empereur. Au moment qu'on ne s'y attendoit pas, et contre toute espérance, ce prince donna un édit qui mettoit les Européens en liberté. Le 10 novembre 1785, nous sortîmes de prison. L'édit n'exprime rien de déshonorant pour la religion : on déclare formellement qu'il n'y a rien de répréhensible dans la conduite des missionnaires qui sont venus la prêcher, si ce n'est qu'ils se sont introduits furtivement dans l'empire, contre les lois ; mais que l'empereur, considérant que les Européens ignorent les lois de l'empire, et voulant user de clémence, déroge à la sévérité des lois, et remet les missionnaires en liberté, leur laissant le choix, ou de retourner à Maçao, ou de rester dans les églises de Péking : cette nouvelle nous fut annoncée par les domestiques des églises de Péking, que ces messieurs nous envoyèrent. Nous sortîmes peu de temps après : ces messieurs, pour la plupart, nous attendoient à la porte de la prison; ils soutinrent notre cause contre un mandarin, exécuteur de l'édit, qui paroissoit exiger des conditions odieuses ; et nous fûmes remis en liberté sans aucune condition. Notre premier soin fut d'aller à l'église principale, où monseigneur l'évêque de Péking nous attendoit : ce prélat fit

les choses avec une foi et une dignité qui nous touchèrent beaucoup : après avoir rendu grâces à Dieu, il nous traita magnifiquement, et ensuite nous nous partageâmes dans les différentes églises ; nous choisîmes, comme il étoit naturel, celle des François, où nous nous édifions par les bons exemples de ces messieurs ; et nous y resterons jusqu'à ce qu'il nous soit libre de retourner à Macao, ce qui ne peut pas tarder. Nous sommes confus de la charité et de la générosité avec laquelle ils nous traitent : ils font tout ce qu'ils peuvent pour nous consoler ; nous sommes dans l'abondance de tout ; et il leur semble que nous n'avons jamais assez. Mgr. de Péking a voulu qu'on rendît à Dieu des actions de grâces solennelles pour un si grand bienfait : il y a eu une messe pontificale, exposition du saint sacrement, procession, musique, etc. ; le tout s'est exécuté avec un ordre et une majesté qui fait infiniment honneur à la piété et au goût de ce prélat. J'ai eu la consolation de prêcher ce jour-là devant une grande multitude de chrétiens, que la nouveauté de la cérémonie avoit rassemblés. Ce jour a été vraiment le triomphe de la religion.

Je pense, messieurs et très-chers confrères, qu'il est inutile de vous faire part de nos résolutions, au sujet de la mission à laquelle nous avons été arrachés. Dieu merci : *Non*

facio animam meam pretiosiorem quàm me, dummodò consummem cursum meum et ministerium verbi, etc. Ma vie ne m'est pas plus précieuse que moi-même : il me suffit que j'achève ma course et accomplisse le ministère de la parole qui m'a été confié. (Act. des Ap. ch. xx, ✗. 24.) Il nous faut mourir en braves. L'Europe n'est pas un champ d'honneur pour un missionnaire, dans les circonstances où nous nous trouvons; aussi sommes-nous décidés, M. Dufresse et moi, à tenter toutes les voies pour rentrer; et nous le ferons, s'il plaît à Dieu, quoiqu'il en coûte : nous tâcherons de ne point faire d'imprudence. Je vous prie d'excuser le désordre de cette relation; à peine ai-je eu deux jours pour la faire. Si je me rappelle dans la suite quelques circonstances intéressantes que j'aurois omises, j'y suppléerai de mon mieux.

Le sort du Su-tchuen n'est pas désespéré. Les mandarins supérieurs de Tchin-tou, qui eurent tant de bontés pour nous, m'assurèrent que notre maison ne seroit point confisquée, non plus que le terrain de Tien-tsuen, où je fus pris. Sur le point de mon départ pour Péking, je les avois très-instamment suppliés de ne point exiger des chrétiens un écrit d'apostasie. Je leur dis : *Si vous les forcez à cela, outre qu'ils doivent plutôt mourir que de le faire, il s'ensuivra que vous les rendrez infidèles à Dieu; et, s'ils sont infidèles*

à Dieu, comment pourront-ils être fidèles au prince? aussi, ajoutai-je, ai-je remarqué que les apostats sont encore pires que les mauvais païens; perdant l'espérance d'un bonheur après cette vie, ils tâchent de se dédommager, en jouissant, par toutes sortes de crimes, des faux biens de celle-ci. Ces raisons me parurent faire impression sur eux; et, à l'arrivée de M. Devaut et de M. Delpon, j'eus la consolation d'apprendre que nos chrétiens avoient été renvoyés sans qu'on exigeât d'eux aucun écrit.

Ce qui est bien certain, c'est que j'avois la liberté de tout dire devant eux, et qu'ils ne s'en fâchoient pas : Dieu leur avoit touché le cœur. Un jour, lorsque j'étois en jugement, à genoux devant eux, ils me demandèrent *si eux, mandarins, qui ne suivoient pas la religion chrétienne, seroient aussi damnés comme les autres?* Je leur répondis, *que la religion chrétienne ne flattoit point, et que certainement il en seroit ainsi.* Ils se mirent à rire : ils me demandèrent si nous regardions Confucius comme un saint? Je répondis : *Si vous entendez par saint, comme quelques-uns le disent, un homme d'un génie au-dessus de l'ordinaire, il est certain que Confucius en avoit un de cette nature; mais si, comme vos livres le disent, il faut entendre par saint un homme dont la conduite est intègre, et la vertu à son comble, je dis que certainement Confucius ne l'est pas, parce qu'il n'a pas connu le vrai Dieu, ni la spi-*

ritualité de l'ame, nonplus que son immortalité. Il détruit le grand principe de la différence du bien et du mal moral, en admettant un fatum *ou ordre du ciel, qui fait que personne ne se repentira de ses fautes.* Le président me dit : *Et toi, es-tu un saint ?* Je répondis : *J'en suis malheureusement bien éloigné ; mais je m'efforce de le devenir. Au reste, les saints ne sont déclarés tels qu'après leur mort.*

J'oubliois les grandes difficultés qu'on me fit au sujet de ma boîte aux saintes huiles, et des pains pour la messe, qu'ils avoient pris ; je dis que la boîte contenoit de l'huile d'olive ; que l'huile d'olive servoit à guérir plusieurs maladies ; qu'au reste, celle-ci étoit bénite, c'est-à-dire consacrée à Dieu, et qu'on s'en servoit pour communiquer ses grâces aux hommes qui étoient disposés, par de bonnes œuvres, à les recevoir ; je dis que les pains sont la matière d'un sacrifice que nous offrons à Dieu, par lequel nous reconnoissons son souverain domaine sur tout.

Au reste, la plupart de ces mandarins savoient tout ce qui concerne la religion, comme le baptême, la confession, la communion, etc. ; seulement ils s'imaginoient que l'image du crucifix étoit l'exposition d'un supplice qui menaçoit les apostats ; et que, par de pareilles images, nous les intimidions. Je fus interrogé juridiquement là-dessus. Ils me demandèrent : *Celui qui est cloué sur cette image,*

l'est-il pour avoir renoncé à votre religion? Je dis : *Non : il l'est pour l'avoir prêchée ; c'est parce qu'il étoit opposé aux crimes des hommes, que les hommes criminels l'ont crucifié.* J'eus à résoudre bien des objections sur ce sujet; j'exposai la divinité de Jésus-Christ, son humanité et son amour pour les hommes. Un mandarin me dit avec mépris : *Il n'a pu se sauver du supplice de la croix, et comment vous sauvera-t-il, vous autres?* Je répondis *qu'il étoit mort, parce qu'il l'avoit bien voulu ; que les mêmes écrits qui racontent ses douleurs, racontoient aussi sa gloire.* Je citai quelques miracles qui s'étoient opérés, le renversement des soldats par une seule parole, sa résurrection, etc.

On me dit plusieurs fois dans les prétoires : *Si l'empereur envoyoit des Chinois dans votre pays prêcher les religions de Chine, comment les recevroit-on? quelles peines leur feroit-on subir?* Je répondis : *On leur demanderoit des preuves de leur doctrine, et on leur prouveroit encore de plus qu'elle est fausse et superstitieuse : ici, je vous donne des preuves raisonnables de la mienne, et je réponds à tous les doutes que vous lui opposez. Quelle comparaison pouvez-vous faire? Pour les lois de notre pays, il n'y en a point contre eux, parce qu'on ne suppose pas qu'il y ait des gens assez fous pour faire plusieurs mille lieues, à l'effet de prêcher une religion fausse et superstitieuse.*

Dieu a permis cette persécution pour faire connoître les vérités de la foi aux grands de l'empire : ils ont tout vu, tout examiné; et on sait, de science certaine, que l'empereur a dit : *Les chrétiens ont raison*. Puisse-t-il en profiter, et ouvrir ses vastes États à l'Evangile ! On espère que ce terme n'est pas éloigné; mais il paroît qu'il faut encore des martyrs. Puissé-je être du nombre; en attendant, je me mettrai sur la voie.

Cette persécution générale a enlevé à la Chine dix-huit missionnaires européens, parmi lesquels il y avoit trois évêques. Outre cela, il y a eu huit prêtres chinois (sans y comprendre M. Mathieu Kou, qui n'étoit pas encore arrivé à Péking, ni les prêtres chinois du Su-tchuen et du Fo-kien, qui n'y ont pas été envoyés) : deux sont morts en prison; les six autres ont été conduits en exil à Y-li, à huit ou neuf cents lieues de Péking, marqués de deux lettres sur la joue, qui signifient *hors des limites*, et condamnés à servir d'esclaves aux grands mandarins qui gouvernent pour l'empereur dans ces endroits éloignés. Beaucoup d'autres chrétiens, qui avoient servi d'introducteurs aux Européens, ont été pareillement exilés : ceux qui les ont reçus dans leurs maisons ont été condamnés à un exil de trois ans dans les provinces de l'empire. Nous ignorons si, outre les missionnaires conduits à Péking, il n'y en a point eu

d'autres qui aient été, dans les provinces, les victimes de cette persécution, soit pour être morts dans les prisons, sans que l'empereur en ait été averti, soit pour être morts autrement, faute de secours. Il y a des bruits qui font craindre que plusieurs n'aient eu un pareil sort.

Je me recommande très-instamment à vos prières; je m'unis à vos saints sacrifices, et suis, avec respect et beaucoup de confiance,

Messieurs et très-chers confrères,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, Jean Didier, évêque de Caradre, coadjuteur du Su-tchuen.

Péking, le 21 novembre 1785.

Lettre du même évêque et de même date, adressée à M. Descourvières, procureur des missions étrangères à Macao.

Monsieur et très-cher confrère,

Vous trouverez ci-jointe une espèce de relation que j'envoie à notre séminaire de Paris, touchant la persécution : elle contient plusieurs détails sur la conduite que messieurs de Péking ont tenue à notre égard, et qu'il est nécessaire de rendre publics à Can-

ton et ailleurs, autant pour l'honneur de la religion, que pour repousser la calomnie de certaines gens qui veulent juger de tout, et qui n'examinent rien. J'aurois pu y insérer beaucoup d'autres traits qui justifient amplement le zèle et la charité de tous; le temps ne me l'a pas permis : j'y suppléerai quand j'aurai la consolation d'être auprès de vous.

En conséquence de la liberté du choix que l'empereur nous laisse, nous n'avons pas balancé, M. Dufresse et moi, à demander notre retour à Macao. Des douze missionnaires européens sortis de prison, il y en a huit, et peut-être un neuvième, qui doivent aussi s'y rendre. Nous temporiserons ici autant qu'il nous sera possible, afin d'arriver après le départ des vaisseaux européens : vous en sentez la raison. Nous ne craignons pas qu'on nous fasse des difficultés à Macao : outre que Mgr. l'évêque de Péking nous assure qu'il y a ordre du roi de Portugal d'y recevoir les missionnaires fugitifs, ce prélat, plein de zèle, et revêtu de la plus grande autorité à cet égard, nous promet d'écrire de manière que les Portugais nous favoriseront. Nous ne savons ce que les Chinois feront, mais Dieu est par-dessus tout : *Et ipse perficiet consummabitque*. Seulement il paroît nécessaire de n'y point faire d'éclat, ni qu'à force de bons

traitemens,

traitemens, on nous donne trop en spectacle aux Chinois.

La fermentation commence à s'appaiser. On pense très-bien à la cour de la religion ; on y condamne généralement et publiquement les excès qui ont été commis dans les provinces, au sujet de cette malheureuse affaire.

On paroît craindre, ou du moins on a craint que, si on nous remettoit en liberté, nous ne rentrassions dans nos provinces. C'est la raison que le premier ministre apportoit pour nous faire condamner à une prison perpétuelle. Cependant l'édit qui nous met en liberté est sans aucune restriction. Les missionnaires de Péking ont fait, ces derniers jours, une tentative auprès d'un grand favori de l'empereur, et d'un de ses premiers ministres, pour savoir si on pouvoit proposer à sa majesté de permettre aux missionnaires délivrés de rentrer dans leurs provinces, de sorte qu'il n'y en auroit que deux dans chacune, avec l'obligation de se rendre à Péking sitôt que l'empereur les manderoit. On a conseillé de n'en rien faire, sous prétexte que l'empereur, ayant détruit toutes les églises, il n'étoit pas probable qu'il voulût ainsi favoriser la religion.

On pense à un autre projet, qui présente moins d'inconvéniens, qui réussira mieux,

mais qui reculera l'exécution ou le succès de cette grande affaire.

J'ignore absolument l'état de notre mission du Su-tchuen. J'ai écrit, en partant pour Péking, à Mgr. d'Agathopolis, et je lui ai conseillé d'ordonner au plutôt trois prêtres de plus, qui peuvent certainement l'être dans un cas de si grande nécessité. Il paroît qu'ils sont maintenant tranquilles. C'est précisément dans le temps de la huitième lune qu'ils ont dû recevoir la nouvelle de l'exil de nos courriers, si cependant ils y ont été envoyés; car les mandarins du Su-tchuen, qui étoient très-bons, les ont chargés le moins qu'ils ont pu; et un d'eux me disoit: *Nous n'écrivons point telle chose; car, en l'écrivant, il seroit à craindre que tel courrier ne fût exilé.*

Comme M. Dufresse et moi n'avons pas envie de faire grande figure à Macao, je vous prie d'envoyer pour le Su-tchuen au moins la moitié de notre viatique. La prison nous a appris à nous contenter de peu. Outre que, dans cette mission, il y a très-peu à espérer des chrétiens, pauvres pour la plupart, vous sentez qu'il seroit très-difficile, dans les circonstances actuelles, d'exiger d'eux des contributions : cependant il faut que les prêtres chinois vivent. J'aurai l'honneur de vous en dire plus long, quand j'aurai celui de vous voir. Mais je prie Dieu

que ce soit le moins long-temps possible : vous m'entendez. Je pense à la route par le Fo-kien; celle du Yun-nan, par le Pégou, paroît impraticable. Voyez, préparez les voies, priez pour nous. Respects, amitié, confiance, *Totus in Domino.*

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, Jean Didier, *évêque de Caradre, coadjuteur, etc.*

De Péking, le 21 novembre 1785.

Relation de M. Dufresse, missionnaire apostolique en Chine, sorti des prisons de Péking, le 10 novembre 1785; adressée à MM. les directeurs du séminaire des Missions-Etrangères, le 21 novembre 1785.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS CONFRÈRES.

QUOIQUE vous ayez déjà appris la nouvelle de la persécution générale qui s'est élevée depuis un an dans tout l'empire, je vais cependant vous écrire quelques circonstances de celle de la province du Su-tchuen, qui pourroient avoir été omises dans les relations que vous avez lues.

Dans le courant de novembre 1784, je reçus une lettre d'un chrétien, où il me donnoit les détails de la persécution qui se renouveloit à Tchin-tou, capitale du Su-tchuen. Il m'exhortoit à prendre mes précautions, parce qu'on recherchoit les Européens dans toute la province. Je n'en fus pas intimidé; et, malgré ces bruits, je ne laissai pas de continuer l'administration des chrétiens du district où je me trouvois : la persécution n'y étoit point encore déclarée.

Comme j'avois appris, au commencement de décembre, que les grands mandarins de la capitale ne maltraitoient point les chrétiens qu'ils avoient arrêtés; que, d'ailleurs, la persécution ne s'étendoit pas à beaucoup d'endroits, je me persuadai que le danger n'étoit pas grand : je me déterminai donc à partir pour Kouang-yuen, chrétienté éloignée de dix journées de chemin, et que je n'avois point visitée depuis deux ans.

Arrivé au milieu de ce troupeau, je me livrai, avec assurance et pleine liberté, aux exercices du saint ministère, et je continuai jusqu'à la fête de Noël; mais ce jour-là même, la persécution y éclata vivement : l'ordre du mandarin n'étoit d'abord que de faire des perquisitions dans toute la province, pour prendre M. Pie Lieou, prêtre chinois, missionnaire au Chen-si, originaire du Su-tchuen; mais, à l'abri de cet ordre, les satellites vexoient beaucoup les chrétiens, pour en tirer de l'argent. Peu de temps après, il y eut ordre d'enchaîner les chrétiens et de les conduire à la ville. Quoique je me trouvasse alors dans l'endroit d'où l'on en avoit déjà conduit plusieurs à la ville, néanmoins, comme le mandarin ne parloit point d'Européens, et qu'il ne maltraitoit point les chrétiens pris, je continuai l'administration; mais je faisois peu d'ouvrage, à cause du trouble et de la crainte où étoient les chré-

tiens. Au mois de janvier de cette année 1785, un exprès m'apporta une lettre du catéchiste qui m'avoit accompagné dans mes voyages précédens, et qui n'avoit pu me suivre dans celui-ci : il m'écrivoit de la capitale, que les perquisitions qu'on faisoit partout étoient si sévères, que Mgrs. d'Agathopolis et de Caradre, et les autres missionnaires, avoient été obligés d'interrompre l'administration des chrétiens, et se tenoient cachés; il m'exhortoit à me retirer, à leur exemple, en lieu de sûreté. Le commissionnaire qui m'apportoit la lettre étoit aussi envoyé par les chrétiens de mon district qui demeurent dans la plaine, pour me conduire chez eux, me faisant dire qu'ils avoient un lieu sûr pour me placer. Cet exprès me fit beaucoup d'instances pour le suivre : mais, considérant la timidité des chrétiens de Kouang-yuen, leur grand éloignement des autres chrétientés, la privation des sacremens où je les laisserois encore pour très-long-temps, si je partois; je lui répondis que je ne pouvois me résoudre à les abandonner dans des circonstances si critiques : j'ajoutai que j'étois chez eux en aussi grande sûreté qu'ailleurs; et que si, par la suite, il survenoit quelque danger considérable, je profiterois de l'offre des chrétiens de la plaine, et me ferois conduire chez eux. Je lui donnai des lettres pour Mgr. d'Agathopolis et pour

mon catéchiste, et il se mit en route pour regagner la plaine. Fidèle à mon troupeau, qui est très-nombreux, j'y continuai, mais sans bruit, l'administration, craignant à chaque moment de me voir forcé d'abandonner ces pauvres chrétiens sans sacremens. Un jour le bruit courut que les satellites arrivoient avec le mandarin, dans la famille où j'étois : je fus obligé de me cacher toute une journée, sur le sommet d'une montagne voisine, dans une épaisse forêt. Le lendemain je restai dans un ruisseau très-profond et rempli de grosses pierres. Les perquisitions cependant devenoient de plus en plus rigoureuses; et chaque jour on arrêtoit des chrétiens que l'on conduisoit au prétoire de Tchin-tou, éloigné de huit lieues. Enfin, le 23 janvier 1785, sur les huit ou neuf heures du soir, on vint m'annoncer que j'étois dénoncé au prétoire; qu'on savoit où j'étois; qu'un mandarin, avec une troupe de soldats, étoient en route pour me prendre; et qu'ils arriveroient peut-être la nuit même : je pensai qu'il n'y avoit plus à balancer, et que c'étoit le cas où je devois observer ce que dit notre Seigneur : *Quand on vous poursuivra dans une ville, fuyez dans une autre* (1). Je fis aussitôt recueillir mes effets, et, ayant pris trois chrétiens pour les porter, nous allâmes

(1) Evang. selon saint Matth. chap. x.

coucher cette même nuit dans la forêt dont je viens de parler. J'avois, avec ces trois chrétiens, mes compagnons de voyage, un jeune homme de trente ans, qui étoit venu l'année dernière du collége, et que j'avois mené pour me servir à l'autel, et faire de temps en temps aux chrétiens de petites instructions.

Le 24 du même mois, nous partîmes de grand matin, et j'eus soin auparavant de mettre sous une même enveloppe tous les effets qui sont ici de contrebande; savoir, ma Bible, mon Bréviaire, les lettres de saint François Xavier, une custode d'argent, quarante ou cinquante exemplaires du Calendrier chinois, deux livres chinois de prières, etc.; et je donnai cette enveloppe à mon jeune homme, pour la porter dans la route, afin que, s'il arrivoit quelqu'accident, il fût facile de soustraire ces objets à la vue des païens. Ma chapelle et les autres livres chinois de religion qui me restoient, je les laissai, suivant mon usage, chez les chrétiens, leur recommandant de bien cacher le tout. Je fus obligé, à mon grand regret, de quitter ces chrétiens, sans savoir si je pourrois dans la suite revenir les visiter. J'avois déjà administré cent et quelques personnes, et j'en laissai environ cent quarante autres sans sacremens. Il faut se rappeler ce que j'ai dit, qu'elles n'avoient point eu occasion

de se confesser depuis deux ans. Lorsque je partis, douze à quinze chrétiens avoient été arrêtés et conduits au prétoire.

Après avoir voyagé tranquillement pendant deux jours, nous arrivâmes le 25, fête de la Conversion de saint Paul, sur les huit heures du soir, dans un lieu de marché : nous étions à peine entrés dans l'auberge où nous voulions passer la nuit, qu'un espion y vint, accompagné de soldats : ils étoient envoyés par un mandarin venu avec eux dans ce marché, pour examiner les allans et les venans, et pour observer s'il ne s'y passoit rien contre le gouvernement. On demande qui nous sommes, d'où nous venons, et où nous allons? On se met en devoir de visiter nos effets : je fais ouvrir nos couvertures de lit, où je savois qu'il n'y avoit rien de suspect; et, pendant que d'une main j'aidois les soldats à faire la visite, de l'autre, je fis tomber l'enveloppe qui renfermoit les effets dangereux, et, avec mon pied, je la poussai sous le lit. Réfléchissant ensuite que je ne leur échapperois point, surtout ayant trouvé dans la couverture d'un de mes chrétiens un calendrier et un chapelet, je m'occupai sérieusement des moyens de m'évader. Les soldats continuant toujours leur visite, je leur montrai une enveloppe d'environ douze taëls d'argent : je leur dis que c'étoit de l'argent; mais ils me répondirent, d'un air désintéressé : *Qui est-*

...

ce qui a envie de ton argent? Je l'escamotai dans ma manche; et comme je ne pouvois voyager sans avoir des deniers, je trouvai le moyen d'en retirer deux cents, que je mis aussi dans ma manche, sans qu'ils s'en aperçussent. J'avançai ensuite vis-à-vis la porte, comme pour y boire du thé qui étoit sur une table : je vis comment on dépouilloit mes gens pour les fouiller; je jugeai que bientôt on m'en feroit autant. M'apercevant que le soldat qui se tenoit à la porte de l'auberge, afin qu'aucun de nous ne s'évadât, s'étoit un peu écarté pour voir fouiller les chrétiens, je sortis tout doucement de l'auberge, et, dès que je fus dehors, je me mis à courir de toutes mes forces. Il y avoit, sur la pente d'une montagne voisine, un bois épais; je cherchois à m'y cacher; mais la pente en étoit si rapide, que je ne pouvois y grimper; à chaque effort que je faisois, je retombois en bas, et le bruit des arbres, et les aboyemens du chien d'une maison qui étoit près de là, me trahissoient. J'abandonne le bois; et, ayant fait trente ou quarante pas, je trouve un ruisseau, au bord duquel étoit une grotte fort commode. J'y entre; mon premier soin est de cacher ma boîte aux saintes huiles et mon chapelet, et j'attends-là les ordres de la divine Providence.

Après avoir fini leur visite, les espions et les soldats conduisirent mes gens au manda-

rio, qui étoit dans une autre auberge : quelques-uns se détachèrent pour me poursuivre ; ils prirent un cheval, et, au sortir du marché, ils s'arrêtèrent précisément vis-à-vis de mon antre : ils n'en étoient qu'à douze ou quinze pas ; je les entendois parler. L'espion faisoit des reproches au soldat posté pour garder la porte. Enfin ils prirent le chemin qui conduit à la ville, éloignée de six lieues, et laissèrent deux de leur troupe pour continuer leur recherche. J'étois assis dans mon antre sur la pierre, où j'éprouvois un froid très-piquant : je n'osois cependant en sortir, de peur de tomber entre leurs mains. Vers le milieu de la nuit, persuadé que le mauvais temps avoit fait retirer les deux soldats, je pris ma boîte aux saintes huiles et mon chapelet, et sortis tout doucement : mais comme je ne voulois pas traverser la ville, je pris un chemin qui conduit sur une très-haute montagne, et qui, suivant la manière dont je m'orientois, devoit aboutir à la grande route qui mène à la capitale. Après avoir marché le reste de la nuit par des sentiers inconnus, au travers de rochers escarpés, de terres labourées, et franchi plusieurs montagnes, je me retrouvai, au point du jour, sur un grand chemin qui conduit à la ville. J'avois bien faim. Je préférai de prendre cette route, où j'étois sûr de trouver des auberges, plutôt que de suivre des sentiers où

je serois mort d'inanition. A neuf heures du matin j'aperçus une auberge où je pris mon repas et des forces pour continuer ma route; ce fut le seul repas que je pus prendre jusqu'au lendemain. Le soir, j'aperçus un soldat posté au sommet d'une montagne, près d'une tour qui domine la ville : je crus qu'il m'observoit avec attention; pour l'éviter, je pris à travers les montagnes voisines: mais tout à coup j'aperçus quatre soldats qui me poursuivoient. Je cherchois de tous côtés une nouvelle retraite, et j'étois près de tomber entre leurs mains, lorsque je rencontrai sur le chemin, près d'une maison, un petit bois : à peine y fus-je entré, que je tombai dans une citerne assez profonde, et bien couverte de broussailles. Je m'assis là, en attendant une nouvelle disposition de la Providence. Les soldats ne tardèrent pas à arriver à l'endroit où j'étois; ils s'y arrêtèrent, ayant sans doute quelques indices que je n'étois pas allé plus loin; ils me cherchèrent, et, ne pouvant me trouver, ils se mirent en devoir de m'attendre sortir. Mais comme il faisoit froid, et que la nuit s'approchoit, ils ramassèrent du bois, et firent du feu. Je les voyois, du fond de ma citerne, aller et venir, sans qu'aucun d'eux pût m'apercevoir. Je récitai mon rosaire, et le cachai de nouveau dans la terre avec ma boîte aux saintes huiles. Bientôt j'entendis

arriver successivement deux hommes à cheval, qui s'arrêtèrent aussi; n'ayant pu m'atteindre à pied, ils vouloient sans doute me poursuivre à cheval. La nuit venue, je pensai que la faim, le froid et l'humidité me feroient mourir si je ne sortois : il me paroissoit plus doux d'être en prison et chargé de chaînes, que de demeurer une nuit dans cette citerne. D'ailleurs, je ne pouvois leur échapper; c'est pourquoi je pris le parti de me livrer moi-même. Je me levai, et, regardant en haut de côté et d'autre, je crus voir deux soldats appuyés sur un arbre; je leur dis deux ou trois fois de m'ouvrir un passage (je voulois sortir de leur côté, et je ne trouvois point d'issue); personne ne me répondit. Alors, sortant d'un autre côté, je vis devant moi un feu qui n'étoit pas éloigné, et j'entendis la voix des soldats qui se chauffoient : j'en vis un autre plus éloigné dans des rochers, et, marchant doucement, j'entrai dans un sentier qui me conduisit sur une grande route, que je croyois être celle de la capitale. J'étois si persuadé que je serois pris, que je laissai dans la citerne ma boîte aux saintes huiles et mon chapelet, de peur qu'ils ne fussent profanés par les infidèles. Quelque temps après, je me trouvai à la porte méridionale de la ville; je croyois que c'étoit la porte occidentale, et, pensant être sur la route de Tchin-tou, je marchai jus-

qu'à minuit. Alors, accablé de fatigue, de faim et de sommeil, je me couchai par terre : le grand froid ne me permit pas de dormir long-temps. Je me levai; croyant continuer mon chemin, je revins sur mes pas sans m'en apercevoir, et, à la pointe du jour, je me retrouvai à la vue de la ville. J'étois si fatigué et si pressé de la faim, que je désirois en quelque façon d'être pris. J'étois d'ailleurs à trois ou quatre journées de la chrétienté la plus voisine. M'abandonnant entièrement à Dieu, dont j'attendois les forces nécessaires pour soutenir un si dur voyage, je traversai la ville, dans le dessein d'y prendre une chaise à porteurs, mais je n'en trouvai point. Enfin j'arrivai à la grande route qui conduit à la capitale. Les auberges y sont fréquentes : j'eus des vivres; mais la fatigue étoit extrême, et le froid très-rigoureux. Après deux jours et trois nuits de marche, j'arrivai, le 29 janvier, chez une famille chrétienne, où je fus très-bien reçu. Pendant les nuits que dura le voyage, je couchois tantôt par terre, accablé de sommeil, tantôt dans un antre, ou sur les herbes desséchées, le long du chemin, ou sur les montagnes. Je demandai à passer la nuit dans une auberge; mais on ne voulut pas m'y recevoir, parce que je ne portois point avec moi une couverture de lit, selon l'usage des voyageurs. Couché à terre, je ne

pouvois presque point dormir, à cause du vent et du froid. Malgré tout cela, je n'eus pas la moindre incommodité, pas la plus légère toux. La nuit, j'éprouvois un sentiment qui me faisoit croire que je n'étois pas seul, mais accompagné de je ne sais qui; et ce sentiment étoit si bien imprimé dans mon ame, qu'une fois, après avoir un peu dormi sous un arbre près du chemin, je demandai, en me levant, à deux passans, s'ils n'avoient point vu deux ou trois personnes que je croyois être de ma compagnie. Je me persuade que c'étoit mon ange gardien qui m'inspiroit ce sentiment, pour écarter de moi la peur des hommes ou des tigres : *Non timebis à timore nocturno* (1).

Lorsque je fus arrivé chez la famille chrétienne, j'envoyai un exprès dans une autre chrétienté, à deux journées de là, par laquelle j'avois passé en allant à Kouang-yuen, pour y prendre une chapelle que j'y avois laissée. La persécution y étoit déjà déclarée; l'on avoit envoyé prendre le chrétien chez lequel j'avois logé en passant, et les fidèles du lieu n'osèrent donner ma chapelle; ainsi, plus de messe ni de bréviaire, depuis le 23 janvier jusqu'au 10 novembre 1785, où nous sor-

---

(1) Vous ne serez point troublé par des frayeurs nocturnes. (Ps. xc, ℣. 5.)

tîmes des prisons de Péking; mais celui qui est la bonté même ne nous laissoit pas sans la nourriture de sa grâce.

Après avoir demeuré quatre jours chez cette famille chrétienne, j'allai à une journée de là, dans une autre chrétienté qui, ayant appris mon évasion, m'envoyoit chercher le même jour pour m'offrir un asile plus sûr. C'est un lieu de marché; je m'y rendis chez un chrétien commerçant et déterminé à tout événement. Mon évasion avoit fait grand bruit dans la ville du district où j'avois été arrêté. Le mandarin avoit envoyé partout un grand nombre de satellites donner mon signalement, et promis à ceux qui m'arrêteroient une somme de quarante mille deniers. Outre cela, il avoit envoyé un mandarin et des soldats à Kouang-yuen, chrétienté d'où je venois, pour y prendre des fidèles et les amener à son prétoire. On y arrêta deux vieillards qui furent conduits dans la même prison où étoient déjà mes conducteurs.

En même temps je reçus des nouvelles de la capitale, dont les chrétiens n'avoient point encore été renvoyés. Je sus qu'on faisoit partout de sévères perquisitions. On ajoutoit que Mgr. de Caradre étoit dénoncé comme Européen et chef de la religion, et qu'on avoit envoyé des mandarins et des satellites pour le prendre.

Enfin, le 19 février 1785, pendant la nuit, arriva de la capitale un exprès, de la part de mon catéchiste, qui s'y tenoit encore caché; il me donnoit avis qu'il n'y avoit plus de sûreté pour moi dans l'endroit où j'étois, étant connu d'un grand nombre de chrétiens; que Mgr. de Caradre avoit été pris, conduit à la capitale, et mis en prison; que j'étois aussi dénoncé aux grands mandarins, et qu'on vouloit absolument m'avoir. Je partis le soir même; et, ayant voyagé un jour et deux nuits, accompagné de deux chrétiens, j'arrivai pendant la nuit, à l'insu de tous les chrétiens, dans la famille d'un de ceux qui m'accompagnoient.

Le 24, fête de saint Mathias, comme j'étois à dîner, il vint de la capitale un chrétien envoyé par Mgr. de Caradre, avec une lettre par laquelle il m'exhortoit à me produire moi-même, parce que j'avois été dénoncé, et que les chrétiens n'avoient pu s'empêcher de me reconnoître, et que par-là je délivrerois les autres missionnaires du danger où ils étoient d'être découverts par les perquisitions que l'on feroit dans toute la province pour me prendre. Je partis donc avec le chrétien porteur de la lettre, et j'allai trouver un mandarin qui étoit près de là. Il me conduisit avec honneur jusqu'à la capitale de la province. Nous passâmes par plusieurs villes et lieux de marchés, où j'étois visité

de tous les mandarins, et d'une multitude innombrable de peuple qui venoit me voir, les uns par curiosité, les autres pour entendre parler de la religion chrétienne, d'autres pour faire des objections, d'autres enfin, pour faire des questions sur l'Europe, et il falloit satisfaire à tout. J'étois quelquefois si fatigué de parler, que je me dérobois à leur empressement, et me retirois dans une chambre pour me reposer. Chaque ville députoit des mandarins et des satellites qui m'accompagnoient, de sorte que, le 27 février 1785 au matin, j'entrai dans la capitale, escorté d'environ cent personnes, tant mandarins que satellites. On me conduisit au prétoire du lieutenant criminel, et le même jour, ayant comparu devant lui et plusieurs autres juges, je subis mon premier interrogatoire. On me demanda mon nom, mon âge, le nom de mes parens, si j'avois d'autres frères, ce que j'avois fait en Europe, si j'avois quelques degrés, comment je m'étois déterminé à venir en Chine, comment je m'étois embarqué, si j'avois eu un passe-port, en quelle année, en quel mois j'étois parti d'Europe, dans quel mois j'étois arrivé à Macao, chez qui j'avois demeuré, comment j'avois fait connoissance avec le Chinois qui m'a conduit au Su-tchuen, dans quel mois j'étois parti de Macao, dans quel mois j'étois arrivé à la capitale du Su-tchuen, combien j'avois apporté d'argent,

comment je m'étois introduit chez les chrétiens pour y prêcher la religion ; dans quelles villes et dans quelles familles j'avois été, d'où je tirois l'argent dont je vivois, etc., et plusieurs autres questions de cette espèce. Je répondis à tout, excepté que je ne voulus jamais nommer aucun chrétien : je dis que je n'étois point venu pour nuire à personne, mais *pour les sauver*. Lorsqu'on me demanda si j'avois eu un passe-port, je répondis que *non*, pour ne point faire soupçonner que nous sommes envoyés ici par le roi, pour des fins politiques. Alors celui qui m'interrogeoit me maudit, en se servant de quelques paroles sales, et me menaça de me faire frapper, disant : *Quoi! un tel* (Mgr. de Caradre) *a déclaré qu'il avoit eu un passe-port, et toi, tu dis que tu n'en as point eu ?* Aussitôt, pour m'épouvanter, il fit mettre à côté de moi la semelle de cuir avec laquelle on donne les soufflets, comme pour me faire entendre qu'il étoit sur le point de m'en faire frapper. Il n'osa néanmoins le faire, et ayant dit qu'il falloit encore m'interroger, il me renvoya.

De ce prétoire je fus conduit, pendant la nuit, dans celui d'un autre grand mandarin qu'on nomme *Fou-tai-ye* (ainsi sont appelés les gouverneurs des villes du premier ordre) ; il me fit lire la déposition de Mgr. de Caradre (les mandarins avoient sans doute concerté cela entre eux, afin que nos deux

dépositions fussent uniformes) : après quoi il me dit qu'il falloit absolument nommer les chrétiens chez lesquels j'avois demeuré ; que Mgr. de Caradre les avoit bien nommés ; que si je ne le faisois pas, je m'exposois à être maltraité et à souffrir des tortures. Je lui répondis que je ne nommerois absolument personne ; que si, dans la déposition de Mgr. de Caradre, il se trouvoit quelques chrétiens de nommés, ce n'étoit pas lui qui les avoit déclarés ; mais sans doute, ou ces chrétiens eux-mêmes, ou bien d'autres : je dis enfin, pour répondre aux menaces qu'il me faisoit des tortures, qu'étant venu au Su-tchuen, je n'avois pensé, ni à m'en retourner, ni à aller à Péking, mais à mourir au Su-tchuen, lui laissant à conclure que j'étois prêt à souffrir tous les tourmens, plutôt que de déclarer aucun chrétien. Il prit alors un ton doux, un air tranquille ; il me fit quelques questions sur l'Europe, me demanda la manière de faire du tabac en poudre, et me renvoya. Je fus conduit dans une prison de mandarins, où j'étois seul, mais gardé par quatre ou cinq prétoriens. J'y trouvai deux mandarins qui me reçurent poliment, et devant lesquels les prétoriens me fouillèrent, suivant l'usage des prisons. Le lendemain, trois mandarins députés me firent appeler pour écrire ma déposition ; et comme Monseigneur avoit déclaré qu'il avoit obtenu un passe-port pour

partir, je déclarai pour lors que j'en avois aussi eu un, non pas du roi, qui ne me connoissoit point, mais d'un de ses ministres.

Quelques jours après, je fus ramené au prétoire du Fou-tai-ye; j'y trouvai Mgr. de Caradre, qui y avoit aussi été appelé. On y parla de bien des choses que non-seulement le temps ne me permet pas d'écrire, mais encore qui n'en valent pas la peine. Après cette séance, le Fou-tai-ye nous fit servir, ainsi qu'aux autres mandarins présens, une collation en sucreries.

Les chrétiens qui furent pris avec moi, le 25 janvier 1785, les deux autres arrêtés à Kouang-yuen, et celui chez lequel j'avois logé en y allant, arrivèrent tous alors à la capitale, après avoir beaucoup souffert dans plusieurs villes où ils avoient été conduits. En les voyant, je croyois voir des spectres plutôt que des hommes. L'un d'entre eux avoit contracté une maladie si dangereuse, que je lui donnai l'absolution dans le prétoire même. Je ne parlerai pas de plusieurs autres interrogatoires que j'ai subis, et qui rouloient tous sur des choses peu intéressantes. Quant à la religion chrétienne, les mandarins convenoient qu'elle étoit bonne; l'édit de l'empereur portoit qu'il ne falloit pas la traiter comme une religion perverse; c'est pourquoi ils ne l'examinoient pas juridiquement.

Cependant M. Delpon, qui avoit été dé-

noncé l'année dernière dans la persécution de Canton, et que l'empereur demandoit aux mandarins du Su-tchuen, ayant appris qu'on vouloit absolument l'avoir, se livra lui-même, dans la crainte qu'à son occasion les autres Européens ne fussent pris; peu après M. Devaut, qui avoit été dénoncé dans notre province, fut recherché pendant plus d'un mois. Voyant qu'à son occasion les chrétiens souffroient beaucoup, il crut devoir imiter M. Delpon. Nous eûmes la consolation de voir plusieurs fois ce dernier missionnaire au prétoire, avant notre départ pour Péking. Pour M. Devaut, il n'étoit point encore arrivé à la capitale lorsque nous en partîmes.

Quelques jours avant notre départ, nos dépositions étant toutes rédigées, et ayant été présentées au Tsiang-kiun (c'est le général d'armée de la province, qui étoit vice-gérent du gouverneur, lequel n'étoit point encore de retour de Péking), nous comparûmes devant ce premier mandarin, pour répéter, suivant l'usage, nos dépositions, qui devoient être envoyées à Péking. Après qu'il eut fait l'éloge du génie des Européens, avouant ingénument que les Chinois n'y pouvoient atteindre, il répéta ce qu'on nous avoit déja dit bien des fois, que nous serions relégués dans les églises de Péking. Le 22 du même mois de mars 1785, nous partîmes, Monseigneur et moi, pour Péking, chacun dans une chaise

à quatre porteurs, accompagnés de deux mandarins, l'un civil et l'autre militaire; celui-ci menoit avec lui un soldat, et celui-là trois prétoriens et quatre satellites. Le lieutenant criminel nous donna à chacun deux mille deniers, mais nous n'eûmes absolument aucune dépense à faire dans tout le voyage; les deux mandarins étoient chargés de nous défrayer; et, durant tout le voyage, nous logions avec eux, dans les appartemens destinés aux mandarins: nous mangions avec eux; ils nous plaçoient toujours au haut de la table, et se mettoient aux deux côtés. Le gouverneur de la province, ou le vice-roi, étoit sur le point d'arriver dans la capitale. Le second jour de notre voyage, nous couchâmes dans la ville où il devoit passer la nuit. Le 24, avant qu'il montât dans sa chaise, nous comparûmes devant lui : il nous fit plusieurs questions indifférentes; et nous ayant dit que s'il n'y avoit pas des églises à Péking, l'empereur nous traiteroit comme des gens d'une mauvaise religion, il recommanda aux deux mandarins conducteurs d'avoir bien soin de nous.

Nous arrivâmes, le 28 d'avril 1785, à Péking, après avoir traversé les deux provinces de Chen-si et Chan-si. Nos mandarins nous conduisirent à l'auberge, où ils nous traitèrent à leurs dépens; et le lendemain matin, nous ayant mis les fers aux mains et au col, ils nous

conduisirent au tribunal des causes criminelles. Pour s'excuser du traitement qu'ils nous faisoient essuyer, ils nous dirent que les lois l'exigeoient : nous leur répondîmes que, bien loin d'en être fâchés, nous nous glorifiions de nos liens. Les mandarins du tribunal auxquels nous fûmes présentés ne nous firent aucune question, mais ordonnèrent seulement de nous fouiller. On prit à Monseigneur son chapelet, et un exemplaire de l'Imitation de J.-C., qui lui avoit été rendu au Su-tchuen par le lieutenant criminel (on lui avoit aussi rendu sa boîte aux saintes huiles, mais il l'avoit laissée en sûreté entre les mains d'un catéchiste). J'avois si bien caché mon chapelet, qui m'avoit été rendu par le lieutenant criminel, qu'on ne put le découvrir en me fouillant. On nous mit une grosse chaîne au col, et on nous fit conduire en prison. On vouloit nous séparer l'un de l'autre; mais, chemin faisant, nous rencontrâmes un des mandarins qui ont autorité dans ces prisons, qui dit aux satellites qu'il ne falloit point nous séparer, que le grand mandarin ne l'avoit point ordonné. On nous mit donc ensemble dans une prison de mandarins, où il y avoit sept ou huit criminels.

On donne à chaque prisonnier deux grandes écuelles de riz par jour; point de thé, mais de l'eau froide à discrétion. Dans chaque prison, on nomme un criminel chef des autres,

autres, qui peut faire faire la cuisine pour lui et pour les autres qui sont en état de donner de l'argent. Il vient chaque jour des marchands de pain, de fruits, et on y vend du vin; mais le peu d'argent que nous avions ne nous permettoit pas d'acheter grand'chose. Nous mangions cependant avec beaucoup d'appétit, et je me suis mieux porté qu'au Su-tchuen. J'étois sujet ci-devant à une maladie qu'on appelle *Cardialgie*, qui fait sentir des douleurs aiguës à l'orifice de l'estomac; et chaque année je les éprouvois, surtout dans l'été : je n'en ai pas eu la moindre atteinte dans la prison. Grâces soient rendues à Dieu, qui nous soulage d'un côté quand nous avons à souffrir de l'autre, et qui, ayant égard à notre foiblesse, ne nous envoie des souffrances qu'autant que nous en pouvons supporter.

Le 8 de mai, Monseigneur et moi nous fûmes appelés en jugement pour la première fois : on nous remit toutes nos chaînes, que l'on nous ôta lorsque nous fûmes de retour (tel est l'usage lorsqu'on doit comparoître devant les mandarins). On ne me fit pas d'autres questions que celles qui étoient contenues dans ma déposition envoyée du Su-tchuen. Et quoiqu'on eût aussi reçu une grande caisse remplie de livres européens, de livres chinois sur la religion, et d'autres effets, on ne nous a jamais dit un mot sur

tout cela. Du tribunal nous fûmes reconduits en prison.

Le 3 de juin, ayant été encore appelés en jugement, nous trouvâmes, dans la cour du prétoire, MM. Devaut et Delpon chargés de chaînes. Ils étoient arrivés à Péking depuis peu de jours. Nous fûmes tous interrogés l'un après l'autre. On me demanda si j'avois connu au Su-tchuen ces deux messieurs, et on me fit plusieurs autres questions de cette nature, peu importantes. Après cela nous fûmes renvoyés, MM. Devaut et Delpon, dans leur prison, qui est la septentrionale, et nous, dans la nôtre, qui est la méridionale. Nous n'eûmes la consolation de les voir et de leur parler que très-peu de temps. Ils nous dirent qu'ils avoient beaucoup souffert dans la route; que tous nos chrétiens persécutés avoient été renvoyés; mais que, pour les leurs, ils étoient encore détenus lorsqu'ils partirent du Su-tchuen. Ces deux chers confrères étoient dans deux prisons différentes. On leur avoit ôté le peu d'argent qu'ils avoient apporté; de façon qu'ils sont morts de faim et de misère, comme les autres qui ont terminé leur carrière dans ces prisons.

Quelque temps après arriva le P. Emmanuel, franciscain espagnol, missionnaire de la province du Kiang-si, avec plusieurs chrétiens de la même province. Nous le vîmes

entrer dans notre prison méridionale, revêtu d'un habit rouge, tel qu'on en couvre les plus grands criminels, qui doivent être condamnés à la mort ou à l'exil. Il est le seul des Européens qui ait été ainsi revêtu; il étoit séparé de nous, et dans un appartement où il y avoit une quarantaine de prisonniers.

Le 5 de juillet, nous fûmes appelés en jugement pour la troisième fois; le P. Emmanuel, et deux autres missionnaires de la province du Chan-tong, furent aussi appelés. On nous confronta tous, pour savoir si nous entendions les langues les uns des autres.

Le 11 juillet, les mandarins nous firent appeler pour signer nos dépositions; et, le 19, les chrétiens députés par les missionnaires des quatre églises de Péking, vinrent nous visiter secrètement, et à l'insu des grands mandarins. Depuis ce temps-là jusqu'à notre sortie, ils venoient deux ou trois fois par mois nous voir, nous apporter, avec une espèce de profusion, tout ce que la charité la plus industrieuse leur suggéroit.

M. Raux, supérieur des missionnaires françois, écrivoit, au nom de tous, qu'on ne nous laisseroit manquer de rien, fallût-il vendre les vases sacrés. Nous pouvons bien dire qu'après Dieu nous leur devons la vie.

Le P. Emmanuel, arrivé depuis peu, étoit si infirmé, que nous désespérions qu'il pût se rétablir; mais les aumônes des églises

nous étant parvenues, il reprit insensiblement ses forces, et sa santé s'est rétablie. Ces messieurs obtinrent encore des geoliers que nous pussions communiquer et nous voir les uns les autres; nous étions cinq Européens dans notre prison méridionale, distribués en trois prisons particulières. Depuis ce temps-là, il ne se passa aucun jour sans que nous eussions la consolation de nous voir et de nous entretenir mutuellement.

Messieurs les missionnaires des quatre églises de Péking continuèrent à solliciter les grands mandarins, et obtinrent enfin la liberté de nous assister publiquement, et de nous réunir tous ensemble dans le même lieu. Ce fut le 9 de novembre 1785 que nous en reçûmes la nouvelle. Un mandarin subalterne avoit aussi été député pour venir nous voir en prison, de la part du grand mandarin qui est à la tête du tribunal des causes criminelles, et nous apporter les secours que nous envoyoient les églises. Mais le jour même, l'empereur donna, de son propre mouvement, un édit par lequel il nous rendoit à tous la liberté. L'édit porte que nous avions tous été condamnés, par le tribunal des causes criminelles, à une prison perpétuelle; mais que l'empereur, dérogeant à la loi, et voulant manisfester sa bonté, nous renvoie, et laisse à chacun la liberté de rester à Péking dans les églises, ou de s'en re-

tourner à Macao, où l'on fera conduire ceux qui voudront y aller.

Un événement si inopiné, et où le doigt de Dieu paroît si manifestement, combla de joie les missionnaires de Péking; ils nous le firent annoncer aussitôt; et, le 10 au matin, on nous fit sortir de prison. On nous ôta nos chaînes, et l'on nous conduisit au prétoire, où nous trouvâmes plusieurs missionnaires de chaque église, qui étoient venus nous recevoir. Les mandarins nous remirent entre leurs mains; et ces messieurs, avec les témoignages de la plus grande joie, nous firent conduire à l'église méridionale, qui est celle des missionnaires portugais, et la cathédrale de Péking. Nous trouvâmes à la porte Mgr. l'évêque de Péking, qui nous attendoit, à la tête de son clergé. Il donna à Mgr. de Caradre la croix pectorale et l'anneau; il lui présenta de l'eau bénite : nous nous mîmes à genoux : Mgr. de Caradre fit l'aspersion; après quoi, étant tous entrés dans l'église, et ayant adoré le Saint-Sacrement, on chanta le *Te Deum*. De l'église, nous nous rendîmes à la maison, où nous saluâmes Mgr. l'évêque de Péking et tous les missionnaires. Cependant Monseigneur, nous ayant fait la lecture de l'édit de l'empereur, nous dit d'examiner sérieusement, devant Dieu, notre vocation pour rester ici ou pour retourner à Macao, et de

lui rendre réponse au plus tôt, la cour voulant une réponse prompte. Nous dinâmes là, et après-dîner nous fûmes distribués dans quatre églises. Mgr. de Caradre, le P. Emmanuel et moi, nous nous rendîmes à l'église des François, où nous fûmes reçus avec les témoignages de la plus sincère amitié; et nous sommes confus chaque jour de nous voir si bien traités. Le 11, nous célébrâmes pour la première fois la messe à Péking. Le 15 de novembre, tous les missionnaires et les chrétiens de la ville se rendirent à la cathédrale, pour y rendre de solennelles actions de grâces à Dieu. Pendant la cérémonie, Mgr. de Caradre, revêtu d'une chappe, étoit assis sur le trône épiscopal, à la droite de Mgr. de Péking. Après la messe et le *Te Deum*, il fit aux chrétiens un sermon analogue à la circonstance. La cérémonie avoit commencé à neuf heures, et ne finit qu'à une heure après-midi. Le 16, nous allâmes au cimetière des missionnaires françois, à deux lieues de Péking : ces messieurs y ont une petite maison de campagne, avec une chapelle. Mgr. de Caradre y étoit venu la veille; il célébra la messe de *Requiem*, après laquelle nous allâmes processionnellement, et des cierges à la main, au cimetière (il n'y avoit que les missionnaires françois). Monseigneur fit d'abord une absoute générale, puis une particulière sur les tombeaux de MM. Devaut et

Delpon. Ils sont placés l'un à côté de l'autre, dans deux caveaux construits en briques, et une même tombe de briques les couvre tous les deux; leur épitaphe est gravée sur la même pierre. Ce pieux monument honore également, et la foi des confesseurs, et la religion profonde de ceux qui l'ont érigé.

Mgr. de Péking nous invita le même jour, le P. Emmanuel et moi, à une assemblée des missionnaires sortis de prison, qui devoit se faire à deux heures après midi dans l'église occidentale, qui est celle de la Propagande; il vouloit connoître les intentions de chacun sur le parti qu'il avoit à prendre, ou de rester à Péking, ou de retourner à Macao. Nous nous y rendîmes après-dîner. Mgr. de Caradre voulut s'y trouver aussi. Mgr. de Péking prononça un discours bien capable de nous éclairer et de nous faire éviter toute illusion relativement à notre vocation particulière. Il recueillit ensuite les avis. Les missionnaires de la Propagande, qui sont le plus grand nombre, les donnèrent par écrit avec leurs motifs, Monseigneur voulant les envoyer à la sacrée congrégation. Les autres les donnèrent de vive voix. De douze, il y en eut quatre qui se déterminèrent à rester (à Péking); deux de la province du Chantong furent retenus par Monseigneur lui-même, parce qu'ils étoient ses diocésains; ce sont les PP. Mariano et Crescentiano, fran-

ciscains italiens; les deux autres restèrent, à cause de leur santé, ce sont M. Ferretti, prêtre de la congrégation des baptistains, et le P. Joseph, franciscain (1). Ainsi Monseigneur et moi nous retournerons à Macao, dans le dessein d'imiter MM. Coudé et Garnault (2). *Intelligenti pauca.* Nous n'avons jamais eu la moindre tentation de rester ici.

Le 17 novembre, Mgr. de Péking vint dans la maison des missionnaires françois; nous l'accompagnâmes au cimetière des missionnaires portugais, qui est hors de la ville, et où ils ont une petite maison de campagne, avec une chapelle; nous y priâmes pour tous les défunts qui y reposent, et en particulier pour les confesseurs morts durant cette dernière persécution, qui y ont été transportés, savoir : Mgr. l'évêque de Domitiopolis, et M. Simonelli. Nous priâmes enfin pour M. da Rocha, ex-jésuite portugais, qui a délivré de prison M. Gleyo (3). Nous allâmes ensuite au cimetière des missionnaires de la Propagande, qui est voisin, et y fîmes les mêmes cérémonies.

---

(1) Le P. Joseph, ayant changé d'avis, partit pour Macao avec les huit autres.

(2) MM. Coudé et Garnault, missionnaires dans le royaume de Siam, en furent chassés en 1779, après avoir été retenus plusieurs mois en prison, et souffert diverses tortures. Ils y rentrèrent en 1782.

(3) *Voyez* tome Ier., pages 249 et suiv.

J'ai omis dans cette relation bien des choses que le temps ne m'a pas permis d'écrire, mais que Mgr. de Caradre n'aura pas oubliées dans la sienne. Je ne puis omettre cependant la constance de trois chrétiens du Chan-tong, qui, ayant refusé de fouler aux pieds la croix, ont été si cruellement maltraités, qu'ils en sont morts. Je ne puis omettre non plus ce qui regarde le P. Crescentiano, religieux franciscain de la même province. Ce bon père fut trahi par un chrétien qui, sous prétexte de le conduire dans sa famille, le mena chez un païen qu'il avoit prévenu. Un mandarin vint aussitôt, avec quantité de satellites, qui se jetèrent sur le missionnaire. Les uns lui crachoient au visage, les autres lui donnoient des soufflets. On le jeta par terre, on lui mit les pieds sur la gorge, et on lui frotta les oreilles et le visage avec du sang de chien; on le prenoit sans doute pour un sorcier; car, suivant les Chinois, le sang de chien rompt les sortiléges. On lui lia les mains derrière le dos. Le mandarin, qui lui avoit pris un livre de l'Imitation de J.-C., lui dit d'interpréter ce qui y étoit contenu; et, l'ayant ouvert lui-même au chapitre *de Regiâ viâ sanctæ crucis* (1), il lui en demanda l'interprétation. Un chapitre si analogue à

(1) C'est le XIIe. du IIe. livre, qui traite du chemin de la Croix.

son état actuel lui inspira de nouvelles forces; il m'a dit qu'il régardoit cela comme un avertissement que Dieu lui donnoit. On lui avoit pris aussi quelques feuilles de plain-chant : il en expliqua l'usage; on lui dit de chanter, et il le fit à pleine voix; ensuite on le conduisit au prétoire. Quoiqu'il soit missionnaire de la Propagande, Mgr. de Péking, touché de son mérite, l'a voulu retenir dans son église. Cette persécution a fait briller quantité d'actions honorables à la religion, et de traits édifians pour la piété. Le temps ne me permet pas d'écrire tout ce que je sais, et nos mémoires ne sont pas encore tous recueillis.

Voilà, messieurs et très-chers confrères, ce que j'ai cru devoir vous écrire pour votre consolation, et pour vous témoigner ma confiance. Je ne doute point que vous ne rendiez aussi à Dieu de vives actions de grâces de tout ce qui est arrivé dans l'église de Chine. Quoique les persécutions fassent ordinairement beaucoup de mal, le bien que Dieu en retire pour sa gloire et le salut des ames, est et a toujours été plus grand. Plusieurs provinces sont maintenant privées de missionnaires. C'est un grand motif pour exciter le zèle des ecclésiastiques et des ames vertueuses. J'espère que les secours seront plus abondans, et les prières plus multipliées et plus ferventes. Prions Dieu

pour la conversion de l'empereur, de laquelle dépend en grande partie celle de ses peuples. Tous les membres de l'église de Péking vivent en bonne intelligence, sous leur chef infiniment respectable; c'est un prélat d'une piété, d'un zèle et d'une prudence peu commune.

J'ai l'honneur d'être, dans les sentimens d'un profond respect et d'un parfait attachement, en union à vos saints sacrifices et à vos bonnes œuvres, messieurs et chers confrères, votre très-humble et très-obéissant serviteur,

Signé, DUFRESSE.

Le 21 novembre 1785.

Traduction d'un décret de l'empereur de Chine, du 9 novembre 1785, qui rend la liberté à douze missionnaires Européens, condamnés à une prison perpétuelle.

La cinquantième année de Kien-Long, le huitième jour de la dixième lune (9 novembre 1785), les conseillers du conseil privé publient ce décret impérial.

Comme le P. Jean et d'autres Européens étoient entrés ci-devant dans les terres, de leur propre chef, pour y prêcher la religion; en passant par la province du Hoû-kouang, ils ont été reconnus et arrêtés; et, par le moyen des recherches qu'on a faites ensuite, on a découvert, dans les provinces de Péking, Chan-tong, Chan-si, Chen-si, Su-tchuen et autres, d'autres criminels qui y prêchoient également la religion, de leur propre chef. Il a fallu que la cause de chacun d'eux fût déférée, de ces différentes provinces, au tribunal souverain des causes criminelles, qui a été chargé de les examiner et de les juger. On les a condamnés seulement à une prison perpétuelle, parce qu'on a reconnu que ces criminels n'avoient point eu d'autres

intentions que de prêcher la religion, et qu'ils n'étoient d'ailleurs coupables d'aucun crime.

S'ils avoient averti les mandarins des lieux, et qu'ils se fussent disposés pour aller à Péking, ils seroient exempts de tout crime; mais ils ont dû nécessairement être traités en criminels, parce qu'ils n'ont point averti les mandarins, qu'ils sont entrés de leur chef et en secret, qu'ils se sont tenus cachés, et ont parcouru tout le pays en prêchant et attirant les autres à eux, imitant les ruses de l'insecte diabolique appelé *you* (c'est le nom d'un insecte fabuleux), ce qui, certainement, étoit propre à séduire et à susciter de mauvaises affaires. C'est pourquoi nous n'avons pu nous dispenser de sévir contre eux et de les réprimer. Quoique, suivant les lois, ils eussent mérité les peines des criminels, cependant, moi empereur, ayant compassion de leur ignorance, j'ai voulu les réprimer par la prison.

Maintenant, voyant tous ces criminels, qu'on a reconnus être étrangers et ignorant nos lois, assujettis à l'arrêt d'une prison perpétuelle, je me sens touché de compassion. C'est pourquoi, accordant une nouvelle grâce au P. Jean et aux autres criminels ses confrères, au nombre de douze, j'ordonne qu'ils soient mis en liberté; si quelques-uns d'eux veulent rester à Péking,

je permets qu'on les conduise incessamment dans les églises, et qu'ils y exercent tranquillement leurs fonctions. S'ils veulent retourner en Europe, il faut le notifier au tribunal, qui désignera un mandarin pour les conduire dans la province de Canton. Je veux bien accorder cette grâce, qui est au-dessus des lois, pour manifester ma clémence envers les étrangers des pays éloignés.

Qu'on respecte ces ordres.

Lettre de M. Dufresse, missionnaire apostolique en Chine, commencée à Canton au mois de février, et achevée à Manille au mois de juillet 1786.

Dès que nous fûmes sortis de prison l'année dernière, je vous écrivis une lettre concernant la persécution; il y manquoit bien des faits que le défaut de temps m'obligea d'omettre; celle-ci servira de supplément.

Je ne rappellerai de l'autre que ce qui sera nécessaire pour donner une suite à ma narration.

Le bruit courut en Europe, il y a quelques années, que l'empereur de Chine avoit permis l'exercice public de la religion chrétienne. Cette nouvelle passa les mers : six pères franciscains d'Italie, missionnaires en Egypte et à Jérusalem, se rendirent, avec l'agrément de la Propagande, à Canton en 1783, et là ils reconnurent que le bruit étoit faux : l'un d'eux, âgé et infirme, repassa en Europe. Cinq autres missionnaires, venus directement d'Italie, arrivèrent la même année à Canton, ainsi que M. Delpon, missionnaire françois, et le P. François, récollet espagnol. Il étoit difficile de les introduire

dans l'empire : cependant ils y entrèrent tous dans l'espace d'un an, et la plupart se rendirent à leur destination : mais quatre des pères franciscains italiens, partis de Canton pour la province du Chen-si, furent reconnus et arrêtés dans celle du Hoû-kouang, le 27 août 1784, par la trahison d'un apostat (1). C'est ce qui a occasionné la persécution qui vient de désoler l'église de Chine, et surtout notre mission du Su-tchuen.

Elle commença à se faire sentir dans cette province, dès le mois d'octobre suivant : on arrêta dix-huit chrétiens à la capitale ; et, par ordre du gouverneur général, on fit des recherches pour s'assurer s'il n'y avoit point d'Européens, ou pour découvrir des prêtres ou chrétiens chinois qui s'étoient enfuis des autres provinces, et qu'on soupçonnoit réfugiés dans le Su-tchuen. En quelques endroits l'on maltraita beaucoup plusieurs chrétiens ; dans celui où j'étois, les perquisitions ne furent pas rigoureuses, et je crus pouvoir continuer l'exercice de mes fonctions.

Au mois de décembre, croyant la persécution appaisée, je me mis en chemin pour visiter la chrétienté de Kouang-yuen, qui est à quatre-vingts lieues de la capitale : je fis ce voyage avec trois chrétiens. Le dernier jour, six espions de police nous accostèrent et

---

(1) *Voyez* ci-dessus, page 34.

nous demandèrent où nous allions. Un chrétien répondit que nous allions au marché voisin : ils ne firent point d'autre question. Nous arrivâmes heureusement à Kouang-yuen le 19 décembre. La persécution s'y déclara bientôt.

Le jour de Noël, trois satellites vinrent, de la part du mandarin, dans la chrétienté la plus nombreuse, rechercher les chrétiens fugitifs. C'étoit le matin : tous les chrétiens, hommes et femmes, étoient rassemblés et prioient. Les satellites s'arrêtèrent à la porte qui étoit ouverte, attendirent que les prières fussent finies; et, laissant sortir toutes les femmes, ils retinrent les hommes, firent un grand fracas pour jeter l'épouvante, et en enchaînèrent plusieurs. Ceux-ci ayant demandé à voir l'ordre du mandarin par écrit, ils le produisirent; mais comme il ne les autorisoit qu'à examiner, ils le lurent eux-mêmes, y ajoutant de leur chef un ordre sévère d'enchaîner les chrétiens, et de les conduire à la ville. Nos chrétiens, d'une timidité sans égale, n'osèrent demander à en prendre eux-mêmes lecture; les satellites leur proposèrent de se rédimer, et demandèrent d'abord cent mille deniers; ensuite ils se contentèrent de vingt-trois mille (1), qu'on leur donna, partie

(1) C'est environ deux cents francs de notre monnoie.

en deniers, partie en étoffes, après quoi ils allèrent dans d'autres chrétientés exercer les mêmes vexations.

Quelques jours après, d'autres satellites vinrent, avec un ordre réel de conduire les chrétiens à la ville du district, éloignée de huit lieues. L'ordre s'exécutoit avec rigueur. Cependant le mandarin ne maltraitoit point ceux qui étoient arrêtés; il ne leur parloit point d'Européens : je continuai mes fonctions; mais, apprenant qu'un mandarin militaire devoit venir, avec ses soldats, visiter la maison où j'étois, je me retirai dans une épaisse forêt, sur une haute montagne du voisinage. Les chrétiens, ne m'y croyant point en sûreté, me firent descendre dans le lit d'un ruisseau rempli de grosses pierres, et si profond, que les rayons du soleil ne pouvoient y pénétrer : le mandarin ne vint point. Il s'étoit rendu dans un lieu voisin, pour prendre quelques joueurs qui se rédimèrent en lui donnant de l'argent.

Le 23 janvier, un chrétien vint, pendant la nuit, m'annoncer que j'étois dénoncé au prétoire, et qu'un mandarin, ses soldats et ses satellites, étoient en route pour me prendre. Je me retirai ailleurs, accompagné de quatre chrétiens; après deux jours de marche, nous entrâmes dans une auberge, au district de Kien-tcheou; nous y fûmes visités par une bande de soldats : ils prirent mes effets,

arrêtèrent mes conducteurs, et les mirent en prison (1). Je me réfugiai chez une famille chrétienne, comme je l'ai rapporté dans ma première lettre (2). Pendant ce pénible voyage, environné de périls, accablé de souffrances, mon cœur étoit en paix; marchant seul dans le silence de la nuit, dans les défilés des montagnes, dans les grands chemins, je n'avois pas peur; je parlois aux païens, quand la nécessité l'exigeoit; peu m'importoit d'être pris ou non: je m'abandonnois à la Providence. Un matin, je m'arrêtai dans une auberge : un satellite de la ville où l'on avoit mené en prison mes conducteurs, vint se placer à la même table que moi, et y déjeûna sans me faire aucune question : il étoit porteur d'une lettre du mandarin pour un district éloigné; il abrégea son repas, et partit, me laissant encore à table.

Peu de temps après mon évasion, Mgr. l'évêque de Caradre, coadjuteur du vicaire apostolique du Su-tchuen, fut pris et conduit à la capitale de la province. On le mit dans une prison de mandarins, et on le traitoit comme on traite les prisonniers de distinction. Les mandarins de la capitale, informés de la prise de mes conducteurs, lui dirent : Connoissez-vous Li-to-ling (c'est mon nom chi-

---

(1) *Voyez* ci-dessus, pages 249 et suiv.
(2) *Voyez* ci-dessus, page 254.

nois)? Mgr. éluda la question, et leur demanda s'ils ne vouloient point parler de tel ou de tel : les mandarins virent bien qu'il ne vouloit rien avouer. Ils ne le maltraitèrent point ; mais ils mirent un chrétien à la question, en lui faisant donner des coups de bâton sur la cheville des pieds. Le chrétien avoua qu'il me connoissoit, et que j'étois européen. Ils le savoient déjà ; ils vouloient d'autres renseignemens pour me trouver plus facilement. On jugea que je m'étois réfugié dans le territoire de Sin-mien-tcheou ; et on envoya, par un courrier extraordinaire, au mandarin de cette ville, ordre de faire les plus exactes perquisitions dans un endroit où l'on me croyoit caché. C'est une de mes chrétientés les plus considérables. Il y a une riche et nombreuse famille nommée Fang, où j'allois chaque année quatre ou cinq fois, pour administrer les chrétiens et visiter les malades. J'y avois aussi célébré plusieurs fois les fêtes de Pâque et de Noël.

Le mandarin de Sin-mien-tcheou, ayant reçu l'ordre, envoya un mandarin subalterne et soixante satellites dans la famille Fang, qui est à trois lieues de la ville. Ils y arrivèrent vers le milieu de la nuit du 18 au 19 février. Le mandarin investit la maison d'une partie de ses satellites ; accompagné de l'autre, il entra dans l'intérieur, qui est très-vaste. Il chercha dans les coins et recoins, et ne trouva

que des livres de religion. Il y en avoit beaucoup : les chrétiens, qui ne s'attendoient pas à une telle visite, n'avoient pas songé à les cacher ; le mandarin les prit, et emmena le chef de la famille Fang et un de ses fils. Il alla dans deux autres familles voisines, y fit les mêmes perquisitions, prit dans chacune un des chefs, et retourna à Sin-mien-tcheou. Ces chrétiens furent présentés au mandarin supérieur ; il ne leur parla point des livres de religion, mais il leur fit plusieurs questions sur mon compte : voyant que je ne m'étois point réfugié chez eux, il les renvoya.

J'étois à cinq lieues de là, dans une chrétienté où les gens de la famille Fang étoient venus me visiter peu de jours auparavant. Ils me dépêchèrent sur-le-champ un chrétien. J'avois appris le même jour que Mgr. l'évêque de Caradre étoit arrêté; je me retirai la nuit suivante dans une autre chrétienté plus éloignée : par ordre des premiers mandarins de la province, on revint dans la famille Fang ; on enchaîna le père et le fils, et on les conduisit à la capitale.

Comme Mgr. l'évêque de Caradre ne pouvoit plus cacher les rapports qu'il avoit eus avec moi, il dit aux mandarins que les recherches par toute la province étant si sévères, je me serois retiré dans une autre (il ignoroit ce qui m'étoit arrivé le 25 janvier). Les mandarins me firent pourtant chercher

partout avec la dernière rigueur. Monseigneur commença à craindre pour les autres missionnaires européens cachés dans la même province, qui couroient risque d'être découverts à mon occasion, et pour les chrétiens à qui l'on donneroit la question pour savoir le lieu de ma retraite. Il m'écrivit donc, et m'engagea à me produire moi-même; il en fit part aux mandarins, qui furent très-satisfaits, et promirent de ne pas molester la famille où l'on me trouveroit. Il écrivit la lettre dans le prétoire même, et en chargea Jean Tchang (c'étoit un chrétien qui avoit été pris avec lui), qui partit, accompagné d'un mandarin, d'un prétorien, du lieutenant criminel et de deux soldats. On les avoit envoyés, de crainte qu'il ne s'évadât. Ils parcoururent pendant cinq jours mes chrétientés, et arrivèrent enfin dans un marché, à deux lieues de l'endroit où j'étois. Le prétorien et les soldats, fatigués, y restèrent.

Tchang alla d'abord dans une famille voisine, où il savoit que je n'étois point, et pria le mandarin de s'y reposer, pendant qu'il iroit me chercher dans le voisinage; ensuite il vint seul me trouver. Cela me donna le loisir de faire mettre en sûreté une boîte aux saintes huiles, un chapelet et quelques papiers, et donna aux chrétiens la facilité de se soustraire au mandarin, qui leur auroit fait des questions embarrassantes, et les auroit

peut-être molestés. Je trouvai les motifs de Monseigneur si pressans, que je ne balançai pas à me livrer. Je consolai mes hôtes, et allai trouver le mandarin. Il me reçut froidement, mais sans impolitesse. Il me fit ôter ma ceinture et déboutonner mes habits : c'est l'usage en Chine, lorsqu'on arrête un criminel ; on veut s'assurer s'il n'a point sur lui des armes, ou certains caractères de sortilèges. La visite faite, il me fit asseoir ; et, après plusieurs questions, il se rendit dans la famille d'où je sortois ; n'y trouvant point d'hommes, il demanda avec menace le chef de la famille : les femmes feignirent de l'envoyer chercher ; la réponse fut qu'on n'avoit pu le trouver. Le mandarin se remit en chemin, et nous vînmes coucher dans le marché où nous attendoient le prétorien et les deux soldats. Le lendemain, 25 février, nous prîmes la route de la capitale, portés dans des chaises, et nous y arrivâmes le 27 au matin. Pendant le voyage, nous nous arrêtâmes dans plusieurs villes et marchés ; une foule de curieux et tous les mandarins venoient me voir. J'avois la liberté de prêcher la religion. Le premier mandarin d'une ville m'interrogea. Je le prêchai pendant une heure, en présence de son cortége. Il me proposa des questions sur la sainte Trinité et l'Incarnation. Il avoit dans son prétoire des livres de religion : il en fit apporter un, c'étoit une explication

des commandemens de Dieu. Les mandarins conservent, comme des pièces authentiques, les livres qu'ils prennent chez les chrétiens : ces livres ne serviront qu'à les rendre plus inexcusables : *In testimonium illis.*

Parmi les curieux qui venoient me voir, les uns me proposoient des difficultés contre la religion ; d'autres demandoient si ce qu'on dit des chrétiens est vrai; par exemple, qu'ils tiennent des assemblées nocturnes et infâmes, qu'ils arrachent les yeux aux morts, que leur bourse est inépuisable, et qu'il s'y trouve toujours la même somme, etc. Au reste, personne ne m'insultoit ; on disoit même que j'avois l'air d'un honnête homme. A chaque ville on députoit un mandarin et des satellites, pour m'accompagner jusqu'à la capitale. J'y arrivai avec quatre mandarins et cent satellites.

On me conduisit au prétoire du lieutenant criminel; j'y fus interrogé à genoux et tête nue, devant plusieurs grands mandarins. Celui qui étoit chargé de l'interrogatoire me demanda d'abord mon nom européen, le royaume d'où j'étois, le nom de mon père, de ma mère, de mon frère, l'âge de ma mère, encore vivante, et l'emploi qu'exerçoit mon frère. Mgr. l'évêque de Caradre ayant déclaré que j'avois été son disciple en France, le mandarin me dit : « Tu as été disciple

ple de Jean Fong (1)? — Oui, j'ai étudié sous lui pendant plusieurs années. — Est-il vrai qu'il est docteur? — Oui, cela est vrai. — Et toi, as-tu quelques degrés? — Je suis bachelier. — Pour parvenir à ce degré, quels livres as-tu étudiés? — Les livres de notre religion. — En quelle année es-tu parti de ton pays pour venir en Chine? — La 42e. année du règne de Kieu-Long (2). — Où as-tu abordé en arrivant en Chine? — A Macao. — Chez qui es-tu allé demeurer à Macao? — Chez un nommé Steiner (3). — Pourquoi es-tu venu en Chine? — Pour y prêcher la religion chrétienne. — Mais pourquoi venir ici plutôt qu'ailleurs? — Parce que Jean Fong y étoit déjà venu. — Qui est-ce qui t'a conduit de Macao au Su-tchuen? — C'est Jean Tchang. — Comment, étant à Macao, as-tu fait connoissance avec lui? — Par le moyen du nommé Steiner, chez lequel il vint. Celui-ci me demanda si je voulois aller au Su-tchuen, me disant qu'il y avoit un nommé Jean Tchang qui consentoit à m'y conduire? Je répondis : très-volontiers. Alors, ayant pris des habits chinois, et m'étant rasé la tête, je partis sous la con-

(1) Nom chinois de M. l'évêque de Caradre.

(2) C'est le nom de l'empereur qui régnoit alors en Chine. Sa 42e. année répond à 1776.

(3) C'est le nom du missionnaire qui étoit alors procureur des missions françoises à Macao.

duite de Jean Tchang, sur une barque qu'il avoit louée (1). — Dans quelle lune es-tu arrivé à Macao? — Dans la huitième lune. — Combien as-tu apporté d'argent de ton pays? — Je ne sais pas combien il y avoit, je ne l'ai pas compté : c'étoit dans un petit baril que j'ai remis au nommé Steiner en arrivant à Macao, et à mon départ il a remis l'argent entre les mains de Jean Tchang, qui, à notre arrivée à Tchin-tou, l'a donné à Jean Fong. Si vous voulez savoir ce qu'il y avoit, vous pouvez l'interroger : à vue d'œil, il pouvoit y avoir quelques centaines de piastres. — D'où provenoit cet argent? — C'étoient des aumônes d'Europe. — Dans quelle lune es-tu parti de Macao? — Dans la douzième lune (2). — Dans quel temps es-tu arrivé à Tchin-tou? — La 43e. année de Kien-Long, le premier jour de la quatrième lune (3). — Arrivé à Tchin-tou, où es-tu allé demeurer? — Avec Jean Fong, chez Etienne Tang (4). — Y as-tu demeuré

(1) Jean Tchang m'avoit averti qu'il avoit fait toutes ces déclarations.

(2) En janvier.

(3) Le 6 juin 1777.

(4) M. l'évêque de Caradre m'avoit averti de répondre ainsi. Etienne Tang étoit un catéchiste, sous le nom duquel notre maison avoit été achetée. Il passoit dans le public pour en être le propriétaire, et avoit été dénoncé comme tel aux mandarins.

long-temps? — Environ un mois. — De là, en quel endroit es-tu allé; et chez qui as-tu logé? — Je suis allé dans les quatre parties de la province, à l'orient, à l'occident, au septentrion et au midi. Depuis huit ans que je suis ici, j'ai parcouru bien des endroits, bien des personnes m'ont reçu : je ne puis vous les nommer, je ne saurois nuire à qui que ce soit. — Mais Jean Fong l'a bien déclaré, pourquoi ne veux-tu pas faire de même? — Certainement mon maître n'a déclaré personne : si dans la procédure quelqu'un est nommé, cette déclaration a été faite par un autre, nous ne saurions nuire à vos sujets. — Il faudra que tu le déclares. — Je ne le puis. — Pour quitter ton pays et venir ici, as-tu eu un passe-port de ton roi? — Je n'ai point eu de passe-port de mon roi, il ne me connoît point, et il ne sait pas si je suis venu en Chine. — Comment Jean Fong a-t-il eu un passe-port, et toi non? — Si Jean Fong a eu un passe-port du roi, je n'en ai point eu ». Alors le mandarin, en colère, me maudit avec une parole sale, et fit un signe aux satellites; ils placèrent à terre la semelle de cuir dont on se sert pour donner des soufflets, et attendoient l'ordre. Le mandarin me fixoit, je le fixois aussi, et je demandois à Dieu la force de supporter la question, bien décidé à tout souffrir plutôt que de déclarer personne. Le

mandarin dit aux autres : *Il faudra encore l'interroger*; et puis, aux satellites : *Faites-le retirer.*

Outre les deux chrétiens de Sin-mien-tcheou, on en avoit conduit à la capitale trois autres de districts différens : l'un étoit le chef de la famille où je m'étois réfugié d'abord; je le rencontrai à la porte du tribunal, il en sortoit, la chaîne au col. Il s'agenouilla pour me saluer, mais il ne put me parler. Les satellites nous pressoient, lui de sortir, et moi d'entrer. Pendant l'interrogatoire de Fang, père et fils, on m'appela. Le lieutenant criminel, en me montrant, dit au fils, qui étoit à genoux dans une cour, vis-à-vis le tribunal, et qui avoit déjà reçu cinq soufflets : Connois-tu cet homme-là? Le jeune homme répondit : Oui, je le connois, il est venu l'année dernière dans ma famille. On me fit retirer. Quelque temps après, on m'appela une troisième fois; je trouvai à genoux les deux autres chrétiens, et un troisième que je ne connoissois pas. Le lieutenant criminel me dit : *Connois-tu ces gens-là? Monsieur,* répondis-je, *interrogez vos propres sujets.* Et vous, dit-il aux chrétiens, connoissez-vous cet homme? Celui qui m'étoit inconnu me considéra, et dit qu'il ne se rappeloit pas de m'avoir vu. On me fit retirer. Depuis je n'ai point vu ces chrétiens au prétoire.

Il étoit neuf heures du soir quand les

mandarins finirent les interrogatoires et se retirèrent chez eux. On me conduisit au prétoire du fou-tai-yé, le gouverneur de la ville : il avoit assisté aux interrogatoires que j'avois subis chez le lieutenant criminel. Il me dit d'un ton effrayant : « Il faut absolument que tu déclares les endroits où tu as passé, et les personnes chez qui tu as été reçu, sans quoi tu subiras toutes les tortures. Tu n'as pas le sens commun de refuser cela, c'est si facile. Jean Fong, qui a été ton maître, a bien déclaré tout : pourquoi ne pas faire de même? Ne crains point que cela nuise aux gens, je t'assure qu'on ne les molestera point. Nous voulons que tu fasses les déclarations, afin de présenter à l'empereur une déposition qui ait quelque suite. Voici comment il faut que tu fasses : *De Tchin-tou je fus conduit par tel et tel, dans tel endroit et telle famille; ayant demeuré là tant de temps, j'allai dans tel autre endroit et telle autre famille*, et ainsi du reste; par ce moyen, tu éviteras les tortures qui te menacent : ainsi, parle ».

Je lui répondis froidement : « Monsieur, quand je suis venu dans cette province, je n'ai point pensé à m'en retourner en Europe, ni à aller à Péking, où l'on veut nous envoyer. Mon intention a été de mourir ici; faites ce qu'il vous plaira, nous autres chrétiens, nous ne craignons pas la mort ». Il se radoucit, et me demanda comment je m'é-

tois évadé à Kien-tcheou? Je le lui expliquai. Il me questionna sur l'Europe, et me fit lire toute la déposition de Mgr. de Caradre. On y nommoit plusieurs endroits où il avoit été, et plusieurs chrétiens qui l'avoient reçu; sur quoi il me dit : *Ne vois-tu pas que Jean Fong a déclaré les endroits et les personnes?* — « Certainement, répondis-je, cette déclaration n'a point été faite par l'évêque ». Le gouverneur le savoit bien. Il me fit conduire dans une prison voisine du prétoire, destinée pour les criminels de considération, et séparée par une muraille de celle de la populace. M. Gleyo, plus favorisé de Dieu, avoit été mis dans la seconde, et moi, indigne, on me mit dans la première : quatre satellites me gardoient jour et nuit. J'y trouvai deux mandarins qui m'attendoient pour m'installer; ils devoient aussi m'introduire devant les tribunaux, quand j'y serois appelé. Ils me dirent que ce n'étoit point ici la prison; mais le bâtiment d'à côté : ensuite un satellite fit la visite d'usage sur moi, et celle de mes effets; la corde qui les lioit fut enlevée. On n'en laisse point aux criminels, de peur qu'ils ne s'étranglent. Le mandarin m'avoit promis que je ne manquerois de rien : je n'eus pourtant que la ration commune, c'est-à-dire, une écuelle de riz le matin et une le soir; et quelquefois, pour bonne chère, un peu d'herbes cuites à l'eau,

et sans sel. J'obtins la permission d'acheter des petits pains, du thé et un peu de vin. Je mangeois de bon appétit.

Le lendemain je fus cité devant trois mandarins subalternes; ils répétèrent les questions du premier interrogatoire, et ajoutèrent : « Comment s'appelle ton roi? — Il s'appelle Louis. — Connois-tu Le Fèvre? *(C'est un prêtre françois qui entra dans la province du Su-tchuen il y a plus de trente ans, et qui, peu de temps après son entrée, fut pris et renvoyé à Macao, d'où il repassa en France.)* — Oui : je l'ai vu une fois en Europe; mais je ne lui ai point parlé. — Tu reçois de l'argent des chrétiens? — Non, j'en ai d'ailleurs pour me nourrir et me vêtir. — De qui reçois-tu cet argent? — De Jean Fong, qui gère nos affaires. — Combien reçois-tu chaque année? — Je reçois trente ou quarante taëls ». Ils me firent plusieurs autres questions minutieuses, qui ne furent point envoyées à Péking. Comme dans la déposition de Monseigneur, il étoit écrit que, pour sortir du royaume, il avoit eu un passe-port, lorsqu'ils me questionnèrent là-dessus, je répondis que j'en avois eu un du ministre. Pendant l'interrogatoire, j'étois assis, et les mandarins ne prenoient aucun air d'autorité. Ils me pressèrent encore de déclarer les lieux où j'avois été, et les personnes qui m'avoient reçu, mais inutilement. Néanmoins, dans ma déposition

envoyée à Péking, on écrivit les noms de plusieurs chrétiens qui m'avoient reçu chez eux, ou avec qui j'avois eu quelques relations. Les mandarins l'avoient su de ces chrétiens mêmes. Il y étoit aussi dit que je restois tout au plus vingt jours dans les endroits où je prêchois la religion. On me reconduisit en prison.

Cependant M. Devaut, qui travailloit dans la partie orientale de la province, à douze ou quinze journées de la capitale, fut dénoncé par des chrétiens mis à la question, et on reçut ordre de Péking de prendre M. Delpòn, dénoncé à Canton. Ces deux chers confrères, ayant appris qu'on faisoit des perquisitions très-rigoureuses, et que les chrétiens étoient maltraités à leur occasion, crurent devoir se livrer. M. Delpon étoit déjà à Tchin-tou lorsque Monseigneur et moi nous en partîmes pour Péking; nous le vîmes plusieurs fois au prétoire. M. Devaut n'arriva que trois semaines après.

On me cita de nouveau au prétoire du fou-tai-yé; j'y trouvai Mgr. de Caradre. Comme on nous avoit mis dans des prisons séparées, je ne m'attendois pas qu'on nous procureroit si tôt une entrevue. Le fou-tai-yé nous fit apporter, et aux mandarins, une petite collation de sucreries. On parla beaucoup de notre maison de Tchin-tou; et il fut arrêté que, comme Etienne Tang, réputé

propriétaire, ne paroissoit point, il falloit la faire passer sous le nom de Jean-Baptiste Tchang, qui en étoit le gardien, et qui avoit introduit en Chine Mgr. de Caradre; mais Monseigneur représenta à un grand mandarin que Jean-Baptiste Tchang seroit assez chargé devant l'empereur, sans l'accuser de recevoir tous les Européens; que la maison n'appartenoit, ni à Jean-Baptiste, ni à Etienne, mais à nous; que nous avions emprunté le nom d'Etienne pour l'acheter, mais que nous l'avions payée. On écrivit qu'un nommé André Li, prêtre chinois, mort depuis dix ans, la donna en mourant à Jean Fong, qui en étoit demeuré propriétaire.

Pendant que nous étions encore chez le fou-tai-yé, on annonça les quatre chrétiens mes conducteurs, qu'on avoit arrêtés, le 25 janvier, dans le district de Kien-tcheou, et trois autres. Quand on les eut conduits au prétoire, on en fit entrer un dans la salle. Le fou-tai-yé lui demanda s'il me connoissoit? Oui, répondit-il, c'est Li-to-ling. On nous fit reconduire, Monseigneur et moi, chacun dans notre prison; et ces chrétiens, dans une auberge voisine du prétoire, où ils étoient gardés par des satellites.

Nous fûmes encore appelés plusieurs fois, Monseigneur, les chrétiens et moi, devant le lieutenant criminel. On fit le triage des livres qui seroient envoyés à Péking : on en

avoit pris un grand nombre d'imprimés et manuscrits, surtout en langue chinoise. On mit de côté les livres et papiers que Monseigneur déclara n'avoir point lus, ou ne pouvoir être vus de l'empereur sans nuire à beaucoup de gens. Tel étoit mon catalogue d'administration, écrit en latin : il contenoit non-seulement les noms de ceux que j'avois reçus catéchumènes, ou à qui j'avois administré le baptême ou la confirmation depuis que j'étois en mission, mais encore les noms de ceux chez qui s'étoit faite l'administration. Monseigneur brûla ces papiers dangereux et les livres inutiles. Les mandarins n'exigèrent aucune interprétation des papiers écrits en latin; ils ne paroissoient point ennemis déclarés de la religion; ils vouloient présenter les choses à l'empereur, de manière à lui donner peu d'ombrage. Peut-être craignoient-ils aussi de se jeter eux-mêmes dans de nouveaux embarras. Nos livres européens furent presque tous envoyés à Péking.

Le 17 mars, on nous cita au tribunal du lieutenant criminel, pour y répéter nos dépositions. Ce mandarin rendit à Monseigneur sa boîte aux saintes huiles, une Imitation latine, avec son chapelet, et à moi un chapelet et plusieurs effets inutiles. On mit en ordre les procédures; on arrangea les effets pour être envoyés au vice-gouverneur de la

province; ensuite on nous conduisit, Monseigneur et moi, dans une même prison; c'étoit celle de ce prélat : ce fut une grande consolation pour nous; et depuis ce jour nous ne nous sommes point quittés.

Le 19 ou 20 mars, Mgr. de Caradre, Jean-Baptiste Tchang, qui l'avoit introduit dans la province, Jean Tchang, qui m'y avoit introduit, et moi, nous fûmes appelés au tribunal du vice-gouverneur de la province, pour répéter nos dépositions telles qu'on devoit les envoyer à Péking. Cet usage est établi pour empêcher les mandarins subalternes d'écrire des dépositions que les criminels n'ont point faites. Nos introducteurs avoient, suivant l'usage, une grosse chaîne au col; Mgr. de Caradre et moi en fûmes exempts. Nous trouvâmes le vice-gouverneur sur une estrade, assis sur un coussin, les jambes croisées comme nos tailleurs, et fumant une pipe. Quand nous fûmes à genoux, il fit un grand éloge du génie et de l'industrie des Européens : *Nous autres Chinois*, dit-il, *nous n'approchons pas des Européens*. Il nous exhorta à ne rien craindre, observa que la religion chrétienne étoit bonne, que tout notre crime, aux yeux de l'empereur, c'étoit d'être entrés dans l'empire sans sa permission, et qu'à notre arrivée à Péking, on nous placeroit dans les églises avec les autres Européens. Après avoir répété chacun nos dé-

positions, dont il avoit les actes à la main, nous lui fîmes une profonde inclination à la manière chinoise, et on nous reconduisit en prison. Chemin faisant, Monseigneur donna à Jean-Baptiste Tchang sa boîte aux saintes huiles, pour être remise en main sûre, et garda l'Imitation : nous la lisions alternativement pendant notre voyage de Péking. Jean-Baptiste avoit la liberté de venir nous voir, et d'aller dans la ville acheter les choses nécessaires pour notre voyage. Il nous procura la visite de plusieurs autres chrétiens, et Mgr. de Caradre trouva moyen d'écrire à Mgr. l'évêque d'Agathopolis, vicaire apostolique du Su-tchuen.

Le 22 mars, qui étoit le mardi de la semaine sainte, on nous appela au prétoire du lieutenant criminel. On y porta nos effets, et nous attendîmes jusqu'à quatre heures du soir. Tout étant prêt, nous partîmes, à la vue d'une multitude de chrétiens et de païens, chacun dans une chaise portée par quatre hommes. Nous étions accompagnés de deux mandarins, l'un civil et l'autre militaire. Ils firent presque toute la route à cheval; ils avoient à leur suite trois prétoriens, quatre satellites et un soldat : une partie de ces gens accompagnoit nos effets et ceux des mandarins, qui étoient portés de ville en ville par de pauvres gens.

Il y a sur toutes les grandes routes, de

poste en poste, des hospices appelés Kong-kouan, fort propres et commodes, où logent les mandarins qui voyagent pour affaires d'Etat. Le mandarin du lieu est encore tenu de leur fournir, outre la nourriture convenable, les hommes, les chevaux et les voitures nécessaires, tout cela aux dépens des habitans. C'est dans ces hospices que nous logions avec nos mandarins; nous mangions à la même table, et ils eurent toujours pour nous les plus grandes attentions. Les hospices étant éloignés les uns des autres de cinq ou six lieues, nous prenions un déjeûner dans les auberges : quoiqu'il coutât souvent assez cher, ils voulurent tout payer. Au commencement du voyage, nous leur avions remis quatre mille deniers que nous avoit donnés le lieutenant criminel; à Péking, ils nous forcèrent de recevoir en échange quatre taëls d'argent. Nous voulûmes les donner à leurs gens; mais ils ne le permirent point.

Nous traversâmes les provinces de Chen-si, Chan-si, et une partie de celle de Pe-tchi-li, où est Péking. On y voit des plaines immenses : elles produisent beaucoup de blé et peu de riz. Le terrain est sec et sablonneux : dans les temps de sécheresse, la poussière est extraordinaire sur les routes fréquentées. Nous en étions couverts au point d'en être méconnoissables, surtout les cinq derniers jours, que

nous voyageâmes dans des charrettes, ainsi que nos mandarins. Il n'avoit point plu depuis l'année précédente : les blés étoient dans le plus mauvais état ; ce qui occasionnoit une grande cherté et annonçoit une famine prochaine. Les campagnes de la province du Chen-si n'étoient pas si maltraitées : on y a creusé des puits pour arroser les champs distribués en partrress. Chaque parterre est environné d'une petite éminence, pour retenir l'eau qu'il reçoit par de petits canaux qui aboutissent aux puits. Il y a peu de bois dans ces provinces ; les maisons sont construites en briques ou en terre : dans celle du Chan-si, on en voit un grand nombre creusées dans la terre, qui n'ont de jour que par la porte : il y a peu d'habitations isolées, et les villages sont très-multipliés.

J'ai compté jour par jour le chemin que nous faisions : depuis la capitale du Su-tchuen jusqu'à Péking, il y a 4,700 li ou stades chinoises, c'est-à-dire 470 lieues, que nous avons faites en 38 jours. Il y a une douane à l'entrée de chaque province : plus on approche de Péking, plus la visite est sévère. Nous vîmes, dans la province du Chen-si, un étranger pris dans les terres il y a huit ou neuf ans : on ne sait pas d'où il est ; il ne sait pas un mot de chinois. Le mandarin de la ville où il étoit en prison nous l'envoya pendant notre dîner, pour s'assurer s'il n'étoit point

européen. Il se mit à genoux ; il avoit les yeux égarés et faisoit des gestes qui prouvent que son cerveau est troublé. Nous lui fîmes des questions en latin et en françois ; il n'y comprit rien. Comme il montroit le ciel avec sa main, nous lui fîmes le signe de la croix, qu'il ne comprit pas mieux. Nous déclarâmes que cet homme n'étoit vraisemblablement point européen, et on le reconduisit en prison.

Nous arrivâmes à Péking le 28 avril, à quatre heures du soir. Deux prêtres et un frère de la congrégation de Saint-Lazare y arrivèrent le même jour, avec l'agrément de l'empereur, qui les reçut bien. Ils succèdent aux ex-jésuites françois dans leur église de Péking, et dans les missions qu'ils avoient en Chine. Quant à nous, nos mandarins conducteurs nous retinrent à l'auberge, et nous y traitèrent à leurs frais. Le lendemain matin, 29 avril, ils nous mirent au col et aux mains des chaînes légères, et nous conduisirent chacun dans une voiture au tribunal des causes criminelles. On nous cita devant plusieurs mandarins : on ne nous fit pourtant subir aucun interrogatoire ; on nous visita, on nous fouilla, on nous laissa le peu d'argent qui nous restoit ; puis, nous ôtant nos chaînes, on nous en mit au col qui pesoient douze livres, et on nous conduisit en prison. C'est la prison méridionale. Quatre corps-de-logis forment les côtés d'une grande cour carrée ;

ils sont environnés d'une double muraille couverte d'épines. Celui qui est au fond, vis-à-vis la porte d'entrée, est une pagode remplie d'idoles. Le mandarin vient, le premier et le quinzième de chaque lune, brûler son encens et faire ses prostrations, ainsi que les satellites et les prisonniers qui en ont la dévotion. Chaque bâtiment collatéral est divisé en deux prisons; chacune peut contenir quarante ou cinquante personnes. Le bâtiment qui est sur le devant forme deux petites prisons aux deux côtés de la porte d'entrée. C'est dans une de ces dernières que nous fûmes mis. Nous y avons été depuis 9 jusqu'à 17 prisonniers : c'est une prison de faveur; on n'y met que des mandarins ou des gens à leur aise. Quand on y met des pauvres, c'est que les autres prisons sont trop pleines. Alors il y a un lit pour eux : nous couchions sur ce lit, Mgr. et moi, et plusieurs autres prisonniers ensemble. Il y a dans chaque prison quatre satellites pour veiller au bon ordre; ils doivent y coucher. De plus, entre les prisonniers, il y a un chef choisi par le mandarin, ou qui obtient ce poste à force d'argent. Il jouit de plusieurs priviléges : il a la première place et autorité dans la prison. Il distribue aux autres les places pour le coucher, et donne les plus commodes à ceux qui lui donnent le plus d'argent. Il fait préparer la cuisine pour lui et les prisonniers

qui peuvent payer, et qu'il rançonne outre mesure par ses fourberies et ses souplesses. Il extorque même l'argent des pauvres. C'est ordinairement un criminel échappé au supplice et condamné à une longue prison; le nôtre, qui étoit un mandarin, y avoit déjà demeuré onze ans.

Lorsque quelqu'un est conduit en prison, il est présenté, en entrant, au mandarin qui y préside, et se met à genoux devant lui : celui-ci lui présente un vase de bois, où sont les noms des satellites, écrits sur des lames de bambou, et lui dit d'en extraire un : le satellite ainsi échu est appelé propre gardien; il est chargé plus particulièrement de garder ce prisonnier : tout cela n'est que pour la forme; il n'en fait pas plus que les autres, et son titre ne lui sert que pour extorquer de l'argent. Le chef des prisonniers, d'intelligence avec les satellites, et qu'on croiroit le plus honnête homme du monde, s'informe du nouveau prisonnier, quel est son état, pourquoi on l'a mis en prison, où il demeure, s'il a des terres, des maisons, etc.? Il l'exhorte à s'arranger amiablement avec son satellite, afin qu'il lui ôte ses chaînes; en attendant, il le met coucher à la dernière place. Le satellite laisse sentir au prisonnier le poids et l'incommodité des chaînes; le lendemain il lui parle d'accommodement; plus il le croit riche, plus il en exige : refuse-t-il de payer?

on lui laisse ses chaînes, on le restreint à la ration que donne l'empereur, c'est-à-dire, à deux écuelles de riz fort bis, et des morceaux de raves; on l'empêche même d'acheter toute autre nourriture: ainsi, tôt ou tard, il est obligé de composer avec le satellite et le chef des prisonniers; autrement il a ses chaînes jour et nuit; et ne peut presque point dormir, ni prendre aucun exercice. Deux pères franciscains l'ont éprouvé pendant quatre mois, on leur ôtoit seulement la nuit les fers des pieds et des mains: cependant ils ne sont pas tombés malades; mais c'est Dieu qui les soutenoit.

Quand les parens des prisonniers veulent leur faire passer de l'argent, il faut, pour y réussir, qu'ils traitent avec le mandarin et les ministres qui gardent les portes: on les met à contribution, on en exige une somme proportionnée à leurs facultés.

La plupart des prisonniers ne peuvent payer pension ni manger à la table du chef de la prison; mais il y a des gens qui vendent des petits pains, des légumes, des fruits, du vin, etc.; chacun peut en acheter.

Aux approches de la nuit, un geolier parcourt toutes les prisons; les prisonniers doivent être alors dans leurs cours respectives: on les compte à haute voix à mesure qu'ils entrent dans la prison; après quoi on ferme la porte avec un cadenas que l'on scelle d'un

morceau de papier sur lequel est écrit *hing pou* (tribunal des crimes), le mois et le jour. Le lendemain matin, un satellite ouvre la porte, et on peut aller prendre l'air dans la cour; celui du dedans est infect.

Outre cette visite journalière, il s'en fait tous les mois une plus solennelle par de grands mandarins. Dès le matin un officier fait l'appel; les mandarins arrivés, on compte les prisonniers : pendant le dénombrement, tous doivent avoir les fers au col, aux pieds et aux mains. Si dans le cours du mois il s'est passé quelque chose d'extraordinaire, on doit en instruire ces mandarins.

Dans chaque prison il y a toute la nuit une lampe allumée, et les satellites qui y couchent doivent veiller alternativement : ils changent de prison de cinq en cinq jours; cette garde n'empêche pas qu'il ne s'y commette bien des abominations : on y joue aux cartes et aux dés, on perd beaucoup d'argent, on s'y enivre, etc. Les satellites eux-mêmes donnent ces sortes d'exemples. Dans la prison où nous étions, Mgr. et moi, comme la plupart étoient des mandarins ou des personnes bien élevées, on y jouoit, il est vrai, mais nous entendions peu de paroles obscènes; dans les autres ce sont des abominations et des infamies qu'on ne peut nommer; elles s'y commettent ouvertement.

Afin que les veilles soient observées par-

les satellites qui sont de garde dans l'intérieur des prisons, un autre satellite, au dehors, parcourt de veille en veille, c'est-à-dire, de deux heures en deux heures, chaque prison, appelant à la porte à haute voix celui qui veille; celui-ci doit répondre. Outre cela il y a dans la grande cour deux hommes qui, de minute en minute, frappent sur un morceau de bois creux. Pendant la première veille, ils frappent un coup à chaque minute, pendant la seconde, deux coups, etc. Cette manière de garder les veilles est générale dans les prisons, dans les prétoires, dans les villes; on se sert souvent de cymbales d'airain.

Après le repas du matin on tient tribunal, et on examine les causes. Les prisonniers cités sont conduits chacun par un satellite, et doivent comparoître les fers au col, aux pieds et aux mains. Si la cause n'est pas grave, les mandarins la jugent eux-mêmes, sans en donner avis à l'empereur. C'est alors que la justice n'est pas désintéressée. S'agit-il d'un crime? Le tribunal fait subir tous les interrogatoires, et prend toutes les informations nécessaires, fait lire et signer au criminel ses propres dépositions, porte la sentence qu'il croit convenir, et envoie le tout à l'empereur, qui ratifie, augmente ou diminue les peines : l'empereur actuel les diminue presque toujours. La sentence des criminels

condamnés à l'exil est exécutée sans délai; pour ceux qui sont condamnés à mort, l'empereur diffère jusques vers l'automne de prononcer sur leur sort, à moins que leur crime ne demande une prompte punition. Alors, dit-on, il se sépare de ses femmes, il jeûne pendant plusieurs jours, il fait des sacrifices et des prières à ses idoles, il examine chaque cause en particulier, confirme ou change la sentence des tribunaux; celle des criminels qui sont dans les provinces est envoyée à leurs gouverneurs pour la faire exécuter; pour ceux qui sont à la capitale, le jugement de l'empereur leur est déclaré avec grand appareil.

On conduit au palais tous les prisonniers que le tribunal des causes criminelles a condamnés à mort pendant le cours de l'année; on y conduit aussi ceux qui y avoient été condamnés les années précédentes, et à qui l'empereur avoit fait grâce, ou dont il avoit suspendu la sentence: quelquefois l'empereur, ayant revu leur cause, confirme la sentence de mort portée contre eux. Mais si, dans le terme de dix ans, leur sentence n'est point exécutée, la vie leur est assurée, et ils ne paroissent plus à cette triste cérémonie. Voici le détail de ce que nous avons vu en 1785.

Le 29 septembre, de grand matin, les criminels prirent leur repas, se revêtirent de leurs habits les plus propres, et, chargés de

chaînes au col, aux mains et aux pieds, ils furent conduits au palais de l'empereur par un nombreux cortége de satellites. On y lut, en présence de plusieurs grands mandarins, les sentences de mort que l'empereur avoit prononcées; ceux qui ne furent point nommés comprirent que l'empereur leur avoit fait grâce; ceux même qui l'avoient été, ne perdirent pas toute espérance; car il accorde quelquefois des grâces au moment de l'exécution.

Après cette lecture, tous les criminels furent reconduits dans la grande cour de la prison; quatre mandarins, assis à une table qu'on y avoit dressée, les appelèrent l'un après l'autre; on s'assura qu'ils n'avoient ni couteau, ni corde, ni autre instrument meurtrier. Deux satellites les conduisirent par les bras dans une prison vidée exprès, pour y renfermer les criminels condamnés à mort; on y transporta tous leurs effets. Une fois mis dans cette prison, on ne leur permet plus d'en sortir; personne du dehors, ni même aucun des autres prisonniers, ne devroit leur parler; mais cette loi n'est pas strictement observée; les riches obtiennent des satellites la liberté de communiquer au dedans et au dehors. Il se fait, aux frais de l'empereur, une cuisine exprès pour eux; et tandis que le riz des autres prisonniers conserve la moitié de son écorce, celui qu'on leur donne est blanc

et bien cuit : on leur donne aussi des légumes, et même un peu de viande. C'est ainsi qu'ils ont été traités jusqu'au jour de l'exécution générale, qui s'est faite, cette année 1785, le 7 décembre.

Ils furent conduits au lieu de l'exécution, chacun dans une voiture, sans chaînes, mais les mains liées derrière le dos ; ils étoient escortés de mandarins, de soldats et de satellites, qui laissèrent à leurs parens la liberté de les accompagner, de leur parler, et de les ensevelir après leur mort. Un mandarin, chargé de manifester la sentence définitive de l'empereur, qu'on lui avoit remise cachetée, l'ouvrit en présence de tout le monde, et la lut. A mesure qu'il appeloit quelqu'un de ceux qui avoient été condamnés, il spécifioit le genre de mort, et on les exécutoit aussitôt : dix-huit furent étranglés, et six eurent la tête tranchée, ou furent écorchés. Quant aux autres qu'on avoit conduits au lieu du supplice, mais qui ne furent point appelés, l'empereur leur a fait grâce, au moins pour un temps : on les reconduisit en prison.

Il y avoit dans notre prison deux criminels qui furent condamnés à mort, l'un mandarin militaire, et l'autre lettré ; le premier étoit un jeune étourdi qui ne vouloit entendre parler de la religion chrétienne que pour la tourner en ridicule ; le second étoit d'un

caractère posé et tranquille; il écoutoit assez volontiers ce que Mgr. de Caradre lui disoit, et convenoit de la vérité. Lorsqu'on lui eut signifié son arrêt, il fut séparé de nous, et perdit toute espérance d'obtenir sa grâce. Mgr. de Caradre obtint, quoiqu'avec peine, la permission d'aller lui parler à la porte de sa nouvelle prison; il lui représenta la nécessité d'embrasser la religion chrétienne pour sauver son ame, s'offrit de lui en faciliter les moyens et de l'instruire; mais il n'en profita point, et mourut dans son infidélité.

Le quinze de la septième lune, il se fait, dans ces prisons de Péking, des prières et des cérémonies solennelles pour les prisonniers morts dans l'année. On construit au fond de la grande cour, contre la pagode, une espèce de théâtre qu'on orne avec des lanternes, des soieries et des papiers de différentes couleurs, chargés de sentences superstitieuses : sept à huit bonzes, grassement payés, viennent dès le matin sur ce théâtre, où ils ne cessent de chanter jusqu'au soir et bien avant dans la nuit, tantôt debout, tantôt assis, accompagnés de petits instrumens : leurs chants sont des prières que personne n'entend, pas même ceux qui les récitent. Revêtus de leurs habits de religion, ils font une procession en chantant, ou plutôt en marmottant leurs prières mystérieuses : leur doyen, qui termine le cortége, un goupil-
lon

lon à la main, fait des aspersions superstitieuses; un autre bonze tient un vase, d'où il laisse tomber à chaque pas quelques grains de riz : ils sont graves et modestes pendant leurs cérémonies, et condamneront un jour les chrétiens, qui le sont si peu dans le culte du vrai Dieu.

Depuis le solstice d'été jusqu'au mois de septembre, on distribue tous les jours des glaces dans les prisons. On se désaltère en recevant dans un vase l'eau qui en découle depuis le matin jusqu'au soir; elle est claire et très-bonne. Les glacières sont communes à Péking. On distribue aussi un remède contre la dyssenterie; c'est une pâte noire d'un goût agréable.

Au mois d'octobre, on distribue des habits aux prisonniers détenus pour crimes, qui méritent la mort ou l'exil : ces habits sont rouges, d'une étoffe claire, fourrés de coton; mais la fourrure en est si mince, qu'on mourroit de froid si l'on n'en avoit pas d'autres. Ce n'est pas seulement pour les pauvres; les prisonniers riches, les mandarins mêmes y ont part : ils sont obligés comme les autres de se présenter avec leurs fers, pour recevoir ces habits; personne ne s'en sert, pas même les pauvres : ils les vendent quatre cents deniers aux geoliers, qui les font reparoître l'année suivante, et mettent sur le compte de l'empereur au moins

huit cents deniers d'habits pour chaque prisonnier.

Après cette digression, je reprends la suite de ma narration. Quand le chef de la prison et nos satellites nous demandoient de l'argent, nous répondions que pour le présent nous n'avions que ce qui étoit nécessaire à la vie; mais que si la communication avec les Européens de Péking nous étoit accordée, nous les satisferions. Nos satellites étoient d'un certain âge, et entendoient raison : ils se laissèrent persuader, et nous ôtèrent nos chaînes au bout de quelques jours. Le chef nous laissa boire du thé de sa cuisine, et nous permit d'acheter les petites choses qu'on apportoit à vendre, excepté du vin, pendant quinze ou vingt jours. Ce vin de Chine est une liqueur faite avec du riz; nous en prîmes chaque jour une petite mesure, qui nous coûtoit sept deniers : la bonne chère pour deux montoit à six ou sept sols de notre monnoie. Nous mangions le riz de l'empereur de bon appétit, et je ne me suis jamais si bien porté. Ce qui nous molestoit le plus, c'étoit la vermine. MM. Devaut et Delpon, à qui on avoit enlevé tout leur argent, deux évêques, deux prêtres italiens, et un prêtre chinois, sont morts de misère.

Au commencement de la persécution, les missionnaires européens qui sont à la cour de l'empereur avoient tenté toutes sortes de

moyens pour délivrer ou soulager les missionnaires emprisonnés; enfin ils vinrent à bout de s'ouvrir les portes de nos prisons, en gagnant par argent les mandarins subalternes. Dans les premiers jours de juillet 1785, deux chrétiens s'introduisirent dans les prisons septentrionales : ils eurent plus de peine à s'ouvrir les prisons méridionales, où nous étions cinq en trois prisons différentes. On demanda d'abord 500 taëls, ou 4000 livres; ils marchandèrent; et, moyennant 140 taëls, ou 1200 livres, ils vinrent nous visiter le 19 juillet. Depuis cette heureuse époque, vêtemens, argent, fruits, douceurs, tout nous a été envoyé avec une libéralité excessive. On nous accorda aussi une libre communication avec les trois pères franciscains, distribués en deux prisons. Nous ne passions presque aucun jour sans nous visiter : les prisonniers admiroient notre union. Les bons traitemens que nous recevions du dehors nous attiroient plus de considération, plus d'égards, de la part de nos chefs et de nos satellites, dont l'intérêt est le mobile. Nous demandions à Dieu de ne pas permettre que ce fût là toute notre récompense.

Les missionnaires des églises de Péking ne se sont pas bornés à assister les Européens emprisonnés pour la foi; dès qu'ils avoient connoissance de quelque prêtre chi-

nois, ou de quelque chrétien qu'on envoyoit en exil, ils faisoient tous leurs efforts pour leur faire passer une somme d'argent qui pût fournir à leurs besoins dans leur exil; mais rarement il a été possible de les approcher. Cependant M. Adrien Tchou a reçu 100 taëls des chrétiens, qui, par ordre des missionnaires, étoient allés l'attendre à deux ou trois journées de Péking: les satellites, moins défians, et en plus petit nombre, ne s'aperçurent pas même de leur entrevue.

Cependant l'empereur s'adoucissoit; il s'informoit comment nous étions en prison, ce que nous y faisions. On lui répondoit que nous n'y faisions autre chose que d'y réciter des prières. On assure qu'étant un jour dans ses jardins avec un de ses eunuques, il lui dit: *Les Européens ont la vraie religion.* Les missionnaires de la cour n'avoient pu obtenir des mandarins, qu'à force d'argent, les corps de quelques-uns des confesseurs de la foi; ils présentèrent une requête à l'empereur, pour lui demander la permission d'enterrer dans leurs cimetières tous leurs confrères morts dans les prisons: ce prince le leur permit, et en envoya l'ordre au tribunal: ces messieurs se sont partagé ces précieux restes, et leur ont donné une sépulture honorable dans les cimetières des trois nations, françoise, italienne et portugaise. Une même tombe couvre MM. Devaut et

Delpon, membres du même corps, attachés à la même mission; ils ont souffert dans les mêmes prisons, et sont morts presque en même temps : unis pendant la vie, on n'a pas cru devoir les séparer après la mort.

Les missionnaires de Péking ont dépensé, pendant cette persécution, soit pour les vivans, soit pour les morts, 20,000 livres de notre monnoie : ils ne veulent point entendre parler de remboursement, et disent que c'est leur faire injure que de le proposer.

Tous les ans l'empereur va passer l'été en Tartarie : quand il revient, les grands mandarins vont au-devant de lui jusqu'à une ou deux journées de Péking. Cette année 1785, il revint au commencement d'octobre; les Européens de sa cour allèrent, suivant l'usage, à sa rencontre; il leur fit un accueil si gracieux, que dès-lors ils espérèrent notre délivrance; et, jugeant que les grands mandarins leur seroient aussi favorables, ils hasardèrent auprès d'eux de nouvelles démarches, pour obtenir au moins la permission de nous assister publiquement; ils obtinrent ce qu'ils désiroient. Un mandarin fut nommé pour nous apporter ces secours; mais le jour même, l'empereur, de son propre mouvement, et au grand étonnement de tout le monde, donna un décret par lequel il nous rendoit la liberté. On le notifia aussi-

fut présenté, et ils se prosternèrent (1). Sa majesté témoigna un air de satisfaction, et, contre sa coutume, leur cria trois fois de se relever.

L'indulgence de l'empereur s'est étendue sur plusieurs mandarins qui avoient laissé introduire dans l'empire les missionnaires, et dont la peine n'avoit point été prononcée; il leur a pardonné. Quantité d'autres avoient déjà été punis : les uns avoient été déposés, les autres avoient perdu quelques degrés de leur dignité. Cette punition les rendra à l'avenir plus circonspects à dénoncer les missionnaires, et plus timides à les rechercher et à les prendre. S'ils en découvrent quelques-uns, il est vraisemblable qu'ils se contenteront de les renvoyer à Canton, suivant l'ancien usage; mais il pourroit aussi arriver que, pour éviter l'éclat, ils les fissent mourir en prison.

Pendant notre séjour à Péking, nous avions autant de liberté que les autres Européens. Nous pouvions aller et venir partout, dans la ville et aux environs. Nous avons fait plusieurs petits voyages aux maisons de campagne des missionnaires, et à

(1) C'est en Chine une manière de saluer les supérieurs; personne, même les plus grands mandarins, ne sauroient s'en dispenser vis-à-vis de l'empereur.

leurs cimetières; nous allions toujours en voiture. Ce sont des palanquins portés sur deux roues, et traînés par une mule ou un cheval. Les mandarins et les riches ont chacun le leur. Il y en a dans les rues un très-grand nombre qu'on loue comme les voitures de place à Paris. Si en Europe on vouloit s'en contenter, presque tout le monde rouleroit carrosse.

Il y a dans la ville de Péking quatre églises qui sont appelées, même par les païens, les églises du Seigneur du Ciel. Elles portent le nom des quatre parties de la ville où elles sont situées, orientale, occidentale, méridionale et septentrionale.

L'église orientale et la méridionale appartiennent aux missionnaires portugais, qui sont ex-jésuites, et à l'évêque de la même nation, qui est du tiers-ordre de Saint-François. L'occidentale est aux missionnaires italiens de différens ordres, et la septentrionale, qui étoit celle des jésuites françois, a été donnée aux lazaristes, qui la desservent avec les ex-jésuites. L'église des Italiens est petite, mais bien ornée; les trois autres sont grandes, belles, et plus élevées qu'aucun bâtiment de Péking (1). Les hommes seulement peuvent fréquenter ces églises; le

---

(1) *Voyez* tome I[er]. Introduction, page xviij.

gouvernement le tolère. On va administrer les femmes dans les maisons des chrétiens, ou dans des chapelles ignorées du public.

A deux lieues de Péking est un village considérable, nommé Hai-tien; l'empereur y a plusieurs maisons de plaisance; trois sont bâties à l'européenne. Les missionnaires italiens y ont une maison et une église, petite, mais bien ornée; elle est fréquentée par les chrétiens des environs. Le Saint-Sacrement y repose toute l'année, ainsi que dans les quatre églises de la ville. Les François ont aussi, à Hai-tien, une maison et une petite chapelle.

Il y a encore dans Péking plusieurs prêtres chinois qui ont été élevés en Europe par les jésuites. Trois entre autres ont étudié à Paris, au collége de Louis-le-Grand.

Je vous envoie le catalogue des évêques et missionnaires morts ou emprisonnés dans le cours de cette persécution, et les noms de quelques autres qui ont été obligés de quitter la mission de Chine dans le même temps.

Noms des évêques et missionnaires européens morts pour la foi dans les prisons de Chine, en 1785.

1°. Mgr. Antoine-Marie Sagoni, surnommé d'Auximo, du nom de sa patrie, pe-

tite ville de la marche d'Ancône, religieux de l'ordre de Saint-François, entré en Chine depuis environ douze ans, sacré évêque de Domitiopolis, vicaire apostolique des provinces de Chen-si et Chan-si, pris dans celle du Chan-si, et mort à Péking le 5 février, âgé de quarante-six ans.

2°. Mgr. François Magi de Dervio, du diocèse de Milan, religieux de l'ordre de Saint-François, entré en Chine depuis vingt-trois ans, évêque de Milétopolis, et ancien vicaire apostolique des provinces de Chan-si et Chen-si. Il avoit donné sa démission; il a été pris dans la province du Chen-si, et est mort à Péking le 13 février, âgé de soixante-deux ans.

3°. M. François-Joseph de la Tour (ou della Torre), de Gênes, prêtre de la congrégation de Saint-Jean-Baptiste (1), protonotaire apostolique, et procureur général de la congrégation de la Propagande, arrêté à Canton, où il demeuroit depuis quatre ans avec la permission de l'empereur, conduit à Péking et jeté dans les prisons, où il est mort le 29 avril, âgé de cinquante-trois ans.

4°. M. Etienne Devaut, du diocèse de Tours, prêtre des Missions-Etrangères de

---

(1) C'est une congrégation nouvellement instituée à Rome, et dont l'unique objet est les missions.

Paris, missionnaire dans la province du Su-tchuen, où il étoit depuis neuf ans. Il se livra, de l'avis de son supérieur, pour épargner les chrétiens qu'on tourmentoit à son occasion, et empêcher qu'en le poursuivant, on ne découvrît les autres missionnaires européens. Il fut conduit à Péking, où il est mort en prison, le 3 juillet, âgé de quarante ans.

5°. M. Joseph Delpon, du diocèse de Cahors, prêtre des Missions Etrangères de Paris, missionnaire dans la province du Su-tchuen, où il n'étoit que depuis un an. Il se livra aux mandarins par les mêmes motifs qui avoient déterminé M. Devaut : il fut conduit avec lui à Péking, où il mourut dans les prisons, le 8 juillet, âgé de trente-un ans.

6°. Le R. P. Atho, de Pistoie en Toscane, religieux de l'ordre de Saint-François, missionnaire de la Propagande, entré dans la province du Chan-tong depuis un an. Il y a été arrêté et conduit à Péking, où il est mort, le 28 juillet, âgé de trente-trois ans.

7°. M. Jean-Baptiste de La Roche, ex-jésuite françois, entré en Chine en 1740, missionnaire dans la province du Hoû-kouang, où il a été arrêté, et est mort dans les fers. Il étoit octogénaire, et aveugle depuis plusieurs années.

8°. M. Lamiral, ex-jésuite françois, missionnaire dans la province du Hoû-kouang :

fuyant la persécution, et se cachant dans les maisons des chrétiens, il y est mort de maladie vers la fin de l'année 1784.

Les missionnaires qui ont fini leurs jours dans les prisons de Péking, y sont morts de maladie, de faim et de misère, et non de mort violente : ils ont eu, avant de mourir, la consolation de se confesser, les uns ayant un prêtre avec eux dans la même prison, les autres ayant obtenu la permission d'en faire venir. Mgr. l'évêque de Domitiopolis, frappé subitement, perdit toute connoissance, et ne put recevoir que l'absolution à l'article de la mort.

Noms des évêques et missionnaires européens condamnés d'abord à une prison perpétuelle, ensuite mis en liberté par le décret de l'empereur du 9 novembre 1785.

Dans la prison Méridionale.

9°. Mgr. Jean Didier de Saint-Martin, né à Paris, docteur en théologie de la faculté de Paris, prêtre des Missions Etrangères, missionnaire dans la province du Su-tchuen depuis onze ans, sacré évêque de Caradre au mois de juin 1784, coadjuteur du vicaire apostolique de ladite province, où il a été pris le 8 février 1785.

10°. Le R. P. Jean de Sassari, de Sardaigne, religieux de l'ordre de Saint-Fran-

çois, missionnaire de la Propagande, arrêté dans la province du Hoû-kouang, au mois d'août 1784.

11°. Le R. P. Joseph de Bientina, de Toscane, religieux de l'ordre de Saint-François, missionnaire de la Propagande, arrêté dans la province du Hoû-kouang au mois d'août 1784.

12°. Le R. P. Emmanuel du Saint-Sacrement, espagnol, religieux de l'ordre de Saint-François, entré dans la province du Kiang-si depuis treize ans.

13°. Gabriel Thaurin-Dufresse, du diocèse de Clermont, prêtre des Missions-Etrangères de Paris, missionnaire dans la province du Su-tchuen depuis huit ans.

Dans la prison septentrionale.

14°. Le R. P. Mariano de Normis, romain, religieux de l'ordre de Saint-François, missionnaire de la Propagande dans la province du Chan-tong, où il étoit depuis vingt-trois ans. S'étant livré aux mandarins à Péking même, il fut emprisonné. Il est sexagénaire.

15°. Le R. P. Crescentiano, d'Ivrea, dans les Etats de Savoie, religieux de l'ordre de Saint-François, missionnaire de la Propagande, entré depuis un an dans la province du Chan-tong, où il a été pris.

16°. Le R. P. Louis de Signa, de Toscane, religieux de l'ordre de Saint-François, missionnaire de la Propagande, arrêté dans le Hoû-kouang au mois d'août 1784.

17°. Le R. P. Jean-Baptiste de Mandello, du duché de Milan, religieux de l'ordre de Saint-François, missionnaire de la Propagande, arrêté dans le Hoû-kouang.

18°. Le R. P. François de Saint-Michel, espagnol, religieux de l'ordre de Saint-François, entré depuis dix-huit mois dans la province du Kiang-si, et pris dans celle du Fo-kien, où il s'étoit réfugié.

19°. M. Jacques Ferretti, de Vérone en Lombardie, prêtre de la congrégation de Saint-Jean-Baptiste, ou des baptistains, missionnaire dans le Chen-si depuis environ un an : il étoit entré en Chine avec M. Delpon, vers la fin de l'année 1783.

20°. M. Emmanuel Gonzalvez, natif de Macao, élève du collége établi à Naples pour les Chinois, où il a été ordonné prêtre, missionnaire de la Propagande dans la province du Chen-si, depuis environ quinze ans.

Noms des prêtres chinois morts dans les fers, ou condamnés à un exil perpétuel et à l'esclavage pour la foi.

21°. M. Benoît Sen, élève des missionnaires françois, ordonné prêtre au Su-tchuen,

en 1777, arrêté dans cette province, et jeté, dès le mois de septembre 1784, dans les prisons, où il resta tout le temps de la persécution, et mourut saintement le 7 janvier 1786.

22°. M. Jean Gai, appelé le P. Simonelli, ex-jésuite chinois, élevé à Macao par les Portugais, occupé pour les missions en différentes provinces, procureur à Canton pour les jésuites portugais de Péking, a été arrêté à Canton au commencement de la persécution, et envoyé à Péking, où il est mort en prison dans un âge très-avancé.

23°. M. Pie Lieou, le jeune, originaire du Su-tchuen, arrêté dans la province du Chensi, où il exerçoit son ministère depuis vingt-six ans, conduit à Péking, et de là envoyé en exil hors de l'empire, est mort en chemin avant que de quitter la province de Péking. Il étoit élève du collége de Naples, et missionnaire de la Propagande.

24°. M. Cassius Tai, élève du collége de Naples, et missionnaire de la Propagande, rentré en Chine depuis dix-huit ans, pris dans la province de Canton sa patrie, où il s'occupoit autant que ses infirmités pouvoient le lui permettre. Condamné à l'exil et à l'esclavage, il est mort en 1786.

25°. M. Matthieu Kou, originaire de la province de Canton, élève du collége général que les missionnaires françois avoient à Siam. Après avoir demeuré quelques années

dans la mission du Su-tchuen, il étoit revenu depuis dix ans dans son pays, où il exerçoit le saint ministère. Il y a été arrêté, condamné à l'esclavage, et envoyé en exil.

26°. M. Adrien Tchou, natif de la province du Fo-kien, élève du collége général que les missionnaires françois avoient à Siam, où il fut ordonné prêtre. Il revint en 1749 dans sa patrie, où il travailla pendant plusieurs années dans le district des missionnaires françois. Il fut pris en 1753, et, après bien des mauvais traitemens, condamné à un exil perpétuel dans la province du Chantong, où il continua d'exercer le saint ministère avec zèle. En 1785, il y fut arrêté de nouveau, conduit à Péking, et condamné à l'esclavage et à l'exil perpétuel hors de l'empire.

Les quatre prêtres chinois qui suivent étoient élèves du collége de Naples, et missionnaires de la Propagande. Ils ont été conduits à Péking, et envoyés en exil perpétuel hors de l'empire, et faits esclaves des mandarins de ces contrées-là.

27°. M. Cajetan Siu, originaire de la province du Kan-sou, prêtre depuis trois ou quatre ans, arrêté dans la province du Chen-si.

28°. M. Philippe Lieou, rentré en Chine depuis huit ans, arrêté dans la province du Hoù-kouang.

29°. M. Simon Lieou, pris dans la province du Chen-si.

30°. M. Dominique Lieou, pris dans la province du Chan-si, où il exerçoit le saint ministère depuis quinze ans.

Noms de six missionnaires qui ont été obligés de quitter la mission de Chine pendant la persécution.

31°. M. Pierre Tsai, chinois de la province du Fo-kien, élève du collége de Naples, missionnaire de la Propagande. Pour se soustraire aux recherches qu'on faisoit dans l'empire, surtout à Canton et à Macao, il s'embarqua, vers la fin de l'année 1784, pour aller dans l'Inde, où il est actuellement (1). Son crime étoit d'avoir introduit dans la Chine les quatre missionnaires italiens arrêtés dans le Hoû-kouang.

32°. et 33°. Les RR. PP. Joseph de Villanueva et Emmanuel Galiana, augustins espagnols, missionnaires dans la province de Canton, où ne pouvant plus demeurer cachés, ils se retirèrent d'abord, l'un à Canton, l'autre à Macao, et ensuite tous deux à Manille.

34°. M. Descourvières, prêtre des Mis-

(1) Il a passé depuis dans la mission de Siam.

sions-Etrangères, et leur procureur à Macao, qui, dénoncé aux mandarins, fut obligé de repasser en Europe.

35°. M. de Chaumont, prêtre des Missions-Etrangères. Après avoir travaillé six ou sept ans dans la province du Fo-kien, il fut envoyé en Europe en 1785, comme procureur député de la mission de Chine au séminaire des Missions-Etrangères de Paris.

36°. Le R. P. Jean Doxevar, franciscain espagnol, après avoir passé vingt ans en Chine, fut rappelé à Manille par ses supérieurs.

Telle est la liste des évêques et prêtres enlevés à la Chine pendant cette persécution. Trente-six ouvriers laborieux! quel vide ne laissent-ils pas dans un vaste empire où, même avant cette révolution funeste, il y avoit des provinces entières dépourvues de missionnaires! Cette perte doit exciter les gémissemens des ames sensibles aux malheurs de la religion, et le zèle des personnes qui peuvent contribuer à la réparer.

Il est vrai qu'il en est resté trois à Péking qui pourront travailler dans cette église; mais il ne leur est pas possible de passer de Péking dans leurs missions respectives, où les besoins sont incomparablement plus grands.

On n'a point compris dans cette liste deux autres prêtres chinois, emprisonnés pendant

le cours de la persécution, l'un au Su-tchuen, l'autre au Fo-kien; ils ont recouvré leur liberté, et continuent d'exercer leurs fonctions dans leurs missions respectives.

La persécution n'a pas épargné les catéchistes et les simples chrétiens. On en compte trente qui, pour avoir introduit les missionnaires dans l'empire, ont été envoyés en exil pour toujours, et réduits à l'esclavage. On a gravé sur leur visage, comme aux prêtres chinois, deux caractères qui se prononcent *vai tsien*, et qui signifient *hors des limites*. Ces caractères sont ineffaçables. On diroit qu'ils ont été tracés avec la pointe d'une épingle et de l'encre.

Les quatre Européens arrêtés les premiers dans la province du Hoû-kouang, le 27 août 1784, eurent les mains liées derrière le dos, et si étroitement, que l'un d'eux en a ressenti des douleurs aux poignets pendant plusieurs mois. Arrivés au prétoire, on les chargea de chaînes, qu'ils gardèrent pendant leur prison du Hoû-kouang, et même pendant tout leur voyage jusqu'à Péking. Ils ont honoré de leur présence plus de trente prisons de la Chine. L'apostat qui les trahit leur vola cent cinquante taëls; c'étoit tout leur argent : mais, arrêté lui-même, il fut mené à Péking avec les pères, et exilé hors de l'empire. Le mandarin qui leur avoit volé une montre, fut pris, conduit à Péking,

et condamné à mort : on croit que l'empereur lui fera grâce de la vie.

Les interprètes envoyés de Canton dans le lieu où ces missionnaires avoient été pris, ne sachant d'autre langue étrangère que la portugaise, qu'ils parloient encore mal, et que les quatre pères ne savoient guère mieux, le gouverneur du Hoû-kouang ne put en tirer que des dépositions imparfaites, ainsi que le tribunal de Péking. Mgr. l'évêque de Domitiopolis, qui savoit bien le chinois, étant arrivé à Péking, le tribunal le prit pour interprète; il s'y prêta volontiers, de crainte que les interprètes chinois ne chargeassent les pères, par malice ou par ignorance, et qu'ils ne fissent tort à la religion. Ce sont leurs réponses interprétées par ce prélat qui furent présentées à l'empereur. Les mandarins en furent si contens, qu'ils lui firent ôter ses chaînes.

Tout ce qui appartenoit à ces quatre pères fut confisqué; à peine leur laissa-t-on les habits qu'ils avoient sur le corps, leurs lits, et quelques petits effets nécessaires dans la route. Ils étoient porteurs de plusieurs lettres adressées aux missionnaires du Chen-si; il s'en trouva une écrite en chinois, où ce qui concerne les missions étoit développé. Cette fatale découverte causa les plus terribles ravages dans la mission du Chen-si. Les mandarins y apprirent à connoître les mission-

naires, et les lieux de leur retraite; les traitemens les plus durs furent exercés contre les chrétiens; les maisons et les terres qu'on reconnut appartenir aux missionnaires, confisquées; tous leurs meubles, même les ornemens d'église et les vases sacrés, enlevés. Les juges firent revêtir, en plein prétoire, M. Emmanuel Gonzalvez des ornemens pontificaux. Ils lui firent interpréter beaucoup de lettres européennes, trouvées avec les papiers de Mgr. l'évêque de Milétopolis, parmi lesquelles il s'en trouva une d'ancienne date, que Mgr. l'évêque d'Agathopolis, vicaire apostolique de notre mission du Su-tchuen, avoit écrite à ce prélat. M. Gonzalvez les interpréta le plus prudemment qu'il lui fut possible.

Les mandarins attribuèrent à Mgr. l'évêque de Milétopolis et autres missionnaires européens, des dépositions qui révéloient leurs confrères cachés dans les provinces. Rien de plus faux; elles furent faites par des chrétiens chinois, au milieu des tortures. Il en est de même de celles qu'on impute à M. de la Tour, procureur de la Propagande à Canton. Ce fut un de ses domestiques qui les fit. Ce respectable confesseur ne voulut jamais déclarer les Européens répandus dans les provinces.

Le P. Emmanuel, franciscain espagnol, missionnaire dans la province du Kiang-si,

fut pris à l'occasion des recherches dirigées contre le P. François de Saint-Michel, dénoncé à Canton. Dans un de ses interrogatoires, les juges lui demandèrent : *Es-tu évêque?* Non, répondit-il. *Es-tu archevêque?* Non. *Es-tu pape?* Non. *Qu'es-tu donc? — Je suis Emmanuel Li.* Il fut couvert d'une robe rouge, ainsi que plusieurs chrétiens de la même province, qu'on conduisit avec lui à Péking. On donne l'habit rouge aux criminels qui doivent être mis à mort ou envoyés en exil : le P. Emmanuel se faisoit gloire de le porter; mais on le lui ôta à Péking. Pendant toute la route il fut enchaîné et mal nourri, couchant de ville en ville dans les prisons, avec les criminels; il arriva si affoibli, qu'on en désespéroit. Nous pouvions l'apercevoir de la porte de notre prison, lorsqu'il s'avançoit à la porte de la sienne, ou qu'il sortoit pour comparoître devant les juges. Nous fûmes plusieurs fois sur le point de lui donner l'absolution, tant il nous paroissoit languissant. Les mandarins du tribunal lui avoient laissé quelques piastres; ses gardiens lui extorquèrent tout : il étoit aussi pauvre en vêtemens, et n'avoit rien à vendre ni à engager. La Providence nous fit trouver le moyen de lui envoyer un peu d'argent et un bonnet; il n'en avoit point eu pendant le voyage, et il étoit infirme et chauve. Nous étions déterminés à lui faire

toujours part de notre nécessaire; mais les missionnaires de Péking s'ouvrirent l'entrée de nos prisons, et nous fournirent à tous des secours abondans. La santé de ce religieux se rétablit au point qu'il observoit les jeûnes de l'église et ceux de son ordre. Il étoit arrivé à Péking sur la fin de juin 1785.

Le P. François de Saint-Michel, n'étant plus en sûreté dans la province du Kiang-si, se réfugia dans celle du Fo-kien. Il voyagea seul pendant cinq à six jours sans nul accident : un chrétien qui l'avoit d'abord accompagné, vaincu par la crainte, avoit pris la fuite. Parvenu au Fo-kien, le père s'informa de la demeure d'un chrétien qu'il connoissoit; il s'adressa, sans le savoir, à un satellite, qui lui dit : « Suivez-moi, je vais vous mener chez le chrétien ». Le P. François, marchant sans défiance, fut conduit au prétoire, devant un mandarin qui l'interrogea. Il avoua qu'il étoit l'Européen nommé Fang, qu'on cherchoit au Kiang-si, et qu'il étoit venu en Chine pour y prêcher la religion chrétienne. Le mandarin le fit enchaîner et jeter en prison; il fut ensuite traduit dans la capitale de la province, enfin à Péking, où il arriva au mois de juillet 1785. Il eut beaucoup à souffrir pendant la route : on le regardoit comme un homme extraordinaire, qui, par ses magies, pouvoit s'élever dans les airs, et s'évader; c'est pourquoi on le tint

tint toujours lié étroitement. Le mandarin qui l'avoit pris fut député pour le conduire à Péking, et vingt soldats, que l'on changeoit de ville en ville, ne le quittèrent ni jour ni nuit. On le maltraitoit indignement, on le nourrissoit fort mal, et, quand on alloit par terre, on le faisoit coucher avec les criminels dans les prisons, attaché de manière qu'il ne pouvoit se lever. Une partie de la route se fit par eau, sur des barques couvertes. Une nuit, renfermé à l'ordinaire dans sa barque, se sentant presque suffoqué par la corruption et la chaleur d'un air concentré, il ouvrit une petite fenêtre pour respirer à son aise. Les sentinelles crièrent: alerte, alerte, l'Européen est envolé, ou il s'est jeté dans le fleuve. On allume la lampe, on examine, et l'on voit le P. François assis à sa place, enchaîné et attaché comme auparavant; cependant les soldats crioient beaucoup contre lui de ce qu'il avoit ouvert la fenêtre. Le mandarin accourut au bruit, appaisa les soldats, et dit doucement au père qu'il ne falloit point ouvrir la fenêtre, à cause des voleurs qui étoient en grand nombre dans les environs. Le père ne l'ouvrit plus. Arrivé à Péking, il étoit très-infirme; mais, secouru par les missionnaires, son infirmité n'eut point de suites.

Le P. Mariano, résolu de se livrer lui-même aux mandarins de Péking, s'adressa

aux premiers soldats qu'il rencontra dans cette ville, leur dit qu'il étoit l'Européen Moei, et les pria de le conduire au prétoire. Cela n'étant point de leur ressort, vu qu'ils n'avoient reçu aucune commission, ils refusèrent, ainsi que plusieurs autres : le P. Mariano loua donc une voiture, et se fit conduire au prétoire. Sa présence causa aux mandarins autant de joie que de surprise; cependant ils le chargèrent de chaînes, et le mirent en prison.

Les prêtres chinois qui sont morts ou qui ont souffert l'exil pour la foi, ont été encore plus maltraités que les Européens.

Voilà les principaux traits que j'ai pu recueillir touchant la persécution; quelques-uns paroîtront minutieux; je n'ai pourtant pas cru devoir les omettre. Dans ces contrées, où règnent l'idolâtrie et une ignorance profonde, tous les faits qui concernent la religion sont autant de rayons qui dissipent peu à peu les ténèbres. On voit que toute la Chine a entendu parler du vrai Dieu; la renommée a suppléé, en quelque manière, à l'insuffisance des ouvriers évangéliques. Les édits de l'empereur, ceux des gouverneurs des provinces et des villes, contre les chrétiens et les missionnaires, ont fait connoître la religion chrétienne. On a été forcé de lui rendre hommage, et d'avouer qu'elle est bonne, qu'elle enseigne une morale pure, et qu'on

n'a à lui opposer que des raisons de politique. Les missionnaires et les chrétiens, interrogés dans les tribunaux, et donnés en spectacle dans toutes les provinces, ont rendu à Jésus-Christ un témoignage éclatant, et l'ont annoncé à toutes sortes de personnes.

Cependant la Chine est dépeuplée de missionnaires. Dans les provinces où il y a le plus de chrétiens, il n'est pas resté un seul prêtre. La vigne du Seigneur est sans ouvriers, de grands troupeaux sans pasteurs. Combien de chrétiens, privés de leurs pères spirituels, sont errans dans les voies de l'apostasie, ou plongés dans la fange de l'iniquité. *Percutiam pastorem, et dispergentur oves* (1). Combien d'enfans morts sans baptême, d'adultes sans sacremens? combien de justes tomberont, n'étant pas soutenus? combien de pécheurs ne se convertiront point? Que de superstitions! que de mariages célébrés sans dispense! que de chrétiens s'allieront avec les gentils! que d'affligés sans consolation! que de veuves sans ressource! Plus de sacremens, plus de prédications, plus de prières, plus de bonnes œuvres, plus de catéchisme; l'idolâtrie

(1) Je frapperai le pasteur, et les brebis seront dispersées. (Évang. selon saint Matth. ch. xxvi, ℣. 31.)

va donc reprendre de nouvelles forces? On aura sous les yeux les pompes et les vanités du monde; on ne verra plus les augustes cérémonies de la religion; on ne sanctifiera plus les dimanches ni les fêtes; on n'observera plus les jeûnes ni les abstinences; on n'osera plus paroître chrétien, etc.

Je ne doute pas qu'en Europe les ames vertueuses et zélées qui s'intéressent encore à la gloire de Dieu et au salut de leurs frères, ne s'empressent de remédier à tant de maux, par leurs prières, en suppliant le maître de la moisson d'envoyer de nouveaux ouvriers; par leurs aumônes, en réparant le tort qu'a fait la persécution; par leur zèle, leurs talens et leurs lumières, en faisant connoître l'œuvre sainte, et éclairant ceux qui y sont appelés; par leur autorité enfin, en leur donnant les moyens de suivre leur vocation.

Dieu a eu ses desseins, quoiqu'ils soient impénétrables à nos foibles yeux. L'histoire du christianisme ne nous apprend-elle pas que le glaive des persécuteurs, en moissonnant les chrétiens, les multiplioit? La Chine n'est donc pas sans espoir; Dieu s'y est réservé des évêques et des prêtres européens et chinois qui, répandus dans ses vastes provinces, cultivent encore les précieux restes de cette église. Mais ils ne peuvent suffire à la moisson abondante que présente ce pays immense : la foi se propage aujourd'hui,

comme dans les premiers temps : *Fides ex auditu* (1); mais elle n'est entendue qu'autant qu'elle est prêchée, et elle ne peut être prêchée que par ceux qui sont envoyés. Les ames ne se sauvent que par l'application des mérites de Jésus-Christ, et cette application se fait par le saint sacrifice et les sacremens, dont les prêtres sont les ministres.

Que chacun s'examine; et si, d'après les lumières que le Seigneur lui donnera, et le jugement des personnes prudentes et éclairées, il se croit appelé, qu'il en rende grâces à Dieu, et suive l'exemple des apôtres : appelés par Jésus-Christ, ils n'hésitèrent pas un moment : *Continuò relictis retibus, secuti sunt eum* (2). Rien ne doit arrêter, ni parens, ni amis, ni biens, ni honneurs, ni commodités de la vie, ni considérations humaines. Ce sont les filets qu'il faut abandonner pour suivre celui qui appelle; la voix de la nature doit céder à la voix de Dieu. Quand, pour s'enrichir, les commerçans traversent les mers et affrontent les tempêtes, nous n'oserions nous y exposer, nous qui faisons un commerce plus excellent! Hommes de Dieu, aurions-nous moins de courage et moins d'ardeur pour procurer le salut des ames,

(1) Ep. de saint Paul aux Rom. ch. x, ℣. 17.

(2) Laissant là leurs filets, ils suivirent aussitôt Jésus-Christ. (Saint Matth. chap. IV, ℣. 20.)

que n'en ont les hommes du siècle pour acquérir des richesses corruptibles et périssables? Ils ont l'oreille ouverte à la voix de la fortune, qui les oblige à courir les mers une partie de leur vie, et nous serions sourds à la voix de Dieu, qui nous invite à les traverser une seule fois! Combien d'hommes s'exposent aux mêmes dangers pour exécuter les ordres du prince, acquérir de nouvelles connoissances, faire de nouvelles découvertes? Ayons pour Dieu le zèle qu'ils ont pour le monde. Au reste, les travaux, les peines et les dangers du saint ministère, parmi les nations infidèles, ne sont pas aussi grands qu'on se l'imagine, et Dieu peut-il permettre que nous soyons tentés au-dessus de nos forces? Il n'exige pas que nous travaillions trop, il désapprouve tout excès; s'il vous appelle, il vous accordera les grâces nécessaires pour supporter les peines et les travaux, pour éviter ou vaincre les périls. C'est d'expérience; les grâces sont plus qu'ordinaires; elles croissent avec les peines, les travaux et les dangers.

Que de richesses spirituelles! que de mérites! que de consolations! *Secundùm multitudinem dolorum meorum, consolationes tuæ lætificaverunt animam meam* (1). Partout le

(1) Vos consolations ont rempli mon ame de joie, à proportion des douleurs dont mon cœur avoit été pénétré. (Psaume XCIII, ℣. 19.)

joug de Jésus-Christ est doux, partout son fardeau est léger. Ne dit-il pas, ce divin maître, sans distinction de temps ni de lieux : *Jugum meum suave, et onus meum leve* (1)?

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, DUFRESSE,
missionnaire apostolique.

Autre lettre de M. Dufresse, missionnaire apostolique du Su-tchuen en Chine, à MM. les supérieurs et directeurs du séminaire des Missions-Etrangères, contenant la relation du voyage des missionnaires sortis de prison, depuis Péking jusqu'à Manille; achevée à Manille le 14 septembre 1786.

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS CONFRÈRES.

JE vous ai décrit l'horrible persécution qui a fait perdre à la Chine le plus grand nombre de ses missionnaires, et qui, ayant frappé les pasteurs de la mort ou de l'exil, a dispersé les ouailles. Gémissons, prions; et vous, Messieurs, formez et envoyez de nouveaux ouvriers évangéliques.

Quoique la province du Su-tchuen ait été moins ravagée que les autres, les prêtres

---

(1) Saint Matth. chap. XI, ỳ. 30.)

chinois ayant été épargnés, elle a grand besoin de prêtres européens. Mgr. l'évêque d'Agathopolis est fort avancé en âge, M. Gleyo est toujours infirme et hors d'état de travailler (1), M. Hamel occupé au collége; il faudra donc que M. Florens se consume; jugez quel vide ont laissé Mgr. l'évêque de Caradre et trois autres missionnaires françois, s'il peut être rempli par deux prêtres chinois ordonnés l'année dernière.

L'empereur, en nous rendant la liberté, nous avoit laissé le choix de rester à Péking avec les missionnaires européens, ou de retourner à Canton : de douze que nous étions, quatre se déterminèrent à rester. Mais deux jours après, le P. Joseph, franciscain italien, ayant fait de nouvelles réflexions, demanda à retourner à Canton avec les huit autres (2) : on fut encore à temps de retirer l'écrit contenant nos déterminations, pour y faire les changemens nécessaires. S'il eût été

(1) M. Gleyo mourut le 6 janvier 1786. M. Dufresse, écrivant cette lettre à Manille, ignoroit sa mort.

(2) La plupart de ces missionnaires demandèrent à retourner à Canton, dans l'espérance de rentrer secrètement dans leurs missions abandonnées. Il y avoit alors à Péking un bon nombre de missionnaires. Ceux qui y demeurent, étant réputés au service de l'empereur, ne peuvent quitter la capitale pour aller au secours des chrétientés éloignées.

donné à l'empereur, on eût éprouvé de grandes difficultés.

L'écrit présenté au premier ministre, il enjoignit au tribunal des causes criminelles de faire conduire sous bonne garde les neuf Européens qui vouloient s'en retourner, et de les faire accompagner par des mandarins, qui les remettroient au gouverneur de Canton, lequel seroit tenu de les renvoyer en Europe. Il étoit permis aux trois autres de rester dans les églises de Péking, sous la caution des missionnaires européens de la cour. Le ministre ne défend point de prêcher la religion, quoiqu'il sache bien que les Européens ne demeurent à Péking que pour cela. Ce décret ayant été présenté à l'empereur, sa majesté souscrivit suivant l'usage : *J'en ai été informé. Qu'on respecte ceci.*

On n'en pressa pas l'exécution, soit par déférence pour les missionnaires de la cour, qui étoient bien aises de nous garder quelque temps, soit par une politique chinoise, pour nous laisser le loisir de voir les curiosités de cette grande ville, et de pouvoir les publier en Europe. Nous passâmes donc un mois chez les missionnaires de Péking.

Le tribunal des causes criminelles appelé hing-pou chargea deux mandarins de nous conduire à Canton, et envoya ordre de nous faire accompagner de ville en ville par un mandarin militaire et dix-huit soldats, et de

fournir ce qui seroit nécessaire pour notre voyage, logement, nourriture, hommes, chevaux, voitures ou bateaux (tel est l'usage lorsque les mandarins voyagent pour affaires d'État). Les mandarins des villes qui sont sur la route sont obligés de pourvoir à tout. Ces dépenses se répartissent sur le peuple, et de là naissent de grandes vexations. Les mandarins exigent beaucoup plus qu'il ne faut.

Les deux mandarins nommés par le tribunal pour nous accompagner, ayant fixé le jour du départ, les missionnaires de Péking nous fournirent plusieurs habits et tout ce qu'ils jugèrent nécessaire, ou même utile pour nous garantir du froid; ils nous obligèrent même d'accepter chacun vingt taëls d'argent pour les besoins imprévus. Ils obtinrent du premier ministre que quatre de leurs domestiques, chrétiens, nous accompagneroient jusqu'à Canton. Non-seulement le ministre accorda cette grâce, il voulut encore que ces domestiques fussent défrayés par les mandarins. Les missionnaires offrirent, à chacun de nos mandarins conducteurs, cinquante taëls; mais ils n'en voulurent point; le premier consentit néanmoins à recevoir une montre et quelques peintures. J'ignore quel présent on a fait au second.

Tout étant disposé, nous nous rendîmes,

le 11 décembre, à la cathédrale; les mandarins vinrent nous y prendre. Ils avoient choisi ce jour, annoncé heureux par leurs augures et pratiques superstitieuses (1).

Vers les quatre heures du soir, après avoir passé quelque temps dans l'église, devant le saint Sacrement, nous fîmes nos adieux à Mgr. l'évêque, ainsi qu'aux missionnaires de Péking, et montâmes en voiture. Plusieurs missionnaires de chaque église nous firent cortége jusque hors des murs de la ville. Ce fut là qu'il fallut nous séparer. Nous nous embrassâmes à la manière européenne: ce n'est pas celle des Chinois; mais elle ne leur est pas inconnue, étant usitée parmi les Tartares, qui sont en grand nombre à Péking. Nos généreux bienfaiteurs s'en retournèrent à leurs églises, et leurs bienfaits nous suivirent; ils avoient fourni nos voitures pour cette première journée, voulant nous faire sortir avec honneur de Péking, et avoient envoyé des gens en avant pour nous préparer à manger dans les auberges; de sorte que cette première journée fut toute à leurs frais.

(1) Rien de plus commun en Chine que cette superstition; on y trouve partout des maîtres de cet art diabolique. Lorsqu'on veut construire une maison, entreprendre quelque long voyage, célébrer un mariage, ensevelir un mort, on les consulte; et, moyennant une somme d'argent, on reçoit leurs réponses.

Nous arrivâmes au milieu de la nuit à la première couchée, distante de six lieues. Le lendemain nous commençâmes à voyager dans des charrettes couvertes; elles ressemblent à celles que j'ai vues en France, mais elles sont plus lourdes, et attelées de trois ou quatre chevaux. Nous étions ordinairement deux sur chacune, avec un domestique et nos effets. Nos mandarins ont voyagé dans leurs chaises à quatre porteurs, jusqu'au fleuve, où ils ont pris des barques. Les gens de leur suite étoient à cheval; deux précédoient la chaise de leur maître, les autres accompagnoient ses effets.

Malgré les précautions des missionnaires de Péking, nous avons beaucoup souffert du froid et de l'incommodité des voitures, chaises ou charrettes; exposés au grand air dans celles-là, cahotés dans celles-ci : mais la grande fatigue venoit des journées forcées. Après avoir marché tout un jour, il falloit, pour arriver à la couchée, continuer jusqu'à dix heures du soir, minuit, trois heures du matin. Le 23 décembre, nous ne pûmes faire que dix lieues dans toute la journée : il fallut aller plus loin; mais la fonte des neiges rendoit les routes si difficiles, que depuis neuf heures du soir jusqu'à neuf heures du matin, nous ne fîmes que cinq lieues. Le premier janvier 1786, sur les cinq heures du soir, il tomba une grande pluie,

et les chemins devinrent impraticables : nos porteurs marchant dans les ténèbres, ou à la lueur de mauvaises lanternes, tomboient à chaque pas, et nous renversoient, nous et nos chaises, dans l'eau et la boue : les soldats ne leur permettoient point de s'arrêter. Après avoir fait environ une lieue, nous arrivâmes, à neuf heures du soir, dans un petit endroit où il y avoit des auberges; le mandarin militaire et les soldats jugèrent qu'il n'étoit pas possible d'aller plus loin. Nous nous distribuâmes dans les auberges. Mgr. de Caradre, deux pères franciscains et moi en trouvâmes une où il n'y avoit point de lit ni d'autre lieu pour reposer qu'une étable à bœufs. Nous y couchâmes sur de la paille, sans autre couverture que nos habits. Les autres missionnaires ne furent pas mieux. Les mandarins conducteurs prirent les devans, allèrent plus loin, et arrivèrent cette même nuit au lieu fixé pour la couchée; mais la fatigue de ceux qui portoient leurs chaises et leur bagage fut si extrême, qu'un d'entre eux mourut en chemin.

J'ai compté jour par jour le chemin que nous faisions. De Péking à Canton il y a 5615 li ou stades chinoises, ou 561 lieues et demie (1). Nous avons mis deux mois à faire cette route : partis de Péking le 11 dé-

(1) Dix li valent une de nos lieues.

cembre 1785, nous sommes arrivés à Canton le 11 février 1786.

Nous avons voyagé dans des charrettes, dès le lendemain de notre départ de Péking, jusqu'au 27 décembre, que nous arrivâmes au fleuve Hoang : c'est le *nec plus ultrà* de ces voitures; elles sont très-communes dans les provinces de Pe-tchi-li et Chan-tong. Les pauvres, les riches, les mandarins mêmes s'en servent. Nous en changions d'une ville à l'autre. A peine eûmes-nous passé le fleuve Hoang, que nous entrâmes dans une ville du premier ordre appelée Hiu-tcheou-fou. Nous trouvâmes une multitude de Chinois que la curiosité avoit rassemblés sur le rivage, et fûmes obligés de nous donner en spectacle pour gagner l'hospice; jusqu'à la nuit on ne cessa de venir nous voir. Ce même soir, outre le souper qu'on nous avoit préparé à l'ordinaire, nos deux mandarins conducteurs, qui logeoient dans un autre hospice voisin, pour étaler à nos yeux la splendeur des repas chinois, nous envoyèrent un service magnifique suivant la manière du pays. Nous voulions aller les remercier; mais leurs ministres et nos domestiques chrétiens en ayant conféré ensemble, on décida qu'il suffisoit d'envoyer nos gens.

Dans cette ville, la première que nous trouvâmes dans la province du Kiang-nan, on nous fournit des chaises à demi usées, ou-

vertes par-devant, fermées sur les côtés d'une mauvaise toile, et si petites, qu'on ne pouvoit ni étendre les jambes ni avoir les coudes libres. Nous voyageâmes ainsi jusqu'au fleuve Kiang; les porteurs se relayoient de ville en ville, et étoient tantôt quatre, tantôt deux, suivant le caprice des mandarins du lieu et de leurs ministres. La famine régnoit dans le Kiang-nan; ces pauvres gens n'avoient pas la force de nous porter; il y en avoit qui prenoient la fuite; les soldats ne veilloient point; notre caravane, composée de plus de cent hommes, marchoit à la débandade. Lorsque nos porteurs désertoient, on en louoit d'autres, quelquefois à nos dépens, et quelquefois nous allions à pied jusqu'à la première poste. Ceux qui portoient nos effets les abandonnoient souvent au milieu du chemin; personne n'osoit y toucher, même pendant la nuit : on a rapporté à deux journées de distance le bagage d'un de nos domestiques.

Le 11 janvier nous arrivâmes au fleuve Kiang; et après l'avoir traversé, nous entrâmes à Kieou-kiang-fou, ville du premier ordre. Nous nous rendîmes à pied à l'hospice, où nous dînâmes; au lieu de chaises à porteurs, on nous fournit de petits fauteuils de bambou fort incommodes; on les portoit sur les épaules par le moyen de deux grands bâtons de bambou attachés aux deux côtés.

Ce fut en cet équipage que nous continuâmes notre voyage jusqu'à Nan-tchang-fou, capitale de la province du Kiang-si, où nous arrivâmes le 13 du même mois.

La rivière qui passe dans cette ville est considérable; elle prend sa source dans la province de Canton, et se jette dans un lac que traverse le fleuve Kiang, au-dessous de la capitale du Kiang-si.

On nous avoit préparé de grandes barques bien couvertes et commodes. Nous remontâmes la rivière jusqu'à Nan-gan-fou, ville du premier ordre de la même province. Chacun de nos mandarins avoit sa barque, et au haut du mât un pavillon jaune (c'est la couleur impériale), sur lequel étoit écrit en gros caractères, *Fong-tchi, King-tchai : ordre de l'empereur; envoyé de l'empereur.* Les gens de leur suite avoient deux autres barques; le mandarin militaire, les soldats, en avoient trois, et nous Européens, ainsi que nos domestiques, étions distribués dans trois autres. Nous nous étions pourvus à nos dépens de tous les ustensiles de cuisine; les mandarins des lieux nous fournissoient en argent le viatique, et nos domestiques faisoient la cuisine.

Le 23 janvier, près de Van-ngan-hien, ville du troisième ordre, où le P. Emmanuel, franciscain espagnol, avoit été pris l'année dernière, la barque du premier man-

darin fut renversée par un coup de vent. La rivière étoit basse, le danger ne fut pas grand; mais les effets, les habits de soie et les peaux précieuses furent endommagés; on les mit sécher au soleil la journée suivante. Le mandarin appela des tailleurs qui le suivirent jusqu'à la province de Canton, pour refaire ses habits. Ses gens ne trouvant aucune barque digne de lui, demandèrent une des nôtres : Mgr. l'évêque de Caradre céda celle où nous étions avec le P. Emmanuel, et on en loua une plus petite pour nous. Cette politesse fit grand plaisir au mandarin; elle nous valut des saluts et des souris gracieux. Jusqu'à ce moment il nous avoit regardés du haut de sa grandeur, et traités froidement. Nous restâmes à Van-ngan-hien jusqu'au lendemain au soir; quelques chrétiens de la ville vinrent visiter secrètement dans notre barque le P. Emmanuel, leur pasteur. Ils lui rapportèrent que deux chrétiens conduits avec lui à Péking, et renvoyés depuis six mois à leurs propres mandarins, étoient encore dans les prisons de la ville. Le P. Emmanuel les chargea de les consoler de sa part, et de leur porter une aumône recueillie dans nos trois barques.

Nous arrivâmes le 2 février à Nan-ngan-fou. C'est une ville du premier ordre de la province du Kiang-si, sur les frontières. Le lendemain nous en partîmes, et fûmes portés,

dans de petits fauteuils, à Nan-hiong-fou, ville du premier ordre de la province de Kouang-tong, ou Canton. Cinq ou six mandarins vinrent à notre hospice pour nous examiner : le premier nous ayant comptés, demanda comment nous retournerions en Europe? Nous répondîmes que le gouverneur de la province avoit les ordres de l'empereur. On nous fit embarquer sur un fleuve considérable qui y passe; nous le descendîmes jusqu'à la ville de Canton. Chaque barque de nos mandarins avoit au haut de son mât un pavillon jaune où étoit écrit en gros caractères : *King-tchai, hing-pou : envoyés de l'empereur, tribunal des causes criminelles.* Chacune des nôtres en avoit un petit, aussi de couleur jaune, où étoit écrit en gros caractères : *Fong-tchi, hoei-yang : par ordre de l'empereur, retournant en Europe.* On faisoit la cuisine dans nos barques; nous y couchions, et les mandarins des villes nous fournissoient en argent le viatique.

Les hospices appelés Kong-kouan, où nous logions, sont semblables à ceux dont je vous ai parlé, en décrivant le voyage du Su-tchuen à Péking (1). Nos deux mandarins avoient chacun le leur, et mangeoient séparément. Nous autres Européens nous logions avec nos domestiques dans un hospice moins

(1) *Voyez ci-dessus, page* 301.

propre et moins commode ; il étoit pourtant assez honnête, et de ceux qui sont destinés aux mandarins voyageurs. Lorsque les Kong-kouan étoient occupés par nos mandarins, ou par d'autres qui passoient, on nous mettoit à l'auberge, où l'on nous portoit à manger comme à l'ordinaire. Nous étions toujours distribués en trois tables, chacune servie de la même manière : en général, nous n'avions pas à nous plaindre de la nourriture, bien qu'elle ne fût point conforme à la taxe du gouvernement : les mandarins des lieux et leurs ministres gagnent sur tout. Elle étoit toujours inférieure à celle des mandarins, et même de leurs ministres, qui, fiers de la dignité de leurs maîtres, savent ordonner et se faire servir.

La qualité d'envoyés de l'empereur donnoit à nos mandarins, pendant ce voyage, le titre de grands hommes, *Ta-jin*, titre qui n'appartient qu'aux mandarins du premier ordre; ils étoient respectés comme tels. Ces grands hommes se font donner par les mandarins des lieux tout ce qui est nécessaire, etc. Venant de Péking, et devant y retourner, on les redoute, on n'ose rien leur refuser; c'est l'usage que le mandarin par la ville de laquelle ils passent leur fasse un présent en argent proportionné au district et à la richesse de la ville. J'ai-oui dire que, dans ces sortes de voyages, ils ramassoient plusieurs

milliers de taëls d'argent. Leurs ministres ne s'oublient pas, et c'est le peuple qui paye tout cela : on conçoit que ces libéralités les empêchoient de veiller à ce qu'on nous fournît tout ce qui étoit prescrit par le gouvernement.

Des sécheresses extraordinaires avoient amené la famine : elle sévissoit dans le Pe-tchi-li, province de Péking, le Chantong et le Kiang-nan, province de Nanking. Tous les jours nous voyions des cadavres étendus dans les chemins, des familles errantes épuisées, transportant au loin leur bagage : nous en aurions vu un bien plus grand nombre, disoient nos mandarins conducteurs, si on n'avoit pas donné la chasse aux mendians dans tous les lieux où nous devions passer. L'empereur, qui est humain, avoit ordonné des distributions de riz dans les villes les plus affligées; des troupes de pauvres, hommes, femmes et enfans, y couroient de tous côtés; mais les mandarins et leurs suppôts détournoient à leur profit une partie des dons de l'empereur : quoiqu'ils sachent que l'empereur punit de mort ou d'exil ces sortes d'infidélités, leur passion pour l'argent l'emporte sur toute crainte. Mgr. de Caradre disoit un jour au mandarin qui étoit venu nous voir : « N'y auroit-il pas moyen d'empêcher ces » injustices et ces vexations? Cela n'est pas » possible, répondit le mandarin; l'empe-

» reur même ne le peut pas, le mal est trop » général ; il enverra sur les lieux des man- » darins revêtus de son autorité ; ils feront » de plus grandes vexations encore, et les » mandarins subalternes, pour ne point être » inquiétés, leur offriront des présens. On » dit à l'empereur que tout va bien, tandis » que tout va mal, et que le pauvre peuple » est opprimé ».

La province du Kiang-si se ressentoit de la famine ; néanmoins on en emportoit des grains pour soulager les autres provinces. Les vivres étoient fort chers dans celle de Canton.

Les provinces Pe-tchi-li, Chan-tong et Kiang-nan s'étendent en plaines immenses : nous voyageâmes un mois, depuis Péking jusqu'au milieu de la province du Kiang-nan, sans apercevoir, même au loin, aucune montagne. Le pays produit du blé et autres grains, mais point de riz. Nous ne commençâmes à apercevoir des champs de riz que dans la province du Kiang-nan, après vingt-trois jours de route. Cette province étoit, avant la dynastie actuelle, la demeure des empereurs ; ils ont long-temps habité Nan-king, qui en est la capitale : on y voit beaucoup de gens aussi blancs que les Européens.

Nos conducteurs étoient mandarins civils du sixième ordre, attachés au tribunal des causes criminelles de Péking. Le premier,

quoique affectant à notre égard un air sec et froid, et ne venant jamais nous voir, nous envoyoit de petits présens en fruits ou en volailles. Le second nous visitoit dans nos hospices et dans nos barques deux ou trois fois la semaine; il nous faisoit beaucoup de politesses : c'étoit un sexagénaire convaincu de la vanité du monde; nous lui parlions de la religion chrétienne; il convenoit qu'elle étoit vraie; mais il lui paroissoit impossible de l'embrasser étant mandarin, et il tâchoit de se persuader qu'en observant la loi naturelle, comme il l'entendoit, ne faisant tort à personne, il iroit dans le ciel. Lorsque nous lui parlions de la nécessité de la foi, il détournoit la conversation, ou il gardoit le silence : il disoit qu'il se feroit chrétien, si l'empereur l'étoit : c'est là réponse d'une infinité de Chinois.

Nous arrivâmes le 11 février 1786 à Canton. Nos mandarins, après y être restés dix ou douze jours, repartirent pour Péking, emmenant avec eux, suivant l'ordre du ministre, les domestiques chrétiens qui nous avoient accompagnés, excepté un seul, originaire de Macao, qui avoit permission d'y rester.

Nous attendions dans nos barques les ordres des mandarins de Canton. Le même jour, deux interprètes et autres ministres du prétoire vinrent nous trouver de la part du

lieutenant criminel, écrivirent nos noms, et voulurent nous interroger; nous leur répondîmes que l'empereur nous ayant renvoyés libres, après avoir examiné et jugé notre cause, on ne pouvoit ni nous interroger ni nous juger de nouveau, et que c'étoit lui faire injure. Ils n'insistèrent pas : lorsqu'ils furent retirés, nous examinâmes quel pouvoit être leur but; nous convînmes que s'ils ne nous interrogeoient que sur des faits déjà connus dans tous les tribunaux, et contenus dans nos dépositions, nous pourrions répondre pour le bien de la paix; mais que s'ils s'avisoient de nous interroger sur des matières étrangères à nos dépositions, comme touchant Macao, Canton, etc., nous devions être fermes, et ne rien dire.

Il y avoit à Canton un ex-jésuite, missionnaire de Péking, françois de nation, nommé M. de Grammont, qui y étoit venu l'année précédente, avec l'agrément de l'empereur, pour rétablir sa santé. Sa qualité de mathématicien de l'empereur lui attiroit toutes sortes d'égards de la part des mandarins: on lui avoit donné pour logement un hospice très-vaste, et assigné un revenu de 60 taëls par mois, dont 30 étoient payés par le mandarin du district, les 30 autres par une compagnie de négocians chinois qui ont le commerce des Européens, et qu'on appelle les Hannistes. Ce fut notre ange tutélaire:

dès qu'il sut notre arrivée, il nous envoya visiter par un de ses domestiques chrétiens, avec une lettre pour Mgr. de Caradre. Il nous félicitoit sur notre délivrance, sur notre arrivée à Canton, et nous offroit tout ce qui étoit en son pouvoir : Mgr. de Caradre lui répondit secrètement, pour que les Chinois païens ignorassent cette communication : il lui exposa l'embarras où nous avoient jetés les questions qu'on nous avoit faites le jour précédent, et lui fit part de la résolution que nous avions prise; il le consulta aussi pour savoir si, quand nous paroîtrions devant les mandarins, il étoit convenable de nous mettre à genoux à la manière des criminels, nous qui étions jugés et délivrés. M. de Grammont répondit que nous pouvions nous en tenir à notre délibération touchant les interrogatoires qu'on nous feroit; qu'il ne convenoit pas de nous mettre à genoux; qu'il suffisoit, pour témoigner notre respect, de faire une génuflexion devant le lieutenant criminel, et fléchir les deux genoux devant le gouverneur de la province, en y joignant une profonde inclination de tête (1), et nous relever aussitôt.

(1) C'est de toutes les manières de saluer la plus respectueuse. on la nomme ko-teou; inclination de tête jusqu'à terre. L'autre est en usage lorsque les mandarins inférieurs et les officiers du prétoire saluent les supérieurs.

Le

Le 13 février on nous fit descendre à terre, et on nous conduisit d'abord dans un temple d'idoles (on s'en sert quelquefois comme de salle d'audience); des mandarins subalternes s'y rendirent avec les ministres du prétoire et les interprètes. Ils écrivirent nos noms, notre âge, l'année de notre entrée en Chine, le temps que nous y avions demeuré. Cette pièce étoit nécessaire pour suppléer aux actes de notre procédure qui devoient être remis aux mandarins de Canton, et qui avoient péri lorsque la barque de notre conducteur fut renversée; ensuite on nous conduisit au tribunal du lieutenant criminel : c'est à lui qu'il appartient de rédiger les procédures qui doivent être présentées au gouverneur. Nous lui fîmes le salut convenu, et nous nous tînmes debout : on lui remit le catalogue de nos noms, qu'il confronta avec une liste qu'il avoit; une transposition de nom le mit en colère contre l'interprète. — « Pourquoi, lui dit-il, ne fais-tu pas mettre ces Européens à genoux? Que ceux qui viennent ici faire le commerce, ne s'y mettent point, à la bonne heure; mais ceux-ci, qui sont venus seulement pour prêcher leur religion, et cela contre nos lois, ne se mettront point à genoux devant le mandarin? Fais-les mettre à genoux ». L'interprète cria : *à genoux*; nous nous y mîmes, et le mandarin nous dit:

Qu'êtes-vous venus faire ici contre nos lois ? prêcher votre religion, une religion perverse? — « Monsieur, répondit Mgr. de Caradre, si nous ne nous sommes pas mis d'abord à genoux, ce n'est assurément point par mépris pour votre personne; nous devons vous respecter; mais nous ignorions vos usages : si on nous en eût instruits, nous n'aurions pas attendu qu'on nous l'eût ordonné. Quant à ce que vous dites que la religion chrétienne est une religion perverse, permettez-moi de vous le dire, l'empereur lui-même ne l'a point regardée comme telle; nous ne viendrions pas de si loin, nous ne nous exposerions pas à tant de dangers pour prêcher une religion perverse. Nous sommes venus annoncer une religion véritable et nécessaire; vous refusez de l'embrasser. Ce n'est point de nous-mêmes que nous nous retirons, c'est vous qui nous chassez; mais sachez qu'il y a après la mort un jugement où comparoîtront tous les hommes grands et petits; là vous n'aurez aucune excuse à alléguer ».

Mgr. de Caradre parloit d'un ton doux et soumis; le mandarin ne dit plus rien contre la religion. Il fit à peu près les mêmes questions que ses ministres dans le temple d'idoles; il dit au P. Jean de Sassari, nommé dans les tribunaux Pa-ti-li-yang : *Qui est-ce qui t'a envoyé ici? C'est Dieu*, répondit en latin le P. Jean. Mgr. de Caradre servoit

d'interprète, et traduisoit les réponses en chinois.

L'interrogatoire fini, on nous reconduisit dans nos barques; elles nous transportèrent le même jour, par ordre du mandarin, aux treize magasins (Che-san-hang); c'est le quartier où logent les Européens. En voguant sous les fenêtres de leurs bâtimens, nous saluâmes les Anglois et les Hollandois qui étoient sur leur galerie. Nous fûmes conduits chez M. de Grammont; il nous accueillit avec joie et avec amitié.

Tout le temps que nous y demeurâmes, il eut pour nous mille soins et mille attentions. Nous trouvâmes chez lui trois mandarins qui devoient nous garder jusqu'à notre départ, nous introduire dans les tribunaux, et nous accompagner jusqu'au vaisseau qui nous porteroit en Europe; l'un d'entre eux étoit le mandarin qui gouvernoit les Chinois de Macao. Comme son hôtel étoit éloigné de M. de Grammont, et qu'il falloit qu'il vînt nous voir de temps en temps, il pria M. de Grammont de le loger jusqu'à notre départ; c'étoit un bon vieillard: les deux autres demeurèrent chez eux. Les hannistes (société chinoise qui fait le commerce avec les Européens) furent chargés par les mandarins de donner dix piastres par jour pour notre entretien. On leur a fait supporter presque tous les frais occasionnés par la persécution;

on les a rendus responsables de l'entrée des Européens dans l'empire, parce que c'étoit à eux à surveiller les vaisseaux qui les portoient.

Lorsque nous arrivâmes à Canton, il y avoit des négocians espagnols, anglois et hollandois. Ces messieurs vinrent nous visiter plusieurs fois; les Espagnols surtout nous donnoient mille témoignages d'affection et de respect. Ils venoient fréquemment honorer dans nos foibles personnes la religion chrétienne que nous avions eu le bonheur de confesser; ils nous envoyoient des petits présens de comestibles; et quand nous allions chez eux, ils nous traitoient splendidement; ils avoient une singulière vénération pour Mgr. l'évêque de Caradre.

Cependant les mandarins de Canton s'occupoient de nous faire passer en Europe : ils proposèrent aux Anglois de nous prendre sur leurs vaisseaux prêts à faire voile. Les Anglois n'osèrent refuser ouvertement, et demandèrent 800 piastres par tête : nous étions neuf, il eût fallu payer 7200 piastres, ou quarante mille livres. Les mandarins s'adressèrent aux Espagnols, qui, ravis de nous rendre service, s'offrirent, sans fixer de prix, de nous conduire à Manille, où ils savoient que nous désirions d'aller : on arrêta que nous comparoîtrions, avec les deux capitaines des vaisseaux qui devoient nous porter, devant

le gouverneur de la province, pour lui notifier cet arrangement.

Nous nous rendîmes tous au prétoire du gouverneur, le 19 février; les missionnaires à pied, et les deux capitaines de vaisseaux en chaises à porteurs. M. de Grammont vouloit nous donner des chaises; les mandarins, qui nous traitoient en criminels, firent des difficultés; pour nous, qui connoissons le prix des humiliations que l'on souffre pour Jésus-Christ, bien loin de faire des instances, nous crûmes qu'il valoit mieux être traités comme gens qui ne méritoient aucun égard. Les capitaines essuyèrent d'abord un semblable refus; mais ils déclarèrent que, si on ne leur permettoit point d'aller en chaises, ils se présenteroient devant le gouverneur en habits de matelots. A la porte de la ville, on leur dit de mettre pied à terre pour se rendre au prétoire, éloigné d'une centaine de pas; nous marchâmes tous ensemble, escortés des trois mandarins, de prétoriens et de soldats. C'étoit précisément le jour de la rentrée des tribunaux (1). Nous vîmes l'ouverture des sceaux et le gouverneur environné de toute la pompe chinoise : il étoit assis seul à une table, au fond d'une grande

(1) Il est d'usage qu'ils vaquent depuis le milieu de la douzième lune jusqu'au milieu de la première de l'année suivante.

salle; aux deux côtés de la salle il y avoit un grand nombre de mandarins civils en habits de cérémonie, et de mandarins militaires sous les armes. Nous passâmes au milieu de ce cortége, et n'attendîmes pas cette fois qu'on nous dît de nous mettre à genoux. Mais les deux capitaines saluèrent le gouverneur à la manière européenne, et se tinrent debout, le chapeau sur la tête. Le gouverneur ne nous fit aucune question; et, s'adressant à l'interprète, après avoir exalté la grâce que nous faisoit l'empereur : « Répète, dit-il, à ces Européens, que l'empereur, par un effet de sa bonté, leur accorde la liberté, et les renvoie chez eux; et dis-leur que, s'ils s'avssent de rentrer dans les terres, on ne leur permettra plus de s'en retourner ». Aussitôt après il lui remit le décret de notre délivrance, et les actes qui devoient être renvoyés à l'empereur; puis il ajouta : *fais-leur lire ceci*. L'interprète les mit entre les mains de Mgr. de Caradre, qui lut quelques lignes du décret de l'empereur : comme il passoit à la lecture des actes, l'interprète lui ôta les papiers des mains, et les remit au gouverneur. Alors les deux capitaines firent en sa présence leur déclaration : l'un, qu'il prenoit sur son vaisseau cinq d'entre nous; l'autre, qu'il en prenoit quatre.

De là nous fûmes conduits dans une autre salle du prétoire, où l'on nous retint long-

temps pour écrire nos noms et nos pays en caractères européens et chinois. Les mandarins eurent bien de la peine à en venir à bout : ils les firent d'abord écrire en caractères européens dans une même ligne, à la suite de laquelle ils les mirent en caractères chinois ; cela n'étant pas fort clair, ils les firent écrire de façon qu'au-dessus de chaque syllabe européenne étoit le caractère chinois qui y correspond. Cette nouvelle méthode ne leur plut pas encore : ils firent écrire une troisième fois, de manière qu'à la suite, et dans la même ligne horizontale de chaque syllabe, étoit le caractère chinois qui y répond : ils s'en tinrent là, et nous renvoyèrent.

Telle fut notre dernière comparution devant les tribunaux de la Chine : n'y comparoîtrons-nous point dans la suite ? Dieu le sait.

MM. les Espagnols, en se chargeant de nous, s'étoient engagés à nous donner leur table tant que nous serions à Canton. On nous donna, le 20 février, un logement contigu au leur ; c'étoit un de ceux qu'habitent les François, lorsqu'ils viennent à Canton. Quoiqu'il fût éloigné de M. de Grammont, cela ne nous empêcha pas de le voir souvent. Nous avions dans les faubourgs la même liberté que les autres Européens ; mais nous ne pouvions plus entrer dans la ville.

Le même jour, 20 février, il y eut à Canton un incendie qui brûla cent trente maisons de commerçans. Le 16, un autre en avoit réduit en cendres trente ou quarante.

On avoit su à Canton et à Macao, que Monseigneur et moi avions le dessein de rentrer en Chine; ce bruit avoit alarmé quelques Européens. Des Anglois dirent à Mgr. de Caradre, que, s'il vouloit retourner en Europe, ils lui donneroient le passage *gratis* et une chambre, et qu'on auroit pour lui toutes sortes d'égards. Monseigneur répondit que, sensible à leurs offres, il ne pouvoit les accepter, ne voulant point retourner en Europe, mais travailler dans les missions, soit en Chine, soit ailleurs, comme l'exigeoit sa vocation. Les marchands chinois appelés hannistes eurent aussi connoissance de notre dessein, et en conçurent de vives inquiétudes. Leur chef dit à nos capitaines : *Il y a parmi vos passagers deux François qui veulent rentrer dans l'empire; qu'ils ne s'en avisent pas; il y va de leur tête et de la mienne.* Un des capitaines lui répondit bonnement qu'il pouvoit être tranquille, que c'étoit un faux bruit; qu'arrivés à Manille, nous passerions à Pondichery, et de là en Europe. Ce bruit vraisemblablement n'est pas parvenu jusqu'aux mandarins.

Au commencement de mars, on pensa à

fixer la somme qu'on devoit payer aux Espagnols, pour notre dépense à Canton et notre passage à Manille. On convint de leur donner cent piastres pour chacun de nous. Le gouverneur du quartier où sont les treize magasins appela les hannistes, leur offrit de payer pour chacun de nous dix taëls (c'est environ quatorze piastres), les priant de fournir le reste. Les hannistes refusèrent le secours du mandarin, et voulurent payer seuls les neuf cents piastres. La convention fut signée par les capitaines, qui promirent de nous nourrir jusqu'au départ, de nous conduire à Manille, et rien de plus.

Parmi les Européens que nous avons trouvés à Canton, M. Marchini s'est distingué par les témoignages d'affection et les services qu'il nous a rendus. C'est un prêtre italien de la congrégation de Saint-Jean-Baptiste, procureur général de la Propagande à la place de M. de La Tour, mort dans les prisons de Péking. Il demeuroit à Canton dans la même maison, et par l'autorité de l'empereur; mais la Propagande lui ayant ordonné de se retirer à Macao, il partit pour cette ville quelques jours avant notre départ. Dès le jour que nous fûmes chez M. de Grammont, il nous visita; il y étoit si assidu, qu'on l'auroit pris pour un de nous, s'il n'eût pas été habillé à l'européenne.

Il y a de l'autre côté du fleuve, vis-à-vis

des treize magasins, une chrétienté et une petite communauté de vierges, qui, sans être cloîtrées, vivent séparées du monde et travaillent de leurs mains. Les sacremens n'y avoient point été administrés depuis longtemps; un des principaux chrétiens engagea M. Emmanuel Gonzalvez à s'y rendre pendant la nuit : M. Emmanuel y alla sans nul accident. Il y retourna ensuite pour administrer une malade.

Né à Macao, de parens chinois, mais adopté dès l'enfance par un Portugais, il a passé dans les tribunaux pour fils d'européen, et a toujours été traité comme nous. Les mandarins de Canton, qui ne lui voyoient aucun trait européen, craignant que si on le laissoit à Macao il ne rentrât dans les terres sans qu'on pût le reconnoître, ordonnèrent qu'il fût conduit à Manille. Le chef des marchands chinois lui disoit, pour le consoler : « Vous pourrez revenir de Manille à Macao, et y demeurer sans conséquence; mais ne vous avisez pas de rentrer dans les terres ».

Les vaisseaux européens, ne pouvant remonter le fleuve que jusqu'à trois ou quatre lieues au-dessous de Canton, s'arrêtent dans un endroit appelé Vam-pou : c'est-là qu'étoit le vaisseau où nous devions nous embarquer, Mgr. de Caradre, M. Emmanuel Gonzalvez de Macao, le P. Emmanuel, espagnol, le P. Joseph, italien, et moi. Quand il fut près

de mettre à la voile, le 30 mars 1786, nous partîmes de Canton; les trois mandarins députés étoient dans une barque chinoise fort propre, leur suite dans une autre; nous devions être dans une troisième; mais les Espagnols, jugeant convenable que Monseigneur allât dans un canot européen, un capitaine, arrivé depuis peu de Manille, donna le sien, qui nous conduisit, sous pavillon espagnol, jusqu'à notre vaisseau. Le P. Joseph et M. Emmanuel restèrent dans la barque chinoise, pour être présens à la visite qu'on devoit faire de nos effets aux douanes (il y en a quatre). Notre canot, qui ne contenoit que des rameurs, y fut aussi visité. Nous arrivâmes à Vam-pou, et montâmes notre vaisseau sur les quatre heures du soir. Nos mandarins et leur suite y montèrent aussi; on les accueillit avec politesse, on leur offrit des rafraîchissemens qu'ils acceptèrent volontiers, et ils s'en retournèrent le même jour à Canton.

Mgr. de Caradre auroit été reçu au bruit de l'artillerie, sans la défense que le gouvernement chinois avoit faite, en 1784, de tirer le canon, parce que deux Chinois avoient été tués. Mais l'équipage cria plusieurs fois *vive le roi!* quand ce prélat s'embarqua.

Le vaisseau qui devoit porter les quatre autres missionnaires laissés à Canton ne partit que sept ou huit jours après; il arriva ce-

pendant un jour avant nous à Manille. Nous mîmes à la voile le 2 avril, et le lendemain au soir nous mouillâmes à la vue de Macao; le vaisseau y resta un jour pour prendre des marchandises et des personnes qui devoient passer à Manille. Nous reçûmes à bord plusieurs visites, entre autres celle du procureur de nos missions, qui nous apporta habits, linge, etc.; il étoit accompagné d'un jeune Chinois, natif du Su-tchuen, revenu depuis quelque temps du collége de Pondichéry, où il a été élevé. Mgr. de Caradre l'avoit demandé, et il est venu à Manille. Le capitaine du vaisseau n'a rien voulu pour son passage.

M. le vicaire général de Macao, qui gouverne le diocèse pendant que l'évêque est à Lisbonne, se rendit à bord de notre vaisseau, avec un des principaux du sénat. Ils venoient réclamer M. Emmanuel Gonzalvez, leur compatriote. Le capitaine représenta qu'il s'étoit engagé juridiquement à nous conduire tous à Manille, que son honneur et celui de sa nation y étoient intéressés, et que M. Emmanuel, déposé à Manille, pourroit revenir à Macao, sans qu'il y eût ni dangers ni inconvéniens; mais le vicaire général et le sénateur observèrent qu'il n'y avoit à Macao aucun prêtre qui sût le chinois; que M. Emmanuel Gonzalvez y étoit nécessaire pour administrer les chré-

tiens; que les engagemens pris par le capitaine ne l'obligeoient point, parce que l'intention de l'empereur étant que chacun de nous retournât dans sa patrie, les mandarins de Canton n'avoient point eu le droit de condamner M. Emmanuel à l'exil : ils ajoutèrent qu'ils le placeroient dans un lieu si secret, qu'il seroit à l'abri de tout danger; et M. Emmanuel rapporta que, en prenant congé du chef des marchands chinois de Canton, il lui avoit demandé s'il pouvoit sans conséquence se retirer à Macao, au lieu d'aller à Manille; que celui-ci avoit répondu qu'il le pouvoit, pourvu que sa retraite ne devînt pas publique. Le capitaine permit donc à M. Gonzalvez de se rendre à Macao; on convint que le sénateur lui enverroit pendant la nuit une barque; ce qui fut exécuté. Mais sa résidence à Macao est un secret que tout le monde se dit à l'oreille.

Nous levâmes l'ancre le 5 avril; la traversée fut longue, à cause des calmes. Ce ne fut que le 27, à minuit, que nous mouillâmes à la vue de Manille. Le lendemain nous descendîmes à terre, dans le canot des officiers du roi, à qui le gouverneur avoit donné des ordres.

Au moment où Mgr. de Caradre quitta le vaisseau, l'équipage cria *vive le roi!* et le capitaine fit tirer six coups de canon.

Les deux PP. franciscains furent accueil-

lis par leurs confrères, et conduits au couvent, où ils trouvèrent les quatre autres missionnaires partis après nous de Canton, et arrivés un jour plus tôt à Manille. Mgr. de Caradre et moi fûmes reçus dans le collége royal de Saint-Thomas-d'Aquin; c'est le siége de l'université, qui est sous la direction des RR. PP. dominicains : ils en occupent toutes les places, excepté la chaire du droit civil, qui doit être remplie par un prêtre séculier ou par un laïque.

On ne peut exprimer les attentions et les soins que ces RR. PP. ont pour nous; ils veulent que nous soyons bien logés, bien nourris, etc , afin de nous remettre, disent-ils, de nos fatigues, et de nous rendre capables de reprendre nos travaux apostoliques. C'est avec répugnance que nous recevons de si bons traitemens: nous en sommes confus; mais nous y refuser absolument, ce seroit affliger ces hôtes charitables. Dieu veuille que cela ne nous fasse point perdre l'esprit de notre vocation! Puissions-nous avoir les sentimens de saint Paul dans les humiliations, les honneurs, l'abondance, la disette! *Scio et humiliari, scio et abundare (ubique et in omnibus institutus sum), et satiari et esurire, et abundare et penuriam pati. Omnia possum in eo qui me confortat* (1).

---

(1) Je sais vivre pauvrement; je sais vivre dans

Les îles Philippines appartiennent au roi d'Espagne; le climat y est fort chaud. Il y a un archevêché et trois évêchés. Les paroisses sont administrées, les unes par des prêtres séculiers, les autres par des religieux dominicains, franciscains et augustins.

Dans la ville de Manille, il y a un chapitre de douze chanoines, quatre couvens de religieux et deux de religieuses; une communauté de filles indiennes, établie par une dame espagnole, morte depuis peu, après l'avoir gouvernée long-temps. Il y a aussi un séminaire établi par l'archevêque actuel, trois colléges, un hôpital desservi par les religieux de Saint-Jean-de-Dieu, des maisons d'éducation pour les jeunes personnes du sexe.

Tout le monde y est très-dévot à la sainte Vierge. Son image a été placée, il y a quelques années, sous une des portes de la ville. On y vient prier, et on y allume des cierges jour et nuit; on y suspend des *ex voto*; ce sont des statues de cire ou d'argent.

Je crois devoir rapporter ici un trait particulier de la Providence, qui nous a donné

---

l'abondance. Ayant éprouvé de tout, je suis fait à tout; au bon traitement et à la faim, à l'abondance et à l'indigence. Je puis tout en celui qui me fortifie. (Ep. de saint Paul aux Philip. ch. IV, ℣. 12 et 13.)

bien de la consolation. Un François, second officier du vaisseau sur lequel nous avons passé de Canton de Manille, avoit depuis long-temps à son service un pauvre nègre d'Afrique, qui savoit assez de françois pour comprendre et être compris : il étoit baptisé, mais il ignoroit même le signe de la croix; il savoit seulement qu'il étoit chrétien et son nom de baptême; il assistoit à tous les exercices de religion qui se faisoient à bord du vaisseau, et témoignoit bonne volonté d'apprendre. Mgr. de Caradre entreprit de l'instruire, avec d'autant plus de zèle, qu'il le voyoit attaqué d'une maladie dangereuse. Son maître l'interrogeoit quelquefois lui-même. Monseigneur le faisoit venir tous les jours, il lui apprit l'essentiel de la religion, et le mit en état de se confesser et de faire sa première communion à la fin de la traversée. Sa maladie augmenta peu de jours après son arrivée à Manille; Mgr. de Caradre alla le confesser, et le pauvre nègre mourut le lendemain, après avoir reçu l'extrême-onction, dans des sentimens qui nous inspirent une grande confiance. Quelle confusion pour les savans, les riches et les grands! Tandis que les ignorans, les pauvres et les petits font leur salut et gagnent le ciel, ils se perdent et se précipitent en enfer.

M. de Grammont, missionnaire françois de Péking, actuellement à Canton, a écrit

à Mgr. l'évêque de Caradre. Sa lettre est du 2 mai; il lui dit :

« Les Chinois sont toujours aveugles, toujours endurcis. Depuis votre éloignement, et peut-être à cause de votre éloignement, le Seigneur ne cesse de les frapper, de les punir, et ils n'ouvrent pas les yeux. Une disette affreuse désole tout l'empire; on se tue, on se mange, on court de province en province pour échapper à la faim, et partout même désolation, même misère. Le riz, dans le Ho-nan, est déjà monté à treize piastres le tao (c'est environ dix sous la livre.) On demande de la pluie; mais on la demande à des dieux de bois, et on s'obstine à méconnoître l'auteur de tout bien..... Tout est ici d'une cherté incroyable, etc. ».

Il y a long-temps qu'on n'a vu une famine aussi générale et aussi cruelle. Dès le commencement de la persécution elle s'est fait sentir dans les provinces du Ho-nan et du Chan-tong; elle a toujours été en augmentant, et le peuple de cette dernière province, n'ayant plus de riz, a excité des séditions. Les chemins publics, dans la première, étoient infestés de voleurs et de brigands; les mandarins mêmes, bien escortés, et hommes de l'empereur, n'osoient y passer. Il est mort dans ces deux provinces un nombre prodigieux d'hommes, de femmes et d'enfans : la famine est devenue univer-

selle. Je vous ai écrit ce que nous avions vu dans les provinces où nous avons passé; par celles-là jugez des autres. On mangeoit, en certains endroits, les cadavres des personnes mortes de maladie; on en tuoit même pour se nourrir de leur chair. Ainsi nous le dit à Canton un des mandarins chargés de veiller à notre garde et de nous accompagner au vaisseau. Le capitaine du vaisseau qui nous apporta les dernières nouvelles de Chine, et un Chinois chrétien venu avec lui, racontent qu'on a vu des mères affamées échanger leurs enfans contre d'autres, qu'elles mangeoient avec moins de répugnance.

Peut-on méconnoître la main de Dieu, qui punit les Chinois, et venge la religion qu'ils ont persécutée? Prions-le de leur accorder enfin ces lumières vives, ces grâces fortes qui leur dessillent les yeux, les convertissent, et leur fassent implorer sa miséricorde.

Un vaisseau arrivé d'Amérique le 9 juillet de cette année 1786, a apporté une bonne recrue de religieux pour ces îles. Il y a vingt et un dominicains, vingt et un franciscains et vingt-huit augustins. Quelques-uns sont destinés pour les missions de Chine et du Tong-king.

Un des six missionnaires franciscains qui ont été renvoyés de Chine avec nous, le P. Jean de Sassari, vient de s'embarquer pour repasser en Europe; sa santé ne lui permet

plus de travailler dans les missions. Le gouverneur lui accorde son passage *gratis* jusqu'en Amérique, où il prendra un vaisseau pour se rendre en Espagne. Trois autres Italiens, missionnaires de la Propagande, sont disposés à rentrer en Chine; mais ils attendent réponse de cette congrégation, à qui ils ont écrit de Canton. Les deux Espagnols, qui ont ici leurs supérieurs, ne peuvent prendre de parti que de leur agrément.

Si nous comparons la manière dont les ministres de l'Evangile étoient traités dans les persécutions de la primitive Eglise, avec la manière dont nous avons été traités dans celle-ci, nous avons grand sujet de nous humilier et de croire que nous étions indignes de boire leur calice, et que Dieu a voulu ménager notre foiblesse; mais nous sommes persuadés qu'en nous conservant la vie et les forces, il veut que nous suivions notre première vocation. N'y sommes-nous pas autorisés par l'exemple des apôtres et des hommes apostoliques de tous les temps? Chassés, proscrits, ils revenoient au milieu de leurs troupeaux dès qu'ils en avoient les moyens. Nous ne devons pas nous comparer à eux, mais ne devons-nous pas les imiter autant que notre foiblesse le permet? La Providence nous a conduits à Manille, pays catholique et voisin de la Chine, pour nous faciliter les moyens de rentrer dans nos missions. C'est

aussi le dessein que Dieu nous à inspiré dès les premiers momens de notre captivité, et par sa grâce il ne fait que s'accroître. S'il se rencontre des difficultés et des périls, il nous donnera le courage de vaincre les unes et d'affronter les autres. Que le monde crie au fanatisme, à la folie, peu nous importe, pourvu que nous fassions la volonté de Dieu. *Mihi autem pro minimo est, ut judicer ab humano die... Qui judicat me Dominus est* (1).

Nous profiterons des premières voies qu'il nous ouvrira. Si nous sommes pris; si pour la foi nous mourons dans les prisons, par le glaive ou par la corde, nous regarderons cette faveur comme la plus signalée que nous ayons reçue : hélas! nous n'en sommes pas dignes; nous nous contenterons de suivre les voies ordinaires de la Providence. Notre but est de renverser l'idolâtrie, et de travailler au salut des ames. Nous cherchons à nous rendre au Fo-kien, sur un des vaisseaux espagnols qui y font le commerce. Les recherches durant la dernière persécution y ont été moins sévères qu'ailleurs, et les Chinois ne soupçonnent point que les Européens missionnaires s'introduisent par-là dans l'em-

---

(1) Je me mets fort peu en peine d'être jugé par quelque homme que ce soit...... C'est le Seigneur qui est mon juge. (Ep. I de saint Paul aux Cor. ch. IV, ℣. 3 et 4.)

pire. Le premier qui ait tenté cette voie, est M. Florens, missionnaire françois; il passa ensuite dans le Su-tchuen, où il est présentement. Nous avons dans le Fo-kien une mission administrée par un prêtre chinois, élève de notre collége général; nous pourrons y demeurer, jusqu'à ce que les chrétiens du Su-tchuen viennent nous chercher. Les RR. PP. dominicains de Manille y en ont une plus considérable, administrée par un évêque vicaire apostolique et par plusieurs religieux de leur ordre. Ces circonstances nous paroissent favorables : c'est dans le Fo-kien que furent martyrisés, en 1747, un évêque; et en 1748, quatre missionnaires dominicains.

Le gouverneur et le sénat de cette ville nous ont assuré de leur protection, et qu'ils faciliteroient notre passage en Chine : ils nous l'ont témoigné de vive voix et par écrit. Dès les premiers jours que nous fûmes arrivés, M. l'évêque de Caradre en reçut ce billet : « Monseigneur, les travaux et les persécutions qu'ont soufferts votre grandeur et les autres religieux de la Chine pour la défense de notre sainte foi, ont excité une grande compassion dans les cœurs des ministres qui composent ce tribunal royal. Dans les Etats d'un souverain qui fait profession d'être le premier et le plus grand défenseur de la religion, votre grandeur et ses compagnons trouveront toute la protection et l'hospitalité

qu'ils cherchent, et ses ministres sont prêts et désirent le manifester. Les religieux peuvent donc demeurer dans les couvens respectifs de leur ordre, et votre grandeur où il sera de son bon plaisir, tout le temps qu'il leur plaira, en attendant qu'il se présente une occasion favorable de retourner en Chine, ou à tout autre destination qui leur conviendra; ils peuvent être persuadés que nous leur procurerons tous les secours et faciliterons tous les moyens qu'exige l'hospitalité; nous recommandons seulement à votre grandeur de n'exercer, pendant son séjour dans ces Etats, aucun acte de juridiction; car telle est la disposition de notre souverain. Que Dieu conserve votre grandeur un grand nombre d'années. En la salle de l'audience de Manille, le 2 mai de l'année 1786 ».

Cet écrit est signé du gouverneur et des sénateurs.

Les effets ont répondu aux paroles. Tous les secours qu'exige l'hospitalité nous ont été donnés, et nous avons lieu d'espérer qu'on nous facilitera les moyens de passer en Chine, lorsque les circonstances le permettront.

10 août 1786.

Comme l'exécution du dessein où nous sommes de rentrer cette année en Chine, paroît souffrir des difficultés de la part des

commerçans dont nous devons monter le vaisseau, Mgr. de Caradre a présenté le 3 de ce mois un placet au gouverneur, à l'effet d'en obtenir une permission expresse : il y réfute les raisons qui arrêtent les commerçans, et tâche de dissiper les craintes qu'ils ont conçues; le gouverneur a lu le placet, et en a paru satisfait : il a conseillé à Mgr. de Caradre de le présenter à l'audience royale; ce que sa grandeur a fait le 6 du même mois; en voici la teneur :

« Très-haut et très-puissant Seigneur,

» Nous avons pris la liberté, M. Dufresse et moi, de nous présenter, le 3 de ce mois, devant le très-illustre gouverneur de ces îles, le priant d'agréer le placet suivant :

» Monseigneur,

» Le temps s'approche où les vaisseaux pour la Chine doivent mettre à la voile; il y en a un destiné pour Emoui, qui est le seul port de cet empire par où les missionnaires peuvent, dans les circonstances présentes, tenter sans imprudence de s'introduire et se rendre ainsi dans leurs missions désolées. L'honneur de notre Dieu qui se trouve avili par le silence qu'on impose à ses ministres, la nécessité extrême où se trouvent les chrétientés confiées aux François,

qui ont perdu quatre missionnaires, dont deux sont morts dans les fers; l'obligation particulière que j'ai contractée, comme évêque, de me sacrifier, s'il est besoin, pour elles; le bon exemple dont je suis redevable aux missionnaires, qu'une crainte peut-être humaine pourroit retenir trop long-temps aux portes de la Chine sans oser y pénétrer, sont autant de motifs qui me pressent de suivre ma première vocation, et me déterminent à solliciter le zèle et la charité de votre grandeur, pour en obtenir la permission de nous embarquer, M. Dufresse et moi, sur le vaisseau qui se dispose à faire voile pour Emoui.

» S'il s'agissoit de notre avantage particulier, je n'oserois demander cette grâce; comblé de vos bienfaits, et ne pouvant assez vous en témoigner notre reconnoissance, nous aurions à rougir d'en solliciter d'autres. Mais vous voyez, Monseigneur, il s'agit de la gloire de notre Dieu et du salut des ames. Ce motif, qui a tant d'empire sur votre cœur, fait toute notre confiance : nous n'ignorons pas la noble ardeur qu'il vous a inspirée; c'est par lui que le flambeau de la foi commence à éclairer les peuples de Batanes (1).

(1) Batanes est une île que ce gouverneur a soumise, il y a quelques années, au roi d'Espagne, sans employer le secours des armes. Il leur fit proposer de se ranger sous la domination de ce souverain.

Et

Et quoique ceux en faveur desquels nous osons supplier soient étrangers à votre gouvernement, nous savons que leur salut n'est point étranger à votre foi.

» Il ne nous reste plus qu'à rassurer votre grandeur contre les craintes qui ont alarmé des personnes d'ailleurs bien intentionnées, qui ont paru désirer que nous laissassions plus d'intervalle entre la dernière persécution et notre rentrée dans la Chine, parce que la persécution étant récente, les Chinois veilleront plus exactement à ce qu'il ne s'introduise aucun prédicateur; et qu'ainsi, outre que nous nous exposons au danger d'être pris une seconde fois, nous exposons aussi ceux qui nous auront conduits, le gouvernement pouvant les rendre responsables de ce prétendu délit.

» Ces raisons, qui seroient fortes, s'il s'agissoit de nous introduire par Canton, deviennent foibles en nous introduisant par Emoui, port du Fo-kien. Cette province n'a point éprouvé les mêmes malheurs que les autres; la persécution n'y a attaqué que foiblement une ou deux chrétientés éloignées; on n'y a pris aucun missionnaire européen, quoi-

---

leur promettant qu'il les protégeroit. Ils acceptèrent la proposition : deux religieux dominicains leur furent aussitôt envoyés, et les ont instruits. Il y en a déjà trois mille de baptisés.

qu'il y en ait un assez bon nombre, et les Chinois ne soupçonnent pas que ce port soit favorable à leur entrée : il est inoui parmi eux qu'aucun missionnaire soit entré dans l'empire par cette voie. On ne peut donc supposer qu'ils y veilleront plus qu'à l'ordinaire : d'ailleurs nous sommes inconnus dans ce pays; s'il y a quelque danger, c'est un danger éloigné, qui ne doit arrêter personne : autrement il faudroit abandonner les missions, et sacrifier à sa propre sécurité le salut de tout un empire.

» Le délai qu'on désire n'est pas nécessaire. Voilà plus d'un an que le feu de la persécution est éteint dans les provinces. L'inconstance et la légèreté des Chinois ne permettent pas de croire que l'impression de cet événement dure encore dans une province où ils n'ont point été inquiétés : un trop long délai entraîne après soi des malheurs certains, la perte des ames qui se damneront faute de missionnaires.

» Il n'est pas probable que nos conducteurs soient compromis avec le gouvernement chinois, si nous sommes pris. Ils ne seront pas plus inquiétés que ne l'ont été les vaisseaux européens qui ont introduit les premières victimes de la persécution. Bien qu'on assure, ce dont je doute fort, que le gouverneur de Canton a déclaré que dans la suite on les rendroit responsables, l'empe-

reur n'a rien statué ; une telle menace ne regarde que son gouvernement particulier, et point du tout une province étrangère. Cependant, pour prévenir toute espèce de difficultés, nous promettons de nous en rapporter à la prudence du capitaine ; il jugera, suivant les circonstances, de ce qu'il conviendra de faire : et s'il exige que nous ne descendions à terre qu'à l'instant où le vaisseau sera prêt à s'en retourner, nous obéirons.

» Je conjure donc votre grandeur de ne pas souffrir que des considérations purement humaines détruisent l'œuvre de Dieu ; on ne perd rien à s'exposer pour sa gloire, et on risque tout en la sacrifiant à des intérêts particuliers : votre charité a consolé notre exil ; il dépend d'elle de le finir. Si notre projet ne réussit pas, nous en accuserons notre indignité : qu'il nous soit du moins permis d'en tenter le succès. Si nous retombons entre les mains de nos ennemis, nous offrirons alors, pour la prospérité de votre grandeur, les chaînes dont on nous chargera : et fallût-il mourir, nous vous bénirons avec reconnoissance. Mais si l'entreprise réussit, s'il nous est donné de contribuer au salut des ames, après Dieu, c'est par vous, Monseigneur, qu'elles vivront, et votre grandeur aura la gloire d'avoir rendu à l'église ses ministres, et le plaisir ineffable d'essuyer

13 *septembre.*

Il y a ici un négociant riche en argent, mais encore plus riche en bonnes œuvres, et qui fait beaucoup d'aumônes; il a un gros intérêt sur le vaisseau qui doit aller à Emoui : plein de religion, il consent à notre passage sur le vaisseau; sa volonté règle celle du capitaine. Nous sommes allés aujourd'hui le visiter; il nous a dit que le sénat avoit accepté les cautions : il est venu lui-même, avec le capitaine, nous voir à huit heures du soir, et nous dire que le départ du vaisseau ne souffroit plus aucune difficulté; il nous a réitéré ses promesses, et nous a avertis de faire les préparatifs de notre voyage. Nous nous embarquerons donc incessamment, Mgr. et moi. Dieu soit loué!

14 *septembre.*

Les jours se suivent, mais ne se ressemblent pas. Le capitaine du vaisseau craint de se charger de nous. Dans la lettre qu'il a écrite aujourd'hui au R. P. recteur de l'université, il demande 500 piastres (2750 l.) pour nous conduire au Fo-kien. C'est une navigation de dix à quinze jours. Arrivés au Fo-kien, il faudra payer notre pension, jusqu'à ce que nous puissions nous introduire dans les terres, c'est-à-dire, chacun 40 pias-

tres par mois (plus de 200 liv.). Si les circonstances nous forcent de revenir, il faudra encore payer notre retour. Enfin il insinue que nous serons responsables des événemens. Nous n'avons donc plus l'espérance de partir. Dieu soit loué; il a ses vues, nous les adorons.

Je me recommande à vos prières, à vos saints sacrifices! et j'ai l'honneur d'être, avec autant de respect que d'attachement, Messieurs et chers Confrères,

Votre très-humble, etc.

Signé, DUFRESSE, *missionnaire apostolique.*

Lettre de Mgr. de Saint-Martin, évêque de Caradre, coadjuteur du vicaire apostolique du Su-tchuen *en Chine, écrite de Manille, le 7 juillet 1786, à MM. les directeurs du séminaire des Missions-Étrangères.*

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS CONFRÈRES.

J'AI eu l'honneur de vous écrire par les vaisseaux anglois dans le courant de mars. Je vous ai mandé ce qui étoit relatif à notre arrivée à Canton, et aux ordres de l'empereur qui nous renvoyoit en Europe. La Providence nous a confiés à la conduite de deux vaisseaux espagnols qui devoient faire voile pour Manille. Nous y sommes arrivés, le 27 avril, après vingt-cinq jours de traversée.

Je ne puis vous exprimer l'accueil que nous y avons reçu. A la vue du port, j'avois écrit à l'archevêque, au gouverneur, et au sénat, qui est tout-puissant dans les îles Philippines; je leur demandois asile et protection. Ils nous ont accordé au-delà de nos espérances. Le sénat répondit en ces termes : « Si vous vous proposez de retourner en Chine ou ailleurs, vous pouvez croire que de notre côté nous faciliterons l'exécution

de vos desseins, en vous procurant tous les secours et moyens que l'hospitalité exige ». Le gouverneur, qui avoit signé cette lettre comme président, m'écrivit en particulier, que je pouvois compter sur lui, et qu'il tiendroit à honneur de donner les ordres qui me seroient agréables. En même temps on décida que nous pouvions demeurer dans le pays autant de temps que nous voudrions, savoir, les religieux missionnaires dans les couvens de leur ordre, et moi où je le trouverois bon. Seulement il me fut enjoint de n'exercer aucune juridiction dans l'île. Je savois avec quel zèle et quelle générosité Mgr. de Céram avoit été accueilli par les RR. PP. dominicains, et surtout par le P. Collantes, recteur et chancelier de l'Université. J'avois dessein de lui demander l'hospitalité pour M. Dufresse et pour moi : je fus prévenu par ce respectable religieux. L'archevêque de Manille, plein de zèle et de charité, lui donna, au reçu de ma lettre, nouvelle de notre arrivée, en l'engageant à nous recevoir : il n'eut aucune peine à l'y déterminer. Ce religieux vint à bord, avec le secrétaire de l'archevêque, nous inviter à descendre à son collége. Nous y sommes, et il n'est point de politesses que nous n'ayons reçues : il vouloit nous faire faire des habits (car nous sommes arrivés à Manille en habits chinois) : nous le refusâmes, le procureur de Macao ayant

pourvu à nos besoins. Il ne nous laisse manquer de rien; nous n'avons à nous plaindre que de son excessive libéralité. J'ai fait mille efforts pour qu'il reçût notre pension; je n'ai pu y réussir; c'eût été lui faire une peine sensible que de le presser davantage; c'est ainsi qu'il en avoit agi avec Mgr. l'évêque de Céram.

Notre arrivée à Manille fit une grande sensation; les premières semaines furent employées à recevoir et à rendre des visites : nous fûmes honorés de celles de l'archevêque, du gouverneur, des sénateurs et des principaux officiers; ils nous firent tous les offres les plus obligeantes. On me destina un carrosse brillant tiré par quatre chevaux; j'étois obligé de m'en servir quand je sortois; ce qui arrivoit fréquemment. Le gouverneur nous invita, M. Dufresse et moi, et voulut que nous dînassions chez lui tous les dimanches; ce que nous avons fait. Ces distinctions m'humilient, me remplissent de crainte : ce n'est pas ainsi que doit vivre un missionnaire, et j'ai peur que ce ne soit ma seule récompense. Je n'en parle que pour rendre justice à la piété et à la générosité des Espagnols. Ne seroit-ce pas manquer à la reconnoissance que de laisser ignorer ce qu'ils ont fait pour nous?

Ce qui nous intéressoit le plus, et qu'on nous avoit fait espérer, c'étoient les moyens de rentrer dans nos missions. Nous insistâ-

mes sur cet objet important qui nous fut accordé : il fut décidé qu'on enverroit un vaisseau à Emoui pour le commerce; que le capitaine se chargeroit de nous conduire et de nous faciliter les moyens de nous introduire dans la province du Fo-kien. Nous sommes résolus, M. Dufresse et moi, de tenter l'événement, et de nous abandonner à la Providence. Cependant, pour ne point être téméraires, voici les moyens que nous prendrons : j'écris à M. Létondal, et le prie d'envoyer au Fo-kien pour prévenir M. Linus Li de tenir prête une barque qui puisse nous prendre quand nous passerons près de Ping-hai, voisin de notre mission de Hing-hoa; le vaisseau doit y passer vers le milieu du mois d'août : c'est ce qui peut nous arriver de mieux. Si ce projet ne réussit pas, nous avons une autre ressource : il y a au port d'Emoui deux dominicains chinois; nous pourvons espérer qu'ils nous ouvriront un chemin, mais ce ne sera pas sans péril : car, malgré les précautions que nous avons prises, notre résolution de retourner en Chine est connue. On se le dit comme à l'oreille; les Chinois chrétiens établis à Manille en ont été instruits : que sais-je si les païens qui doivent retourner avant nous à Emoui n'en savent pas quelque chose? Outre cela deux vaisseaux espagnols doivent partir incessamment pour Canton.

Plusieurs personnes qui doivent être du voyage se doutent de l'affaire; il est difficile de retenir leur langue : les Européens de Canton, qui désiroient mon retour en Europe; ceux qui ont dit aux Chinois que je voulois rentrer en Chine, que feront-ils, s'ils sont encore là? Autre difficulté : le roi d'Espagne a ordonné de faire passer des missionnaires au Fo-kien. Les dominicains se proposent d'en envoyer deux qui doivent être introduits par Emoui; comment faire entrer secrètement quatre Européens? Nous ne pouvons pas proposer qu'on nous y conduise seuls, M. Dufresse et moi; il n'est pas prudent de retourner à Macao par les vaisseaux espagnols qui vont à Canton. De retour à Canton, ils ne garderont pas le secret; et si les Chinois n'en ont pas connoissance, du moins les Portugais de Macao ne tarderoient pas à le savoir; ce seroit nous exposer à être renvoyés en Europe, et peut-être que l'on chasseroit notre procureur. Il ne nous reste donc que l'espoir de réussir par Ping-hai, à quatre ou cinq journées d'Emoui, sinon d'aller à Emoui même; et si les circonstances nous y obligent, nous resterons à bord du vaisseau sans descendre. Les Chinois n'auront rien à nous dire, sauf à retourner à Manille, et ensuite tenter un autre voyage. Il ne seroit pas impossible, je crois, de nous rendre de Siam à Macao par des vaisseaux

chinois; mais la guerre est dans ce pays, on ne sait quand elle finira : en attendant, nous profiterons de l'occasion qui se présente.

Le capitaine qui devoit nous conduire a changé de destination; j'ignore pourquoi; mais il craignoit d'être chargé de nous : certaines gens lui ont fait peur; ils disoient que si nous étions pris, lui et son vaisseau seroient perdus. Un autre ira à sa place. Nous laissons ignorer notre résolution, pour ne pas intimider celui-ci. Quand tout sera prêt, nous demanderons au gouverneur le passage, et sans doute il l'accordera, au moins on nous l'assure.

Je m'unis à vos prières et saints sacrifices, et j'ai l'honneur d'être, dans la plus intime confiance, Messieurs et très-chers Confrères,

Votre très-humble, etc.

Signé ✠, Jean DIDIER, *évêque de Caradre, coadj. du vic. apost. du Su-tchuen.*

Extrait d'une autre lettre du même, écrite de Manille, le 9 juillet 1786.

Il est décidé que les dominicains n'iront pas cette année au Fo-kien : les pères disent qu'il y a trop de dangers, et que les nou-

veaux venus d'Amérique ont besoin de se reposer : cela n'arrange pas nos affaires. Cependant je pousse à la roue, et je ne désespère pas encore. Il ne me reste plus, si je manque le voyage du Fo-kien, que d'attendre, ou d'aller à Pondichery. Je préférerois ce dernier parti; je pourrois de là me rendre au Pegou, prendre langue avec les barnabites, et voir s'il n'y auroit pas moyen de s'introduire par le Yun-nan. Il y a certainement un passage, puisque les Chinois viennent y faire le commerce, et qu'il s'y trouve une ville à laquelle ils ont donné le nom de petit Canton. Je puis savoir d'eux la route que nous ignorons dans le Su-tchuen, étant trop éloignés des frontières.

J'écrirai par Canton; je ne puis le faire maintenant, car le vaisseau qui va en Amérique va partir. J'embrasse tous nos confrères, etc.

Je m'unis à vos prières, et je suis, etc.

Signé ✠, Jean Didier, *évêque de Caradre, coadj. du Su-tchuen.*

Extrait d'un journal de M. Létondal, procureur des Missions-Etrangères à Macao, pour l'année 1786.

Après le départ de M. Descourvières, je

changeai de demeure : la maison qu'il quittoit étoit trop connue des Chinois; je ne pouvois y rester prudemment. Malgré les précautions que j'ai prises pour cacher ma qualité de procureur, la vue des domestiques et des meubles de la procure ont fait naître des soupçons; mais mon habit laïque a donné le change. On paroît persuadé que je suis un commerçant françois à qui M. Descourvières a laissé ses meubles.

Un jeune domestique, me parlant un jour en présence d'un Chinois, se servit d'une expression qui ne s'emploie qu'à l'égard des prêtres : le Chinois lui dit que je n'étois pas prêtre, que les prêtres n'étoient pas habillés comme moi : le jeune homme reconnut son inadvertance, et se tut.

Les missionnaires sortis des prisons de Péking arrivèrent à Canton au mois de février 1786. Notre joie fut tempérée par la crainte que les mandarins de Canton ne renouvelassent à Macao les recherches contre notre maison de procure et contre M. Descourvières. Nos missionnaires, qui avoient été questionnés là-dessus à Péking et au Su-tchuen, s'y attendoient; pour s'y soustraire, ils imaginèrent de dire hardiment, qu'ayant été jugés par l'empereur, on ne devoit plus leur faire subir d'interrogatoires : ce moyen réussit, et les Chinois n'osèrent les presser.

Arrivés à Canton, les missionnaires s'attendoient à être envoyés, selon l'usage, à Macao : les mandarins s'informèrent du sénat de Macao, s'il y avoit encore des vaisseaux pour l'Europe; le sénat, en leur répondant qu'ils étoient tous partis, les prévint que, s'ils envoyoient les missionnaires, on les recevroit avec plaisir, et qu'on en donneroit une décharge : les mandarins aimèrent mieux les faire passer à Manille. Cela troubla la joie des Portugais : ils se faisoient une fête de recevoir honorablement les missionnaires. Déjà on avoit préparé, au séminaire de Saint-Joseph, des appartemens pour Mgr. l'évêque de Caradre et M. Dufresse. Le vicaire général de Macao, résolu de faire chanter le *Te Deum* pour la délivrance des missionnaires, différoit cette cérémonie : il espéroit la rendre plus touchante par leur présence. Ayant su le parti que les mandarins de Canton avoient pris, il la fixa au 26 février; elle se fit dans la cathédrale : il y eut sermon, bénédiction du Saint-Sacrement, et le lendemain une messe solennelle.

Les Chinois païens, qui sont en grand nombre à Macao, s'avisèrent alors de construire un autel dans la ville, pour célébrer une fête superstitieuse, entreprise contraire aux droits des Portugais. Le vicaire général envoya dire qu'on détruisît cet autel; les

Chinois répondirent qu'ils avoient la permission du procureur du sénat. Le grand vicaire se transporta chez ce magistrat, qui fit abattre l'autel par des nègres esclaves. L'expédition fut prompte et complète : ils brisèrent tout en présence des Chinois. Que n'ont-ils le même pouvoir sur les pagodes qui sont hors de la ville!

Vers ce même temps, le sénat de Macao reçut une lettre des mandarins de Canton; on lui demandoit, d'un ton de reproche, pourquoi il retenoit trente mille Chinois dans cette ville? Le sénat répondit que les Chinois venoient s'établir à Macao sans qu'on les y attirât; qu'on ne seroit pas fâché d'en être débarrassé, la plupart n'étant que des bandits, des filous et des voleurs.

Il n'est pas vrai qu'il y ait dans cette ville trente mille Chinois; mais que la plupart soient des voleurs, cela est vrai. Dans le courant de mai, à trois heures après minuit, ces honnêtes gens firent un trou à la maison que j'habite : j'étois malade, et j'avois le sommeil très-léger; éveillé par le bruit, je me levai, et ils prirent la fuite. Ils m'ont honoré de plusieurs autres visites : une nuit, ils avoient déjà ouvert une porte, mais deux gros chiens leur en imposèrent. J'en ai été quitte à meilleur compte qu'un Portugais qui habitoit une ancienne maison de campagne des jésuites, située dans une petite île appelée

l'île Verte : ils l'ont brisé de coups, maltraité sa femme et toute sa famille, et lui ont enlevé tout ce qu'il possédoit.

Parmi les Chinois qui habitent Macao, il y en a qui embrassent la religion chrétienne. Vers le commencement du carême, une femme chinoise étant en danger de mort, demanda et reçut le baptême. Peu de temps après, un païen, qui avoit fait baptiser deux de ses enfans par M. le vicaire de Saint-Laurent, étant attaqué d'une maladie dangereuse, fit venir le même prêtre, et lui dit : *Mes deux enfans que je vous ai donnés autrefois sont allés dans le ciel ; je désire d'y aller aussi, et de les suivre.* On le prépara au baptême, il le reçut, et mourut deux ou trois jours après.

M. Raux, prêtre de la congrégation de Saint-Lazare, supérieur de la mission françoise de Péking, m'a écrit. J'insère ici une partie de sa lettre : elle est datée de Péking, 6 décembre 1785. « Les relations de Mgr. de Saint-Martin et de M. Dufresse, dit-il, vous mettront au fait de tout ce qui s'est passé en cette ville : vous pouvez juger maintenant des reproches que se sont permis bien des personnes, sur le compte des missionnaires de Péking. J'aurai toujours horreur de ces motifs humains, qui se cachent sous le voile de la prudence. Je la déteste cette pusillanimité, indigne des hommes apostoliques, et que saint Xavier combat avec tant de force

dans ses lettres. Nous avons eu soin que rien ne manquât à nos trois illustres et vénérables hôtes (1). Qu'ils nous ont édifiés! Quelle bénédiction de les avoir possédés dans notre maison françoise! C'est une époque de ma vie que toujours je me rappellerai avec attendrissement. Quant au remboursement, MM. les ex-jésuites et moi ne voulons pas en entendre parler; *quod debuimus facere fecimus* (2). Plût à Dieu que nous eussions pu leur procurer plutôt, et à leurs respectables confrères, les secours dont ils avoient besoin »!

On a débité à Péking que l'empereur, frappé des désastres qu'a faits la famine dans plusieurs provinces, a voulu en pénétrer la cause. Il a d'abord jeté les yeux sur son peuple; mais, tout bien pesé, il a dit: *Ce n'est pas mon peuple qui a péché; mon peuple est bon.* Il s'est ensuite examiné lui-même, et a reconnu avec satisfaction que son cœur étoit droit, qu'il étoit un bon prince; il a conclu que ce ne pouvoit être que ses mandarins qui attiroient les vengeances du ciel, et étoient la cause de tant de maux: c'est pourquoi il a porté contre eux cette sentence:

---

(1) Mgr. de Caradre, M. Dufresse, et le R. P. Emmanuel, espagnol.

(2) Nous avons fait ce que nous devions faire. (Saint Luc, chap. XVII, ℣. 10.)

Mes mandarins ont de l'argent, qu'ils paient au trésor impérial pour expier leurs crimes.

Un grand nombre de mandarins qui avoient eu part à la dernière persécution, ont perdu leurs places ou tous leurs biens. Le gouverneur général des provinces de Canton et Kouang-si a été conduit sous bonne garde, chargé de neuf chaînes, dans le lieu où il doit être jugé. On a trouvé et confisqué chez lui cent grosses perles, cent taëls d'or, cent mille taëls en argent, etc.

Le 10 septembre 1786, une de ces tempêtes violentes qu'on appelle typhon, s'est fait sentir sur les côtes de Chine. Huit vaisseaux européens ont été démâtés, quantité de barques chinoises ont considérablement souffert, et plusieurs ont péri.

Nous apprenons que M. Cassius Tai, prêtre chinois, élève du collége du Naples, condamné à l'exil perpétuel, a terminé saintement sa carrière. On nous a aussi appris la mort du P. Correa, prêtre portugais, missionnaire dans la province de Nan-king, et celle d'un catéchiste de la province de Canton, nommé Augustin Tchen, exilé pour la foi. Un néophyte qu'il avoit converti depuis peu d'années s'est transporté dans le pays où il est mort, pour l'en rapporter et lui donner la sépulture dans sa patrie. On assure que le corps a été trouvé entier, et sans aucune

mauvaise odeur, quoiqu'il fût mort depuis deux mois.

O quel triste spectacle de voir ce vaste empire presque sans ouvriers évangéliques! Excepté la ville de Péking, et les provinces du Su-tchuen et du Fo-kien, où il y a encore quelques prêtres européens et chinois, ces vastes régions n'ont plus de pasteurs, et presque point de catéchistes. Combien de païens se convertiroient, s'ils avoient quelqu'un pour les instruire! *Rogate ergo dominum messis, ut mittat operarios in messem suam* (1).

(1) Priez donc le maître de la moisson qu'il envoie des ouvriers dans sa moisson. (Saint Luc, chap. x, ỳ. 2.)

Lettre de M. Dufresse à MM. les directeurs du séminaire des Missions-Etrangères.

J. M. J. Macao, 26 et 27 janvier 1787.

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Vous devez avoir reçu deux de mes lettres; la première, datée de Péking, contenoit le détail de la dernière persécution; l'autre notre voyage de Péking à Canton, de Canton à Manille, et je vous écris celle-ci pour servir de suite, et vous faire connoître la conduite de la Providence à notre égard. *Attingit à fine usquè ad finem fortiter, et disponit omnia suaviter* (1).

Le 20 septembre, l'audience royale répondit au placet de M. de Caradre :

« Monseigneur,

» Cette audience a jugé convenable de renvoyer au seigneur son président (le gou-

(1) (La Sagesse) atteint avez force d'une extrémité jusqu'à l'autre, et elle dispose tout avec douceur. (Liv. de la Sagesse, chap. VIII, ℣. 1.)

verneur) le placet que vous lui avez présenté pour obtenir la permission de retourner en Chine : nous en informons votre grandeur ».

Le gouverneur voulut avoir l'avis de l'archevêque de Manille; il lui envoya le placet de M. de Caradre. L'archevêque convoqua les chefs des quatre ordres religieux ; ils décidèrent, d'une voix unanime, qu'il n'étoit pas prudent de retourner en Chine : cette décision fut envoyée au gouverneur, qui étoit à la campagne. Le 6 octobre 1786, il répondit à M. de Caradre :

« Monseigneur,

» La lettre de votre grandeur, qui a passé à cette audience royale, par laquelle elle demande qu'on lui facilite, sur un des vaisseaux espagnols qui sortent pour le commerce de Chine, son retour dans cet empire, pour y exercer le saint ministère, a été vue et examinée avec toute l'attention qu'elle mérite, par le sénat royal, M. l'archevêque et les RR. PP. provinciaux des ordres religieux. Ils pensent tous que pour le présent il n'est pas convenable que votre grandeur retourne en Chine; qu'il faut attendre des nouvelles certaines de la persécution que les jugemens impénétrables de Dieu ont permise, et par laquelle votre grandeur a été conduite ici, où elle a trouvé les services qu'exige l'hos-

pitalité, et que mérite la haute dignité de votre grandeur et de sa personne.

» Ces mêmes services ne manqueront point à votre grandeur, tant qu'elle demeurera parmi nous ; mais pouvant se rencontrer dans les établissemens françois de l'Inde, une occasion plus favorable pour votre grandeur de recevoir des nouvelles certaines de la Chine, ou de se rendre à son troupeau, si elle le juge convenable, je laisse à la volonté de votre grandeur de se transporter dans lesdits établissemens sur un des deux vaisseaux de guerre qui se trouvent actuellement dans ce port ».

Nous avions déjà appris qu'en renvoyant notre affaire au gouverneur, le sénat étoit décidé à nous faire partir, Monseigneur et moi, par une des frégates françoises qui se trouvoient dans le port de Manille. Cette lettre nous prouvoit que c'étoit l'intention du gouvernement.

Les deux frégates étoient la *Précieuse*, montée par M. le comte de Kersauson, et le *Marquis de Castries*, commandée par M. de Richeri : celle-là devoit retourner directement à Pondichéry; l'autre avoit été obligée de venir se carêner parce qu'elle faisoit beaucoup d'eau. Nous avons pensé qu'elle étoit envoyée en Cochinchine : l'une et l'autre avoient des troupes à leur bord. Celles du *Marquis de Castries* étoient commandées

par

par M. de Berneron, capitaine des troupes de l'île de France.

Nous conférions souvent avec ces trois messieurs : ils savoient notre projet de rentrer en Chine, et les difficultés qui se rencontroient. Quelquefois Monseigneur leur disoit en plaisantant : Vous devriez nous conduire en Chine. Mais nous n'osions espérer qu'ils voulussent se détourner de leur destination, et il n'y avoit pas lieu de croire que nous pussions trouver dans les colonies françoises, des occasions plus favorables qu'à Manille. Nous cherchâmes donc à éluder l'ordre formel de partir; M. de Caradre crut qu'un bon moyen, c'étoit de quitter la ville, et d'aller à une métairie du collége, éloignée de six à sept lieues, et d'y attendre avec soumission les ordres de la Providence. Nous allâmes voir M. le gouverneur à sa campagne, pour lui demander son agrément. Le recteur de l'université lui communiqua notre projet et nos craintes; il répondit que cela ne souffroit aucune difficulté, que Monseigneur pourroit partir lorsqu'il le jugeroit à propos, que peut-être l'audience royale le presseroit de le faire embarquer sur une des frégates françoises, mais que sa grandeur pourroit alors prétexter une incommodité, prendre des remèdes, et qu'on le laisseroit tranquille.

Le 24 octobre, nous nous rendîmes à la métairie : elle est dans un village, paroisse

considérable, toute composée d'Indiens. Il y avoit pour société le curé, le vicaire et le frère administrateur de la métairie. Nous y fûmes traités comme à la ville. M. de Berneron nous avoit dit, la veille de notre départ, qu'il s'occuperoit de notre affaire. Nous ne fîmes aucun fond sur ces paroles : nous ne soupçonnions même pas que M. de Richeri voulût jamais nous conduire à Macao; il avoit déclaré que cela ne se pouvoit.

Cependant je reçus, dans les premiers jours de novembre, une lettre de M. de Berneron : il s'étoit occupé de notre projet; il en avoit parlé à M. de Richeri, qui, tout bien combiné, jugeoit pouvoir se rendre à nos vœux; mais avant tout ces messieurs désiroient s'aboucher avec nous. Vous n'avez, concluoit-il, qu'à nous indiquer le jour, l'heure et le lieu; nous serons exacts au rendez-vous.

Nous témoignâmes la plus vive reconnoissance à ces messieurs, et les priâmes de venir, le 7 novembre, chez le curé d'une paroisse entre Manille et la métairie. Nous nous y rendîmes de part et d'autre, et l'affaire fut conclue en un instant.

Un petit vaisseau espagnol, arrivé de Macao, apporta des nouvelles de Chine. La religion y jouissoit d'une grande tranquillité; mais la famine y étoit encore. M. Létondal nous envoya par ce vaisseau, Michel Ko, élève du collége de Pondichéry, revenu de

puis peu du Fo-kien, sa patrie : il croyoit qu'il nous seroit utile pour passer dans cette province. Ko fut reçu chez les RR. PP. dominicains, et y demeura jusqu'à notre retour : nous revînmes à Manille le 15 novembre ; il nous fallut encore y attendre l'embarquement près d'un mois.

Nous prîmes congé du gouverneur, de l'archevêque, du sénat, etc. Le 13 décembre, M. de Berneron vint, à la nuit tombante, nous prendre au collége de Saint-Thomas, et nous mena, dans une barque du pays, à la maison où il demeuroit avec M. de Richeri : là, nous rasâmes notre barbe, prîmes des habits laïques, et partîmes aussitôt pour nous rendre à bord du vaisseau qui étoit en rade. Nous en usâmes ainsi pour ne point être reconnus par les gens de l'équipage : quelques-uns d'eux pouvoient déserter à Macao, et nous dévoiler, ce qui nous auroit exposés aux tracasseries des Chinois. Nous changeâmes de noms : malgré ces précautions, je crois que les matelots étoient instruits. Il y avoit sur le vaisseau un mandarin de Cochinchine, un écolier de M. l'évêque d'Adran, et quatorze ou quinze Cochinchinois, qui avoient accompagné ce prélat jusqu'à Pondichéry : l'écolier soupçonnoit ce que nous étions, et accabloit de questions les deux écoliers chinois, qui, pour éluder, feignoient de ne pas savoir le latin.

Le capitaine céda sa chambre et son lit à M. de Caradre : je couchai dans la chambre du conseil. On mit à la voile le 14 décembre, et nous mouillâmes dans la rade de Macao, le 24, à quatre heures du soir. Quand on nous aperçut de la ville, avec pavillon françois, on crut que c'étoit la *Reine*, vaisseau de la compagnie, qui a manqué son voyage, et qui porte l'argent et les lettres de nos missions. M. Létondal accourut avec la lettre d'avis, qu'il avoit reçue par un autre vaisseau. Quelle fut sa surprise, lorsque, au lieu de lettres et d'argent, il trouva Monseigneur et moi? On convint que nous descendrions secrètement à terre; il vint lui-même, pendant la nuit, nous prendre dans une barque chinoise; nous arrivâmes à Macao à deux heures du matin : accablés de fatigue, nous ne pûmes célébrer la naissance de notre divin maître que par une seule messe.

M. Létondal offrit à MM. de Richeri et de Berneron le logement et la table, qu'ils acceptèrent; car ils n'étoient jamais venus à Macao, et n'y connoissoient personne. Ils ont paru fort contens de notre procureur, et ils ont fait volontiers maigre les vendredis et samedis.

Nous avions laissé à Manille quatre prêtres chinois venus d'Europe : ils avoient d'abord trouvé deux vaisseaux espagnols; les capitaines consentoient de les conduire à Ma-

cao; mais les commerçans intéressés s'y opposant, ils furent obligés d'attendre : il se présenta bientôt une occasion favorable. Un vaisseau anglois, parti de Macao, où il devoit retourner, arriva à Manille : M. de Saint-Martin connoissoit particulièrement M. Sébire, françois, qui en géroit les affaires; il le pria de négocier leur passage; le capitaine y consentit volontiers : on avoit reçu de Macao des nouvelles authentiques, qu'ils pouvoient y venir sans crainte, que M. l'évêque de Péking les attendoit avec impatience, et avoit écrit pour eux. Le capitaine anglois consentoit à les conduire tous; on jugea néanmoins à propos de n'en faire partir que deux; ils sont déjà arrivés : les deux autres arriveront sous peu, par un vaisseau espagnol.

Notre descente à Macao a été secrète; notre séjour n'a pu l'être : dès Manille on savoit, à bord du bâtiment anglois, notre embarquement sur le *Castries*; mais on ignoroit que ce fût pour Macao : y trouvant le *Castries*, on ne put douter que nous n'y fussions aussi : les gens de l'équipage le dirent à plusieurs habitans : nous crûmes d'ailleurs devoir en faire part à quelques personnes, qui auroient pu se formaliser de notre silence; elles sont discrètes et zélées : ces confidences ne nous seront point funestes.

Les deux frégates la *Boussole* et l'*Astrolabe*, envoyées par le roi, en 1785, pour

faire le tour du monde, sont arrivées à Macao le 4 de janvier : l'une est commandée par M. de la Pérouse, chef de l'expédition, l'autre par M. de l'Angle. Ces deux commandans n'ont point accepté une maison qu'on leur avoit procurée : ils couchent dans leurs vaisseaux, et descendent seulement de temps en temps à terre. Quant aux autres officiers et aux savans qui sont sur ces frégates, une partie couche à bord, l'autre a loué des chambres particulières. La table de notre procure est ouverte à tous, et il ne se passe point de jour qu'il ne s'y en trouve quelques-uns. Il y a aussi deux lits pour ceux qui n'ont point loué de chambre : notre maison est petite, et ne peut en contenir davantage. Nous avons saisi avec empressement cette occasion de donner des marques de notre attachement et de notre fidélité au Roi; ces messieurs sont très-reconnoissans.

Hier, 26 janvier, MM. de Richeri et de Berneron sont retournés à leur vaisseau : ils doivent lever l'ancre aujourd'hui. La *Boussole* et l'*Astrolabe* mettront bientôt à la voile pour Manille, où elles comptent se rafraîchir plusieurs mois : elles continueront ensuite leur voyage, qui doit durer encore plus de deux ans. Ces deux frégates ont loué ici dix matelots chinois, pour remplacer en partie une perte considérable qu'elles ont faite. Deux chaloupes, montées de vingt-

deux hommes, ont été submergées près d'un pays de sauvages, et tout le monde a péri : il y avoit six officiers.

En quittant Manille, nous avions la même somme qu'en y arrivant, quoique nous eussions dépensé 100 piastres pour notre entretien, nos voyages, et pour des présens envoyés à Macao, à Canton et à Péking. Le recteur de l'université présenta à M. de Caradre, le jour de notre départ, cent piastres et deux cents tablettes de chocolat. Un riche Manillois, fils d'un Chinois, naturalisé espagnol, lui envoya aussi une jarre contenant mille tablettes de chocolat : nous en avons régalé nos hôtes.

Trois courriers du Su-tchuen sont arrivés au commencement de ce mois : Mgr. l'évêque d'Agathopolis envoyoit le troisième pour faciliter notre rentrée dans cette province. L'un d'eux, nommé Louis Lieou, descendu à Macao, consentoit à conduire Monseigneur ou moi. Comme j'ai la figure plus chinoise, je serois parti, si l'on avoit pu trouver un homme sûr, païen ou chrétien, pour me conduire dans sa barque jusqu'au dessus de Fou-chan, près de Canton, où les courriers m'auroient pris : Louis dit qu'au-delà de cette douane il n'y a pas plus de danger qu'à l'ordinaire; que, dans ses derniers voyages, depuis la persécution, il n'a pas remarqué qu'on fît dans les bateaux des re-

cherches plus sévères : mais comme on n'a pu trouver cet homme sûr, nous irons directement par mer au Fo-kien, c'est la voie la moins dangereuse. Monseigneur retient Louis, qui partira sous peu avec un chrétien de cette province, pour aller chercher un néophyte qui depuis long-temps porte dans sa barque de pareilles contrebandes. Si la Providence nous fait arriver heureusement au Fo-kien, M. de Caradre en partira aussitôt pour le Su-tchuen, et moi j'y resterai jusqu'à nouvel ordre. C'est un plan concerté depuis la persécution, d'y placer un missionnaire européen, pour faciliter l'entrée du Su-tchuen : la route par Canton est trop périlleuse. Je serai le premier commis de l'entrepôt. Dès que j'aurai fini d'écrire mes lettres, je vais apprendre la langue de cette province : elle est à la langue mandarine que l'on parle au Su-tchuen, ce que le bas-breton est au françois. Je prie Dieu de me faire connoître en tout sa sainte volonté, et de m'accorder la grâce d'y être fidèle. A consulter mon goût, je préférerois la mission du Su-tchuen ; elle m'est plus chère à tous égards ; mais je sacrifie cette inclination. Quelque ingrate que me paroisse la mission du Fo-kien, je travaillerai de toutes mes forces ; notre mérite devant Dieu n'est point le succès, c'est l'accomplissement de sa volonté sainte, et la pureté de nos motifs.

Les deux autres courriers du Su-tchuen s'en retourneront bientôt; un de nos écoliers, Luc Ly, les accompagnera; et l'autre, Michel Ko, viendra avec nous au Fo-kien.

La perte que le Su-tchuen a faite l'année dernière de M. Gleyo et de M. Benoît Sun, laisse un grand vide : c'est à vous, Messieurs, à le réparer, en envoyant des sujets capables. Les trois quarts des chrétiens sont entre les mains de prêtres chinois nouvellement ordonnés.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux attachement, en union à vos saints sacrifices et bonnes œuvres,

Messieurs et chers Confrères,

Votre, etc.,

Signé, DUFRESSE, *missionnaire apostolique*.

Autre lettre de M. Dufresse, missionnaire apostolique, à M. de Chaumont, directeur du séminaire des Missions-Etrangères.

J. M. J. Macao, 8 février 1788.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

J'AI reçu votre lettre datée du 16 janvier 1787 ; je l'ai lue avec une extrême satisfaction : je n'en avois point reçu depuis plusieurs années, et j'y remarque que votre zèle et votre attachement pour les missions sont toujours les mêmes, malgré les peines et les contradictions que vous avez éprouvées. Je prie Dieu qu'il vous affermisse de plus en plus, et vous fasse pratiquer jusqu'à la fin ce que dit saint Paul : *Unusquisque in quâ vocatione vocatus est, in eâ permaneat* (1).

Je vous écris les nouvelles de ces pays-ci. Je commence par Péking. Mgr. Alexandre de Govea, évêque de cette capitale,

---

(1) Que chacun demeure dans l'état auquel il a été appelé. (Saint Paul, Ep. I aux Cor. chap. VII, ℣. 20.)

plein de zèle pour la pureté de la foi, instruit que le décret du saint Siége qui proscrit certains rits chinois, comme superstitieux, n'étoit pas suivi par beaucoup de chrétiens, crut devoir le publier de nouveau, et en exiger l'exécution. La publication s'en fit le jour de saint Matthias 1786, dans toutes les églises de Péking. Les chrétiens des églises septentrionale (1) et occidentale (2) l'écoutèrent en silence; mais dans l'église méridionale, qui est la cathédrale, il y eut beaucoup de tumulte. Un catéchiste eut l'audace de se lever, et de dire à haute voix : *Chrétiens, n'en croyez rien, le koteou* (3) *n'est pas superstitieux*. Les chrétiens vinrent ensuite trouver l'évêque, comme pour le contraindre de révoquer son mandement; mais il tint ferme, et suspendit des sacremens le chef de la sédition. L'orage passé, tous les chrétiens se tinrent tranquilles, excepté quelques mandarins et quelques néophytes de la famille impériale, qui continuèrent à soutenir que la cérémonie n'étoit point superstitieuse : Monseigneur n'eut point égard à leurs titres de mandarins et de parens de l'empereur.

---

(1) L'église des missionnaires françois.

(2) L'église des Italiens.

(3) Salutation que les Chinois font devant les cercueils, en se mettant à genoux, et frappant la terre de la tête.

Dans le courant de la même année, s'étant aperçu que l'on continuoit à éluder l'observation des décrets du saint Siége, et que de mauvais chrétiens répandoient le bruit qu'il en avoit dispensé, il crut devoir agir avec encore plus de vigueur. Il publia donc, le 22 décembre 1786, un second mandement, enjoignant aux confesseurs d'interroger les fidèles touchant l'observation des décrets apostoliques. Le jour de Noël, il prêcha pendant la grand'messe, et protesta qu'il n'avoit jamais accordé la dispense qu'on lui attribuoit, etc. Cette prédication, qui affermit les bons chrétiens, irrita les mauvais: ils le menacèrent, l'insultèrent, et furent sur le point de l'accuser au tribunal des mandarins, comme voulant détruire les mœurs chinoises, et anéantir la piété filiale; mais sans s'émouvoir ni de leurs injures ni de leurs menaces, il persista dans sa résolution. Plein de joie de souffrir pour le nom de Jésus-Christ : *Je ne me mets point en peine*, écrivoit-il, *de mon honneur ni de mon repos, pourvu que l'Evangile de Jésus-Christ soit prêché, et que sa religion soit annoncée dans toute sa pureté au peuple commis à mes soins : j'espère qu'enfin je jouirai de la paix.* Les espérances de ce véritable apôtre ne sont point vaines : des lettres de Péking annoncent que cette tempête, si violente dans son origine, diminue; que le nombre des enfans

obéissans au saint Siége s'accroît de jour en jour; et que, avec de la patience et de la force, on vaincra tous les obstacles : les dernières lettres marquent que tout est paisible.

Les mandarins chargés des Européens savent que les prêtres lazaristes ont été substitués aux ex-jésuites; ils ont offert leur protection à M. Raux, supérieur.

M. Raux eut après Pâques une fièvre maligne qui le conduisit aux portes de la mort; elle ne dura pas long-temps; à la Pentecôte, il chanta la messe en action de grâces.

La mission de Péking perdit l'an passé, 1787, M. de Ventavon, ex-jésuite françois, missionnaire fort zélé : il mourut le jour de la Pentecôte, d'une obstruction et d'une inflammation au foie. Il n'eut pas plutôt fermé les yeux, que l'empereur nomma le frère Joseph, pieux laïque de la congrégation de Saint-Lazare, pour avoir soin des machines et horloges du palais.

Des lettres de Péking, en date du mois de septembre dernier, annoncent qu'on est tranquille dans l'exercice du saint ministère; que les missions se font dans la ville et dans la province; que M. Ghislain en a fait une dans plusieurs villages éloignés de la capitale; que M. Raux alloit en faire une dans les montagnes; que depuis six mois il apprenoit le tartare; qu'on se disposoit, dans l'église des François, à donner une retraite

aux chefs des chrétientés du dehors ; que tous les dimanches il y a une messe pour les femmes chrétiennes dans chacune des trois églises ; enfin, que M. Espinha, ex-jésuite portugais, et président du tribunal des mathématiques, étoit tombé en paralysie.

Le gouverneur de Canton avoit mis beaucoup d'indignités dans le rescrit qu'il envoyoit à l'empereur, pour lui annoncer notre arrivée : on ne marque point en quoi elles consistoient. Le P. Mariano, un des persécutés, resté à Péking, a eu occasion de voir les pièces du tribunal criminel, et il dit que tout y est altéré, controuvé et falsifié.

A Péking on reçut, l'an passé, des nouvelles des prêtres chinois qui, dans la dernière persécution, furent condamnés à un exil perpétuel et à l'esclavage, dans la partie de la Tartarie que les Chinois appellent Y-ly, à cinq ou six mois de chemin de cette capitale. Un grand mandarin, dit-on, qui, pour n'avoir point voulu renoncer au christianisme, y fut exilé, il y a douze ans, a racheté leur liberté ; mais un homme ainsi dégradé, et relégué de sa patrie, ne pouvant être riche, les églises de Péking, en faisant passer des secours aux confesseurs, lui ont envoyé la somme nécessaire pour le rembourser. On ne parle pas encore de la délivrance de ceux qui y furent envoyés après coup, ni des simples chrétiens égale-

ment relégués, et réduits à l'esclavage : sans doute que les facultés du mandarin ne lui permirent point de les racheter tous (on compte trente-six exilés, dont sept prêtres). Avec le temps, on leur procurera la liberté; en attendant, ils auront part aux aumônes envoyées de Péking. La voie est ouverte; il faut que les missions respectives auxquelles appartiennent ces prêtres et ces chrétiens, se chargent de les assister; il n'est pas naturel que celle de Péking fournisse à tout. Mgr. l'évêque de Caradre a déjà écrit à M. Raux, pour le prier de mettre, sur le compte de notre mission du Su-tchuen, l'argent nécessaire pour la délivrance et l'entretien de Jean-Baptiste Tchang et de Jean Tchang : cet argent sera pris sur celui qu'on nous envoie de France pour notre subsistance : nous le cédons bien volontiers; c'est une bonne œuvre, un acte de justice; ils ont été exilés pour nous avoir introduits dans l'empire, Mgr. l'évêque de Caradre et moi.

L'an passé l'on envoya de Péking à Y-ly deux chrétiens qui, outre les aumônes, portèrent, aux prêtres exilés, des ornemens, du vin, en un mot, tout ce qui est nécessaire pour la célébration des saints mystères et l'administration des sacremens. Dieu veuille que la persécution serve aux progrès de la religion; qu'il donne à ces prêtres et

à ces chrétiens exilés le zèle d'annoncer la foi de Jésus-Christ à des peuples qui n'en ont peut-être jamais entendu parler.

Le gouverneur du Hoû-kouang, qui déféra à l'empereur les quatre missionnaires arrêtés dans cette province, a été pris et enchaîné par ordre de l'empereur : on ignore pourquoi, et ce qu'il est devenu.

Les quatre prêtres chinois, missionnaires de la Propagande, qui arrivèrent à Manille quand nous y étions encore, vinrent successivement à Macao : trois partirent bientôt après pour se rendre à Péking. Mgr. l'évêque les distribua dans les provinces de Chan-si, Chen-si et Chan-tong, totalement dépourvues de missionnaires. Le quatrième travaille dans la province de Canton, où il n'y avoit pas un seul prêtre. Le P. Jean-Baptiste de Mandello, l'un des quatre franciscains missionnaires de la Propagande qui furent les premières victimes de la persécution, vint l'an passé, sur un vaisseau espagnol, déguisé en matelot; il n'étoit connu que du capitaine : le P. Emmanuel *à Sanctissimo Sacramento*, renvoyé comme nous à Manille, vient d'arriver, avec le titre de commissaire des missions que les franciscains espagnols ont en Chine. Ces deux pères demeurent à Macao, et attendent les momens de la Providence pour rentrer dans l'empire. Ainsi, de neuf Européens renvoyés de Chine, nous

nous trouvons cinq à Macao : M. Emmanuel Gonzalvez y exerce publiquement le saint ministère.

L'évêque de Nanking, qui étoit en Chine depuis quarante ans (1), mourut de vieillesse au mois de juin de l'année dernière, et laissa en mourant l'administration de son diocèse à M. l'évêque de Péking. Ce prélat est ainsi chargé du gouvernement spirituel de plus de la moitié de la Chine; car, outre son propre diocèse, qui comprend les provinces de Pe-tchi-li, Chan-tong et Leao-tong, il gouverne les provinces de Kiang-nan, Ho-nan, Chan-si, Chen-si, Kan-so et Hoû-kouang, qui dépendoient, les deux premières, de l'évêque de Nanking, et les quatre autres, du vicaire apostolique, mort dans les prisons de Péking. L'année dernière moururent aussi M. de la Mathe, ex-jésuite françois, missionnaire dans la province du Hoû-kouang, et un prêtre chinois, missionnaire dans celle du Chan-tong, où il étoit retourné après la persécution.

La révolte de Formose, que j'annonçois comme nouvelle incertaine, n'est que trop vraie. Il y a dans cette île cinq villes, qui forment cinq districts civils : elles sont habitées par des Chinois, venus la plupart du Fo-kien : il y en a une du premier ordre,

(1) *Voyez* ci-dessus, page 84.

qui est comme la métropole; les autres sont du troisième ordre.

Les Chinois habitans de Formose, ne pouvant plus souffrir les vexations de leurs mandarins, se révoltèrent, vers la fin de 1786. Voici l'origine et quelques circonstances de cette révolution.

Un particulier très-riche, nommé Lîng, avoit cultivé des terrains en friche, sans avoir fait de déclaration. Le mandarin le fit arrêter, et lui demanda raison de sa conduite: Lîng répondit qu'il n'avoit point eu intention de frauder les droits; qu'il avoit voulu attendre que le terrain fût défriché, pour faire sa déclaration : le mandarin, peu satisfait de sa réponse, ou plutôt, avide d'argent, lui dit qu'il s'étoit rendu coupable, en agissant contre les lois, et qu'il méritoit d'être puni; que cependant il pouvoit se rédimer, en donnant 20,000 taëls (1) : après plusieurs débats, il se réduisit à 8000, et protesta que, s'il ne donnoit cette somme, il le feroit mettre en prison : sur le refus de Lîng, il exécute ses menaces; le peuple s'ameute, tue le mandarin, et délivre Lîng, qu'il aimoit.

Un grand mandarin militaire du Fo-kien se rend sur les lieux, et, sans discerner les

(1) C'est-à-dire environ 150,000 livres de notre monnoie.

innocens des coupables, il fait faire main basse sur tous ceux qui se rencontrent: alors le peuple se révolte et massacre tout ce qui lui résiste; et le grand mandarin militaire, effrayé, se hâte de retourner au Fo-kien.

Les révoltés s'emparèrent ensuite de la ville capitale, dont ils avoient déjà tué le gouverneur; ils prirent deux autres villes, après en avoir massacré les mandarins, et se mirent sous la conduite de Lîng. Ils ont arboré un pavillon particulier, ne se rasent plus la tête, mais laissent croître leurs cheveux, suivant l'usage des dynasties antérieures: ils ne veulent plus de cette tresse de cheveux que les Tartares forcèrent les Chinois de porter, lorsqu'ils se rendirent maîtres de l'empire. On prétend qu'il y a parmi eux beaucoup de soldats de l'empereur: quand ils font des prisonniers, ils les tuent sans miséricorde s'ils sont tartares, et les enrôlent s'ils sont chinois. Enfin, ils font battre une monnoie différente de celle de l'empire, et s'habillent comme sous les anciennes dynasties.

On dit que l'empereur a fait faire des propositions au chef des rebelles, lui promettant une place de mandarin; ce chef a répondu qu'il n'accepteroit l'offre de l'empereur que sous trois conditions: 1°. qu'il lui donneroit la tête du mandarin qui avoit fait dans l'île un si cruel carnage; 2°. qu'il ne lui enjoindroit jamais de se rendre à Péking; 3°. que

s'il venoit des mandarins dans l'île, ils ne molesteroient point le peuple. Quoi qu'il en soit, la guerre continue.

Pour ne vous laisser ignorer rien de ce que j'ai pu savoir sur cet article, j'insère ici une lettre du P. Paul-Dominique Niên, religieux de l'ordre de saint Dominique, datée de Tchang-tcheou (1), 13 octobre 1787. « Les nouvelles dont je puis vous faire part sont sans doute intéressantes : la guerre continue dans l'île Formose, et l'empereur s'en est mal tiré. Il s'est donné cinquante combats : le rebelle Lîng-sung-vun a presque toujours été victorieux. Il est mort plus de quatre-vingts mandarins militaires, et vingt mille soldats. Parmi les généraux vaincus, il y en avoit un originaire de Tchang-tcheou; il fut pris par les rebelles : Lîng lui donna des festins magnifiques, et le fit escorter par cent vingt hommes jusqu'à son camp.

» Etant à Fo-gan, dans la sixième lune (au mois de juillet ou d'août), je lus une lettre d'un soldat qui étoit à Formose; il dit: — « Le tchung-pin de Canton et celui de la ville de Ouen-tcheou arrivèrent ici chacun avec quatre mille soldats; le T'siang-kiun les suivit de près avec trois mille : cette

(1) Tchang-tcheou est une ville voisine du port d'Emoui, et la plus à portée des nouvelles de la guerre.

troupe, réunie à la nôtre, nous donnâmes le combat; il dura cinq jours : nous perdîmes du terrain, et fûmes vaincus ».

» Des nouvelles si malheureuses, continue le missionnaire, ont donné de vives inquiétudes à l'empereur, qui, dans ses lettres aux mandarins, s'exprime ainsi : — « Mon cœur se trouve jour et nuit en suspens pour savoir l'issue de la guerre de Formose ».

» Enfin, le premier ministre Fou-kang-gan, frère du gendre de l'empereur, est arrivé au port d'Emoui, avec des conseillers, des capitaines, une nombreuse armée, beaucoup de provisions et de munitions de guerre, pour passer à l'île Formose ».

Cette nouvelle est confirmée par M. de Grammont. — « Ce qu'il y a de certain, dit-il, c'est que le général Fou-kang-gan est aujourd'hui à la tête des troupes qui sont à Formose, où la guerre est plus allumée que jamais : les provinces de Kouang-si, Kouang-tong et Kiang-si, doivent fournir, outre les troupes, 3,000,000 de taëls, ou environ 22,000,000 de notre monnoie, pour les frais de la guerre. La province de Canton a déjà donné plus de 7,000,000.

Un prêtre chinois de la même province, élève du collége que les missionnaires françois avoient ci-devant à Siam, dans une lettre datée du 4 novembre 1787, s'exprime ainsi : « Un nombre infini de soldats de

l'empereur ont péri avec leurs chefs, dans la guerre de Formose : les uns ont été tués ou noyés; les autres se sont donné la mort. Presque toute l'île est au pouvoir des rebelles : l'empereur, irrité, y envoie continuellent des soldats chinois et tartares. Les troupes venues de Péking vexent beaucoup les peuples et les mandarins des villes où elles passent. Ces soldats paroissent plutôt envoyés à la mort qu'à la victoire. La longueur des chemins, le changement d'air, la navigation, à laquelle ils ne sont point accoutumés, tout cela les exténue. Un grand nombre de morts, restés sans sépulture, a causé la peste : elle règne dans presque toutes les villes du Fo-kien, beaucoup de chrétiens en sont morts ».

Les frais de cette guerre, qui sont immenses, font partout souffrir le peuple. Celui de la province du Fo-kien est horriblement vexé par les mandarins : il y a lieu de craindre qu'il ne se révolte : *Da pacem, Domine, in diebus nostris.* Au jour du jugement nous saurons si c'est pour venger sa religion persécutée que Dieu afflige la Chine de tant de fléaux : nous saurons si c'est la cause du tremblement de terre qui fit périr au Sutchuen plus de cent mille païens : nous saurons si c'est en punition du même crime que presque toutes les provinces de l'empire ont été ravagées par la famine, au point que l'on mangeoit la chair humaine. En attendant,

prions Dieu pour que ce peuple aveugle ouvre les yeux, et reconnoisse la main toute-puissante qui le frappe : *Nescierunt, neque intellexerunt, in tenebris ambulant* (1).

Les chrétiens de Tchao-tcheou, ville de la province de Canton, sur les confins du Fo-kien, ne pouvant entendre la parole de Dieu, ni recevoir les sacremens depuis plusieurs années, faute de prêtres, adressèrent au mois de mars une lettre à M. l'évêque de Macao, et le prièrent de leur envoyer un missionnaire, ou de leur permettre d'en faire venir un du Fo-kien (la province de Canton est sous la juridiction de ce prélat). Le grand vicaire qui gouverne le diocèse, n'ayant personne à leur envoyer, je m'offris d'aller les administrer. Après y avoir demeuré le temps nécessaire, j'aurois gagné le lieu de ma destination dans le Fo-kien ; je demandois seulement qu'ils vinssent me chercher : le vicaire général accepta mon offre avec joie, et répondit aux chrétiens de Tchao-tcheou ; mais ils ne vinrent point, probablement parce que le gouverneur de la province y arriva avec ses troupes pour garder les frontières. On est consolé de voir des chrétiens abandonnés depuis long-temps, conserver la foi et de-

(1) Ils sont dans l'ignorance, et ne comprennent point; ils marchent dans les ténèbres. (Ps. LXXXI, ℣. 5.)

mander du secours ; mais l'on souffre de voir que ce secours ne peut leur être procuré. Hélas! dans tout l'empire de Chine, il y a un très-grand nombre d'autres chrétiens qui ont soif, et ne peuvent être désaltérés; qui ont faim, et ne peuvent être rassasiés : *Adhæsit lingua lactentis ad palatum ejus in siti : parvuli petierunt panem, et non erat qui frangeret eis* (1).

Notre sainte religion jouit maintenant d'une grande paix dans tout l'empire; les mandarins craignent de se compromettre avec les chrétiens : il y a néanmoins eu quelques persécutions particulières, mais en petit nombre. M. Etienne Yang, prêtre chinois, élevé en France, et attaché à la mission françoise de Péking, qui exerçoit le saint ministère dans la province du Kiang-si, ayant été trahi et dénoncé au mandarin par un mauvais chrétien, fut arrêté au commencement de mai de l'année dernière, et mis en prison. Les mandarins supérieurs de la province, craignant d'être obligés d'en informer l'empereur, et d'exciter de nouveaux troubles, ne voulurent point le reconnoître pour mis-

(1) La langue de l'enfant qui étoit à la mamelle s'est attachée à son palais dans son extrême soif. Les petits ont demandé du pain, et il n'y avoit personne pour leur en donner. (Lament. de Jérémie, chap. IV, ℣. 4.)

sionnaire :

sionnaire : ils le traitèrent comme un simple chrétien, et n'en donnèrent aucun avis à la cour de Péking. Nous n'avons point d'autre détail ; on sait seulement qu'il fut conduit à Péking, sa patrie : au mois d'octobre il n'y étoit point encore arrivé ; il est à craindre qu'il ne soit mort en chemin.

Dans la province du Fo-kien, la mission qu'administroit ci-devant un prêtre françois, notre confrère, éprouva plusieurs alarmes. Au mois de juin, deux frères apostats livrèrent à quelques mauvais sujets païens le catéchiste de M. Lin Ly, prêtre chinois, qui en prend soin aujourd'hui, espérant recevoir une grosse somme d'argent du missionnaire : M. Ly ne voulut rien donner. Ces païens accusèrent devant un mandarin inférieur le catéchiste comme chef, trois néophytes comme disciples, et un riche païen comme fauteur de la religion. Craignant que les chrétiens accusés ne fussent exposés à l'apostasie par la force des tourmens, et que la famille du païen et les autres chrétiens ne fussent inquiétés, M. Ly donna 65 piastres pour terminer cette affaire (il n'en a que 70 pour sa subsistance d'une année). Réduit par-là à une grande indigence, il demande une aumône au procureur de nos missions.

« Cette première persécution finie, écrit ce prêtre chinois, l'apostat fit encore tous ses

efforts pour nous nuire auprès d'un mandarin supérieur. Le 3 de septembre, il accusa mon catéchiste, cinq chrétiens et moi. Deux frères chrétiens furent pris, et sur le refus qu'ils firent de nous découvrir, mon catéchiste et moi, l'aîné reçut quinze soufflets, et le cadet vingt. Le mandarin espère une grosse somme d'argent, si nous sommes pris : on nous cherche de tous côtés, mais si Dieu est pour nous, qui sera contre nous? Le mandarin ne veut délivrer les deux prisonniers qu'à prix d'argent : on ne lui a encore rien donné ni promis; il doit bientôt avoir un successeur qu'on dit être bon ».

Dans une autre partie de la même province, appelée Fou-gan, qui est administrée par les dominicains espagnols, un de ces pères écrit qu'il y a lieu de craindre une révolte. L'évêque élu projetoit de venir à Macao pour y être sacré par M. l'évêque de Caradre; la guerre et les troubles l'en ont empêché : d'ailleurs, depuis quelque temps, il souffre beaucoup du rhumatisme. Un des pères, tombé malade au mois de mai, étoit encore très-foible au mois d'octobre : ainsi cette mission, où il n'y a que quatre missionnaires européens, est sur le point de n'en avoir que deux qui puissent l'administrer.

Persuadés que la route ordinaire pour retourner au Su-tchuen n'étoit point praticable, ou plutôt qu'une route nouvelle offroit moins

de dangers, nous devions, M. l'évêque de Caradre et moi, partir l'année dernière pour la province du Fo-kien, et je devois y rester pour faciliter l'entrée des missionnaires, tandis que Mgr. de Caradre seroit allé au Su-tchuen. La guerre de Formose et les troubles du Fo-kien ont empêché l'exécution de ce projet : le chrétien qui devoit nous conduire n'est point venu, ces révolutions rendant le voyage périlleux, même pour les Chinois. Comme il y a maintenant plus de danger pour un missionnaire européen, d'aller au Su-tchuen par le Fo-kien que par la route ordinaire, parce que celle-ci étant éloignée des lieux où règnent la guerre et les troubles, la vigilance y est moins grande; nous soupirions sans cesse après l'arrivée de nos messagers, dans l'espérance que Monseigneur partiroit avec eux. Mon départ devoit être différé à un autre temps; la prudence ne permettoit pas que deux Européens voyageassent ensemble dans les terres de Chine. Voilà cependant trois ans que je suis chassé de ma mission, sans savoir combien cela doit durer. Quel sacrifice! Je m'y soumets de tout mon cœur, et je suis content, pourvu que je ne prévienne ni ne manque les momens marqués par la Providence.

Jugez quelle fut notre joie, lorsque le 11 janvier nous vîmes arriver nos chrétiens du Su-tchuen. Dès le même jour, M. l'évêque de

Caradre, jugeant l'occasion favorable, leur demanda s'ils consentoient à le conduire; mais ils représentèrent que sur la route on étoit souvent exposé à manquer de barques, parce qu'elles sont arrêtées par les mandarins pour les troupes qui vont à la guerre, ou pour transporter les vivres et les munitions; et ils promirent que, de retour au Su-tchuen, ils en partiroient aussitôt, et loueroient au Hou-kouang une barque de chrétiens qui viendroit à Canton, et conduiroit Monseigneur avec d'autant moins de péril qu'il n'y auroit plus de vaisseaux européens. Mgr. de Caradre se rendit à leurs raisons. On leur demanda s'ils ne pourroient pas se charger de moi, qui ai la physionomie moins antichinoise; ils donnèrent d'abord une lueur d'espérance, et se déterminèrent enfin pour la négative. Il faut donc prendre patience, et croire que les momens de la Providence ne sont point encore arrivés. Je vous l'avoue cependant, je suis fâché qu'on n'ait pas voulu m'introduire cette année, l'occasion me paroissoit favorable; car ils sont quatre courriers, et portent beaucoup de marchandises; ce qui éloigne les soupçons.

La tranquillité dont nous jouissons ici ne nous y attache point. Nous souhaitons les dangers inévitables du voyage, et les inquiétudes que l'on éprouve de temps à autre dans l'exercice actuel des missions. Quand on

court des dangers, et qu'on souffre pour Dieu, on est plus détaché de soi-même et des choses d'ici-bas; on fait des sacrifices plus fréquens et plus généreux; on a plus de confiance; on prie avec plus de ferveur; on ressent en même temps plus de consolations. *Sicut abundant passiones Christi in nobis, ita et per Christum abundat consolatio nostra* (1); de manière que si on couroit, pour Dieu et la religion, autant de dangers, on souffroit autant et avec un amour aussi généreux, qu'un saint Paul ou un saint François Xavier, on seroit comme eux inondé de joie et de consolation; on pourroit dire avec l'un : *Repletus sum consolatione, superabundo gaudio in omni tribulatione nostrâ* (2); et avec l'autre : *Satis est, Domine, satis est* (3).

M. l'évêque de Caradre emploie son loisir à traduire le catéchisme de Montpellier en chinois; Mgr. de Péking se propose de le faire imprimer.

J'ai l'honneur d'être, avec un respectueux

---

(1) A mesure que les souffrances de Jésus-Christ s'augmentent en nous, nos consolations aussi s'augment par Jésus-Christ. (IIe. Ep. de saint Paul aux Cor. chap. I, ℣. 5.)

(2) Je suis rempli de consolation, je suis comblé de joie au milieu de toutes mes souffrances. (*Ibid.* chap. VII, ℣. 4.)

(3) C'est assez, Seigneur, c'est assez.

attachement, en union à vos saints sacrifices et bonnes œuvres,

Messieurs et chers Confrères,

Votre, etc.

Signé, DUFRESSE, *missionnaire apostolique.*

Macao, 8 février 1788.

Bref du Pape Pie VI à MM. les évêques d'Agathopolis et de Caradre.

Venerabilibus fratribus Francisco, episcopo Agathopolitano, vicario apostolico provinciæ Su-tchuen, et Desiderio, episcopo Caradrensi, ejus coadjutori.

PIUS, PAPA VI.

VENERABILES FRATRES, SALUTEM.

SUMMO doloris nostri sensu fuimus affecti, cùm tristissimus ad nos pervenisset vestrarum rerum nuntius, retulissetque quanta istìc sævierit in fideles annis 1784 et 1785 persecutionis tempestas, quantaque vos ipsi, Venerabiles Fratres, passi sitis, quorum alter videns illos suâ causâ in maximâ afflictatione versari, seipsum coram judice sistit, fuitque in vincula conjectus. Sed dùm renovari pristina persequentium tempora lùgeremus, unà etiam agnoscentes in vobis antiquæ confessorum fortitudinis constantiæque tam præclara rediisse exempla, plurimâ perfusi consolatione lætitiâque sumus, Deo-

que summas persolvimus gratias qui suâ vos virtute in istâ temporum adversitate sustentarit, ceterosque ad vestrî imitationem impulerit. Propterea has ad vos dare litteras voluimus, ut per nos ipsos intelligeretis quàm eximia de vobis nostra sint ac apostolicæ sedis judicia, quàmque singularia vestrorum meritorum præconia. In Christi confitendâ fide *ludibria et verbera experti estis*, *insuper et vincula et carceres*; et si martyrium in vobis consummatum non fuerit, *non tamen*, ut sancti Cypriani verbis utamur in epistolâ ad sanctum Lucium, papam et martyrem: « Minor fuit martyrii dignitas in vobis, ut » et in tribus pueris, quia morte frustratâ » de camino ignis incolumes exierunt, idip» sum invenimus in confessionis vestræ fidei, » et in Domini circà vos protectione nunc » gestum, ut cùm vos parati fueritis omne » subire supplicium, Dominus tamen vos » pœnæ subtraheret et Ecclesiæ reservaret... » parastis ad prælium milites, non solùm » sermonis et vocis incitamento, sed fidei et » virtutis exemplo ».

Quod de vobis prædicamus, Venerabiles Fratres, idem per vos communicari volumus cum aliis missionariis vel europæis vel sinensibus, qui ut in pares inciderunt angustias, pari etiam enituerunt laudum meritorumque splendore. Vobis igitur omnibus, quanto possumus studio, ob reportatam gra-

tulamur victoriam, vos in Domino complectimur ac in sinu nostro gerimus, vos veris apud Deum laudibus extollimus atque exornamus. Deum verò omnipotentem ac Dominum nostrum Jesum Christum, pro quo passi estis enixè precamur, ut quæ verbera, vincula, exilia pro ejus nomine pertulistis, eadem in istius Ecclesiæ amplitudinem, suæque gloriæ incrementum, tanquàm bona semina in optimos fructus vertantur. Vobisque majorum semper Dei munerum auspicem apostolicam benedictionem, ad vestram magis magisque roborandam divino spiritu virtutem ac ad amplius nostræ benevolentiæ pignus ex animo ac peramanter impertimur.

Datum Romæ, die 24 martii 1787, Pontificatûs nostri anno decimo tertio.

TRADUCTION.

A nos vénérables frères François, évêque d'Agathopolis, vicaire apostolique du Sutchuen, et Didier, évêque de Caradre, son coadjuteur.

PIE VI, PAPE; SALUT.

Nos Vénérables Frères,

Nous avons été pénétrés de la plus vive douleur, lorsque nous avons reçu la nouvelle

de la triste situation de vos affaires, et appris quelle violente persécution a éclaté contre les fidèles confiés à vos soins, pendant les années 1784 et 1785, ce que vous avez souffert vous-mêmes, nos Vénérables Frères, et comment l'un de vous, touché des maux extrêmes auxquels les fidèles étoient exposés à son occasion, s'est présenté lui-même au juge, qui l'a fait jeter dans les fers. Mais si d'un côté nous gémissons de voir renaître les anciennes persécutions, de l'autre, en vous voyant redonner à l'Eglise des exemples si éclatans de la force et de la constance des premiers confesseurs, nous avons été remplis de la consolation et de la joie la plus douce, et nous avons rendu de vives actions de grâces au Dieu dont la puissance vous a soutenus dans un si cruel orage, en inspirant aux autres le courage de vous imiter.

C'est ce qui nous a engagés à vous adresser ces lettres, pour vous faire connoître par nous-mêmes le jugement honorable que le siége apostolique, et nous en particulier, nous avons porté de votre conduite, et l'estime singulière que nous croyons due à vos mérites. La confession du nom de Jésus-Christ *vous a exposés aux outrages et aux mauvais traitemens; vous avez été chargés de chaînes, jetés dans les prisons*; et, quoique votre martyre n'ait pas été consommé, nous vous dirons avec la même confiance, en nous

servant des paroles de saint Cyprien, dans sa lettre à saint Luce, pape et martyr : « Vous » n'en avez pas moins acquis toute la gloire » du martyre, semblables aux trois enfans » qui échappèrent à la mort, et sortirent » pleins de vie de la fournaise ardente. Nous » trouvons en vous la même constance à con- » fesser votre foi, et des marques non moins » sensibles de la protection du ciel. Vous » étiez prêts à subir tous les supplices; mais » le Seigneur vous a soustraits aux tourmens, » dans le dessein de vous réserver pour les » besoins de son Eglise..... Vous avez pré- » paré les soldats au combat, non-seulement » par la force de vos exhortations, mais en- » core par l'exemple de votre foi et de votre » courage ».

Les éloges que nous vous adressons, nos Vénérables Frères, nous désirons que vous les rendiez aux autres missionnaires européens ou chinois, qui, réduits aux mêmes extrémités, ont fait éclater les mêmes vertus et acquis les mêmes mérites. Nous vous félicitons donc tous, avec toute la bienveillance dont nous sommes capable, de la victoire que vous venez de remporter. Nous vous embrassons dans le Seigneur; nous vous portons dans notre sein; nous donnons à vos actions les justes louanges qu'elles méritent aux yeux de Dieu. Nous demandons instamment à ce Dieu tout-puissant et à notre Sei-

gneur Jésus-Christ, pour qui vous avez souffert, que les outrages, les emprisonnemens, les exils, auxquels vous avez été condamnés pour lui, semblables à une bonne semence qui produit d'excellens fruits, deviennent la cause de l'accroissement de son Eglise et de sa gloire. Et pour vous remplir de plus en plus de la vertu du Saint-Esprit, nous vous donnons, avec toute effusion de notre cœur, notre bénédiction apostolique, comme un gage authentique de notre bienveillance, et un présage heureux des faveurs que le ciel ne cessera de verser sur vous avec une nouvelle profusion.

Donné à Rome, le 24 de mars 1787, la 13e. année de notre pontificat.

Relation de la mission du Su-tchuen, rédigée par M. Florens, missionnaire, en date du 18 septembre 1786.

On a publié, dans toutes les provinces de la Chine, l'arrêt du tribunal des causes criminelles, qui condamnoit à une prison perpétuelle tous les missionnaires européens arrêtés dans cet empire. Lorsque cet édit parvint au Su-tchuen, des prétoriens de la capitale trouvèrent moyen d'en tirer une copie qu'ils donnèrent aux missionnaires; j'en rapporte ce qui concerne notre mission : il raconte comment M. l'évêque de Caradre, MM. Dufresse, Devaut et Delpon, sont entrés et ont pénétré dans la Chine; comment ils ont été pris et conduits à Péking; et continue ainsi : « Ce sont ici les quatre européens que le gouverneur du Su-tchuen nous a envoyés; nous leur avons demandé s'ils avoient assemblé le peuple pour le porter à la révolte, bâti des temples au Seigneur du ciel, extorqué de l'argent; nous les avons interrogés et examinés avec soin : ils ont répondu unanimement qu'ils étoient venus dans cet empire pour la gloire de Dieu, pour

prêcher sa religion, et que ceux qui ont le courage de venir de si loin pour sauver les hommes, acquièrent de la gloire; qu'ils n'avoient jamais assemblé le peuple pour le porter à la révolte; qu'ils n'avoient point bâti de temples, ni extorqué l'argent des chrétiens; qu'ils se nourrissoient à leurs dépens, par le moyen des pensions annuelles qu'on leur envoyoit d'Europe; tous ont répondu de la même manière... Ainsi tout leur crime, c'est d'être entrés dans cet empire, malgré la défense que nous en avons faite. Pour punir leur audace, nous déclarons que Jean Fong et Taurin Ly (Mgr. de Caradre et M. Dufresse) doivent être condamnés à une prison perpétuelle. Quant à Etienne Ou et Joseph Puen (MM. Devaut et Delpon), comme ils sont morts de maladie dans leur prison, n'en parlons plus, tout est décidé par rapport à eux. Les introducteurs de ces Européens, et ceux qui les ont reçus dans leurs maisons, doivent tous être punis selon la grièveté de leur crime, les uns, être condamnés à un exil perpétuel et à la servitude, les autres, à un exil moins long, ou à porter la cangue, ou à être frappés de verges, etc. Quant aux autres criminels qui n'ont pas encore été pris, nous donnerons bon ordre pour qu'on en fasse une recherche exacte, et qu'on les punisse comme ils le méritent, etc. »

En exécution de cet édit, Jean-Baptiste

Tchang, qui avoit introduit Mgr. de Caradre, et Jean Tchang son frère, qui avoit introduit M. Dufresse, ont été exilés à perpétuité hors de l'empire, dans le pays appelé Y-ly, en Tartarie : ils y trouveront des prêtres chinois et des chrétiens relégués pour la même cause.

Parmi les chrétiens qui avoient reçu et logé les missionnaires, seize ont été exilés pour trois ans dans la même province ; les autres, trouvés moins coupables, ont été condamnés à porter la cangue pendant deux ou trois mois, après lesquels ils devoient recevoir vingt ou trente coups de verges, et être mis en liberté.

Nos courriers, Jean-Baptiste et son frère, ne partirent pour leur exil que vers la fin de 1785 : pendant l'intervalle de temps qui s'écoula depuis leur détention jusqu'à la réponse de Péking, ils honorèrent leurs chaînes dans les prétoires, dans les prisons, et rendirent témoignage à la religion ; ils la prêchoient aux grands et aux petits mandarins, aux satellites et aux prisonniers : Dieu bénit leur zèle. Deux criminels furent baptisés la veille de leur exécution ; plusieurs prisonniers, plusieurs satellites adorèrent le vrai Dieu.

Ces deux frères, sur le point de partir, témoignèrent une grande joie de souffrir l'exil pour la religion ; ils furent accompagnés un long espace de chemin par un grand nom-

bre de chrétiens, tant de la capitale que d'autres endroits, qui étoient venus les visiter. Après la lecture de l'édit impérial qui les condamnoit, on leur imprima sur le visage deux caractères qui signifient : *exilé à perpétuité hors de l'empire*. Pendant l'opération, Jean-Baptiste dit aux mandarins : *Ecrivez plutôt que nous sommes chrétiens*. Ils prêchèrent ouvertement la religion partout où ils passèrent.

Les mandarins leur permirent d'emporter leurs livres et leurs effets religieux, et leur firent donner des chaises à deux porteurs. Leur viatique n'étoit que de huit deniers par jour; mais les chrétiens remirent à chacun quinze taëls d'argent. Etant exilés pour avoir introduit les missionnaires, il convenoit que la mission leur fît un sort. Mgr. d'Agathopolis leur donna donc à chacun quarante taëls d'argent; ce capital suffit à un homme qui fait le commerce : on espère d'ailleurs trouver des occasions favorables pour leur envoyer tout ce dont ils auroient besoin. Mgr. d'Agathopolis auroit voulu donner davantage; mais il n'a que deux cent quarante piastres par an (1300 liv.), et ses charges sont considérables. On prétend qu'ils trouveront dans le pays, outre les prêtres chinois et les chrétiens exilés comme eux, plusieurs familles chrétiennes, qui furent autrefois converties par un grand mandarin exilé lui-même pour la religion dans cette contrée.

Les chrétiens dont l'exil n'est que de trois ans ont la plupart été envoyés dans des villes de la même province, où il y a des chrétiens que les missionnaires visitent. Tous ont souffert leur exil avec joie, prêchant la religion avec autant de succès que de zèle, et par leurs discours et par leurs exemples. Un d'entre eux, nommé Tcheou, mandarin militaire sans exercice, a déjà converti dans son exil cinquante ou soixante idolâtres. Cette nouvelle chrétienté s'accroît chaque jour, et Mgr. d'Agathopolis y a envoyé un catéchiste. Tcheou ne ménageoit rien; il fut bientôt déféré au prétoire : le mandarin le fit comparoître, et lui demanda raison de sa conduite. Tcheou se justifia, et l'engagea insensiblement dans une dispute touchant la religion; il le convainquit au point qu'il n'eut pas un mot à répliquer. Le mandarin lui dit en raillant : *Puisque vous prêchez si bien, je vous exhorte à vous rendre dans la prison pour convertir ces coquins, et en faire, si vous le pouvez, d'honnêtes gens.* Tcheou répondit : *Bien volontiers*, et il se rendit en prison. A peine y fut-il entré, qu'on en ferma la porte et on l'y laissa dix-sept jours. Tcheou prêcha et exhorta les prisonniers : sa femme, qui étoit venue, l'imita; elle se fit porter en chaise dans les maisons des païens, pour y prêcher et exhorter les femmes.

Tcheou avoit fait éclater le même zèle,

quand il fut mis dans la prison de sa ville, en attendant le jugement de Péking. Il prêchoit continuellement, et eut le bonheur de convertir plusieurs bandits et voleurs, tant par ses prédications que par les livres qu'il leur procura. Son officier lui ayant dit un jour qu'il le relâcheroit s'il vouloit lui donner quelques taëls d'argent. *Je suis bien ici*, répondit-il, *je ne veux point en sortir : avec quelques taëls je puis me nourrir plusieurs mois, ils seront mieux employés que si je vous les donnois.*

Plusieurs autres confesseurs font des merveilles : il y en a un qui a ouvert une chrétienté où l'on compte trois cents personnes (1). Un autre a envoyé un exprès à Mgr. d'Agathopolis, pour demander un catéchiste qui instruise la multitude de païens qui veulent embrasser la religion.

J'appris hier, 12 septembre, la mort d'un de ces chrétiens exilés ; il étoit riche et très-édifiant : son fils vouloit donner cent taëls au mandarin pour sa liberté. L'ayant su, il s'y opposa, lui en fit même des reproches, et déclara qu'il étoit content d'être exilé pour la religion. Des païens lui disoient : *Vous qui*

---

(1) Suivant d'autres lettres de Chine, cette nouvelle chrétienté s'accroît de jour en jour; on y compte déjà quatre cents chrétiens pleins de zèle et de ferveur, la plupart riches et lettrés.

êtes à votre aise, qui pourriez vivre commodément dans votre famille, pourquoi ne renoncez-vous pas à la religion chrétienne, plutôt que de vous voir relégué loin de vos enfans, de vos proches et de vos amis? Hé! laissez-moi tranquille, répondit le vieillard, *vous ne savez ce qu'il en est, ne vous mêlez pas de ce qui ne vous regarde point.* En m'annonçant la mort de ce vieillard vénérable, on m'apprit qu'un autre exilé étoit sur le point de mourir.

La plupart des chrétiens condamnés à porter la cangue deux ou trois mois, ont été mis en liberté au terme prescrit; plusieurs ont été retenus. Les mandarins vouloient en tirer de l'argent, ou les contraindre d'apostasier; deux sont retenus depuis deux ans. Le mandarin ne veut point les relâcher. Aux suppliques qu'on lui présente, il répond, *qu'ils renoncent au christianisme, ou je ne les relâcherai point.* Grâces à Dieu, ils préfèrent la mort.

Quatre chrétiens, dans un autre district, étoient chargés d'une cangue de quatre-vingts livres; le mandarin essaya plusieurs fois de les faire apostasier; mais, pleins de foi et de courage, ils lui répondirent que, renoncer à la religion chrétienne, c'étoit renoncer à la conscience. Un jour qu'il les menaçoit de les faire mourir sous la cangue, « mourons, ré» pondirent-ils tous d'une voix, mourons ». Le mandarin prononça contre eux des malé-

dictions, et s'en alla. Tout le temps qu'ils demeurèrent en prison, chargés de leurs cangues, les chrétiens venoient les consoler et les assister : un de ces prisonniers tomba malade, il témoignoit une grande joie de mourir sous la cangue, et de paroître ainsi au tribunal de Dieu. M. Charles Ven, prêtre chinois, trouva le moyen d'entendre sa confession; mais il ne mourut point.

Ces quatre chrétiens restèrent en prison jusqu'à l'édit de la délivrance des Européens prisonniers à Péking. Lorsque cet édit arriva à la capitale du Su-tchuen, le mandarin, leur persécuteur, y étoit. Les premiers mandarins lui enjoignirent de les relâcher : à son retour, il fit comparoître des brigands et des voleurs, à qui l'on donna des coups de fouet, et il appela ensuite les quatre chrétiens. Tout le monde croyoit qu'ils alloient être traités de même; ils s'y attendoient : mais après avoir fait l'éloge de la religion chrétienne, il les renvoya chez eux, leur défendant de réciter les prières à haute voix, et de prêcher la religion aux païens. *Car*, disoit-il, *à cause de vous autres chrétiens, tels et tels mandarins ont perdu leurs charges et leurs pensions; moi-même je suis descendu de deux degrés; me voilà bien bas.* Il ne fit cette défense que pour la forme, sachant bien qu'elle ne seroit point observée; les chrétiens retournèrent triomphans dans leurs maisons;

les fidèles les accueillirent et témoignèrent leur joie par des festins : le missionnaire célébra une messe d'action de grâce.

Trois chrétiens d'un autre district, accusés de prêcher, furent mis en prison. Le mandarin traça une croix sur la terre, et leur ordonna de la fouler aux pieds : les chrétiens refusèrent constamment. Des affaires ayant obligé ce mandarin d'aller à la capitale, on lui enjoignit de rendre la liberté aux trois chrétiens : dès qu'il fut de retour, il les renvoya, sans exiger le billet d'amendement : pendant leur prison, ils ont converti quatre satellites.

Bien qu'il y ait encore des chrétiens à la cangue, on peut dire que la religion jouit d'une grande paix dans la province. Les mandarins craignent de se compromettre avec les chrétiens, et de rencontrer des Européens; les fidèles s'empressent de recevoir les missionnaires : ceux qui ont été exilés et ceux qui ont souffert la prison, la cangue et les tortures, témoignent le même empressement. C'étoit un spectacle touchant de voir ces pauvres chrétiens chercher les moyens, faire leurs efforts, s'exposer à tout pour cacher les missionnaires. Dieu a béni cette mission; six cents païens se sont convertis cette année, trois cent quarante adultes ont reçu le baptême, sept cent vingt-quatre enfans de chrétiens, et sept cent soixante en-

fans d'infidèles l'ont aussi reçu. Il y a eu peu d'apostats, et l'on en voit tous les jours qui rentrent dans le sein de l'église.

La partie qu'administroit M. Dufresse est confiée à un prêtre chinois : les païens s'y convertissent en foule, surtout dans le district d'une ville dont le premier mandarin a été baptisé dès son enfance ; il croit, il aime la religion, mais il n'ose la professer ouvertement : les fidèles, assurés de sa protection, firent, aux mois de juin et de juillet 1785, deux inhumations aussi publiquement qu'en Europe : ils accompagnèrent le convoi dans la ville même, marchant deux à deux, un cierge à la main, chantant les prières de l'église, etc. Les païens, témoins de ce spectacle, louèrent la religion chrétienne et ses cérémonies majestueuses. Plusieurs adorèrent Dieu.

Quand ce mandarin prit possession de sa place, il ne fit aucune des superstitions ordinaires ; il n'entra point dans la pagode pour y brûler de l'encens : les bonzes l'y attendirent en vain un jour et une nuit. Quelque temps après, il fit couper des cyprès consacrés aux idoles. On dit que les lettrés l'accusèrent devant les premiers mandarins de la province ; mais ceux-ci n'eurent point d'égard à cette accusation : on dit aussi qu'il n'a affiché aucune marque de superstition dans son prétoire : il fit donner, il y a un an,

au missionnaire qui visite l'endroit, un taël d'argent, afin de célébrer une messe pour sa mère, morte en bonne chrétienne dans le Fokien. *Si j'étois à mon aise*, dit-il au chrétien qu'il chargea de porter ce taël, *je laisserois le mandarinat, et je remplirois mes obligations de chrétien.* Il chargea une fois son fils d'aller à notre maison de la capitale prendre un calendrier; il y est venu lui-même une autre fois, mais il n'y a trouvé personne. On en rapporte enfin quantité de traits qui prouvent qu'il croit, et font espérer qu'un jour il se convertira.

Deux des satellites qui conduisirent Mgr. l'évêque de Caradre à la capitale de cette province, pour y être jugé, ont embrassé la religion chrétienne; l'un des deux est très-fervent. Le mandarin, son supérieur, lui ayant proposé d'apostasier ou de quitter son état, il n'a pas hésité : il est réduit, lui, sa femme et ses enfans, à une grande misère : mais les fidèles l'assistent.

Les conversions sont fréquentes dans la partie que gouvernoit M. Devaut. Dans une autre ville du district de M. Gleyo, plus de quarante païens ont embrassé la religion, vingt-quatre ont été baptisés. Jugez quels progrès feroit la religion, si les missionnaires étoient en plus grand nombre. Mais dans toute la province il ne reste plus d'Européens qui travaillent, excepté M. l'évêque

d'Agathopolis et moi; car on ne doit pas compter M. Hamel, qui est occupé à former un clergé des naturels du pays.

M. Gleyo est mort le 6 janvier de cette année 1786, au collége que nous avons dans la province du Yun-nan. Ce saint missionnaire a fait éclater des vertus extraordinaires, pendant huit ans de prison, de misères, de tortures : M. Hamel, qui l'assista jusqu'au dernier soupir, nous a donné les détails de cette mort précieuse. Voici sa lettre du 2 juin 1786:

« Vous me demandez, Monsieur et cher Confrère, une relation circonstanciée de la mort de M. Gleyo. Il alla, au commencement de juillet 1785, visiter sa chère chrétienté, appelée Ou-tchang, dans la province du Yun-nan, dans le pays de Lo-lo, à cinq ou six journées du collége de Long-ky. Je lui écrivis le choix que Monseigneur avoit fait de lui pour soigner les chrétientés de la partie orientale : cette lettre accéléra son retour, et il se rendit à Long-ky, pour la fête de l'Assomption de la sainte Vierge. La fatigue du voyage, les grandes chaleurs, jointes à ses infirmités habituelles, l'avoient épuisé : il célébra cependant la solennité chez les chrétiens de notre montagne : il voulut, dès ce jour-là, après déjeûné, venir nous visiter; mais il eut bien de la peine : il espéroit passer une quinzaine avec moi, avant de se rendre

dre à sa destination : la Providence avoit ordonné qu'il y resteroit plus long-temps. Arrivé sur notre montagne, il lui fut impossible d'en descendre : il dit encore la messe; mais bientôt les forces lui manquèrent, et il ne fit plus que languir : il survint un crachement de sang que les médecins jugèrent provenir d'un ulcère aux poumons : ils tentèrent de le guérir; le mal augmenta : nuit et jour il crachoit beaucoup de sang; un feu intérieur lui ôtoit le sommeil : le dernier mois, il ne pouvoit plus se lever, et ne prenoit presque plus de nourriture. Notre Seigneur a sans doute voulu purifier de plus en plus l'ame de ce fervent missionnaire.

» Après quelques mois de maladie, il me pressa de lui administrer l'extrême-onction. Je ne crus pas d'abord devoir me rendre à ses désirs, espérant qu'il en seroit de cette infirmité comme des précédentes : mais le mal augmentant de jour en jour, je ne pus résister à ses instances; je lui administrai ce sacrement, qu'il reçut avec une rare piété, nous demandant pardon à tous des peines et des scandales qu'il disoit nous avoir donnés. Pendant quarante ou cinquante jours qu'il vécut encore, il communia plusieurs fois la semaine, et m'invita de temps en temps à lui réciter les prières du rituel. La nuit qui précéda l'Epiphanie, se sentant plus mal, il me fit appeler, et me dit qu'il

croyoit que sa fin approchoit : je lui demandai s'il vouloit encore recevoir l'Eucharistie : *Je le désire ardemment*, me répondit-il, *mais il n'y a pas de temps à perdre.* Je célébrai la messe avant le jour, et lui portai la sainte Eucharistie, qu'il reçut assis sur son lit. Après l'administration, je retournai à l'autel pour finir la messe, d'où je revins aussitôt que je fus déshabillé. Le cher malade conserva sa présence d'esprit jusqu'au dernier instant, et mourut le jour de l'Epiphanie, entre huit et neuf heures du matin. Sa mort fut aussi douce, aussi tranquille, que sa vie avoit été traversée et pénible. Il a été inhumé dans l'enclos du collége qu'il avoit fait bâtir ».

Le lendemain mourut M. Benoît Sun, prêtre chinois, ordonné en 1777, l'année que M. Gleyo fut délivré de prison : c'est un confesseur distingué, et qui a beaucoup souffert en différentes persécutions : on se contentera de rapporter ici les détails de la dernière, qui l'a conduit au tombeau. C'est M. Hamel qui les donne, dans une lettre écrite à Mgr. l'évêque d'Agathopolis : cette lettre est trop intéressante pour ne pas l'insérer ici toute entière : on y verra aussi ce qu'ont enduré pour la foi deux chrétiens emprisonnés avec M. Sun, et une vertueuse veuve qui, pendant la famine, procura le baptême à des milliers d'enfans moribonds.

« Monseigneur,

» J'aurois voulu vous donner tous les détails de ce qu'ont souffert le vénérable prêtre Sun et la respectable veuve Lo (1), de la ville de Tchong-kin-fou; mais M. Tsiang (prêtre chinois) n'a pu me dire que ce que j'ai l'honneur de vous écrire.

» Vers le mois de septembre 1784, M. Devaut envoya M. Sun et la veuve Lo à la ville de Ta-tcheou, visiter quelques familles chrétiennes, et en préparer d'autres, qui donnoient des espérances de conversion : quelques chrétiens répandirent dans le public que leur maître de religion entendoit bien la dispute, et que les païens ne pouvoient lui résister; un lettré, qui vouloit voir M. Sun, s'entretint avec un bachelier, de la conversation qu'il avoit eue avec le missionnaire : ce bachelier le déféra au mandarin, qui fit arrêter M. Sun, la veuve Lo, et plusieurs autres chrétiens. On les interrogea, on leur donna des soufflets, et on les renferma dans la grande prison : ils n'en sortirent que pour subir les peines auxquelles ils étoient condamnés. M. Sun et deux chré-

(1) La veuve Lo, dont il est fait mention ici, est cette veuve dont M. Moye parle dans une relation qui est à la fin du 1er. volume. (*Voyez* tome Ier., page 411.)

tiens furent chargés d'une cangue pesante, qu'ils portèrent pendant trois mois. La veuve Lo fut remise à un commissaire, avec défense de sortir : elle continua de prêcher la religion, et convertit sept personnes, entre autres la femme du commissaire, qui tomba malade, fut baptisée, et mourut la nuit même de son baptême : elle pria son mari de ne faire, après sa mort, aucune superstition : le mari, quoique zélé païen et méchant homme, a obéi : on a même remarqué qu'il n'allume plus de lampe devant son idole, et qu'il paroît désabusé de l'idolâtrie.

» M. Sun et les chrétiens, après avoir porté la cangue pendant les trois mois marqués, furent cités devant le mandarin : il leur demanda s'ils étoient corrigés : *Non*, répondirent-ils, *et nous ne nous corrigerons pas*. Le mandarin les fit mettre au cachot, où M. Sun tomba malade. Ils furent élargis moyennant une caution, et relégués dans une auberge; ils y restèrent quelques mois. On les déféra de nouveau; le mandarin les fit appeler, et leur demanda *s'ils étoient enfin corrigés* : ils répondirent *qu'ils ne se corrigeroient point*. Aussitôt on leur donna à chacun soixante-dix ou quatre-vingt soufflets, autant de coups de bâton sur la cheville du pied, et on les jeta dans la petite prison. La veuve Lo reçut aussi des soufflets et des coups de bâton, et fut jetée dans la petite prison, où sont

renfermés un tas de voleurs, de libertins, de scélérats, qui jour et nuit vomissent mille paroles obscènes, et ne se cachent pas même pour commettre des abominations. Quel séjour pour une femme vertueuse! Il est inoui en Chine qu'on jette des femmes dans ces espèces de prisons, et qu'on les frappe comme on a frappé cette chrétienne. Le mandarin a violé les lois, et oublié toute pudeur.

» M. Sun a prêché dans sa prison, et converti sept à huit criminels qui ont reçu le baptême à l'article de la mort. Enfin il a succombé lui-même. Se sentant défaillir, et prévoyant bien qu'il n'en reviendroit pas, il confessa ses deux compagnons de souffrances; mais il y a apparence qu'il ne put entendre la veuve Lo : il mourut le 7 janvier.

» La veuve Lo ne permit pas qu'on fît la visite du corps, comme c'est l'usage : elle acheta un cercueil et une portion de terrain pour l'inhumer. On s'est contenté de graver son nom sur le tombeau; mais j'ai fait part à M. Tsiang de vos intentions. Lorsqu'il retournera dans ce pays, il fera graver une épitaphe, où sera exprimée la cause de sa mort.

» Quelques jours après arriva l'ordre du lieutenant criminel de mettre en liberté la veuve Lo et les deux chrétiens; elle rentra couverte de gloire, et enrichie de ses mé-

rites, dans la ville de Tchong-kin-fou. M. Benoît Sun, digne élève en premier lieu de M. Alary, ensuite de M. Moye, est allé au ciel recevoir le prix de ses souffrances, et donner un protecteur de plus à la mission.

» Voilà, Monseigneur, ce que j'ai pu découvrir touchant la mort de ce vénérable confesseur. S'il n'est pas martyr par l'effusion de son sang, il l'est par ses souffrances et son courage. Vous avez connu et loué sa simplicité, son obéissance et ses autres vertus, etc. ».

Je joins à cette lettre celle que M. Sun lui-même écrivit de la prison. (Elle étoit en chinois, M. d'Agathopolis l'a fait traduire en françois.)

« Dans la neuvième lune (qui répondoit au mois d'octobre 1785), pendant que nous étions relégués dans l'auberge, nous priâmes l'aubergiste de gérer nos affaires auprès du mandarin, promettant six taëls s'il nous faisoit élargir. Le mandarin parut d'abord y consentir; mais il changea de sentiment : il nous fit appeler, et nous demanda si enfin nous consentions à apostasier; nous répondîmes que nous ne le pouvions point. Le mandarin se mit en colère, et fit donner à la veuve Lo cent soufflets et quarante coups de bâton sur la cheville du pied; un autre chrétien reçut cinquante soufflets et vingt coups de bâton, et moi je reçus cinquante soufflets et quarante

coups de bâton sur la cheville du pied. Ensuite il nous obligea de rester à genoux depuis le matin jusqu'au soir, après quoi la veuve Lo fut mise dans la prison extérieure, et nous dans l'intérieure. Cette petite tribulation ne peut expier nos péchés. Ces calamités, que le monde redoute, sont des douceurs et de vraies consolations pour nous. Le mandarin est résolu de ne point nous renvoyer; c'est notre ennemi mortel : il ne pense qu'à nous tourmenter, à nous accabler de malédictions : il nous a mis dans une prison où les criminels sont si corrompus, qu'il ne nous est pas possible d'ouvrir les yeux, de peur de voir des abominations, ni les oreilles, de peur d'entendre des paroles obscènes; c'est un cloaque d'impudicité. Je passe sous silence mille choses qu'on ne peut rapporter sans frémir. Ah! que je souffre de voir la veuve Lo au milieu de ces infâmes! Son neveu ne pourroit-il pas obtenir du mandarin de Tchong-kin-fou la permission de retirer sa tante?

» Priez notre divin Maître que nous ne succombions pas, et que nous persévérions avec un cœur pur jusqu'à la mort. Ainsi soit-il.

» J'ai ouï dire que le mandarin vouloit nous faire mourir de faim; il ne permet pas qu'on nous apporte de quoi vivre : c'est notre ennemi mortel; il n'y a aucun espoir

qu'il nous accorde notre élargissement (1) ».

La perte de ces deux excellens ouvriers et de quatre autres, durant la persécution, laisse un grand vide dans cette mission : les chrétiens n'ont presque point de secours spirituels. Il est vrai que Mgr. d'Agathopolis a ordonné trois prêtres chinois : mais cela suffit-il pour remplacer les six dont le Su-tchuen vient d'être privé, et dont cinq étoient européens ? Ces trois nouveaux prêtres sont élèves du collége général, d'abord établi à Siam, ensuite à Pondichéry. Ils avoient long-temps exercé les fonctions de catéchiste : l'un, nommé Charles Ven, a suivi pendant dix ans Mgr. d'Agathopolis; l'autre, M. Matthias Lo, pendant huit ans M. Dufresse; ils ont été ordonnés en 1785; le troisième, M. Etienne Tang, a suivi M. de Saint-Martin pendant neuf ans, et fut ordonné en 1786, à son retour de Canton; il s'y étoit réfugié durant la persécution, pour se soustraire aux recherches que l'on faisoit de lui, ayant introduit M. Devaut dans l'empire (2).

La famine a fait moins de ravage dans le Su-tchuen que dans les autres provinces de

---

(1) On trouve à la fin de cette relation un mémoire de M. Moye, concernant les vertus de M. Sun, et un extrait de lettre de la veuve Lo à M. Moye.

(2) *Voyez* ci-dessus, page 92.

l'empire, mais les tremblemens de terre ont fait périr beaucoup de monde, depuis la fin de 1785 jusqu'au mois de juin 1786. Le premier fit écrouler une montagne; on entendit le fracas comme des coups de canon, jusqu'aux environs de la capitale, qui en est éloignée de dix journées de chemin. Ce même tremblement fut très-sensible dans la province du Chen-si, limitrophe du Su-tchuen. On assure qu'il a bouleversé plusieurs cantons. On en éprouva ensuite plusieurs autres, qui ne furent pas bien sensibles; mais celui du 1er. juin 1786 fut terrible : le mouvement de la terre étoit comme celui d'un vaisseau agité par les ondes; on le ressentit au loin. M. Hamel, supérieur du collége du Yunnan, à douze journées de la capitale du Su-tchuen, écrit que tous ses élèves sortirent du collége, dans la crainte que la maison ne s'écroulât : il dura un temps considérable, et les missionnaires qui étoient aux environs de la capitale le ressentirent encore plus vivement et plus long-temps.

Il causa de grands désastres dans cette province. A trente ou quarante lieues de la capitale, dans un endroit nommé Lou-tching, une grosse montagne, au pied de laquelle passoit une rivière considérable, s'écroula; toutes les maisons furent détruites, et le cours de la rivière fut intercepté; les eaux, se répandant partout, inondèrent les villages et les

villes, renversèrent même les murs de Kiating-fou, ville du premier ordre : plus de cent mille personnes périrent dans cette inondation ; la plaine est ravagée : on ne peut y planter ni riz ni autres grains. Mgr. d'Agathopolis en parle ainsi : « L'inondation arriva vers les dix heures du matin ; c'étoit un jour de marché. Des milliers d'hommes étoient rassemblés, ceux-ci pour vendre, ceux-là pour acheter : les uns s'amusoient à voir la comédie ; les autres étoient à boire : à l'heure qu'ils y pensoient le moins, voici une montagne d'eau qui emporte maisons, villages, temples d'idoles, théâtres, prêtres, comédiens, spectateurs, etc. etc. Une plaine cultivée, toute couverte de riz, n'est plus que sable et cailloux ».

Comme il n'y a point de chrétienté dans ce pays-là, on n'a pas connoissance qu'aucun chrétien ait péri : on sait seulement que deux ont été en grand danger ; le premier est un jeune homme qui étoit venu y faire son commerce : il passoit avec un païen, au pied de la montagne, dans le moment même qu'elle s'écroula ; il se tourne au fracas, et voit son compagnon emporté et moulu par un rocher : tout effrayé, il adresse à Dieu de ferventes prières, et trouve un passage à travers les débris de la montagne : sa mère le pleuroit comme mort, lorsqu'il revint lui raconter ce que la Providence avoit fait pour lui.

Le second ouvroit auberge dans un marché; voyant que la maison s'écrouloit, il se mit sous une table, qui, étant forte, résista au poids : il y resta trois jours : des païens entendirent sa voix, ôtèrent les débris qui couvroient la table, et le délivrèrent.

Le même jour il y eut, sur les trois heures du soir, un second tremblement qui fut léger : le lendemain, dans la matinée, on en sentit un autre plus violent.

Mémoire de M. Moye, ancien missionnaire de Chine, concernant les vertus de M. Sun.

M. Sun est né de parens chrétiens; son père se livra lui-même dans une persécution, pour procurer la paix aux autres chrétiens; il resta long-temps dans les prisons, et comme on le faisoit passer d'une prison à l'autre, il tomba malade. Les prétoriens, le voyant près de mourir, le renvoyèrent dans sa maison, où il expira peu de temps après. Sa mère étoit une sainte : elle jeûnoit souvent, et ne se permettoit pas même de boire hors des repas dans les plus grandes chaleurs : elle avoit le don d'oraison et de componction. M. Sun ayant sucé la piété et la dévotion avec le lait d'une telle mère, étoit plein de l'amour de Dieu et du prochain, mort à toutes les choses du monde : on re-

marquoit en lui une profonde humilité; il ne parloit de lui-même qu'avec mépris : quand on l'éleva aux ordres sacrés et à la prêtrise, il pleura amèrement, persuadé qu'il en étoit indigne : il fallut que l'évêque usât de toute son autorité, et son directeur, de tout l'ascendant qu'il avoit sur lui, pour l'obliger à y consentir.

Avant cette persécution, il avoit souvent été pris par les païens, et emprisonné. Il reçut une fois quatre-vingts soufflets si violens, qu'il en étoit défiguré, et affoibli au point que les prétoriens eux-mêmes craignoient qu'il n'en mourût. Cependant il ne lui fallut que trois jours pour se rétablir. Bien que d'une santé foible et d'un tempérament délicat, il étoit infatigable, et parcouroit les provinces pour visiter les chrétiens et pour convertir les païens. En quelque endroit qu'on l'envoyât, fût-ce à plus de cent lieues, il obéissoit sans réplique; en un mot, il a rempli tous ses devoirs avec autant d'édification que de succès.

Extrait d'une lettre de la veuve Lo à M. Moye, traduite du chinois.

Pendant plusieurs années j'ai reçu vos instructions, et j'ai été témoin de vos bons exemples; je ne vous ai pas encore assez té-

moigné ma reconnoissance; je prie matin et soir, et demande au Seigneur qu'il vous donne la force d'exécuter vos bons desseins, qu'il bénisse vos paroles et vos œuvres. Hélas! mes prières sont tièdes; je n'ai point cette attention soutenue, cette ferveur, que vous nous avez recommandées. Vous nous disiez qu'il falloit tout faire pour Jésus-Christ, porter sa croix, renoncer au monde, se renoncer soi-même, méditer la parole de Dieu dans la retraite et le silence; je n'ai pas fait assez d'efforts pour graver ces leçons dans mon cœur et les mettre en pratique; ainsi j'avoue mon ingratitude. Cependant, lorsque j'étois dans la prison et dans les cachots, je priois Dieu de m'accorder la grâce de supporter les tourmens, et de répondre convenablement aux interrogations du mandarin. Dieu nous a exaucés, il nous a bénis et nous a aidés; grâces lui en soient rendues : je me souvenois dans la prison de ce que vous nous aviez prêché qu'il falloit souffrir et mourir avec Jésus-Christ pour mériter d'aller au ciel, et d'y jouir avec lui de la félicité éternelle; je pensois que les peines que je souffrois n'étoient rien en comparaison de celles du Sauveur, et qu'étant une grande pécheresse, elles ne pouvoient expier mes péchés. Plût à Dieu que je fusse morte avec M. Sun dans la prison! Je n'en étois pas digne; Dieu ne l'a pas voulu : je préférerois le séjour de

la prison à celui de ma maison, et je souffrirois plus volontiers la captivité et le cachot, que d'être tranquille et à mon aise chez moi. Voilà trois ans que vous êtes parti d'ici; j'aurois pu faire depuis ce temps beaucoup de bien que je n'ai pas fait, et me corriger de mes défauts et de mes vices. Je n'ai aucune bonne œuvre dont je puisse vous faire part pour vous consoler : j'ai baptisé trente ou quarante enfans (elle parle d'enfans d'infidèles moribonds); c'est si peu que je rougis de l'écrire. Je vous conjure, vous et toutes les ames pieuses, de demander à Dieu qu'il oublie mes péchés, me donne les forces et les grâces nécessaires pour exécuter tout ce que vous nous avez prescrit dans vos prédications, et cela pour sa plus grande gloire. Ainsi soit-il.

J. M. J.

Relation de la mission du Su-tchuen, depuis le mois de septembre 1786, jusqu'au même mois de l'année 1787.

Messieurs,

Nous terminâmes, l'an passé, notre relation, par le récit des fléaux qui ravageoient cet empire : la justice de Dieu n'est pas satisfaite; plusieurs provinces sont encore en proie à la famine, aux révoltes et à d'autres calamités. Le détail en seroit étranger à notre but : les progrès que fait la religion dans ces contrées idolâtres, c'est ce qui intéresse spécialement les ames pieuses et tout bon chrétien.

Grâces soient rendues à Dieu, la persécution est finie, nous jouissons d'un grand calme. Les mandarins semblent revenus de leurs préjugés; ils savent que la religion n'a rien de mauvais; les examens qui en ont été faits dans les tribunaux de la capitale et des

provinces n'ont servi qu'à la faire connoître et à en répandre la bonne odeur dans tout l'empire. Les fidèles prient, chantent et s'acquittent de tous leurs devoirs : les missionnaires prêchent, confessent, et remplissent toutes les fonctions du saint ministère, en plein jour, comme s'il n'y avoit point eu de persécution; ils sont seulement obligés de prendre des précautions dans les voyages.

Les païens viennent en foule adorer et servir leur Créateur. Dans le seul district de la ville de Yuen-tchouan, on compte cinq cents conversions, et on a lieu d'en espérer un plus grand nombre. La gloire en appartient à Dieu sans doute; mais ne pouvons-nous pas l'attribuer en partie aux prières des saints confesseurs que l'église de Chine a envoyés au ciel? Puissent ces zélés missionnaires, qui ont donné leur vie pour Jésus-Christ, s'intéresser pour notre mission, dépourvue d'ouvriers évangéliques depuis qu'ils nous ont quittés, et prier Dieu d'en envoyer d'autres animés du même zèle et embrasés du même amour! Si notre province manque d'hommes apostoliques, celle du Chan-si est encore plus à plaindre : pour pleurer sa désolation, il faudroit des larmes de sang. Hélas! depuis que ses évêques et ses prêtres ont été enlevés, les néophytes sont comme des brebis sans pasteurs, exposées à la fureur des loups, ou comme une vigne que ravagent des san-

gliers. Nous ignorons si maintenant ils ont reçu du secours. Au mois d'octobre de l'année dernière, 1786, trois chrétiens de cette province apportèrent à M. l'évêque d'Agathopolis une lettre d'un catéchiste, crièrent miséricorde, et le supplièrent de leur envoyer un prêtre du pays, parce qu'ils n'en avoient aucun. On ne sauroit imaginer combien cette lettre et ces envoyés touchèrent le cœur du prélat : il désiroit ardemment de les satisfaire; mais il répondit que sa mission manquant elle-même de missionnaires, il n'étoit pas convenable de secourir une mission étrangère et éloignée, au préjudice de ses propres ouailles (1). Ces envoyés ont bien fait un mois de chemin pour venir et s'en retourner. Voilà donc quinze à vingt mille chrétiens sans pasteurs : la province du Hoûkouang est à peu près dans le même état que celle du Chan-si : des chrétiens de cette province sont aussi venus demander un prêtre; on n'a pu le leur accorder.

Nos deux courriers exilés à Y-ly, province de Tartarie, écrivent à Mgr. l'évêque d'Agathopolis, qu'ils se portent bien, que le pays est bon, et qu'ils y font un petit commerce : nous désirons leur envoyer de l'argent; mais il ne se présente aucune occasion. Les au-

(1) Un grand nombre de chrétiens, soumis à sa juridiction, n'ont pu participer aux sacremens.

tres chrétiens exilés dans cette province, mais dans des lieux éloignés de leur pays, y jouissent d'une bonne santé, et édifient les païens. Ils ne paroissent avoir été relégués dans des lieux où le saint nom de Dieu n'étoit pas encore connu, que pour l'y prêcher : ils ont converti plusieurs gentils. Il y a lieu d'espérer qu'il s'y formera de nombreuses et ferventes chrétientés. Celle de Tse-tong-hien (ville de la partie occidentale du Su-tchuen), ouverte par un de ces exilés, appelé Tcheou, se multiplie de jour en jour. L'année dernière on y comptoit soixante néophytes; cette année, il y en a plus de deux cents : les païens les accusent, mais inutilement; le mandarin leur dit : *que la religion chrétienne est une religion dure et sévère, qui oblige ses sectateurs à de grands sacrifices; qu'il ne faut pas les inquiéter, parce qu'elle ne nuit à personne.*

Le petit collége gouverné par M. Hamel prospère : les écoliers qui étudient la théologie nous font espérer un prompt secours; mais le riz étant cher, les dépenses ont été le double des années précédentes.

Dans une lettre à M. l'évêque d'Agathopolis, M. Hamel rapporte les traits suivans: « M. André Yang m'a dit que l'année de la persécution, peu de temps avant que les chrétiens qui demeuroient à Long-ki en fussent chassés, une femme païenne, tourmen-

tée d'un grand mal d'yeux, et presque aveugle, eut recours à l'idole Foë, pour obtenir sa guérison. Un jour qu'elle revenoit du temple de l'idole, elle entendit une famille chrétienne qui lui étoit alliée, réciter ses prières, et entra par curiosité. Les chrétiens lui représentèrent l'inutilité de ses superstitions, et lui dirent que Dieu seul pouvoit la guérir : elle crut, adora, et aussitôt ses yeux furent guéris, et elle s'en retourna sans avoir besoin de conducteur. Sa belle-mère et son mari la frappèrent plusieurs fois et cruellement pour la faire renoncer au christianisme; mais elle répondit qu'elle ne pouvoit abandonner un bienfaiteur qui lui avoit rendu la vue. Dieu récompensa sa constance, et toucha le cœur de son mari, de ses enfans et d'une bru, qui suivirent son exemple. Près de la ville de Soui-fou, deux enfans, un garçon et une fille, ont adoré Dieu; leurs parens voulurent les obliger, au commencement de l'année, de rendre aux faux dieux les honneurs ordinaires; ils le refusèrent constamment, et aimèrent mieux éprouver toute la fureur de leurs parens, que de dire un seul mot qu'on exigeoit d'eux. Le jeune homme n'avoit que seize à dix-sept ans; on le suspendit comme on fait dans les prétoires; on le frappa impitoyablement : il s'est réfugié chez des chrétiens, où il est actuellement.

» Dans un endroit nommé Miao Keou, proche la province du Yun-nan, au mois d'avril ou de mai 1785, une femme qui n'avoit jamais entendu parler du christianisme, vit en songe beaucoup de personnes qui prioient à genoux dans une salle; elle ne pouvoit comprendre ce qu'ils disoient : deux fois elle se vit introduite, pendant le sommeil, dans une grande maison où il y avoit toutes sortes de choses extraordinaires dont elle ne savoit pas l'usage.

» L'année suivante, au mois de juin ou juillet, ayant eu une espèce de vision, elle déclara à son mari et à ses enfans qu'elle ne marcheroit plus par la même voie qu'eux; qu'elle ne vouloit point qu'après sa mort on fît brûler des deniers de papier, ni qu'on invitât les bonzes, etc. Depuis ce temps elle avoit toujours eu de l'aversion pour toutes sortes de superstitions, sans savoir pourquoi. Au mois de septembre suivant, son fils ayant acheté de la viande et des pains superstitieux pour se réjouir comme les païens, elle entra en colère, protesta qu'elle ne souffriroit jamais qu'on mangeât cela dans sa maison, et fit tant que ses enfans furent obligés d'emporter le tout chez des parens païens. Cependant elle n'étoit pas encore désabusée de l'idolâtrie. Elle tomba malade, et crut entendre une voix qui lui demandoit : *Croyez-vous, ne croyez-vous pas, Ngi sin pou sin?* Mais elle

ne comprenoit pas ce qu'il falloit croire, et ne savoit que penser. Elle resta dix à douze jours sans prendre aucune espèce de nourriture, ne conservant plus qu'un souffle de vie : déjà sa famille avoit invité les bonzes, fait faire un cercueil, et les autres préparatifs pour les funérailles. Elle avoit une sœur qui étoit chrétienne, et qui ne l'avoit point vue depuis trois ans; cette sœur la sachant à l'extrémité, vint la voir, et l'exhorta à embrasser notre sainte religion. Après lui avoir exposé la doctrine chrétienne, autant que les circonstances le permettoient, elle lui dit : *Croyez-vous ou ne croyez-vous pas, Ngi sin pou sin?* A ces mots la malade, qui ne donnoit presque aucun signe de vie, se réveilla comme d'un profond assoupissement, et répondit qu'elle croyoit; comprenant alors ce qu'elle avoit entendu auparavant, croyez-vous ou ne croyez-vous pas, elle ne douta plus que ce qui lui avoit été proposé à croire par ces paroles ne fût la doctrine chrétienne. Ravie de savoir enfin à quoi se terminoit tout ce qui s'étoit passé, elle témoigna une grande foi; et sa sœur, croyant sa mort inévitable, lui conféra le saint baptême.

» Dès qu'elle l'eut reçu, elle se trouva presqu'entièrement guérie, se leva, et prit de la nourriture : sa foi se fortifia encore, lorsque, étant allée chez les chrétiens, elle reconnut, à leur manière de prier et dans les habits sa-

cerdotaux, les personnes et les choses extraordinaires qu'elle avoit vues en songe. Son mari étoit absent : lorsqu'il fut de retour, elle lui dit qu'elle étoit chrétienne; qu'il falloit qu'il le devînt, lui et toute sa famille : il ne répondit que par un morne silence, qui marquoit assez son mécontentement : mais ayant été aussitôt saisi de frissons, et le mal augmentant, il dit à sa femme, *qu'elle pouvoit être chrétienne, qu'il ne s'y opposeroit pas*; et il guérit sur-le-champ : peu de temps après, des chrétiens étant venus le visiter, il adora Dieu, lui et toute sa famille.

» Voilà, continue M. Hamel, des faits qui ne paroissent pas dans l'ordre ordinaire. L'aversion singulière pour l'idolâtrie et toute superstition, que cette femme sent naître en elle, sans savoir pourquoi, ce penchant qui la porte comme naturellement à embrasser notre sainte religion, la joie qu'elle éprouve en s'y déterminant, le zèle ardent qu'elle a de la faire connoître aux autres, le bonheur de convaincre et de persuader, quoiqu'elle soit elle-même peu instruite; tout cela ne prouve-t-il pas une conduite particulière de Dieu? Peut-être qu'il a des desseins de miséricorde, et qu'il veut se servir de cette femme pour manifester son saint nom aux habitans du pays où elle demeure.

» Dans le district de Yuen-tchouan, ville orientale de la province, un bachelier chré-

tien, nommé Pen, ayant refusé de contribuer pour la construction d'un temple de Confucius, reçut quarante coups de boupade, par l'ordre du mandarin qui examine les lettrés et les élève aux grades de bachelier et de licencié, et fut livré ensuite à l'officier chargé de la conduite des lettrés de la ville où il habite : celui-ci le menaçant de lui ôter son titre de bachelier, s'il ne faisoit pas ce qu'on exigeoit de lui, il présenta son bonnet ou chapeau, où étoit la marque de sa dignité, protestant qu'il en feroit plutôt le sacrifice, que de contribuer à aucune superstition ; il est encore détenu en prison ; il y jouit néanmoins d'une plus grande liberté que les autres prisonniers. Son père, qui étoit ci-devant ennemi juré de la religion, s'est converti ; et comme son exemple est d'un grand poids, la plupart de ses parens adorent Dieu.

Un nouveau chrétien qui, avant sa conversion, étoit d'un caractère méchant et colère, est devenu doux comme un agneau. Un de ses parens le frappoit un jour à coups de poing ; il souffrit avec une douceur admirable, et les injures et les mauvais traitemens. Touché de sa patience, un païen le défendit du mieux qu'il put : *Vous m'êtes témoin*, lui dit le néophyte, *que je ne me suis point vengé, je n'ai pas rendu coup pour coup, injure pour injure, malédiction pour malédic-*

tion. Puis, se tournant vers son ennemi, et le saluant : *J'ai compassion de vous*, dit-il, *et vous me faites grande pitié. Vous êtes encore plus digne de compassion que votre parent*, reprit le païen ; *car si je n'eusse pas pris votre défense, vous seriez mort sur la place.* Frappé de cet exemple de patience, le parent, tout cruel qu'il étoit, ne put retenir ses larmes.

» Dans le district de Kiong-tcheou, une veuve, avec ses enfans, venoit d'embrasser le christianisme ; le maître du terrain l'envoie chercher, et lui demande raison de sa conduite : mécontent de ses réponses, il vomit contre elle mille injures et mille imprécations, se servant des paroles les plus sales. La bonne veuve se jette à genoux, écoute en silence, et prie le Seigneur de lui pardonner. Le païen, touché de sa patience, se tait et se retire. De retour chez elle, cette fervente néophyte commença un jeûne de vingt-quatre jours, pour obtenir la conversion de son persécuteur.

» Un commissaire de quartier qui, encore païen, avoit souvent accusé les chrétiens devant les mandarins, s'étoit enfin fait chrétien : sa mère, irritée, le menaçant de l'accuser s'il ne changeoit de religion, il lui répondit : *Je serai très-charmé que vous me défériez au mandarin pour cette cause, et qu'il me fasse frapper ; ce sera un bon moyen d'expier*

pier les péchés que j'ai commis, en accusant les chrétiens.

J'ai vu un chrétien se prosterner, comme pour demander pardon, devant un païen qui l'avoit maltraité et qui se disposoit à le frapper.

Au mois de juin 1786, le capitaine des soldats de la ville de Ta-y-hieu, étant allé faire recherche des voleurs, des joueurs et des bandits, profita de l'occasion pour molester les chrétiens : il entra d'abord chez la veuve Lieou : *Il faut*, lui dit-il, *que tu renonces au christianisme. — Je n'abandonnerai jamais mon Dieu ni ma religion. — Je te frapperai rudement. — Monsieur, faites ce qu'il vous plaira; que je meure de mort violente ou de maladie, peu m'importe, ne faut-il pas toujours mourir? — On dit que vous autres chrétiens, dans vos assemblées, vous êtes pêle-mêle, hommes et femmes, pour commettre mille impudicités. — C'est une calomnie atroce. — Pourquoi les chrétiens ne veulent-ils point contracter d'alliance, et se marier avec les personnes qui ne sont point de leur religion? — Cela est faux, cependant, lorsqu'il s'agit de mariage avec les païens, il faut qu'ils consentent à ce que les chrétiens exigent. — As-tu des livres de religion dans ta maison. — Je n'en ai point.* On fit la visite de sa chambre, où il ne s'en trouva aucun, et l'on déchira sa tablette de religion. Le capitaine

alla chez d'autres familles chrétiennes, où il déchira la tablette, prit des livres, et s'en retourna. Comme il n'avoit trouvé aucun homme, parce qu'ils étoient allés au marché, il demandoit à ceux qu'il rencontroit sur la route, s'ils étoient chrétiens. Instruit qu'ils ne nient jamais leur profession, il se flattoit que c'étoit un moyen sûr de les reconnoître, et qu'il pourroit les arrêter; mais les chrétiens prirent des chemins détournés pour se rendre chez eux.

Le capitaine, de retour à la ville, consulta le premier mandarin pour savoir s'il falloit arrêter les chrétiens. Les conseillers, s'étant assemblés, examinèrent les annales et les procédures faites contre la religion chrétienne, et reconnoissant qu'elle n'étoit point contraire au gouvernement, ils décidèrent qu'il falloit laisser les choses où elles en étoient. Ainsi se termina cette affaire.

Dans le district de Te-yang, gouverné par un prêtre chinois, un satellite étant entré chez un chrétien appelé Hia, sous prétexte d'y allumer sa pipe, y prit un livre de prières, qu'il porta au mandarin. Celui-ci donna ordre d'arrêter le chrétien, de le faire comparoître, et lui demanda : « Pourquoi as-tu embrassé la religion chrétienne. — Le Seigneur du ciel est le père de tous les hommes; tous doivent le connoître, l'aimer et le servir. — Je dois donc aussi, moi, embrasser

ta religion? — Oui. — Combien y a-t-il de chrétiens dans le district de Te-yang? — Il n'y a que moi ». Le mandarin l'ayant fait frapper : « Quelle faute ai-je faite? dit alors le chrétien, quel crime ai-je commis? quelle loi ai-je violée pour être frappé de la sorte? — Combien y a-t-il de chrétiens dans mon gouvernement »? Le chrétien ne répondant rien, on lui donna cinq soufflets. « Combien y a-t-il de chrétiens dans mon gouvernement »? Le chrétien ne répondit point, et on lui donna jusqu'à quarante soufflets. Alors le mandarin se tournant vers les satellites : « C'est en vain, leur dit-il, que nous frappons cet homme pour le forcer à déclarer les autres chrétiens; il ne le fera jamais. Les sectateurs de cette religion souffrent volontiers et avec joie toutes sortes de mauvais traitemens; j'ai lu ces paroles dans leur livre de prières : *tsing yuen cheou kou, etc.* (*Je suis disposé à souffrir toutes sortes de tourmens.*) Ensuite il commanda au chrétien d'expliquer les prières contenues dans le livre que le satellite avoit pris. Le chrétien en expliqua quelque chose, et quand il fut aux commandemens de Dieu, il dit : « Les commandemens que Dieu nous a faits sont difficiles à expliquer; il faudroit trop de temps; trois jours suffiroient à peine pour en expliquer un; je ne suis pas d'ailleurs en état de faire cette explication. — Que crains-tu, lui dit le mandarin;

fais-m'en l'explication en termes familiers ». Le chrétien obéit : quand il fut au sixième ou septième commandement, le mandarin se mit à rire. Le chrétien s'en aperçut, et lui dit : « Dites-moi, monsieur, ce que je viens de dire n'est-il pas vrai »? Le juge témoigna, par un signe de tête, que c'étoit la vérité; et, le questionnant ensuite sur la médecine (c'étoit sa profession), il reconnut qu'il étoit habile, le loua beaucoup, et lui dit : « Quand on t'invitera pour visiter les malades, si ce sont des riches, tu peux demander un bon salaire; si ce sont des pauvres, il ne faut rien demander; il faut leur rendre tes services *gratis;* c'est-là ce qui s'appelle être vertueux. Sans embrasser ta religion, on peut être vertueux : pourquoi t'es-tu fait chrétien? — J'exerce l'art de la médecine, tout cela n'est que pour le corps; si je me suis fait chrétien, c'est pour sauver mon ame, en observant les préceptes de la loi naturelle et de la droite raison. — Plaisant discours que celui-là! Il n'y a que vous autres chrétiens qui observiez la loi naturelle, nous autres nous ne la gardons pas? Dis-moi, dans le monde, combien y a-t-il de sortes de personnes? — On en distingue de deux sortes, les bons et les mauvais. — Tu ne dis pas vrai; il ne faut distinguer que les riches et ceux qui sont dans les dignités. — Vous vous trompez, monsieur; les richesses et les honneurs

sont des choses vaines, qui n'aboutissent qu'au corps, et se flétrissent comme une fleur; l'empereur les distribue à qui bon lui semble : quant aux bons et aux mauvais, ils sont sous la puissance de Dieu, qui récompensera les uns d'une gloire éternelle, et punira les autres dans des feux éternels : on ne doit donc distinguer que ces deux sortes de personnes, les bons et les mauvais ». Le chrétien fut conduit en prison.

Le lendemain, le mandarin étant allé à la maison de Hia, pour y prendre des livres, n'en trouva point; mais il se transporta chez un chrétien nommé Yang, y prit un catéchisme, un livre de prières, et une image du crucifix, et fit conduire le néophyte au prétoire. Quand ils y furent arrivés, le mandarin lui demanda : « Depuis combien de temps es-tu chrétien? — Je suis né de parens chrétiens. — Ce livre de prières, d'où vient-il? — J'en ai hérité de mes aïeux; mais je ne sais pas le lire. — Que signifie cette image sur laquelle est peint un homme crucifié? — C'est l'image de Dieu fait homme, qui est mort volontairement pour le salut de tous les hommes. — Combien as-tu converti de gens à la religion? — Je n'en ai converti aucun. — Tu ne veux pas l'avouer, dans la crainte d'être frappé. — Je dis vrai, je n'ai converti personne. — Ta religion est si bonne, pourquoi n'as-tu pas porté les autres à l'embras-

ser? — Je ne suis pas en état de la prêcher. — Renonce à ta religion. — Je n'en ferai rien ». On lui donna cinq soufflets. « Renonce à ta religion. — Je ne puis ». On lui donna dix soufflets. « Quand on me frapperoit jusqu'à me tuer, dit le chrétien, on ne viendroit jamais à bout de me faire renoncer à mon Dieu et à ma religion. — Comment t'appelles-tu? — Je m'appelle Yangchouen. — Tu as un autre nom, dis-le-moi. — Je n'en ai point d'autre ». Le mandarin vouloit savoir son nom de baptême.

Sur ces entrefaites, des satellites vinrent dire au mandarin qu'il y avoit, dans un faubourg de la ville, une famille chrétienne nommée Lo : aussitôt il donna ordre d'y aller prendre les livres de religion : les satellites y allèrent, et prirent un catéchisme ; ils auroient bien voulu arrêter le maître de la maison ; mais il étoit absent. Ils passèrent dans une autre famille nouvellement chrétienne, nommée Tai, originaire du Kiang-si, enchaînèrent le père de famille, et le conduisirent au prétoire : le mandarin lui ordonna de renoncer à la religion chrétienne. « J'abjure et je renonce à mes péchés, et non pas à ma religion », répondit, dans son patois, le bon vieillard. Le mandarin, ne comprenant rien à ses réponses, dit : « Il est inutile de l'interroger davantage, qu'il se retire ». Puis il appela les deux autres chrétiens

qui étoient en prison, et leur montrant un calendrier qu'on avoit pris, il leur demanda la signification des signes; les chrétiens les ayant expliqués, il reprit : « Pourquoi dites-vous, vous autres chrétiens, qu'il n'y a qu'un Dieu en trois personnes? un Dieu est une personne, trois personnes doivent faire trois dieux, comment expliquez-vous cela »? Yang employa une comparaison un peu singulière, et dit : « Dans une prune, on distingue trois choses, le fruit, le noyau, et dans le noyau une amande; ces trois choses sont distinctes entre elles, cependant elles ne font et ne composent qu'une même prune ».

L'interrogatoire fini, on présenta un libelle d'apostasie, qu'un satellite avoit écrit au nom de Yang-chouen. Le mandarin dit au chrétien, comme en riant : « Vous autres chrétiens, vous n'avez point de conscience : en vérité, pouvez-vous donner un tel écrit? est-il permis de renoncer à Dieu, lui qui est le seul grand, le seul tout-puissant et sans égal? peut-on renoncer à la fidélité qu'on lui a jurée? Non, on ne peut y renoncer, il faut seulement renoncer à ses péchés, et en concevoir une grande douleur ». Il fit apporter du feu, et se tournant vers les deux chrétiens, Hia et Yang : « Je ne veux pas vous nuire, leur dit-il, ni laisser quelque chose qui puisse, dans la suite, vous être préjudiciable : je ne vous demande

aucun écrit d'apostasie, ni ne veux vous porter à renoncer à votre religion; je crains moi-même, et ne veux pas me charger d'un si grand péché; je vais brûler vos livres et votre image, de peur que, si je laissois ces choses prohibées dans les archives du prétoire, un successeur, qui ne seroit pas instruit des affaires de votre religion comme je le suis, ne s'en servît pour vous nuire; il faut couper court, et ôter jusqu'à la racine du mal ». Puis, regardant les gens de sa suite : « La religion chrétienne, leur dit-il, est une religion dure et austère, qui oblige à de grands sacrifices : cependant, toute dure qu'elle est, notre empereur l'aime, et moi, j'en fais aussi mes délices : si tous les hommes pouvoient consentir à embrasser cette religion, à suivre ses lois et ses préceptes, certainement nous n'aurions pas besoin de nourrir des chiens pour garder nos maisons et repousser les voleurs; il ne seroit pas même nécessaire de fermer nos portes pendant la nuit, pour se garantir des méchans, parce que tous les hommes seroient gens de probité et de conscience ». S'adressant de nouveau aux chrétiens, il leur dit : « Ne soyez pas surpris que je vous aie maltraités, vous saurez que j'ai reçu des ordres de mes supérieurs, de m'assurer s'il n'y auroit point, dans l'étendue de mon gouvernement, des religions ou assemblées illicites, contraires au

bon ordre de l'Etat; mais vous autres chrétiens, vous n'êtes pas d'une religion prohibée et contraire aux lois; vous devez avoir le cœur bon, et souffrir avec patience toutes sortes de mauvais traitemens; c'est la seule voie d'arriver au ciel. Par exemple, si quelqu'un veut devenir riche, il faut qu'il travaille de toutes ses forces; c'est le seul moyen d'amasser des trésors : de même, vous autres, si vous voulez jouir du bonheur du ciel, il faut vous résoudre à tout souffrir; par ce moyen, vous arriverez à la félicité. Allez donc, retournez à vos maisons, n'exhortez pas indifféremment toutes sortes de personnes à embrasser votre religion; prenez bien garde de contribuer le moins du monde à quelque superstition que ce soit ». C'est ainsi que le mandarin, devenu prédicateur, renvoya les chrétiens.

Trois jours après, étant en route, des satellites lui montrèrent un endroit où il y avoit des familles chrétiennes; il y alla, entra dans les maisons, et demanda aux chrétiens depuis quand ils avoient embrassé la religion, et s'ils avoient des livres? Les néophytes répondirent qu'ils descendoient de parens chrétiens; que leurs livres étoient leur mémoire; que tout ce qu'ils savoient, ils le tenoient par tradition. Le mandarin, sans rien répondre, déchira la tablette de la religion, et s'en alla.

...

Au mois de novembre de l'année dernière, un incendie qui consuma un certain nombre de maisons et de boutiques, dans la ville de Sin-fan, épargna la maison d'un chrétien, quoiqu'elle fût adjacente. Les païens voulant célébrer une fête en l'honneur du dieu du feu, prétendirent l'y faire contribuer; le néophyte le refusant, il fut accusé : le mandarin ordonna de l'arrêter, et de le conduire au prétoire; mais ayant appris qu'il étoit natif de Han-tcheou, il le renvoya, chargé de chaînes, devant le mandarin du lieu : celui-ci lui ordonna d'aller dans la principale pagode adorer les idoles; le chrétien ne voulut point y aller : il reçut, avec un autre chrétien détenu en prison, quarante coups de bambou, et le mandarin les fit traîner vers la pagode. Lorsqu'on étoit près d'y arriver, un bachelier païen, ne pouvant souffrir qu'on voulût forcer à adorer les idoles, des gens qui n'y croient point, heurta plusieurs fois le gouverneur, qui, furieux, ordonna de l'arrêter; mais on lui dit : « Ne voyez-vous pas, monsieur, que cet homme est fou ? Il alla dernièrement à la capitale pour se faire examiner et être élevé à un degré supérieur; il fut refusé, et il en conçut tant de chagrin, qu'il en perdit la tête ». Le mandarin renvoya le prétendu fou et les deux chrétiens.

L'an passé, un païen, jeune étourdi, ayant

commis un assassinat, les satellites allèrent chez lui pour l'arrêter. Sa mère, qui l'aimoit tendrement, dit que s'il étoit mis à mort, elle ne pourroit lui survivre. Touché du désespoir où elle étoit, son fils aîné alla se livrer au mandarin, se déclara coupable, quoiqu'il fût innocent, et on le mit en prison. Un soldat chrétien de ses parens le visita et l'exhorta à embrasser la religion chrétienne : s'étant converti, il exhorta lui-même les autres prisonniers, et de douze qu'ils étoient, onze se convertirent. Le douzième remit sa conversion à son retour de la capitale, où il devoit être conduit pour être examiné et jugé par les mandarins supérieurs; mais le pauvre malheureux y fut mis à mort. Les autres apprirent avec application la doctrine chrétienne, et les prières dont on leur fit passer des livres : ils ont affiché un signe de christianisme sur la porte de la prison; ils prient tous en commun, chantent ou récitent tous les jours, à haute voix, le rosaire. Ils ont converti deux geoliers, ce qui a donné aux chrétiens la facilité d'entrer dans leur prison. M. Etienne Tang, prêtre chinois, étant allé les visiter, les a trouvés si instruits et si fervens, qu'il les a baptisés tous. Ils ressentent la joie la plus vive; ils ne font tous qu'un cœur et qu'une ame, et continuent leurs prières et leurs bonnes œuvres, pour se préparer à la mort. On a dit que la plupart, et en particulier le pré-

tendu assassin, ne seront condamnés qu'à l'exil hors de la province. Un jour, le mandarin qui a inspection sur cette prison, demanda aux gens de sa suite : « Pourquoi les criminels de la grande prison ne se querellent-ils plus? pourquoi ne portent-ils plus de plaintes les uns contre les autres »? On lui dit : « C'est qu'ils ont embrassé la religion chrétienne ». — « Il faut, reprit-il, que cette religion soit excellente, puisqu'elle change ainsi le cœur des hommes ».

Je viens d'apprendre que la mère du prisonnier qui s'est livré pour son frère coupable, et plusieurs de ses parens, ont été convertis à la foi.

Dans la ville de Kin-hou-hien, le mandarin fit arrêter un catéchumène qu'il voulut forcer à apostasier; mais après lui avoir fait porter pendant assez long-temps une cangue fort pesante, et lui avoir fait donner des soufflets et des coups de bambou, craignant qu'il n'expirât, il le renvoya.

La Providence a manifesté dernièrement une protection bien sensible sur un domestique de M. Matthias Lô, prêtre chinois. Il étoit dans une barque; une grande vague la renversa; tous ceux qui s'y trouvoient, et le batelier même, périrent : étant tombé dans l'eau, il s'écria : *O Jésus, ô mon Sauveur, ayez pitié de moi.* Emporté par le cou-

rant, qui est fort rapide, tantôt il se trouvoit au fond, tantôt au-dessus de l'eau; il rencontra une barque, le batelier le recueillit, et le tenant suspendu, la tête en bas, il lui fit rendre toute l'eau qu'il avoit prise.

Lettre de M. Dufresse, missionnaire apostolique du Su-tchuen, à M. Descourvières, directeur du séminaire des Missions-Étrangères, écrite à Macao, le 16 octobre 1788.

Monsieur et très-cher confrère,

Vous me supposez au Fo-kien, où, suivant notre premier projet, nous devions, Mgr. de Caradre et moi, nous introduire; mais la divine Providence ne l'a pas voulu. Vos lettres nous ont encore trouvés à Macao, où nous sommes depuis près de deux ans, renfermés sans sortir, dans la crainte d'être reconnus comme missionnaires par les Chinois de cette ville. Les troubles qui eurent lieu l'année dernière dans l'empire, et la guerre contre les habitans de l'île Formose qui s'étoient révoltés, nous empêchèrent d'y rentrer. Maintenant que les troubles ont cessé, et que la guerre est finie, nous allons nous mettre en route. Les courriers de notre mission du Su-tchuen, du nombre desquels est M. Etienne Tang (1), ordonné prêtre il y a deux ans,

(1) C'est le même dont il est fait mention dans la première relation de la persécution de 1785, ci-dessus, pag. 92 et suiv.

arrivèrent au mois d'août, avec le dessein de nous introduire l'un et l'autre. On fit dès-lors toutes sortes de démarches pour trouver une barque de chrétiens qui nous transportât jusqu'au-delà de la ville de Canton, qui est le passage le plus difficile et le plus dangereux. Peu de temps après, on nous donna les plus belles espérances du succès; mais au commencement d'octobre elles s'évanouirent. Depuis on a trouvé une barque appartenante à un chrétien de Xun-te-hien, qui doit nous conduire jusqu'à Fo-chan (1), où une autre barque plus grande, dont tous les bateliers sont chrétiens, nous attend pour nous porter jusqu'au Su-tchuen. M. Etienne a pris des mesures pour empêcher que cette barque ne soit visitée dans la route : c'est pourquoi il est d'avis que Monseigneur et moi fassions le voyage ensemble. C'est un voyage de sept ou huit cents lieues, à cause des circuits multipliés des rivières sur lesquelles nous devons naviguer. Il y a beaucoup de douanes sur la route, et par conséquent beaucoup de dangers; mais nous nous abandonnons entre les mains de la divine Providence : il ne nous arrivera jamais que ce qui lui plaira; ainsi, mon très-cher confrère,

(1) Fo-chan ou Fou-xan, ville considérable, où il y a une douane très-rigoureuse. Elle est à environ sept lieues au-dessus de la ville de Canton.

lorsque vous recevrez cette lettre, ou je serai dans ma mission, et aurai repris les travaux du ministère, ou je serai dans les prisons et les fers. Quoique la première position soit le principal objet de mes vœux, je ne serai pas moins satisfait, ce me semble, dans la seconde, la regardant comme un effet de la volonté de Dieu, un moyen de satisfaire à sa justice pour mes péchés passés, et un acheminement plus prochain et plus sûr vers la vie éternelle.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Lettre de M. Létondal, procureur des missionnaires du séminaire des Missions-Étrangères à Macao, à MM. les directeurs du même séminaire, écrite le 14 novembre 1789.

Je n'ai pas eu de nouvelles de Mgr. de Caradre et de M. Dufresse, depuis la réception de leurs lettres du 27 décembre 1788, écrites dans la province du Hoû-kouang, près du Su-tchuen. Après deux mois et quelques jours de voyage, ils furent accueillis, sur le fleuve qui traverse le Hoû-kouang, d'une tempête qui faillit les submerger. La barque qui portoit les effets de la mission fut engloutie; une partie des effets fut perdue. Le courrier Louis revint à Macao pour faire de nouvelles provisions, et repartit vers le 12 de mars.

Le R. P. Jean-Baptiste de Mandello, franciscain italien, l'un des missionnaires persécutés en 1785, se mit en route le 13 janvier dernier, pour se rendre au Chan-si; il est heureusement arrivé dans sa mission, mais après avoir couru beaucoup de dangers.

M. Raux, supérieur de la mission des lazaristes françois à Péking, annonce dans ses lettres que la religion fait des progrès dans les

chrétientés confiées à ses soins. Ces messieurs sortent de temps en temps secrètement de la capitale, pour aller visiter des chrétiens qui en sont éloignés de plusieurs journées de chemin. Dieu bénit leur zèle. M. Raux a fait passer cinquante taëls aux courriers du Su-tchuen exilés à Y-ly; je les lui rembourserai (1).

Dernièrement il y a eu, dans la province de Canton, une petite persécution, dans laquelle deux chrétiens sont morts au sortir des tortures qu'on leur a fait subir. Huit ou dix femmes ont été emprisonnées : on dit que tout est maintenant fini.

Pendant cet été, les côtes de la province de Canton ont été couvertes de pirates. Ils ont attaqué, près de Macao, un bâtiment anglois qui, pendant près de trois heures de combat, n'a pas perdu un seul homme, tandis que les brigands, qui faisoient l'attaque avec dix-huit sommes (c'est le nom qu'on donne aux vaisseaux chinois), en ont perdu environ soixante-dix. Les écumeurs venoient jusque dans la rade de Macao. Le gouvernement chinois a envoyé des galères à leur poursuite. On a pris près de Macao environ soixante de ces brigands. Pour lier ces misérables, on leur a percé les mains, et inséré du rotin dans les plaies pour les at-

(1) *Voyez* ci-dessus, pag. 423.

tacher. Cette opération est bien barbare. Il y avoit parmi ces pirates plusieurs Cochinchinois. La misère et les troubles de leur pays les avoient sans doute poussés au brigandage, et des Chinois mauvais sujets se joignirent à eux. Parmi ceux qui ont été arrêtés, il y avoit plusieurs femmes; on prétend que le reste, qu'on dit être considérable, s'est retiré du côté de l'île de Hai-nan. Cette circonstance m'embarrasse, et pourra m'empêcher de profiter des vaisseaux chinois pour envoyer des missionnaires et de l'argent au Tong-king. Cela me fait désirer de trouver pour cet objet l'occasion de quelque bâtiment européen.

Nota. Mgr. de Saint-Martin, évêque de Caradre, et M. Dufresse, partis de Macao le 20 octobre 1788, pour rentrer dans leur mission du Su-tchuen, y arrivèrent au mois de janvier 1789. Nous regrettons de ne pouvoir insérer dans ce recueil la relation de leur voyage, laquelle contenoit des détails curieux et intéressans. Cette pièce et beaucoup d'autres lettres et relations des missions ont été perdues dans la révolution. C'est pour ce motif que nous ne donnons aucune relation détaillée de ce qui se passa dans la mission du Su-tchuen pendant les années 1788 et 1789, mais seulement deux lettres assez courtes écrites en 1789.

Lettre de M. Hamel, missionnaire apostolique au Su-tchuen, à M. Alary, directeur du séminaire des Missions-Etrangères.

Le 27 août 1789.

MONSIEUR ET CHER CONFRÈRE,

VOICI plus de trois ans que je n'ai reçu de vos chères nouvelles. Depuis plusieurs années vous n'avez point reçu des miennes. Ce n'est pas que je vous aie oublié; le défaut d'occasions a été la seule cause de cette interruption de lettres : car, ces dernières années, le départ des courriers a été fort irrégulier; et comme je suis entièrement séparé de tous mes confrères, je n'ai été instruit des nouveaux arrangemens que lorsque les courriers étoient déjà fort avancés dans leur voyage.

Notre collége a toujours subsisté jusqu'à présent, mais il n'est plus au Yun-nan : nous sommes revenus l'année dernière au Su-tchuen. Je ne sais si nous y ferons un long séjour; car le mandarin de Souy-fou, sur le territoire duquel nous habitons, est l'ennemi juré des chrétiens. L'enfer lui ins-

pire les moyens les plus propres à détruire entièrement le nom chrétien. Tous les chrétiens qui ont des différends avec les païens sont assurés de perdre leur cause à son tribunal, quelque bon droit qu'ils puissent avoir : aussi les païens, qui connoissent les intentions du mandarin, profitent de cette circonstance pour assouvir leur haine contre les chrétiens, et leur suscitent des procès qu'ils sont bien sûrs de gagner. Si les choses en restoient là, le mal seroit encore tolérable; mais un traitement si injuste ne suffit pas pour satisfaire l'aversion de ce mandarin pour les chrétiens; il veut, de plus, leur faire abjurer le christianisme; et ceux qui refusent d'obéir à ses ordres iniques, il leur fait ignominieusement avaler plusieurs écuellées d'excrémens humains. C'est un genre de supplice bien singulier, et dont on n'a point d'exemples, même dans les persécutions des premiers siècles. Mais cette invention diabolique remplit parfaitement les vues de celui qui en est l'auteur; car, par ce moyen, le nom de chrétien devient odieux aux païens. Les chrétiens deviennent l'objet de leurs risées dans les marchés et autres lieux. Il ne faut plus penser à prêcher la religion aux idolâtres. Quand un chrétien entreprend d'exhorter un païen, celui-ci objecte aussitôt au prédicateur cet infâme supplice, en lui disant d'un ton ironique et moqueur :

« Votre religion est bonne; mais les mets dont on nourrit les chrétiens dans les prétoires ne sont rien moins qu'exquis ». Plusieurs idolâtres qui commençoient à se convertir retournent en arrière, et se félicitent hautement de ne s'être pas trop empressés d'embrasser le christianisme. Tel est l'état auquel nous sommes réduits dans cette chrétienté de Souy-fou, qui donnoit de si belles espérances. De toutes parts, les païens se convertissoient en foule; mais l'enfer, jaloux de si grands progrès, a voulu en interrompre le cours, et il a trouvé dans la personne de notre mandarin un ministre bien fidèle, et qui entre parfaitement dans toutes ses vues. Nous n'avons d'autre ressource que dans la protection du Seigneur, qui n'abandonne jamais son Eglise, et qui sait, quand il lui plaît, humilier les ennemis déclarés de son saint nom. Nos autres messieurs sont assez tranquilles pour le présent.

Je me recommande, moi en particulier, notre petit collége et notre pauvre chrétienté de Souy-fou si désolée, à vos prières et à celles des bonnes ames qui peuvent être en liaison avec vous, et suis avec beaucoup de respect, etc.

Signé, Hamel.

Lettre de M. Dufresse, missionnaire apostolique au Su-tchuen, à M. Alary, directeur du séminaire des Missions-Etrangères, écrite du Sut-chuen, le 30 août 1789.

MONSIEUR ET TRÈS-CHER CONFRÈRE,

Nos vœux sont enfin remplis; nous sommes heureusement arrivés, Mgr. de Caradre et moi, au terme de nos désirs, je veux dire dans la mission du Su-tchuen, après laquelle nous soupirions, depuis quatre ans, avec autant d'ardeur que des exilés soupirent après leur patrie. Grâces soient rendues à la divine Providence, qui nous y a conduits par des moyens si doux et si forts, nonobstant la puissance de l'empereur de Chine, la vigilance des mandarins, la multitude et la sévérité des douanes, et malgré tous les autres dangers dont la route est semée. Nous partîmes de Macao le 20 octobre 1788, et nous arrivâmes, le 14 janvier de cette année, à Tchong-king-fou. Nous y séjournâmes chez la famille Lo, à l'insu des autres chrétiens de la ville, si ce n'est de quelques-uns des prin-

cipaux, en attendant la réponse de Mgr. d'Agathopolis, à qui nous avions envoyé un exprès. Ce prélat ayant appelé Mgr. de Caradre auprès de lui, et m'ayant fixé dans cette partie orientale, nous nous séparâmes enfin. Mgr. de Caradre se rendit heureusement dans un endroit, distant de quelques lieues de Tching-tou, où Mgr. d'Agathopolis l'attendoit. Pour moi j'allai d'abord à Tao-pa, et de là sur le sommet de la montagne nommée Tien-teing-ping, où est une ancienne chrétienté qui, après avoir abandonné pendant environ vingt ans les exercices de la religion, se convertit, il y a huit ou neuf ans, par les soins de M. Moye. Il y avoit deux ans que ces deux chrétientés n'avoient été visitées; c'est là que je rentrai dans l'exercice de mes fonctions de missionnaire. Je trouvai à Tao-pa un assez bon nombre de chrétiens qui ne s'étoient pas confessés depuis plusieurs années, quelques-uns depuis quinze ans.

Il y a eu cette année deux persécutions dans cette partie orientale de la province, l'une à Ho-cheu, et l'autre à Kuang-gancheou. Dans la première, six chrétiens foibles ont, dit-on, donné un écrit et des réponses peu honorables à la religion. Dans la seconde, qui n'est point encore finie, les chrétiens, quoique très-maltraités, tiennent ferme. Dieu daigne leur donner la force de persévérer.

persévérer. L'école des filles établie dans cette chrétienté est entièrement dispersée, et la maîtresse, qui est la vierge Kan, sœur de M. Matthieu Kan, s'est réfugiée à Chung-king. Du reste, nous jouissons, grâces à Dieu, d'une grande tranquillité, et la religion continue toujours à faire d'assez grands progrès dans les quatre parties de cette province. Mais il nous faut des prêtres, et des prêtres zélés pour la gloire de Dieu et le salut des ames.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, DUFRESSE.

Relation de M. Dufresse, missionnaire apostolique du Su-tchuen, en date du 29 septembre 1790.

La religion chrétienne fait, dans cette province du Su-tchuen, plus de progrès que jamais. On ne sache pas que, depuis qu'elle y est établie, il y ait eu en aucune année autant d'adultes baptisés, ni autant de catéchumènes, qu'il s'en trouve dans la dernière administration.

Il y a dans la partie occidentale, à peu de distance de la capitale, une ville du second ordre, nommée Kiung-tcheou, dans le district de laquelle il vient de s'ouvrir à l'Evangile une porte beaucoup plus grande que partout ailleurs. M. Florens, qui en a l'administration, y a entendu les confessions de neuf cent soixante-quatre personnes, y a baptisé trois cent vingt adultes, et a admis quatre cent soixante-seize catéchumènes. Outre cela, plus de trois cents païens ont déjà adoré Dieu, mais ils n'ont point encore été présentés à ce missionnaire. Il y a huit ou dix ans que, dans cette même ville, trois confesseurs de la foi moururent sous le poids

d'une énorme cangue, dont le mandarin qui gouvernoit alors les avoit fait charger, parce qu'ils refusèrent constamment de renoncer à la religion (1). Voilà sans doute la semence qui germe aujourd'hui et produit tant de fruits : *Sanguis martyrum, semen christianorum.*

Le mandarin qui gouverne maintenant cette ville, est tartare d'origine : il paroît (suivant ce qu'écrit Mgr. d'Agathopolis) être ou avoir été chrétien, car il favorise les chrétiens de tout son pouvoir. « Dernière-» ment, dit Mgr. l'évêque de Caradre, dans » une lettre datée du 14 juin de cette année, » il envoya un satellite prier les chrétiens » d'aller dans la maison d'une femme obsé-» dée du démon, pour la délivrer; lorsque » les chrétiens y furent entrés, le démon ne » parloit plus que fort peu : les païens lui » en faisant des reproches, il répondit qu'il » n'aimoit pas beaucoup à parler. Cette fem-» me obsédée ne veut point absolument em-» brasser la religion chrétienne, de sorte » que les chrétiens ont fait assez peu de » chose. Cette possédée peut passer pour le » second tome de celle de Sin-tien-tss : le » démon emploie pour parler le même or-» gane dont il se servoit alors ». Sin-tien-tss, dont Mgr. de Caradre vient de faire mention,

---

(1) *Voyez* tome Ier., pages 370 et 371.

est le nom d'un endroit éloigné de six lieues de la capitale de la province, dans lequel, en 1775, une fille païenne âgée de quatorze ans fut possédée du démon, et délivrée par les exorcismes et les prières que Mgr. l'évêque d'Agathopolis récita sur elle. Le démon rendoit des sons semblables aux cris perçans d'un petit chien lorsqu'il est frappé, mais qui articuloit si bien la langue chinoise, que Mgr. d'Agathopolis et les chrétiens présens comprenoient ce qu'il disoit. Ces sons sembloient partir, non de la bouche, mais des côtés de cette jeune fille. Mgr. d'Agathopolis envoya dans le temps, à Rome et en France, la relation détaillée de cette possession et de la délivrance de cette fille.

La divine Providence a envoyé cette année, fort à propos, à notre secours, un nouveau missionnaire françois (M. de Retz); mais comme il ne suffit point encore, vu l'augmentation considérable des chrétiens, et l'excès de la charge des autres missionnaires, Monseigneur s'est déterminé à ordonner un prêtre du pays, élève de notre petit collége, quoiqu'il ne sût pas encore le latin.

Une persécution éclata l'année dernière dans les chrétientés du district de la ville de Kouang-gan-tcheou. Plusieurs chrétiens furent conduits dans les prisons de cette ville, dont le gouverneur et ses satellites exercè-

rent envers eux beaucoup de cruautés. Un catéchiste qui avoit innocemment donné lieu à cette persécution, en prêchant la religion dans le pays, s'évada, et se réfugia dans la ville de Tchong-king-fou, où il se tint caché pendant quelque temps. Au mois d'août, deux jeunes gens de Kouang-gan, récemment baptisés et confirmés aux fêtes de la Pentecôte, ne pouvant plus souffrir les vexations exercées çà et là, par les satellites, contre les chrétiens, vinrent le trouver, et le sollicitèrent de se rendre avec eux au tribunal du mandarin supérieur, pour y plaider leur cause, et en obtenir, s'il étoit possible, un jugement plus favorable qu'à Kouang-gan, dont le mandarin étoit trop indigné et trop prévenu contre eux. Le catéchiste, apprenant que les chrétiens étoient si vexés à son occasion, et ayant lieu de craindre que les recherches que l'on faisoit de sa personne dans toute la province, n'occasionnassent ailleurs quelque autre persécution, céda à leurs sollicitations, ainsi qu'à celles de plusieurs autres chrétiens de Tchong-king, et tenta la voie qu'on lui proposoit. Il partit donc avec les deux jeunes gens, et après sept ou huit jours de marche ils arrivèrent à Chan-king-fou, ville du premier ordre, située dans la partie septentrionale de la province, du ressort de laquelle est celle de Kouang-gan; mais à peine eurent-ils paru au prétoire, et

fait présenter au mandarin supérieur l'écrit contenant l'humble exposition de tout ce dont ils croyoient pouvoir lui demander justice, qu'il en sortit un ordre de les arrêter. Présentés au tribunal, ils reçurent pour réponse à leur requête, chacun quatre-vingts soufflets, et furent renvoyés sous escorte à leur propre mandarin de Kouang-gan, qui assouvit sur eux tout ce qui lui restoit de fureur contre les chrétiens, leur faisant souffrir presque tous les tourmens usités en Chine, partie en haine de la religion, et partie parce qu'ils avoient appelé au tribunal supérieur. Outre la houpade, les coups de bâton sur les chevilles des pieds, les soufflets, et le supplice des brodequins, dont ils furent tourmentés, on les exposa pendant cinq jours au soleil le plus ardent, têtes nues, et à genoux sur des chaînes de fer : non content de tous ces supplices, le mandarin fit avaler au catéchiste jusqu'à trois écuellées d'excrémens humains, ce qui le réduisit à un état des plus pitoyables et des plus dangereux pour sa vie. Craignant donc qu'il n'en mourût, il fit appeler un médecin pour le traiter, et le remettre en état de faire le voyage de la capitale, où les mandarins supérieurs le citoient avec les autres chrétiens ci-devant détenus en prison. Ils y furent en effet conduits quelque temps après, presque comme des criminels d'Etat; et à leur arri-

vée, aussitôt renfermés dans la grande prison, chargés de fers. Il paroît qu'on les avoit accusés d'être de la secte des rebelles appelés *pe-lien-kiao*; mais au sortir du premier jugement, où ils ne furent nullement maltraités, et où il parut manifeste qu'ils étoient vraiment chrétiens, ils furent renvoyés dans la petite prison, c'est-à-dire, celle où sont renfermés ceux qui ne sont point coupables de crimes dignes de mort. Pendant ce jugement, un des mandarins leurs juges demanda au catéchiste s'il fouleroit aux pieds une croix qu'il avoit tracée avec son pinceau sur du papier; celui-ci répondit qu'il ne le pouvoit faire. Le mandarin ajouta : *Si vous n'apostasiez on vous coupera la tête.* Le catéchiste répondit : *je vous aurai obligation.* Là-dessus le mandarin dit à ses collègues : *cet homme est vraiment chrétien.* Quelques autres interrogatoires qu'ils eurent ensuite à subir, ne furent ni plus sérieux ni moins modérés que ce premier, et pour conclusion, le mandarin de Kouang-gan, dont l'accusation trop peu réfléchie portoit à faux, fut blâmé, et les chrétiens lui furent renvoyés avec ordre de les relâcher; mais irrité de se voir blâmé d'une démarche dont il avoit cru sans doute se faire un mérite auprès de ses supérieurs, et plus encore d'avoir, dit-on, dépensé environ 2000 taëls pour se maintenir dans sa dignité, il retint encore quel-

que temps les chrétiens en prison; et, avant de les renvoyer (ce qu'il fit au mois de décembre), il leur fit appliquer à chacun quarante coups de houpade, leur disant d'un ton de colère : *Qu'on vous assomme de coups, vous ne renoncez point à la religion; je ne m'embarrasse plus de vous. J'ai fait mon devoir en vous livrant entre les mains des supérieurs. Soyez chrétiens ou non, je ne m'en mêle plus.* Dans tout le cours de cette persécution, il ne songea pas moins à extorquer de l'argent des chrétiens qu'à assouvir la haine qu'il leur portoit : de là les vexations que les satellites ses émissaires exerçoient dans la campagne, chez les familles chrétiennes; mais plus il s'obstina à exiger de l'argent, plus les chrétiens furent fermes à lui en refuser. Il paroît que les mandarins supérieurs furent informés de sa conduite intéressée; car ils disoient aux chrétiens, ainsi qu'on le rapporte : *Si vous aviez donné de l'argent à votre mandarin, vous ne seriez pas ici.*

Cette persécution n'étoit point encore terminée, qu'il s'en éleva plusieurs autres dans cette partie orientale de la province. La première dont j'eus connoissance éclata le 30 septembre, dans la chrétienté de Ta-tchou-hien, qui est toute nouvelle : elle fut suscitée par les païens du voisinage. Les chrétiens refusant de contribuer aux superstitions,

comme ils avoient coutume de le faire avant d'avoir embrassé la religion, les collecteurs de ces contributions intentèrent au prétoire plusieurs accusations contre eux, auxquelles le mandarin refusa d'abord de répondre; mais enfin, pressé et sollicité, il donna ordre d'arrêter les chrétiens accusés. On prit en même temps dans leurs maisons plusieurs livres de religion et un crucifix. Le mandarin, beaucoup plus modéré et plus prudent que celui de Kouang-gan, les traita assez humainement; il fit même quelquefois en leur présence l'éloge de la religion chrétienne, leur reprochant seulement de la pratiquer avec trop d'éclat. Quelquefois il les dispensoit de se tenir à genoux pour répondre. Il fit mettre en prison plusieurs d'entre ceux qui étoient censés les plus coupables, et retint les autres à l'auberge. Son but, dans tous les interrogatoires, fut moins de les dissuader de la religion, que de les forcer à avouer comment elle s'étoit introduite dans son district, où ci-devant il n'y avoit aucun chrétien; qui les avoit exhortés à l'embrasser, et d'où leur venoient les livres et le crucifix qu'on avoit saisis chez eux. Ces nouveaux chrétiens, encore sans expérience de persécutions, répondirent à ces questions avec d'autant moins de crainte d'être délateurs, que les païens accusateurs avoient déjà dénoncé plusieurs de

ceux qui dans l'origine avoient prêché la religion. Le résultat de leurs dépositions fut qu'un d'eux l'avoit embrassée à la capitale, où il faisoit le commerce, et où il fut exhorté par un chrétien de cette ville, qu'il nomma ; un autre dans la ville de Souy-fou, à la persuasion d'un de ses parens qui y étoit établi ; plusieurs autres dans leur patrie même, après avoir entendu deux chrétiens de la ville de Yun-tchoan-hien prêcher à des obsèques où ils avoient été invités ; enfin le reste avoit embrassé la foi à la persuasion des premiers ; les livres et le crucifix avoient été donnés par les deux chrétiens de Yun-tchoan. Le mandarin dressa son procès-verbal sur ces dépositions, et renvoya le jugement de l'affaire à la capitale, d'où il vint un ordre de se saisir des prédicateurs de la religion qui avoient été dénoncés, et de faire un nouveau rapport. Le mandarin de Yun-tchoan, ayant reçu la lettre de celui de Ta-tchou qui lui signifioit cet ordre, envoya quelques satellites pour ordonner aux deux chrétiens de son district de se rendre au prétoire, et après plusieurs interrogations touchant l'accusation intentée contre eux, qu'ils ne désavouèrent point, il se rendit avec eux en personne dans le lieu de leur domicile, qui n'est éloigné de la ville que d'une lieue. Il y vint en plein jour, et avec une suite peu nombreuse, et défendit à ses satellites de mo-

lester ces chrétiens en aucune manière. Arrivé dans leur maison, il s'y assit tranquillement, et leur fit, tant à eux qu'aux autres chrétiens qui vinrent le saluer, différentes questions touchant la religion et ses usages, dont il fit toujours l'éloge; il leur demanda entre autres choses s'il n'y avoit point quelque européen qui vînt chaque année les visiter; ils se donnèrent bien de garde de répondre affirmativement, car j'étois encore pour lors dans la chrétienté. Ce mandarin trouva subtilement le moyen de se faire donner quelques livres de religion manuscrits que les chrétiens n'avoient point eu la précaution de cacher avec les autres; un de ses satellites se mettant en devoir d'arracher la tablette de religion, un chrétien s'y opposa : le mandarin demanda si on pouvoit la transcrire, et se contenta de la copie qu'on lui en traça, défendant de toucher à l'original; il se fit néanmoins donner par ses gens une sentence et une image du saint nom de Jésus, qui étoient attachées au-dessus de la même tablette, et promit aux chrétiens que ces objets et les livres leur seroient rendus, dès que leur affaire seroit terminée; mais c'étoit la promesse d'un mandarin païen, qui savoit parfaitement qu'elle ne seroit jamais exécutée, et qui la faisoit seulement pour rendre sa démarche la plus moderée qu'il fût possible, et pour parvenir en même temps à son but, qui n'étoit autre,

à ce qu'il paroît, que de prouver qu'il avoit strictement exécuté les ordres de ses supérieurs. De retour à la ville, il fit mettre les deux chrétiens en prison, et quelques jours après il les envoya, avec les effets saisis chez eux, au mandarin de Ta-tchou. Les satellites leurs conducteurs leur firent faire la route, attachés à une même chaîne, parce qu'ils refusèrent de leur donner de l'argent. Arrivés en ce prétoire, ils y subirent différens interrogatoires, et furent également toujours traités fort doucement. Comme ils se plaignoient de ce que la petite prison où ils avoient été d'abord renfermés étoit trop incommode, surtout pour faire leurs prières (qu'ils récitoient en commun et à haute voix), le mandarin commanda qu'on les mît dans la grande, qui est en effet beaucoup plus commode, mais où il leur fallut porter des chaînes comme les autres criminels qui y sont renfermés. Cependant le chrétien de Souy-fou, accusé et recherché, se rendit de lui-même entre les mains du mandarin de Ta-tchou, qui le traita comme les autres, et fit, peu de temps après, son nouveau rapport à la capitale. Il en émana un édit du gouverneur de la province, qui condamnoit ceux qui avoient prêché la religion, au nombre de quatre, à porter la cangue pendant trois mois, et à recevoir cent coups de houpade; et les autres à un mois de cangue et à trois coups de

houpade. Cet édit ne parvint que sur la fin de la première lune chinoise, c'est-à-dire, au mois de mars de cette année 1790; il fut exécuté, à l'exception de la houpade, dont le mandarin de Ta-tchou dispensa plusieurs des siens, ainsi que le chrétien de Souy-fou; et il ne fit appliquer aux autres que le tiers des coups prescrits. Quant aux deux chrétiens de Yun-tchoan, ils furent renvoyés chez eux au mois de février, quelques jours avant la nouvelle année chinoise; mais ils furent rappelés au mois de mars par leur propre mandarin, qui, en conséquence de l'édit du gouverneur, leur fit imposer une cangue qui ne pesoit qu'environ dix ou douze livres, et défendit même de la clouer, suivant l'usage, leur permettant de retourner en cet état dans leurs familles, pour y vaquer à leurs affaires, l'un à son agriculture, et l'autre (qui est le maître d'école de cette chrétienté) à son école : enfin il leur suggéra de ne point attendre les trois mois expirés, mais de revenir au bout de quelque temps présenter leur placet ou requête pour s'en faire décharger. Par ce moyen, au lieu de trois mois de cangue auxquels ils avoient été condamnés, ils ne la portèrent que trois jours, savoir, celui où elle leur fut imposée par le mandarin, celui où ils la reprirent eux-mêmes, un mois après, pour retourner à la ville présenter leur *placet*, et le lendemain, lorsque

le mandarin, ayant égard aux représentations qu'il contenoit, les dispensa de la bonpade, et les renvoya purement et simplement. Ceux de Ta-tchou portèrent une cangue assez pesante pendant les trois mois prescrits, et ne furent renvoyés qu'au mois de juin. Le maître d'école susdit, qui étoit revêtu d'une dignité qu'il avoit autrefois achetée à prix d'argent, fut en outre condamné à la perdre, et on l'obligea à en rendre la patente.

Cette persécution étoit à peine commencée, lorsque j'appris la nouvelle de deux autres qui éclatèrent à huit et dix journées d'ici, l'une à Ta-tcheou et l'autre à Tong-hiang-hien, deux des villes dont M. Jean-Baptiste Tsiang a l'administration. Voici quelle fut l'origine de la première : un chrétien qui tient auberge à la ville, voulant se faire payer une somme d'argent que lui devoit un de ses oncles, païen, celui-ci ne crut point trouver de prétexte plus apparent, ni de moyen plus efficace pour se rédimer de cette dette, que d'accuser son neveu de professer la religion chrétienne, et d'avoir exhorté un autre de ses oncles à l'embrasser. En conséquence, ayant convoqué ceux de ses parens qui pouvoient en imposer à son neveu, il vint lui intenter procès, et le maltraita de paroles et de coups; un bonze qui étoit de la bande, ayant ajouté faussement qu'il avoit mis en pièces une de ses idoles,

on voulut le contraindre à entrer en accommodement, c'est-à-dire, à donner de l'argent, autrement on menaçoit de l'accuser au prétoire. Sur son refus, ces païens se rendirent chez l'oncle nouveau chrétien, dans la maison duquel ils firent également grand tapage, et brisèrent plusieurs effets; et de là ils allèrent au prétoire porter leur accusation contre le neveu. Le mandarin le fit donc arrêter et comparoître; mais ayant découvert la fausseté de l'accusation touchant l'idole mise en pièces, il se contenta de juger le chrétien touchant les deux premiers prétendus griefs que celui-ci ne désavouoit point. Il lui fit donner quelques coups de houpade, et, sur le refus que fit le chrétien pendant cette question de renoncer à sa religion, il le fit mettre à la cangue; mais quelques jours après il le renvoya purement et simplement, sans autre forme de procès. A parler humainement, je ne sais trop à quoi attribuer une fin si prompte et si favorable, d'une affaire qui paroissoit annoncer au moins quelques suites un peu plus sérieuses. *Si Deus pro nobis, quis contrà nos* (1)?

La seconde persécution, suscitée à Tong-hiang-hien, dura beaucoup plus long-temps, mais n'eut point de suites plus fâcheuses:

---

(1) Si Dieu est pour nous, qui sera contre nous. (Ep. de saint Paul aux Rom. chap. VIII, ℣. 31.)

un seul chrétien de cet endroit en fut l'objet; voici le fait : une troupe de païens, composée d'un bonze de la ville de Tong-hiang-hien, d'un commissaire de quartier et de quelques satellites de la ville de Ta-tcheou, et de plusieurs autres, ayant pour chef un homme de la partie septentrionale de la province, qui feignit d'être un de ces mandarins subalternes qui sont chargés de rechercher et arrêter les joueurs et les brigands, se rendit chez un nouveau chrétien qu'ils connoissoient pour un homme simple, et qu'ils croyoient incapable de leur susciter aucune affaire. Ils firent semblant de l'arrêter comme chrétien, de l'enchaîner, et de le conduire en prison, pour être ensuite jugé et sévèrement puni. Trompé par ce faux appareil, ce pauvre chrétien fut tellement intimidé que, pour se rédimer d'une persécution dont son imagination lui exagéroit sans doute les suites, il n'eut rien de plus empressé que d'entrer dans la composition que lui proposèrent ces brigands, et qui étoit le principal but de leur démarche. Il leur donna donc, soit en argent, soit en effets (parmi lesquels se trouvoit le buffle dont il se servoit pour labourer ses champs), la valeur de 30 à 40,000 deniers, et ils se retirèrent. Or, pour prévenir l'accusation qu'ils avoient lieu de craindre si la fraude venoit à être découverte, quelques-uns de ses parens qui

étoient entrés dans le complot, et qui eurent sans doute leur part de l'argent extorqué, lui intentèrent eux-mêmes au prétoire un procès, l'accusant faussement de disputes, de violences, de voies de fait. Le chrétien, se voyant de nouveau très-embarrassé, se rendit aussitôt à Ta-tcheou, chez le chrétien qui l'avoit ci-devant exhorté à embrasser la religion, et qui, étant attaché au prétoire, est très-entendu dans les affaires; il lui raconta tout ce qui lui étoit arrivé, et le pria de l'assister de ses facultés et de ses conseils. Celui-ci, nommé Tchang, qui comprit aussitôt la feinte de la première démarche du prétendu mandarin et de sa suite, lui donna pour conseil d'accuser à Ta-tcheou même (ville du second ordre, du ressort de laquelle se trouve Tong-hiang-hien), cette troupe de brigands, de l'avoir vexé, et de lui avoir extorqué de l'argent sous l'apparence de mandarin et de satellites. Le mandarin de Ta-tcheou reçut l'accusation, et cita les accusés; mais ceux-ci comprenant que l'affaire alloit devenir très-sérieuse pour eux, se cotisèrent chacun de 6,000 deniers, et avec cet argent ils gagnèrent et mirent dans leur parti le mandarin de Tong-hiang-hien, qui demanda et obtint que cette affaire, qui s'étoit passée sur son territoire, fût rapportée à son tribunal. Le chrétien, s'y étant donc rendu, fut aussitôt mis en prison

et vexé en diverses manières. Cependant le chrétien Tchang entreprit lui-même de poursuivre l'affaire devant les mandarins supérieurs : son frère, qu'il envoya pour cet effet, se rendit d'abord à Tchong-king-fou, à six ou sept journées de sa propre ville; mais le Tao-ye (mandarin supérieur, et un des quatre intendans de cette province, au tribunal duquel il vouloit accuser), se trouvant pour lors à la capitale, il continua sa marche, qui fut encore d'environ dix journées, et se rendit en cette ville. M. Charles Ven, prêtre chinois, qui a l'administration des chrétiens de la capitale, et qu'il alla visiter, tâcha de le dissuader de poursuivre cette accusation; il parut en effet d'abord s'en désister, mais ensuite, réflexion faite, il ne crut point devoir l'abandonner. Le Tao-ye, auquel il fit présenter en premier lieu l'accusation, n'y ayant point répondu, il en présenta une seconde au tribunal du lieutenant criminel de la province. Dans l'une et dans l'autre il ne faisoit aucune mention de la religion chrétienne. Ce dernier mandarin répondit en conséquence à celui de Ta-tcheou, et lui manda d'examiner sérieusement l'affaire du faux mandarin et de sa suite, et de le traiter avec rigueur. A cette nouvelle, celui-ci se retira promptement du ressort de Ta-tcheou, et s'évada. Pour les autres, qui s'y trouvoient fixés, et surtout le

commissaire, un des principaux acteurs, ils n'eurent rien de plus empressé que d'arrêter l'exécution d'un ordre qu'ils prévoyoient devoir leur être funeste : ils firent tous leurs efforts, même par sollicitations et prières auprès des deux chrétiens, pour entrer en accommodement avec eux, et terminer l'affaire à l'amiable. Ceux-ci semblèrent d'abord faire beaucoup de difficultés, mais enfin ils se laissèrent vaincre par principe de conscience et de religion. Le chrétien prisonnier consentit donc à recevoir en dédommagement des 30 à 40,000 deniers qu'on lui avoit extorqués, 4000 deniers qu'on lui donna, avec décharge de tous faux frais, dont les accusés se chargèrent eux-mêmes, et qu'ils firent en effet, soit au prétoire, soit ailleurs, pour terminer cette affaire; et le chrétien, après quatre ou cinq mois de prison, fut enfin relâché purement et simplement. Depuis cette époque les païens laissent les chrétiens de ces deux endroits assez tranquilles touchant leur religion.

Parmi les persécutions excitées dans cette province, celle qui nous causa le plus d'inquiétude fut celle de O-my-hien (ville du troisième ordre), dans laquelle un de nos prêtres chinois (M. André Yang) fut pris avec son calice, sa boîte aux saintes huiles, un rituel, un crucifix, etc. (le reste de la chapelle fut sauvé.) Il reçut vingt coups de

houpade si cruellement appliqués, que ses plaies ne furent entièrement fermées que long-temps après qu'il fut sorti de prison; il y fut détenu l'espace de deux mois, après lesquels il fut renvoyé purement et simplement, ce que nous regardâmes comme un effet merveilleux de la divine Providence.

A peine la persécution de Yun-tchoan, dont j'ai parlé plus haut, fut-elle terminée, que des païens intentèrent, au mois d'avril dernier, à une famille chrétienne de cette ville, un procès qui pensa en exciter une seconde beaucoup plus vive que la première. Ce procès lui-même peut être regardé comme une violente persécution dans son genre. Voici le fait : La famille Yao étant encore toute païenne, fiança autrefois de vive voix et sans aucun écrit, sa fille, alors au berceau, à un enfant du même âge de la famille Ly. Or celle-ci, qui persévère dans le paganisme, voyant les deux prétendus fiancés parvenus à l'âge nubile, voulut cette année célébrer le mariage, et en fixer le jour; mais la mère Yao (veuve, baptisée depuis quelques années), qui avoit déjà formé le dessein de ne jamais donner, à quelque prix que ce fût, sa fille, également baptisée depuis quelques années, au païen Ly, refusa de reconnoître lesdites fiançailles, dont il n'existoit aucune preuve juridique. Après cet éclat, ayant tout lieu d'appréhender que les païens ne vins-

sent enlever de force sa fille, ou ne lui suscitassent un procès au prétoire, elle la fit aussitôt conduire secrètement à la campagne, chez une famille chrétienne. Son appréhension ne fut point vaine; car peu de temps après, sept ou huit femmes, députées par la famille Ly, se rendirent dans sa maison, et y cherchèrent, mais inutilement, la fille; les hommes envoyés pour prêter main-forte aux femmes, en cas de résistance de la part des Yao, étoient restés dehors, pour ne pas blesser trop ouvertement la bienséance chinoise. Les Ly, ne sachant plus où aller trouver la fiancée, n'eurent d'autre ressource que d'intenter procès. Pour prévenir cet accident, quelques chrétiens entendus dans les affaires entreprirent de seconder la cause de la veuve et de sa fille, en substituant un autre chrétien qui feroit reconnoître, en cas de besoin, devant le mandarin, que la fille avoit été fiancée à son fils. Ils s'adressèrent pour cela à un nommé Kieou, établi dans la ville de Yun-tchang-hien, distante d'une journée de celle de Yun-tchoan, et lui donnèrent par écrit, et en bonne forme, une promesse de mariage. Le mandarin de Yun-tchoan, ayant reçu l'accusation des Ly, qui contenoit en substance que la famille Yao, après avoir embrassé la religion chrétienne, refusoit de livrer sa fille, qui leur fut autrefois promise en ma-

riage, parce qu'ils n'étoient point chrétiens comme elle, envoya aussitôt des satellites chez cette famille, pour y rechercher les effets de religion, et se saisir des accusés. Ceux-ci y étant arrivés, et ayant fait leurs perquisitions, en arrachèrent la tablette de notre religion, y arrêtèrent le quatrième fils de la veuve, qui est un des frères aînés de la fille, et le conduisirent au prétoire, emportant en même temps quelques livres de religion qu'ils avoient trouvés. Ce jeune homme, qui n'est point encore baptisé, ayant comparu, et refusant de reconnoître les fiançailles de sa sœur avec le nommé Ly, le mandarin lui fit appliquer cent dix soufflets, et le fit mettre en prison. Peu de temps après il manda la mère elle-même, qui lui déclara qu'à la vérité elle donna autrefois sa fille, encore à la mamelle, à la mère Ly, non point comme bru, mais pour l'allaiter, ne pouvant l'allaiter elle-même, à cause d'une maladie qui lui survint alors; que n'ayant jamais promis sa fille à la femme Ly, elle l'avoit fiancée dans la ville de Yun-tchang-hien, au nommé Kieou; qu'en conséquence la famille Ly avoit grand tort de vouloir lui enlever sa fille, déjà promise à autrui; qu'elle et son fils, quoique pauvres et sans crédit, étoient bien décidés à tout souffrir plutôt que de la livrer aux Ly, quoiqu'ils soient riches et aient parmi eux des gens cons-

titués en dignité. Le mandarin fit également comparoître le païen que les accusateurs produisirent pour avoir été le médiateur desdites fiançailles; il déclara que ce n'étoit point lui-même, mais sa mère défunte, qui avoit fait cette fonction. Les oncles païens de la fille furent aussi mandés, et attestèrent tous de vive voix et par écrit qu'elle avoit été réellement promise aux Ly. D'après ces dépositions contradictoires, le mandarin, encore incertain à quelle partie adjuger gain de cause, laissa là cette affaire, attendant de plus grands éclaircissemens. Dans cet intervalle, il fit un voyage à la ville de Tchong-king-fou, où il paroît qu'il lui fut conseillé de ne point entrer trop avant dans les affaires des chrétiens, de peur de s'en susciter à lui-même; car, après son retour, la famille Ly étant revenue au mois de juin à son tribunal pour suivre son procès, se plaignant de nouveau de ce que les chrétiens refusoient de livrer leurs filles aux païens auxquels elles étoient promises, et s'efforçant de l'indisposer encore davantage contre la religion chrétienne, qui avoit de tels principes, il répondit que les affaires de la religion chrétienne étoient de grande conséquence, que celle du mariage en question n'étoit rien en comparaison, et il fit entendre qu'il ne vouloit point susciter d'affaire générale pour en terminer une particulière; que

n'y ayant aucune preuve juridique des fiançailles, il falloit que les deux parties s'en tinssent à l'accord suivant; savoir, que la famille Yao donneroit à la famille Ly une somme d'argent en reconnoissance de ce qu'elle avoit allaité sa fille, et que celle-ci resteroit à ses parens. Les Ly, très-mécontens de la réponse du mandarin, se retirèrent assez confus, et ne voulurent jamais entrer dans cette composition, ou plutôt ils demandèrent une somme considérable qu'ils savoient bien que la famille Yao étoit hors d'état de débourser; encore ne vouloient-ils point que dans le traité on écrivît que cet argent avoit été donné par reconnoissance envers la nourrice, mais qu'on dît que c'étoit pour procurer au jeune homme une autre alliance. Les deux parties n'ayant donc pu s'accorder, l'affaire en resta là, et le chrétien toujours en prison. Cependant il courut un bruit que les Ly avoient formé le dessein de se cotiser, à l'effet de porter leur cause au tribunal supérieur de Tchong-king-fou; mais jusqu'ici ils ne l'ont point encore exécuté. Au commencement du mois d'août, les oncles païens du chrétien prisonnier, par commisération ou autre motif, firent présenter au mandarin une requête par laquelle ils le supplioient d'élargir, moyennant une caution, leur neveu. Le mandarin soupçonnant sans doute que celui-ci commençoit

mençoit à s'ennuyer du séjour de la prison, et que par conséquent il devoit être moins ferme dans son sentiment, fit un nouvel effort pour le forcer à livrer sa sœur; il répondit donc que le criminel devoit être jugé, et que les Ly n'avoient qu'à poursuivre, ce qu'ils ne manquèrent pas de faire.

En conséquence, le 11 du même mois, il cita de nouveau le chrétien; et sur le refus qu'il fit encore de reconnoître les fiançailles, il lui fit appliquer cent vingt soufflets et quatre cents coups de verges : pendant ce temps le patient étoit à genoux, ayant les jambes comprimées par un long et fort bambou, aux deux extrémités duquel étoient montés deux satellites. Tous ces tourmens ne le rendirent que plus ferme dans sa première déposition, et le mandarin n'en devint que plus embarrassé. Pendant cette question, un des chefs des satellites ayant rapporté au mandarin que la sœur du patient devoit être sans doute chez une de ces trois familles, Ho, Tang et Tcing, chrétiennes comme elle; il donna aussitôt ordre, tout en colère, de retenir aux arrêts le nommé Ho, qui se trouvoit alors présent au prétoire (c'est un des deux catéchistes de la chrétienté, le principal agent de la veuve dans cette affaire, et qui en effet avoit retiré sa fille chez lui, où elle demeura jusques vers la fin de juillet, qu'une autre famille nommée Pen la reçut

chez elle). Le mandarin ordonna aussi de faire venir les chefs des deux autres familles, voulant, disoit-il, procéder contre les chrétiens, qui suivoient une religion qui alloit jusqu'à refuser de tenir les promesses de mariage. Les satellites, déjà fort dégoûtés de travailler dans les affaires contre les chrétiens, qui ne procurent pas à beaucoup près leur fortune, se firent exempter de la corvée d'aller dans la campagne signifier aux deux chrétiens l'ordre du mandarin, en priant ceux de la ville de leur en faire eux-mêmes donner la nouvelle. Ces deux chrétiens sont les mêmes qui essuyèrent la persécution de Ta-tchou-hien, et que ce même mandarin avoit traités si doucement (1). L'un d'entre eux, nommé Tang, qui est maître d'école, jugeant que cette affaire ne devoit pas avoir de grandes suites contre eux, ne crut point devoir interrompre son école, mais attendit un second ordre plus pressant. Le nommé Tcing se rendit donc seul à la ville, où il attendit avec le catéchiste que le mandarin les citât à comparoître. Cependant ils avoient toute liberté d'aller et venir partout où ils vouloient. Ils revinrent le 14 dans la chrétienté, pour y entendre la messe et passer la fête de l'Assomption de la sainte Vierge; enfin, le 19,

(1) *Voyez* ci-dessus, pages 506 et suiv.

ils furent cités à comparoître. Alors le mandarin, changeant d'humeur et de langage, les traita fort doucement, et ne se plaignit point de l'absence du maître d'école. La plus grande partie de l'interrogatoire, qui fut fort long, se passa en entretiens touchant la religion chrétienne et l'idolâtrie; il parut approuver à l'extérieur tout ce que répondoient les deux chrétiens pour prouver la vérité de la première et réfuter la seconde, de manière que les satellites, au sortir du tribunal, disoient ouvertement que le mandarin avoit eu le dessous, n'ayant pu rien répondre aux raisons des chrétiens. Il paroît que le principal but de la citation de ces chrétiens fut de les engager à concourir à l'accord des deux parties; car, après leur avoir fait quelques questions touchant les fiançailles, qu'ils affectèrent toujours d'ignorer et de regarder comme une cause qui leur étoit personnellement étrangère, assurant en même temps que la fille des Yao n'étoit point cachée dans leurs familles, le mandarin leur dit familièrement d'aller avec un des chefs de ses satellites chez la veuve Yao, pour l'exhorter à donner à la famille Ly une somme d'argent un peu plus forte que celle qu'elle avoit déjà offerte la première fois qu'il fut question de s'accorder. On étoit déjà convenu qu'elle pouvoit promettre jusqu'à huit taëls, que les chrétiens lui feroient passer

sous main; car elle est entièrement hors d'état de rien donner. En conséquence, après bien des refus apparens, elle se laissa persuader, et promit de donner huit taëls à la famille Ly, en reconnoissance de ce qu'elle avoit autrefois allaité sa fille. On ne sait point encore si cette famille voudra s'accorder à ce prix.

L'affaire reste en suspens, et le chrétien est toujours en prison, bien déterminé à plutôt mourir que de faire livrer sa sœur au païen Ly. Il y est nourri aux frais des chrétiens, qui vont à l'envi le voir, le consoler et le fortifier. Ils remarquèrent avec plaisir que, dès le lendemain de la dernière question, où il fut frappé de cent vingt soufflets, il pouvoit encore manger; que les plaies faites par les quatre cents coups de verges qu'il reçut, furent guéries en peu de temps, et que sa santé ne fut nullement altérée par tous ces supplices. Dans toute cette affaire, je me contente d'exhorter les chrétiens à prier, afin d'obtenir de Dieu qu'elle se termine à l'avantage de la religion.

Une autre affaire du même genre est celle de Marie Gueou, dans la ville de Souy-fou. Cette fille fut livrée l'année dernière, malgré elle, par l'autorité du mandarin, au païen auquel elle avoit été promise lorsqu'elle étoit encore elle-même païenne. Elle s'évada de la maison de son prétendu mari, et se réfugia

dans la chrétienté de Yun-tchoan. Tout est fort tranquille jusqu'à ce moment dans cette chrétienté, parce qu'on ne soupçonne point que Marie Gucou s'y soit retirée : mais il n'en est pas de même à Souy-fou. Voici ce que m'a écrit à ce sujet M. Hamel, qui est chargé de la conduite de notre collége dans le district de cette ville. Sa lettre est du 13 novembre 1789 : « L'affaire de Souy-fou, » dit-il, au sujet de la fille évadée, nous a » déjà donné et nous donnera probablement » encore bien du tourment. Le mandarin » de Souy-fou, après avoir long-temps dif- » féré, a enfin porté son jugement sur cette » affaire. Les chrétiens accusés ont été dé- » clarés innocens du prétendu enlèvement » de la fille; mais il leur a fait un crime de » ce qu'ils étoient chrétiens; et, sur le re- » fus qu'ils ont fait d'apostasier, il a eu re- » cours à ses mets ordinaires (les excré- » mens humains) (1). Il en a fait frapper » quelques-uns, et en retient un à la can- » gue depuis bientôt un mois. La famille » Tcing (c'est celle du païen auquel fut li- » vrée Marie Gucou), mécontente du juge- » ment rendu, a intenté une nouvelle ac- » cusation devant le Fou-tay-yê (le gou- » verneur en chef de toute la ville), qui a » ordonné de faire de nouvelles recherches.

(1) Voyez ci-dessus, page 502.

» Les recherches ont pour objet, non-seule-
» ment la fille évadée, mais encore Vouang-
» su-ko, qui étudie dans notre collége de-
» puis plusieurs années. La famille Tcing
» voyant qu'elle ne peut plus faire valoir
» d'autre chef d'accusation, l'accuse d'avoir
» suborné la fille Gueou pour se marier avec
» elle, et dit qu'il demeure depuis long-
» temps à Lo-jang-keou (c'est le lieu où
» est établi le collége, dans le district de
» Souy-fou, et à deux journées de distance
» de cette ville.) Les parens de Vouang-su-
» ko, interrogés sur cet article, ont répondu
» que leur fils les avoit quittés depuis bien
» des années pour aller au Yun-nan; qu'ils
» avoient été long-temps sans en recevoir de
» nouvelles; qu'enfin, ils venoient d'appren-
» dre qu'il étoit mort dans une mine de cui-
» vre. La famille Tcing a nié le fait, et se
» charge de produire Vouang-su-ko encore
» en vie. En conséquence, les satellites vont
» venir faire des recherches chez nos chré-
» tiens de Lo-jang-keou. Dans la crainte qu'en
» cherchant Vouang-su-ko ils ne mettent
» la main sur d'autres qu'ils ne cherchent
» pas, j'ai pris le parti de disperser nos éco-
» liers chez différentes familles, et me suis
» retiré moi-même dans un endroit moins
» à découvert que le collége. Pour notre
» Vouang-su-ko, il a passé la rivière, et
» s'est réfugié au Yun-nan. Quand la tem-

» pête sera passée, nous nous réunirons ».

Les perquisitions ayant cessé au mois de janvier de cette année, M. Hamel revint avec ses écoliers au collége; mais il m'écrivoit, en date du 1er. février 1790, ce qui suit :

« J'ai dernièrement envoyé une lettre à » Souy-fou, à votre adresse.... Lorsque je » l'écrivois, il y avoit espérance que l'af- » faire de la fille Gueou alloit finir, et que » le chrétien Ly-san-ye (le principal accusé » d'avoir procuré l'évasion de cette fille) » alloit être mis en liberté; mais depuis ce » temps-là les affaires ont changé de face. » La famille Tcing a suborné une jeune » fille, et, à force de présens, elle l'a enga- » gée à attester devant le mandarin qu'elle » avoit vu ladite Gueou cachée dans un » ancien sépulcre, proche de la maison de » Ly-san-ye, et qu'elle a vu Ly-san-ye lui » porter des alimens, de sorte que l'affaire » est dans un plus mauvais état que jamais. » Ly-san-ye est en danger de mourir sous » le poids de sa cangue, et notre collége est » exposé à être découvert à l'occasion des » informations secrètes des satellites : car » ils pensent toujours que la fille Gueou et » son prétendu ravisseur, Vouang-su-ko, » sont cachés à Lo-jang-keou, ou aux en- » virons. Les chrétiens pensent que si on » donnoit quelque argent au mandarin de

» Souy-fou, cette affaire pourroit aisément
» se terminer; mais nos chrétiens ont déjà
» dépensé beaucoup d'argent à l'occasion
» de la persécution de M. André et des
» autres troubles qui nous affligent depuis
» bientôt trois mois. C'est pourquoi M. An-
» dré a pris le parti d'envoyer le catéchiste
» Tang-san-ye dans les chrétientés de Gan-
» you, où il y a beaucoup de riches, pour
» y solliciter quelques aumônes. Mais si
» par hasard leurs libéralités ne correspon-
» doient point à ses vues, il pourroit bien
» aller dans votre chrétienté de Yun-tchoan.
» C'est pourquoi je le charge d'une lettre
» pour vous, afin de vous instruire du sujet
» de son voyage ».

Je reçus la lettre à quatre journées d'ici, dans une autre chrétienté, où ledit caté-chiste vint me trouver.

M. Hamel, dans la dernière lettre qu'il m'écrivit, et qui est datée du 12 avril 1790, ne parle plus de cette affaire; mais on m'a rapporté de vive voix qu'elle étoit heureusement terminée, la famille Tcing, que ce procès a ruinée, ayant cessé ses poursuites. Marie Gueou est encore aujourd'hui dans la chrétienté de Yun-tchoan, où deux familles chrétiennes pourvoient en commun à son entretien, et où elle continue, dans l'école des filles, à apprendre les livres de religion.

Je vais maintenant vous entretenir de par-

ticularités d'un autre genre. L'administration de cette chrétienté de Yun-tchoan, que je commençai le 13 septembre de l'année dernière, étant achevée, je me mis en route le 1er. décembre suivant, pour aller visiter les autres qui se trouvent dans mon partage. Après les avoir toutes parcourues et administrées, jouissant toujours, grâces à Dieu, d'une bonne santé, je revins à Yun-tchoan le 8 juillet dernier, et y passai mes vacances de l'été. Pendant ces vacances, j'entendis les confessions de tous ceux qui se présentoient : il y en avoit presque tous les jours, et encore plus les veilles des fêtes et les dimanches; les uns fréquentoient les sacremens tous les huit jours, d'autres tous les quinze jours, et d'autres enfin aux principales fêtes; en général, la moitié de la chrétienté s'étoit déjà approchée des sacremens, quand j'en commençai, le 12 de ce mois, la seconde administration réglée.

Dans le cours de la visite des autres chrétientés, la divine Providence me fit rencontrer en différens endroits, et ramena au tribunal de la pénitence, plus de soixante chrétiens, dont les uns ne s'étoient pas confessés depuis beaucoup d'années, et les autres ne s'étoient jamais confessés de leur vie.

Paul Tcing, l'un des deux chrétiens de Yun-tchoan, qui furent tourmentés dans la persécution de Ta-tchou-hien, et dont j'ai

déjà fait mention (1), est âgé de quarante à cinquante ans; mais encore trop vif pour son âge, et cinq ou six ans de christianisme n'ont point encore entièrement corrigé son caractère. En prêchant la religion aux païens, il souffre tant, lorsqu'ils ne se rendent point à ses raisons, que, si cela dépendoit de lui, il les y contraindroit par force : il les apostrophe quelquefois d'une manière dure, plus propre à les irriter qu'à les convertir; il ne sut même pas adoucir son ton auprès des mandarins devant lesquels il comparut dans sa dernière persécution, ce qui faillit lui en attirer une bien plus violente : mais Thomas Tang, maître d'école, son co-accusé, homme d'un caractère tout-à-fait opposé, sut, par ses réponses douces et honnêtes, prévenir ou arrêter la colère des mandarins, qui lui adressoient la parole préférablement à l'autre, dont ils paroissoient craindre les vives réparties; Paul Tcing, à peine délivré de la persécution, se rendit dans la maison d'un frère de sa femme, qu'il savoit déjà croire à la vérité de la religion chrétienne. Après l'avoir encore pressé, mais inutilement, de l'embrasser, il saisit et brûla son idole de bois, qu'il jugeoit être le principal lien qui l'attachoit au paganisme. Le païen, déjà persuadé par les raisons des chrétiens,

(1) *Voyez* ci-dessus, page 530.

ne fit que rire de ce procédé, et laissa brûler sa divinité, mais il ne se convertit point. Au mois de juillet, Paul Tcing fit la même tentative dans la maison d'un autre beau-frère, qu'il avoit aussi souvent exhorté inutilement : il y arracha en son absence la tablette de ses ancêtres, et jeta également au feu son idole. Celui-ci, à son retour, ne voyant plus dans sa maison ni tablette ni idole, et ayant appris que c'étoit Paul Tcing qui les avoit détruites, ne pensa, dans le transport de sa colère, qu'à l'accuser au prétoire. Il y fut excité par les autres païens; ensorte que nous nous vîmes à la veille d'une nouvelle persécution, par l'imprudence de Paul Tcing. Mais après que le premier mouvement de colère eut été appaisé, quelques chrétiens lui représentèrent que la religion chrétienne désapprouvoit l'action de Paul; qu'il avoit suivi en cette occasion son caractère trop vif, et avoit agi, non par haine, mais par le grand désir qu'il avoit que son beau-frère embrassât la religion. Celui-ci se laissa persuader d'autant plus facilement, que ci-devant il ne croyoit ni à sa tablette, ni à son idole; néanmoins il conserva encore assez long-temps une certaine rancune ou indisposition contre Paul Tcing, et, quoique son voisin, il ne lui rendoit plus, ni à sa sœur, aucune visite, comme il avoit coutume de faire : ce ne fut que le 22 du mois

d'août qu'il vint enfin le voir, et s'informer comment s'étoit passé le dernier interrogatoire qu'il avoit subi le 19 au prétoire, avec le catéchiste Ho, au sujet des fiançailles de la famille Yao. Alors la réconciliation fut parfaite, le païen ne parla plus de ses tablettes ni de son idole, et il ne pense pas à s'en procurer de nouvelles. Depuis leur destruction, il a cessé de pratiquer les superstitions; mais il refuse encore d'embrasser la religion chrétienne, sous prétexte qu'elle astreint à réciter des prières, qu'elle limite l'intérêt de l'argent, et qu'elle expose à des persécutions. Le chrétien, de son côté, homme lettré et instruit, paroît plus réservé, et déterminé à ne plus faire de pareilles imprudences, qui compromettent la religion.

Une femme nouvellement chrétienne, qui n'est point encore baptisée, avoit une fille âgée de sept ou huit ans, qu'elle élevoit dans la religion chrétienne. Voyant son mari, encore païen, dans le dessein de la fiancer au plus tôt, et de la livrer à une famille païenne, elle fit sur-le-champ tous ses efforts pour lui trouver elle-même un mari chrétien, et la mettre par-là à portée de sauver son ame. Dieu seconda ses pieux mouvemens, et le chrétien qui s'intéressoit pour elle, et s'offroit d'être médiateur, suivant l'usage en pareils contracts, trouva en effet une famille chrétienne qui consentit à l'alliance proposée, et à

recevoir chez elle la jeune fille, se chargeant de l'élever jusqu'au temps du mariage. La nouvelle chrétienne proposa donc à son mari le parti qu'elle avoit trouvé, et l'engagea de tout son pouvoir à y consentir; mais celui-ci, qui est très-pauvre, et qui espéroit de toute autre famille à laquelle il auroit livré sa fille, une certaine somme d'argent, ne voulut donner son consentement qu'à condition que la famille proposée lui donneroit cinq taëls d'argent. Cette famille, quoique ayant suffisamment de quoi vivre, n'étoit guère en état de donner cette somme; néanmoins la nouvelle chrétienne ne se découragea pas : le vif désir qu'elle avoit du salut de sa fille lui suggéra un moyen qui lui réussit. Elle entreprit de gagner elle-même cette somme par le travail de ses mains, et par la soustraction d'une partie de sa subsistance. Elle profitoit donc de tous les momens qui lui restoient après avoir fait les ouvrages de la maison, soit pour filer du coton, soit pour d'autres œuvres mercenaires. Son mari étant occupé la plus grande partie de l'année à gagner au dehors, et à la journée, son pain et celui de sa femme, elle vendoit à son insu le riz qu'elle soustrayoit à sa nourriture accoutumée. Après avoir ainsi gagné la somme demandée, elle obtint enfin le consentement de son mari, touchant l'établissement de sa fille, en lui disant que la fa-

mille proposée consentoit à lui donner les cinq taëls qu'il exigeoit. Les fiançailles furent donc contractées, l'argent donné et la petite fille livrée, avec ma permission, à la famille chrétienne. Quoique ces co-habitations soient détestées par l'Eglise, il est cependant des cas, du nombre desquels est celui-ci, où, suivant les instructions que nous avons du saint Siége, on peut les permettre. Je permis celle-ci d'autant plus volontiers, que les parens, très-pauvres, sont hors d'état d'entretenir leur fille, et que le père étant païen, et la mère nouvellement chrétienne et peu instruite, son éducation seroit très-équivoque. D'ailleurs la famille chrétienne chez laquelle elle passa promit de l'envoyer à l'école, où elle recevra toute l'éducation chrétienne qu'on peut espérer.

Pendant que Thomas Tang, maître d'école de cette chrétienté, étoit encore païen, l'une de ses sœurs fut placée, il y a dix-sept ans, et mariée, à trois lieues d'ici, dans une très-nombreuse famille nommée Yuên. Dès qu'il eut embrassé la religion chrétienne avec toute sa famille, un de ses premiers soins fut d'exhorter sa sœur à suivre la même religion, comme étant la seule véritable, la seule capable de sauver les hommes. Celle-ci, persuadée par son frère, l'embrassa si fermement, que, ni la perspective de se voir seule chrétienne au milieu d'une nombreuse

famille païenne (qu'on dit être composée de plus de cent personnes), et très-éloignée des autres chrétientés, ni les dérisions et les mauvais propos qu'elle eut à souffrir, soit de la part de son mari, soit de la part de ses autres parens, ne furent jamais capables de la faire changer : elle fut toujours exacte à réciter le peu de prières qu'elle avoit apprises, à remplir les autres petits exercices de religion qu'on lui avoit prescrits, et refusa constamment de concourir et de participer aux superstitions accoutumées de la famille de son mari. Elle avoit soin de revenir de temps en temps chez son frère, pour s'instruire de plus en plus, et trouver parmi les chrétiens des consolations et du soulagement aux peines qu'elle avoit à souffrir au milieu des païens. Au mois de septembre de l'année dernière, elle vint se présenter, et fut admise au catéchuménat. De retour chez elle, elle fit tous ses efforts auprès de son mari pour l'engager à embrasser la même religion; mais celui-ci rejeta toujours cette proposition, jusqu'à ce qu'enfin, dans la première lune de cette année, persuadé par son beau-frère, il se rendit, renonça au paganisme, et adora Dieu. Cette nouvelle conversion dans la famille Yuên y excita une si grande indignation, non-seulement contre Thomas Tang, qu'ils en jugeoient être l'auteur, mais encore contre le nouveau converti et sa femme, qu'ils pri-

rent le parti de contraindre ceux-ci d'apostasier, ne pouvant souffrir que la religion chrétienne se fût introduite chez les Yuên, et encore moins que le chef d'une des branches de cette famille l'eût embrassée. Les oncles, les cousins-germains, et le propre frère du nouveau converti, furent du parti. Après avoir vomi contre les deux époux chrétiens toutes sortes de malédictions et de menaces, les voyant toujours fermes, ils se saisirent de l'un et de l'autre, les attachèrent à une même corde, et les traînèrent devant une idole, leur enjoignant de l'adorer, sans quoi ils étoient déterminés à se défaire entièrement d'eux. Les deux chrétiens, sans faire aucun cas de leurs menaces, au lieu de fléchir les genoux, s'assirent en présence de l'idole; alors les parens les traînèrent dehors, feignant de les aller noyer; mais, chemin faisant, les plus sensés, les voyant déterminés à plutôt mourir que d'abandonner la religion qu'ils avoient embrassée, les firent relâcher, et les laissèrent aller comme des gens dont on ne peut venir à bout. Depuis cette époque on les laissa assez tranquilles; les blasphêmes, les malédictions et les autres mauvais propos furent presque entièrement suspendus jusqu'au mois d'août. Alors le frère cadet du chrétien, dont il n'est point encore séparé de biens, s'emporta de nouveau contre sa belle-sœur au sujet de sa religion, et la

maltraita si vivement de paroles et de coups, que celle-ci, pour se soustraire à sa fureur, et lui laisser le temps de s'appaiser, fut obligée de revenir dans la maison paternelle, où elle est encore aujourd'hui. Depuis son retour elle se mit à l'école des filles, pour s'instruire plus à fond de la religion, et se préparer au baptême, dont elle a un très-grand désir, et que je dois lui conférer dans peu. Voilà un exemple de ces persécutions des parens, qui sont très-fréquentes dans ces pays-ci, surtout quand ce ne sont point les principaux chefs de famille qui ont embrassé la religion. Plus elles sont violentes, plus, communément parlant, l'espérance de nouvelles conversions est prochaine.

A l'école des garçons de cette même chrétienté de Yun-tchoan, se trouvent, depuis plusieurs mois, deux vieillards, nouveaux chrétiens, qui ne sont point encore baptisés, dont l'un est âgé de soixante ans, et l'autre de plus de cinquante. Ils y apprennent, avec les enfans, le catéchisme, les prières et les autres livres de religion.

M. Jean-Baptiste Tsiang, chargé de l'administration des chrétientés les plus éloignées de cette partie orientale, et de celle de la province du Kouei-tcheou, partit d'ici l'année dernière, vers la fin de septembre, pour aller commencer sa visite. Il ne fut de retour que le 26 du mois dernier; encore ne

put-il, pendant ces onze mois, l'achever entièrement Après avoir parcouru cinq ou six cents lieues de pays, il fut obligé de remettre à l'année prochaine l'administration des districts de cinq ou six villes. Dans le cours de sa visite, la divine Providence lui fit rencontrer en différens endroits, et ramener au tribunal de la pénitence, un assez bon nombre de chrétiens dispersés, qui ne s'étoient pas confessés depuis bien des années. Il y a dans cette province, et surtout dans cette partie orientale, où les chrétiens sont prodigieusement dispersés, un grand nombre de chrétiens, touchant lesquels on peut s'écrier : *Quis dispersiones Israel congregabit* (1)? Dieu, qui veut leur salut, demande à ce grand nombre de prêtres qui se trouvent en Europe : *Quem mittam? et quis ibit nobis* (2)? Que ceux au moins qui entendent sa voix, et à plus forte raison ceux à qui il adresse plus particulièrement la parole par ses inspirations, répondent : *Ecce ego, mitte me* (3). Leur mission ne se bornera pas seulement à ramener les chrétiens dispersés, quoique cette œuvre seule, aux

(1) Qui est-ce qui rassemblera les restes dispersés d'Israël? (Ps. CXLVI, ℣. 2.)

(2) Qui enverrai-je? et qui marchera à nos ordres? (Isaïe, chap. VI, ℣. 8.)

(3) Me voici, envoyez-moi. (Isaïe, ch. VI, ℣. 8.)

yeux de la foi, soit d'un très-grand prix; mais elle s'étendra encore à conserver et à affermir les autres, à renverser l'empire du démon et à établir le règne de Dieu, en propageant son culte et sa gloire dans ces vastes contrées infidèles, où il est si méconnu et si outragé; à procurer le baptême des enfans moribonds, etc.

Peu de temps après la persécution générale, il poussa dans cette province un germe pernicieux, qui aujourd'hui n'est point encore entièrement étouffé, et dont on peut craindre de très-mauvais effets, s'il n'est totalement extirpé. C'est la diversité et le changement des monnoies, dont une partie vient du gouvernement, et l'autre des faux monnoyeurs, qui sont répandus en différentes contrées, et qu'on semble tolérer. Cette double monnoie est toute de cuivre, mais avec un alliage plus ou moins considérable. Celle du gouvernement se divise en deniers anciens et nouveaux, en grands et petits deniers; celle des faux monnoyeurs, qui l'imite parfaitement par la forme et la grandeur, n'en diffère que par la quantité d'alliage, qui est quelquefois moindre que dans la première, surtout lorsqu'elle est faite dans des lieux voisins des mines, où le cuivre est à plus bas prix. Dans les villes où les anciens deniers sont en usage, et dans leurs districts, on ne reçoit point les nouveaux, qui ont cours dans

d'autres villes, et réciproquement; ici les petits deniers ont cours à l'exclusion des autres; là c'est une autre espèce plus grande, qui également est seule admise. Partout on fait un choix et un examen scrupuleux de chaque denier, même de ceux de chaque district; on en examine la grandeur, la couleur, l'épaisseur, etc., et jusqu'à la moindre échancrure; on reçoit les uns et on rejette les autres. Dans le même district, ici on ne veut que des deniers d'une telle qualité, et là ceux d'une autre. Une nouvelle espèce qui paroît fait entièrement tomber les précédentes. Jugez quel désordre doit causer une telle confusion, soit dans le commerce, soit dans les contrats, et en général dans tout le civil. De là des disputes et des divisions à l'infini parmi le peuple, souvent des voies de fait et des procès.

Il se forma, au commencement de cette année, en plusieurs parties de la province, des troupes de bandits qui y excitèrent d'assez grands troubles : des troupes envoyées contre eux les dissipèrent et nous rendirent la tranquillité. On vint à bout de se saisir des plus coupables, dont plusieurs furent exécutés d'une manière effrayante. Le gouverneur de la province, pour obvier au désordre que cause la diversité des monnoies, a pris, depuis plusieurs mois, le sage parti de faire fondre une nouvelle mon-

noie commune pour toute la province; l'ancienne a dès-lors perdu tout son crédit, et ne s'estime plus qu'au poids du cuivre. Mais cette nouvelle monnoie étant encore très-rare, et la fausse qui l'imite ayant aussitôt paru, la confusion subsiste au moins en grande partie. Dans les lieux où cette monnoie n'est point parvenue, comme ici, à Yun-tchoan, le salaire des ouvriers se paye en riz, les menues marchandises s'échangent en riz ou autres effets, ou elles sont livrées à crédit; les ventes plus considérables se font également à crédit, à moins que l'acheteur n'ait de l'argent non monnoyé, ce qui n'a guère lieu que dans le commerce en gros. Ainsi les dettes sont multipliées à l'infini; nouvelle source de disputes, de divisions et de voies de fait, quand il s'agira de les faire acquitter: car le Chinois reçoit volontiers à crédit, mais pour l'ordinaire il ne paie pas d'aussi bon cœur.

Au mois de juin de cette année, il passa dans cette partie orientale plus de soixante Tong-kinois, hommes et femmes, dont plusieurs, dit-on, sont des premiers mandarins et des parens du roi détrôné par les rebelles de la Cochinchine. Après avoir séjourné quelque temps à Tchong-king-fou, la principale ville de cette partie, ils furent conduits à la capitale, où le gouverneur et les autres premiers mandarins leur auront assi-

gné le terrain et le domicile, que l'empereur, dit-on, leur accorde dans ses Etats. Plusieurs autres bandes de ces malheureux expatriés ont été également, ajoute-t-on, reçus par l'empereur, au nombre de ses sujets, enrôlés et fixés en différentes provinces. Quant au roi, l'empereur l'a mandé à Péking, se proposant de le dédommager de la perte de son royaume, par quelque place de mandarin dans son empire. L'empereur paroît avoir renoncé au projet de faire une nouvelle tentative pour rétablir sur son trône le roi du Tong-king. Il fut sans doute trop bien battu à la première qu'il fit il y a près de deux ans; car, suivant les nouvelles écrites de Macao, il y perdit quatre grands mandarins, environ trente officiers inférieurs, et plus de dix mille hommes; c'est-à-dire, à peu près toute l'armée qu'il y avoit envoyée.

Le 21 de ce mois de septembre, auquel répond en cette année le 13 de la huitième lune, jour de la naissance de l'empereur, il y eut dans tout l'empire de grandes réjouissances, à l'occasion de la quatre-vingtième année de son âge. Ces réjouissances se font avec appareil dans cette province, principalement dans les villes et les marchés, et les préparatifs en commencent dès le premier jour de la lune. On dresse devant certaines pagodes plus renommées, et dans les prétoires, des tentes et des arcs de triomphe,

en toiles et en soieries de différentes couleurs, que les particuliers sont obligés de prêter; on y joue des comédies, partie en l'honneur des dieux, partie en celui de l'empereur régnant ou de ses prédécesseurs : on fait des illuminations avec des lanternes. Sous les tentes est érigée une tablette en l'honneur de l'empereur, où on lit en caractères d'or ces mots : *Vouan souy, vouan souy, vouan vouan souy*, qui signifient, *dix mille ans, dix mille ans, dix mille fois dix mille ans*, pour exprimer qu'on souhaite à l'empereur une éternité d'années. Cette tablette est accompagnée de différens ornemens : on allume devant elle des chandelles, on y brûle de l'encens; et les mandarins et autres personnes constituées en dignité viennent, chacun avec toute la pompe qui lui convient, lui faire la même prostration qu'on fait devant les idoles. Ici (à Yun-tchoan) vingt-quatre bonzes mandés, et payés, dit-on, par le mandarin, y récitent des prières accompagnées de cérémonies superstitieuses pendant sept jours. Les rues marchandes sont ornées, ou de dentelles et d'arcs de triomphe, ou d'arcs de triomphe seulement, dressés de distance en distance, et faits avec des toiles de différentes couleurs, ou des soieries, suivant les facultés des particuliers qui se sont cotisés à cet effet; chaque particulier suspend, devant sa boutique ou sa maison, des lanternes qui sont ornées des caractères *tien*

tss vouan nien, dix mille ans au fils du ciel, ou d'autres semblables en l'honneur de l'empereur; sur les boutiques et sur les maisons sont affichées de grandes feuilles de papier de différentes couleurs, sur lesquelles chacun a tracé, en gros caractères, des sentences ou des vers qui expriment des éloges et des sentimens non moins exagérés que l'éloge inscrit sur les lanternes. Pour subvenir aux frais des comédies et des autres amusemens qui ont lieu devant les pagodes, on lève sur les particuliers des contributions; d'où je prévois que les chrétiens auront été inquiétés au moins dans les endroits où les collecteurs n'ont point encore eu affaire avec eux; car pour les villes et les marchés où les chrétiens leur ont déjà tenu tête en d'autres circonstances semblables, je pense qu'ils y auront été assez tranquilles, d'autant plus qu'ils auront été généreux pour contribuer à l'érection des tentes et des arcs dressés dans les rues. Ici (à la ville de Yun-tchoan) tout fut parfaitement tranquille à cet égard, et personne n'osa trouver à redire aux caractères, *sing*, *vouang*, *gay*, *king*; *foi*, *espérance*, *charité*, *religion*, que les chrétiens inscrivirent sur leurs lanternes, en place de ceux que les païens écrivent sur les leurs.

A quelque distance de la ville, et sur le chemin que suivent pour l'ordinaire les chrétiens qui vont au marché, se trouve un pont de

de pierre vis-à-vis duquel est érigée une petite pagode également en pierre. L'on y voit une idole assez grande, et deux autres petites qui représentent un homme et une femme, placés debout à ses côtés. La première, nommée *Kouang-in*, fut autrefois une femme prostituée qui, après avoir été consumée par le feu, fut adoptée pour une des principales divinités, dont la protection superstitieuse s'étend à beaucoup d'objets différens. Elle est honorée en ce lieu comme la protectrice du pont; on l'invoque pour obtenir de n'être point emporté par les eaux, de ne point tomber dans la rivière, et de ne pas se noyer; en conséquence elle est placée de manière que sa vue domine sur le pont. Il y a quelques années, peu de temps après sa conversion, le bouillant Paul Tcing, dont j'ai déjà parlé (1), revenant un soir de la ville, accompagné de quelques autres chrétiens, éprouva en lui-même, en passant sur ce pont, une telle agitation à la vue de ces idoles, que, ne pouvant se contenir, il revint seul sur ses pas, et abattit la tête des deux petites. Les collecteurs des contributions, ayant eu connoissance de ce fait, soupçonnèrent aussitôt les chrétiens d'en être les auteurs, et formèrent le dessein de les accuser au prétoire; mais quelques chrétiens qui furent pré-

---

(1) *Voyez* ci-dessus, pages 530 et 538.

venus leur représentèrent que l'accusation qu'ils prétendoient intenter n'étoit fondée sur aucune raison, et qu'il étoit plus vraisemblable que le fait provenoit de quelque brigand, ou de quelque insensé, ou des parens de quelque noyé qui avoient ainsi assouvi leur colère contre ces idoles pour n'en avoir point été secourus. Satisfaits de ces raisons, les païens se contentèrent de remettre et d'adapter en leur place les têtes abattues, d'autant plus que ces deux idoles ne sont que des suivantes, et que la principale et seule protectrice du pont subsistoit encore en son entier. Depuis ce temps-là, personne n'osa plus y toucher, jusqu'au 15 de ce mois, que la grande idole subit le même sort; après avoir abattu la tête, on la déposa au pied du tronc; mais personne ne sait quel est l'auteur de cette action, s'il est chrétien ou païen. Les collecteurs, au nombre de vingt, ayant eu connoissance du fait, conçurent de nouveau le projet d'accuser au prétoire les chrétiens d'en être les auteurs, et en particulier le catéchiste Hô, mais sans preuve; d'autres assuroient qu'étant chef des chrétiens, il devoit au moins connoître le coupable, et qu'ainsi on devoit l'obliger à le rechercher et à le produire lui-même; néanmoins, pour ne rien précipiter, ils convoquèrent une assemblée pour le 24, afin d'y délibérer sur ce projet d'accusation. Dans cet intervalle, le catéchiste Hô trouva l'oc-

casion de s'entretenir avec quelques-uns de ces particuliers, et se disculpa du prétendu grief qu'on lui imputoit, et leur montra si bien que la religion chrétienne n'avoit nullement pour principe de briser de sa propre autorité les idoles, que, dans l'assemblée qui fut tenue au jour marqué, il fut conclu que, vu les principes du christianisme, le défaut de preuves, et la fermeté des chrétiens, déterminés à plutôt perdre la tête que de restituer une autre idole, l'accusation qu'on avoit projetée contre eux se feroit en pure perte, et ne serviroit au contraire qu'à produire des inimitiés et des divisions. Ainsi, grâces à Dieu, cette nouvelle persécution n'eut point lieu; nous en fûmes quittes pour quelques inquiétudes assez vives (Je viens enfin de découvrir l'auteur du fait; c'est un chrétien tout nouveau, et qui n'est pas même catéchumène; sans faire aucune réflexion sur les suites, il n'aura écouté que l'impétuosité de son zèle contre l'idolâtrie, et aura cru sans doute faire la meilleure chose du monde. J'ignore d'ailleurs d'où vient son impulsion, mais cela n'empêche pas que nous ne traitions ces sortes d'actions d'imprudences, et que nous ne déclarions aux chrétiens, suivant la décision du saint Siége, qu'elles sont défendues).

Foris pugnæ, intùs timores. Parmi les persécutions et les craintes des persécutions auxquelles la religion est si fréquemment expo-

sée, quelle autre ressource nous reste-t-il, sinon de nous adresser à Dieu, qui seul peut nous donner la paix? *Da pacem, Domine, in diebus nostris, quia non est alius qui pugnet pro nobis, nisi tu, Deus noster*; si sa plus grande gloire exige de pareils combats, qu'il daigne nous donner la force, la constance et la victoire, afin qu'après avoir combattu ici-bas de la manière qui convient à des chrétiens, nous recevions enfin dans le ciel cette couronne immortelle et inappréciable qui nous est promise. Malgré tant d'obstacles, notre divine religion fait tant de progrès dans ce pays, et offre tant d'espérances de nouveaux progrès, qu'il devient de plus en plus nécessaire qu'il nous arrive des prêtres d'Europe. Après ce premier et principal secours, nous avons en outre grand besoin de prières, de bonnes œuvres et d'aumônes, car tout cela concourt beaucoup à la propagation de la foi.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé, DUFRESSE,
missionnaire apostolique.

En Chine, province du Su-tchuen, à Ta-chan-ping, du district de la ville de Yun-tchoan-hien, fini d'écrire le 29 septembre 1790.

FIN DU SECOND VOLUME.

TABLE
DES LETTRES
CONTENUES
DANS LE SECOND VOLUME.

